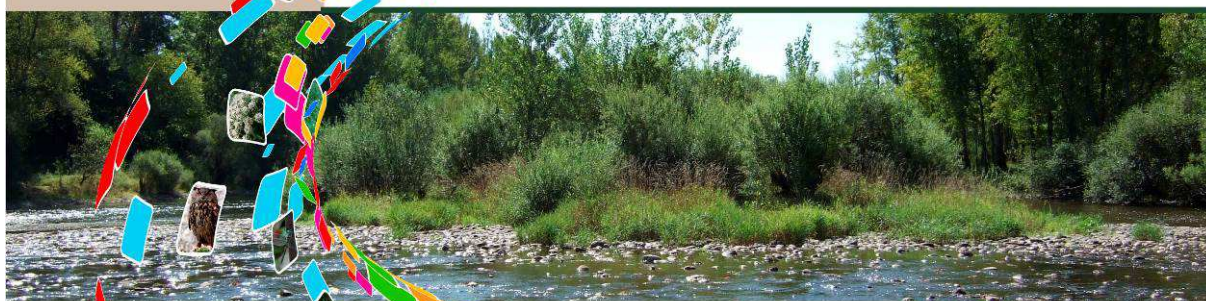




Document d'objectifs 2015-2020

Natura 2000 «FR 7401103 »

Vallée de la Dordogne en Limousin



Tome 1

Document de synthèse



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne



Document de synthèse (Tome I)

Rédaction : Frédéric MOINOT ⁽¹⁾

Cartographie : Aurélien LABOUDIGUE ⁽¹⁾, Erwann GOUEZEC ⁽¹⁾

Expertise forestière :

- Anaïs TRAVERS (VetAgro Sup) ⁽²⁾

Expertises naturalistes :

- habitats terrestres : Clémence OLLIVIER⁽³⁾, Emilie CHAMARD ⁽³⁾
- habitats alluviaux : Wilfried RATEL, Nicolas SAVINE ⁽⁴⁾
- habitats des herbiers aquatiques : Wilfried RATEL, Nicolas SAVINE ⁽⁴⁾
- odonates, lepidoptères, coléoptères : Félix BECHEAU ⁽⁵⁾,
- poissons: Anne SOULARD ⁽⁶⁾, Jean-Marc LASCAUX ⁽⁷⁾, Fabrice FIRMIGNAC ⁽⁷⁾
- loutres : Charles LEMARCHAND ⁽⁸⁾, Yves BOULADE ⁽⁸⁾, Christian BOUCHARDY ⁽⁸⁾
- chiroptères : Clémence OLLIVIER⁽³⁾, Cécile PAUZIES ⁽³⁾

Assistance technique : François PRUDHOMME ⁽¹⁰⁾

⁽¹⁾ EPIDOR – Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, ⁽²⁾ Mémoire de fin d'études d'ingénieur VetAgro Sup Clermont-Ferrand, ⁽³⁾ Bureau d'études BIOTOPE, ⁽⁴⁾ Bureau d'études Asconit Consultants, ⁽⁵⁾ Bureau d'études ARVENSIS, ⁽⁶⁾ Association Migrateurs Garonne Dordogne, ⁽⁷⁾ Bureau d'études ECOGEA, ⁽⁸⁾ Bureau d'études CATICHE Production.

Référence à utiliser :

EPIDOR (2015) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7401103 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents en Limousin ». EPIDOR, 325 p, 5 tomes

SITE NATURA 2000 FR FR7401103

« Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

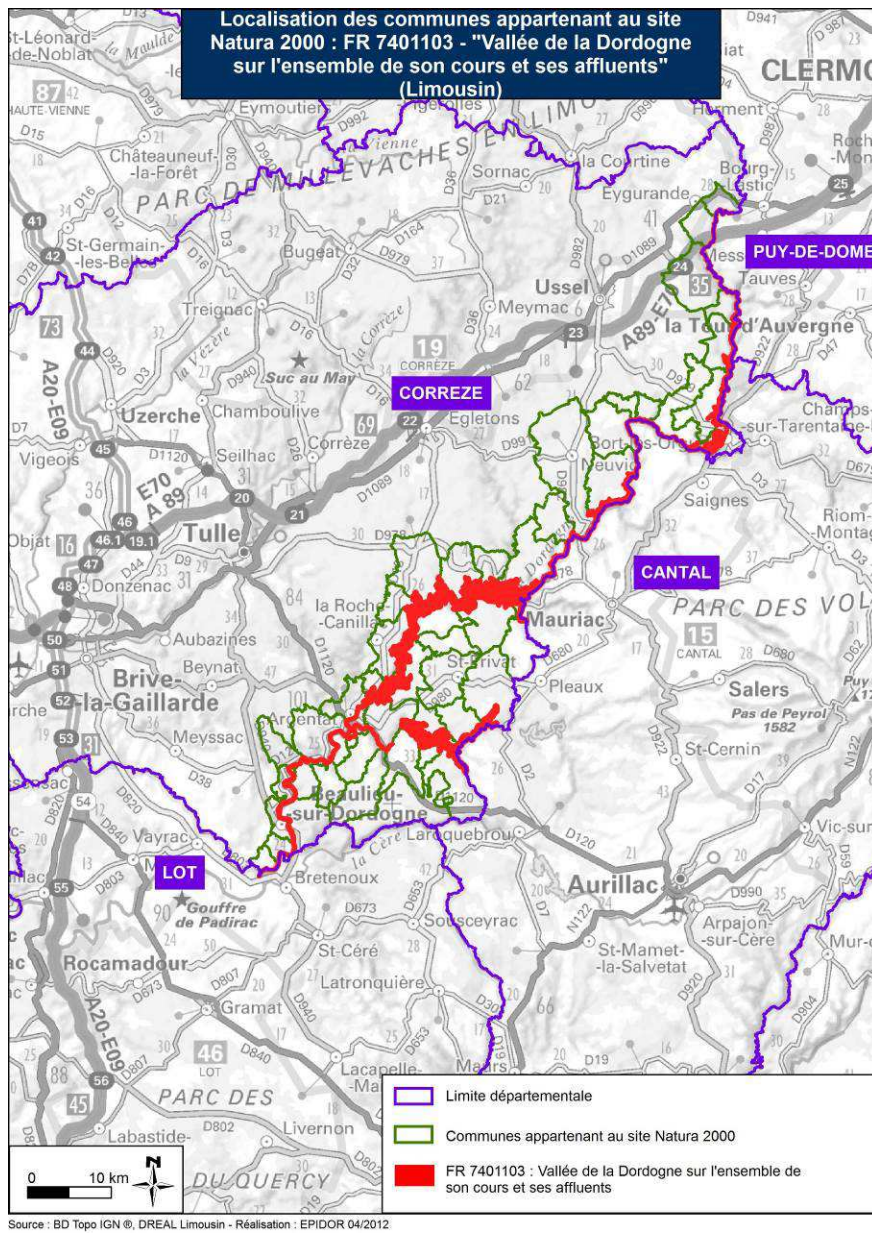


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » et des 45 communes concernées

Désignation du site :

27 mai 2009

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Sommaire

Sommaire	5
Préambule : le réseau Natura 2000	7
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB	10
Introduction	11
CHAPITRE 1. Présentation du site.....	13
1.1. Généralités	13
1.2. Caractéristiques physiques du site.....	18
1.3. Les acteurs du territoire	31
CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs	39
2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes	39
2.2. Des groupes techniques	42
2.3. Le Comité de pilotage (COPIL).....	43
CHAPITRE 3. Activités humaines et usages	45
3.1. Population, zones urbaines, emplois et logements	45
3.2. Urbanisation.....	48
3.3. Agriculture	52
3.4. La forêt	54
3.5. L'Hydroélectricité, la production et le transport	72
3.6. Les activités de pleine nature	78
3.7. Autres usages liés à l'eau	86
3.8. Les projets de développement sur le site ou à proximité du site Natura 2000	87
3.9. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.	90
CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats	112
4.1. Les habitats naturels	112
4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat	195
CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale	273
5.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire.	273
5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires.....	279
5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains.....	283

5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces	286
CHAPITRE 6. Objectifs de conservation généraux et opérationnels	291
6.1. Objectifs de conservation généraux	291
6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action	293
Bibliographie	305
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information	305
Liste des sigles	312
Table des figures et tableaux	315
Table des matières	321

Préambule : le réseau Natura 2000

A. LE RESEAU NATURA 2000

a. Natura 2000 en Europe

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives Européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats-Faune-Flore** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives :

_ **Environ 22 000 sites en Zone Spéciale de Conservation - ZSC** au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », soit **710 000 km²**. Ils couvrent 12,8% de la surface terrestre de l'UE.

_ **Environ 5000 sites en Zone de Protection Spéciale - ZPS** au titre de la directive « Oiseaux » soit **590 000 km²**. Ils couvrent 10% de la surface terrestre de l'UE.

b. Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1752 sites pour 13.3 % du territoire terrestre métropolitain** soit 6,9 Millions d'ha. Le domaine marin couvre 4 Millions d'ha.

1 368 sites en ZSC au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4,6 M d'ha.

384 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4,3 M d'ha.

c. Natura 2000 dans la Région Limousin

La région Limousin compte 36 sites désignés au titre de Natura 2000. Ils représentent 104 429 hectares, soit 6,2% de la surface régionale.

d. Natura 2000 dans le département de la Corrèze

Le département de la Corrèze compte 18 sites qui ont été désignés au titre de Natura 2000. Ils concernent des ZSC (Zones spéciales de conservation) et des ZPS (Zones de Protection spéciale) et représente 50 605 hectares, soit 9,5% de la surface départementale.

B. LE DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB)

Le DOCOB est l'outil privilégié pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Chaque site doit posséder son propre DOCOB, élaboré et validé par le Comité de Pilotage du site.

Le DOCOB comporte deux niveaux de lecture distincts, du fait de sa double fonction :

- ✓ Constituer la **référence sur « l'état zéro » du site** ;
- ✓ Être **opérationnel pour la gestion du site**.

Afin d'éviter de surcharger le document de synthèse et permettre une lecture en parallèle des différentes pièces, le DOCOB a été scindé en **5 Tomes** :

- **Tome I (présent document), document de synthèse** : il apporte les principales informations nécessaires à la connaissance du site et à la compréhension de ses enjeux : description sommaire du site, diagnostic socio-économique et écologique, objectifs de conservation ;
- **Tome II, recueil de fiches habitats et espèces** : Il rassemble l'ensemble des fiches habitats et espèces du site.
- **Tome III, atlas cartographique** : il rassemble tous les éléments cartographiques ;
- **Tome IV, programme d'action** : il rassemble les fiches actions du document d'objectif ;
-
- **Tome V, annexes administratives** : il rassemble les annexes administratives au document de synthèse (compte-rendu, textes réglementaires) ;

C. LES DOCUMENTS ANNEXES

Il correspond à l'ensemble des études menées avant la réalisation du document d'objectif : les expertises naturalistes notamment.

D. LA PROPOSITION DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE AU RESEAU NATURA 2000

La vallée de la Dordogne est classée sur tout son cours au titre du réseau Natura 2000. La procédure de classement ayant suivi des logiques régionales, la vallée est en fait découpée en 3 sites d'intérêt communautaires (SIC) distincts.

Chaque site ayant fait l'objet d'une analyse particulière au niveau régional, les enjeux naturels et les contours du site n'ont pas forcément été définis de façon homogène d'un site à l'autre.

En AQUITAINE (site FR7200660 : la Dordogne), le site est limité au lit mineur. Il concerne plus de 250 km de rivière, pour une superficie de 5 700 ha. Il est composé à 95% d'eaux douces intérieures et pour 4% de milieux d'estuaire soumis à la marée. Les principaux habitats visés sont les habitats et la végétation aquatiques, et pour ce qui concerne les berges et les îles, les mégaphorbiaies et la forêt alluviale (habitat prioritaire). Les espèces d'intérêt communautaire visées sont les poissons notamment migrateurs (une espèce prioritaire : l'esturgeon), deux libellules (la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure), la loutre et une plante d'estuaire (l'Angélique à fruits variable, espèce prioritaire).

En MIDI-PYRENEES (site FR7300898 : la vallée de la Dordogne Quercynoise), le site associe des enjeux naturalistes situés à divers niveaux. Il concerne environ 65 km de vallée et couvre une superficie de près de 5 567 ha. Il comprend :

- ⇒ les milieux aquatiques composant le lit mineur de la rivière où l'on retrouve des habitats similaires à ceux d'Aquitaine, avec en plus une espèce végétale particulière (fluteau nageant) ;
- ⇒ les milieux alluviaux, avec une prise en compte plus conséquente des mégaphorbiaies, des forêts alluviales, mais également des prairies humides et des espèces associées (une espèce de papillon et deux libellules d'intérêt communautaire) ;
- ⇒ les milieux de versant composés de boisements, de pentes rocheuses, d'éboulis, de prairies sèches et de cavités, abritant quatre espèces de chauve-souris et une espèce d'insecte (lucane cerf-volant) d'intérêt communautaire.

En LIMOUSIN (site FR7401103 : la vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents) le site concerne 150 km de vallée et couvre une superficie de plus de 7 600 ha. Il est composé de deux ensembles :

- ⇒ les milieux aquatiques et péri aquatiques du lit mineur comprenant, un peu comme en Aquitaine, les forêts alluviales et les milieux humides, avec comme espèces d'intérêt communautaire la loutre, le saumon atlantique, la moule perlière et le damier de la succise ; ces milieux ne concernent que la partie aval du site (Dordogne aval Argentat, Maronne aval Hautefage) ;
- ⇒ les gorges à forte pente, d'habitats rocheux et forestier, abritant cinq espèces de chauves-souris et cinq espèces d'insectes d'intérêt communautaire ; ces milieux ne concernent que la partie amont du site, le secteur des grands barrages.

Tel que le prévoit l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, « Pour chaque site Natura 2000 est établi un document d'objectifs. ». La vallée de la Dordogne étant couverte par 3 sites Natura 2000 proposés au titre de la directive « Habitats », elle doit donc au final comporter 3 documents d'objectifs (DOCOB). Mais sur le plan écologique, les 3 sites suivent une logique de vallée alluviale et l'analyse de certains compartiments ne peut avoir lieu de façon éclatée suivant une logique purement administrative.

Ainsi, même si chaque site régional comporte des enjeux différents (lit mineur uniquement en Aquitaine alors que les sites de Midi-Pyrénées et Limousin comportent des milieux terrestres), le travail d'élaboration des 3 DOCOB doit dans l'idéal se faire de manière cohérente tout au long du corridor écologique.

Les habitats aquatiques et péri-aquatiques liés au lit mineur et les poissons migrateurs représentent en particulier des dénominateurs communs aux trois sites. Une grande partie de l'analyse et de la réflexion sur la gestion de ces habitats sera donc menée à l'échelle de la vallée dans son ensemble.

La vallée de la Dordogne en Limousin dénommée « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » contient donc une grande diversité d'habitats naturels dont plusieurs sont d'intérêt communautaires (9 habitats d'intérêt communautaire). 14 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat avaient déjà été identifiées lors de la proposition du site. Ce descriptif écologique a été complété lors de l'élaboration du Document d'Objectifs. Ainsi, à l'issu des inventaires engagés dans le Document d'objectif, ce sont aujourd'hui 19 habitats d'intérêt communautaires qui ont été inventoriés et 22 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat. Parmi ces espèces, on peut citer le saumon atlantique, la Lamproie marine, la Grande Alose et la Loutre.

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB

- Nom officiel du site Natura 2000 : Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents
- Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7401103
- Désignation officielle comme zones spéciale de conservation : 27 mai 2009
- Désigné au titre de : Directive "Habitats, Faune, Flore" 92/43/CEE ;
- Localisation du site Natura 2000 : région Limousin- département de la Corrèze (100%)
- Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 7620 ha ;
- Superficie du site proposé par le comité de pilotage : 7772 ha ;
- Altitude minimale : 100 m
- Altitude maximale : 775 m
- Région biogéographique : Atlantique
- Préfet coordonnateur : Préfet de la Corrèze
- Président et Vice-Président de COPIL du site Natura 2000 : Jacques DESCARGUES et Nicole BARDI
- Structure porteuse : EPIDOR, EPTB Dordogne
- Prestataires techniques : BIOTOPE, ARVENSIS, ASCONIT CONSULTANTS, MIGADO-ECOGEA, CATICHE Production
- Groupes de travail : Agriculture – Forêt – Milieux Aquatiques –Tous usages;
- Date de l'arrêté de composition du COPIL : 10 aout 2009

Le site « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » (FR7401103) est situé en région Limousin dans le département de la Corrèze.

Introduction

La vallée de la Dordogne est « classée » sur l'ensemble de son linéaire au titre du réseau Natura 2000, à travers 4 sites d'intérêt communautaire divisés eux-mêmes selon une logique régionale. Ainsi d'amont en aval, on trouve :

- Le site FR 8301057, « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »
- Le site FR7401103, « la vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents » en région Limousin (150 km de vallée);
- Le site FR7300898, « la vallée de la Dordogne Quercynoise », en région Midi-Pyrénées (60 km de vallée) ;
- Le site FR7200660, « la Dordogne », en région Aquitaine (250 km de rivière) ;

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites où sont présents des habitats naturels et des espèces remarquables menacés sur le territoire européen.

Le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » (n° FR 7401103) est une zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive Habitat depuis le 27 mai 2009.

Au titre de l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, chaque site Natura 2000 doit faire l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB).

La gestion de chaque site s'appuie donc sur un document d'objectif (abréviation : DOCOB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DOCOB décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.

Le périmètre du site « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin correspond au lit mineur de la Dordogne, de la Maronne et du Chavanon et aux versants boisés des gorges sur tout le linéaire Limousin des rivières.

EPIDOR, Etablissement public territorial pour le bassin de la Dordogne a été désigné par l'Etat pour être l'opérateur du DOCOB. Cette mission correspond à la vocation de l'établissement d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux sur l'ensemble du cours de la Dordogne. Cette action bénéficie du soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le présent document présente l'état des lieux avec :

- l'inventaire et la description des activités humaines,
- l'inventaire et la description biologiques du site.

Une analyse écologique est proposée pour hiérarchiser les enjeux et fixer des objectifs de conservation. Les cartes et les fiches espèces et habitats sont présentées dans les tomes 2 et 3 du document d'objectif. Les inventaires et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces de la directive Habitats ont été réalisés par plusieurs bureaux d'étude et associations engagés comme prestataires.

- Habitats alluviaux : bureau d'étude ASCONIT Consultants
- Habitats terrestres : bureau d'étude BIOTOPE
- Habitats Chiroptères : bureau d'étude BIOTOPE
- Habitats herbiers aquatiques : bureau d'étude ASCONIT Consultants
- Habitats Lepidoptères, odonates et coléoptères : association ARVENIS
- Habitats des poissons : association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne) et bureau d'étude ECOGEA
- Habitats de la Loutre : Bureau d'étude CATICHE Production

L'inventaire et la cartographie des activités humaines ont été réalisés par l'établissement public EPIDOR. La mise en forme du présent document a été réalisée par EPIDOR, à partir des rapports fournis par les prestataires et des données complémentaires disponibles à EPIDOR (Observatoire Dordogne).



Figure 2 : Escarpements rocheux avec déclivités importantes et roches friables au niveau de « le Renaudet » à Laval-sur-Luzège (BIOTOPE, 2012)

CHAPITRE 1. Présentation du site

1.1. Généralités

1.1.1. Périmètre du site et communes concernées

Le site Natura 2000 se situe dans le bassin Adour-Garonne, sur le bassin hydrographique de la Dordogne, dans la région Limousin, au Sud-Sud-est du département de la Corrèze.

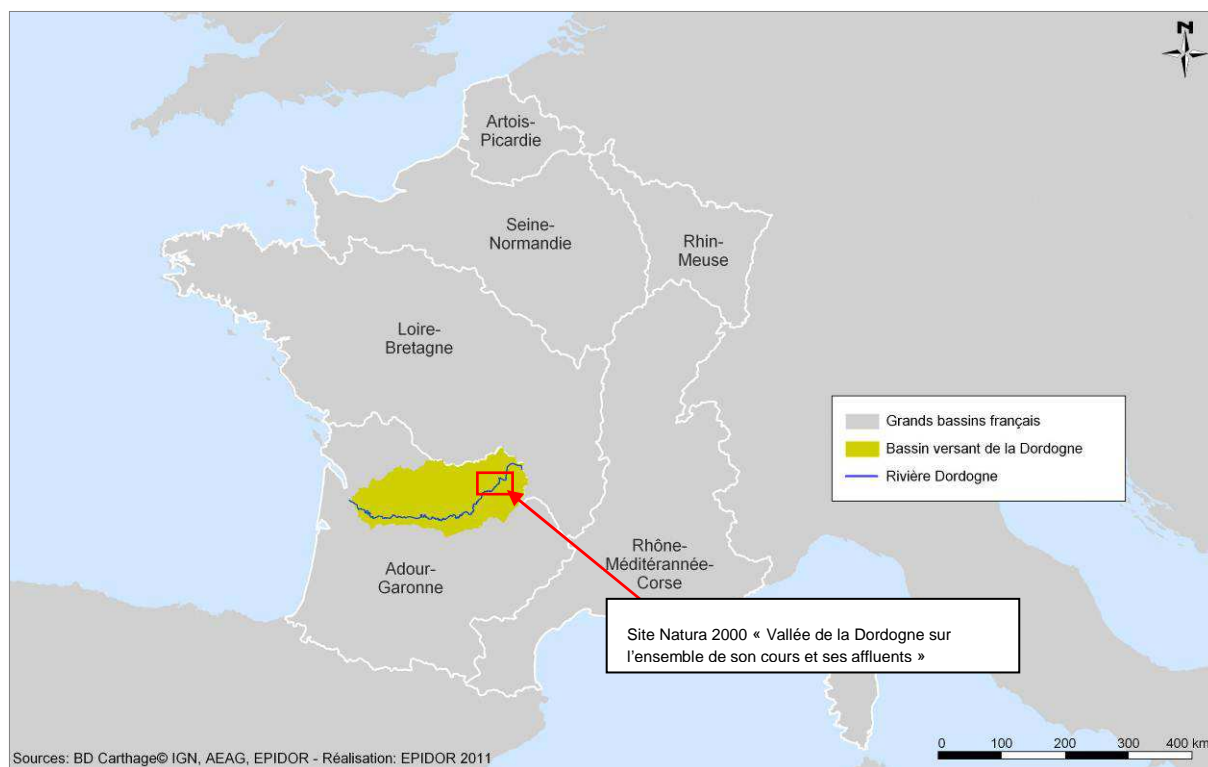


Figure 3 : Situation du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » sur le bassin Adour-Garonne

D'une superficie de 7 772 hectares, ce site concerne 45 communes : Atiliac, Argentat, Astailiac, Auriac, Bassignac-le-Bas, Bassignac-le-Haut, Beaulieu-sur-Dordogne, Bort-les-Orgues, Brivezac, Chapelle-Saint-Géraud, Chenailier-Mascheix, Confolent-Port-Dieu, Darazac, Goulles, Gros-Chastang, HautePAGE, Latronche, Laval-sur-Luzège, Ligniac, Liourdres, Marcillac-la-Croisille, Mercœur, Merlines, Monceaux-sur-Dordogne, Monestier-Merlines, Monestier-Port-Dieu, Neuvic, Reygade, Rilhac-Xaintrie, Roche-le-Peyroux, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Cirgues-la-Loutre, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Étienne-aux-Clos, Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Julien-aux-Bois, Saint-Julien-près-Bort, Saint-Martial-Entraygues, Saint-Martin-la-Méanne, Saint-Merd-de-Lapleau, Sarroux, Sérandon, Servières-le-Château, Sexcles, Soursac.

10 communautés de communes sont présentes sur le site

4 communes font partie du territoire du Parc naturel régional Millevaches-Limousin

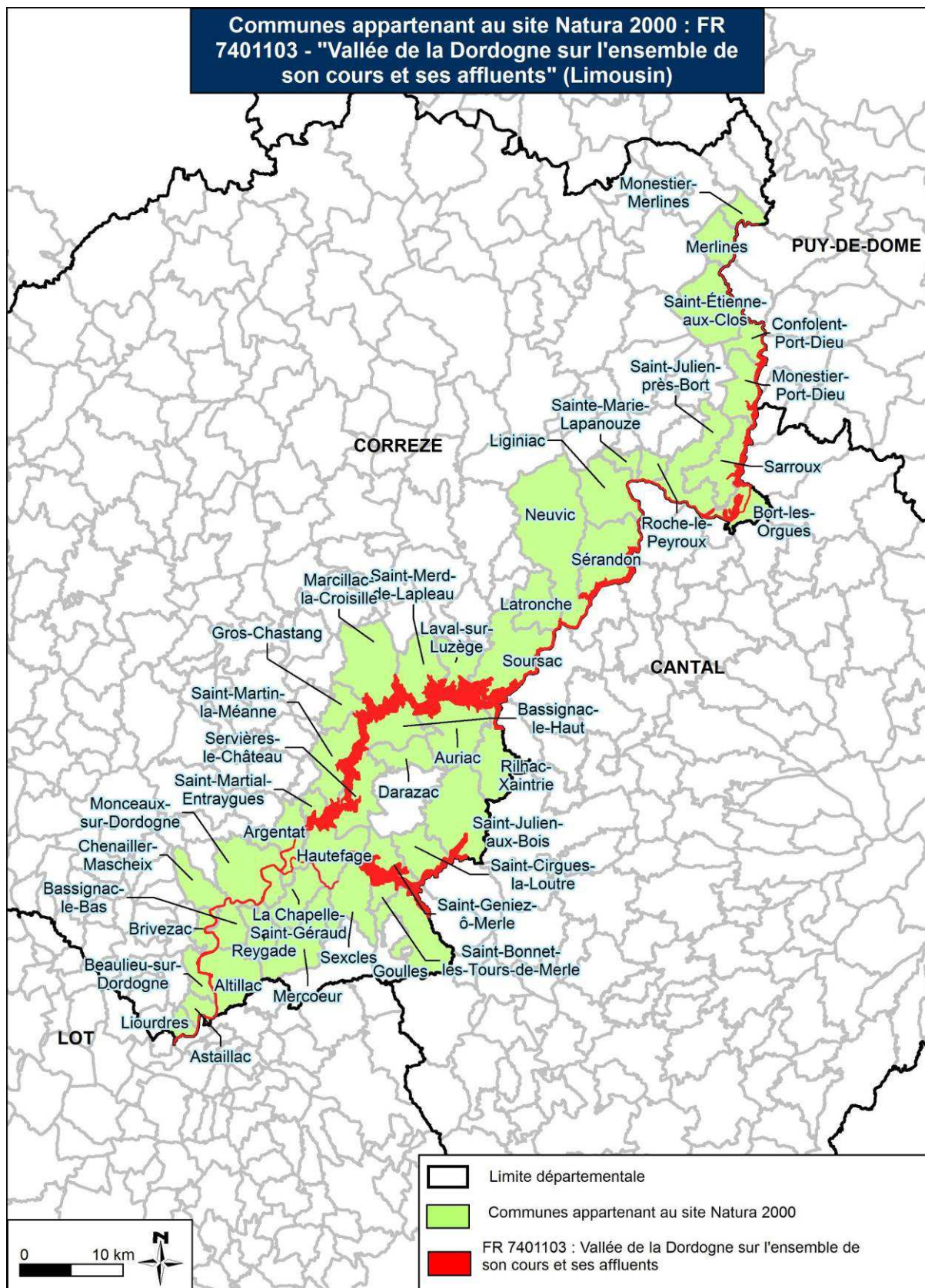


Figure 4 : Localisation des 45 communes traversées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

Le périmètre du site a été délimité en intégrant la rivière, des secteurs de vallée et de versant. Ce périmètre s'appuie le plus souvent sur les limites géographiques facilement identifiables sur le terrain (routes, chemins...) ; sur les limites de parcelles à partir de photographies aériennes ; et sur les courbes de niveaux dans les secteurs forestiers et de versant.

Le site a été proposé comme site d'Importance Communautaire (pSIC) le 31 mars 1999.

L'arrêté du 27 mai 2009 porte désignation du site Natura 2000 vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents (zone spéciale de conservation).

Le site « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » a été déclaré officiellement Site d'Intérêt Communautaire sous le code « FR 7401103 » le 7 novembre 2013.

1.1.3. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés

Le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » comprend :

- le cours de la rivière où l'on trouve les herbiers aquatiques, la végétation des berges, des boisements alluviaux mais aussi les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire comme les poissons migrateurs, les libellules, la loutre ;
- les milieux de versant composés de boisements, de pentes rocheuses, d'éboulis, de landes, de prairies, abritant des espèces de chauve-souris et des insectes.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier en 2013 **19 habitats naturels et 22 espèces** différentes d'intérêt communautaires.

1.1.3.1. Les habitats naturels :

19 habitats naturels ont été répertoriés sur le site : 4 habitats liés aux activités agricoles, 1 habitat de Landes, 3 habitats rocheux, 7 habitats aquatiques et humides, 4 habitats forestiers dont deux liés aux zones riveraines.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	
<p style="text-align: center;">5 habitats agropastoraux-Landes</p> <p>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (6230)*.</p> <p>Landes sèches européennes (4030).</p> <p>Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif Central et du Sud-Est (6210)</p> <p>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)</p> <p>Prairies de fauche : milieux ouverts sur sols + ou -profonds et frais, pas ou peu fertilisés, dominées par des grandes herbacées vivaces adaptées à la fauche (6510).</p>	<p style="text-align: center;">9 habitats aquatiques et humides</p> <p>Herbiers des eaux courantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux courantes à faiblement courantes du lit mineur (3260).</p> <p>Herbiers des eaux stagnantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux plus ou moins stagnantes, localisées au niveau des bras morts et des plans d'eaux du lit majeur (3150).</p> <p>Herbiers à Characées : herbiers d'algues enracinées, pionniers, des eaux calmes et relativement pauvres en éléments minéraux nutritifs, dominées par des Characées (3140).</p> <p>Gazons amphibies des berges : végétations herbacées pionnières, héliophiles, qui se développent sur des sols exondés sableux à limoneux, voir vaseux. Milieux qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été, sur les pentes douces des franges des grèves, en bordure des bras morts mais aussi en bordure des plans d'eau du site (3130).</p> <p>Végétations des grèves alluviales : végétations pionnières du lit mineur qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été et du début de l'automne, sur des sols sableux à graveleux (banc de galets) riches en nutriments ou sur des sols limoneux et argileux riches en azote. Composés de plantes herbacées annuelles, ces milieux se trouvent en marges des berges exondées (3270).</p> <p>Mégaphorbiaies : milieux herbacés installés sur des sols frais à humides, souvent dominées par des grandes herbes. Milieux diversifiés sur le site, localisés en bordure de rivière et de fossés, ainsi qu'au niveau des lisières et au sein même des forêts alluviales (6430).</p> <p>Forêts alluviales de bordure de rivière dominées par l'Aulne, le Frêne ou le Saule blanc: boisements des secteurs les plus dynamiques et inondés fréquemment (91E0) *.</p> <p>Forêts alluviales des hauts de berge, dominées par le Chêne pédonculé, le Charme, le Frêne, les Tilleuls et les Ormes: boisements des secteurs moins fréquemment inondés (crues décennales). (91F0).</p> <p>Formations tufeuses : concrétion des sources et suintements carbonatés dominées par des mousses (7220)*.</p>
<p style="text-align: center;">3 habitats rocheux</p> <p>Eboulis médio-européen siliceux des régions hautes (8150).</p> <p>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)</p> <p>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou de Sedo albi-Veronicion dilenii (8230)</p>	<p style="text-align: center;">2 habitats forestiers des versants</p> <p>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) (9120)</p> <p>Bois de ravins : boisements dominés par des essences de type tilleuls, Frêne élevé, érables qui se maintiennent sur de fortes pentes (9180)*.</p>

6110 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'habitat

* : *habitat prioritaire*

Figure 5 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

1.1.3.2. Les habitats d'espèces :

22 espèces d'intérêt communautaires ont été répertoriées : 9 insectes, 6 Mammifères, 5 poissons, 1 crustacé et 1 mollusque.

Habitats des espèces d'intérêt communautaire
<p style="text-align: center;">Habitats de 5 poissons</p> <p>Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) (1106). Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) (1095). Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>) (1102). Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) (1096). Chabot (<i>Cottus gobio</i>) (1163).</p>
<p style="text-align: center;">Habitats de 6 Mammifères</p> <p>Loutre d'europe (<i>Lutra lutra</i>) (1355).</p> <p>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) (1304). Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (1303). Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) (1321). Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) (1308). Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) (1324).</p>
<p style="text-align: center;">Habitats de 9 insectes</p> <p><u>Habitats des odonates :</u> Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) (1041). Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) (1044).</p> <p><u>Habitats des lépidoptères :</u> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) (1060). Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (1065). Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>) (1078)</p> <p><u>Habitats des coléoptères :</u> Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) (1083). Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>) (1084)* Rosalie des alpes (<i>Rosalia alpina</i>) (1087) Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) (1088).</p>
<p style="text-align: center;">Habitats d'1 crustacé</p> <p>Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) (1092)</p>
<p style="text-align: center;">Habitats d'1 mollusque</p> <p>Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>) (1029)</p>

1088 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'espèce
(ex : 1088 = code Natura 2000 de l'espèce Grand capricorne)

* : espèce prioritaire

Figure 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

1.2. Caractéristiques physiques du site

1.2.1. Contexte climatique

L'altitude minimale est de 100 mètres et l'altitude maximale est de 775 mètres.

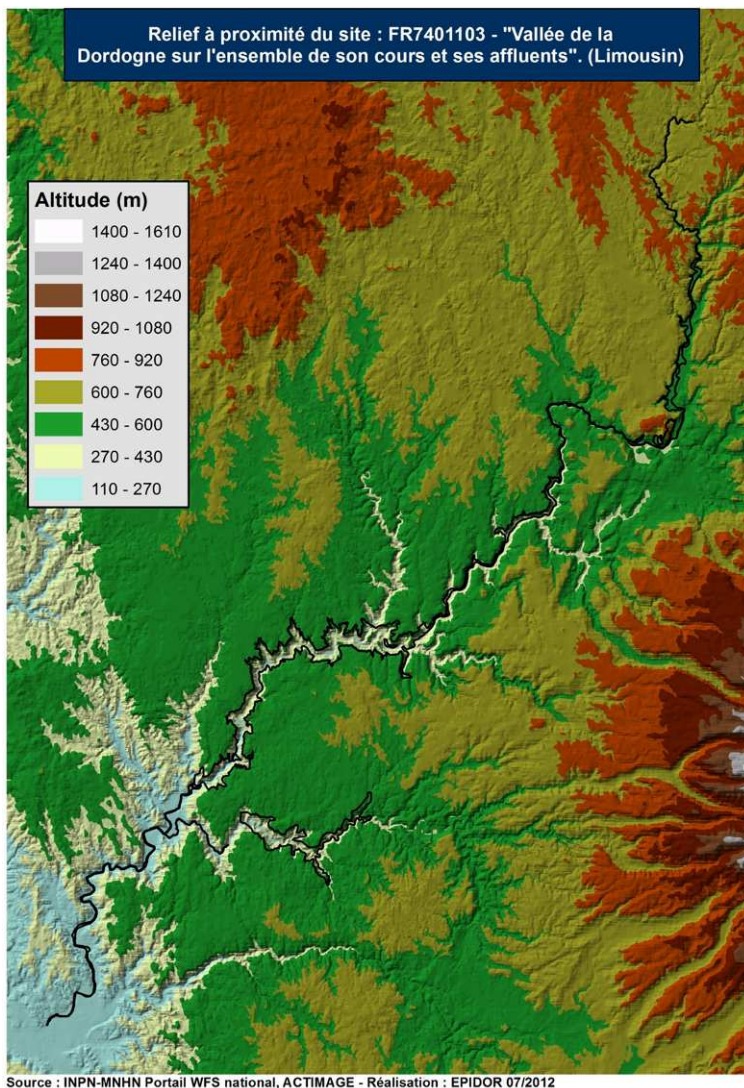


Figure 7 : Relief à proximité du site Natura 2000 Vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin.

Le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, située à égale distance entre l'Atlantique et la Méditerranée, elle hérite d'une climatologie variant entre dominante océanique et influences méridionales, d'une part, et entre la double influence montagne / continent d'autre part.

Cette double influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique

notamment les précipitations relativement importantes et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Cette influence est également pondérée par une influence méditerranéenne qui se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août). Ceci entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

La vallée de la Dordogne est caractérisée par des températures douces et des orages assez fréquents. La Xaintrie connaît des températures plus fraîches avec des gelées fréquentes et des précipitations assez abondantes. On est en présence d'une influence plutôt continentale en amont du site qui se caractérise par des hivers pluvieux et froids et des étés chauds et secs avec, surtout en montagne, de violents orages. Au contraire, à l'aval du site, c'est plutôt l'influence océanique avec un climat frais et humide et des hivers et printemps plus doux. Les étés sont par contre aussi chauds et secs.

1.2.2. Contexte hydrologique

La Dordogne et ses affluents se caractérisent par un régime hydrologique particulièrement inégal. Les eaux les plus abondantes arrivent en automne et en hiver avec des montées très brusques dues aux pluies. Elles commencent à décroître en mars, se soutiennent un moment avec la fonte des neiges ou les pluies du printemps. Les trois mois d'été les laissent très appauvries, mais il suffit d'un orage pour les voir multiplier leur débit. La Dordogne a un régime pluvio-nival à tendance océanique.

Bien que la climatologie et la pluviométrie aient une influence directe sur l'hydrologie des cours d'eau, la chaîne de barrages hydroélectriques a entraîné d'importantes modifications des régimes naturels. Avant leur implantation, l'hydrologie se traduisait par une période d'étiage général, suivie de grandes crues qui repercutaient à l'aval les intempéries subies par la haute vallée. Ainsi, la fréquence des crues petites et moyennes a fortement diminué et l'étiage est largement soutenu.

1.2.2.1. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du bassin de la Dordogne comprend un peu plus de 24 000 km de cours d'eau (recensés dans la BD Carthage). Sa configuration résulte de la climatologie, de la géomorphologie et de l'hydrogéologie.

La Dordogne est le 5^{ème} fleuve français par sa longueur (après la Loire, le Rhône, la Garonne et la Seine).

Elle prend naissance au pied du Puy de Sancy (1885 mètres), plus haut volcan du Massif Central dans le département du Puy de Dôme et s'étale sur 475 km jusqu'au Bec d'Ambès dans le département de la Gironde. Elle sillonne ainsi 4 régions (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine) et 6 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde) pour rejoindre la Garonne et former avec elle l'estuaire de la Gironde, le plus vaste d'Europe.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du réseau hydrographique du bassin de la Dordogne sur le secteur de la Dordogne Limousine.

	Affluents Rive Droite	Affluents Rive Gauche
Secteur rivière Dordogne en Limousin	Le Chavanon La Diège La Triouzoune La Luzège Le Doustre La Souvigne La Mémoire	L'Etoile La Rhue La Sumène L'Auze La Maronne

Tableau 1 : Les principaux affluents de la rivière Dordogne sur le secteur de la Dordogne Limousine

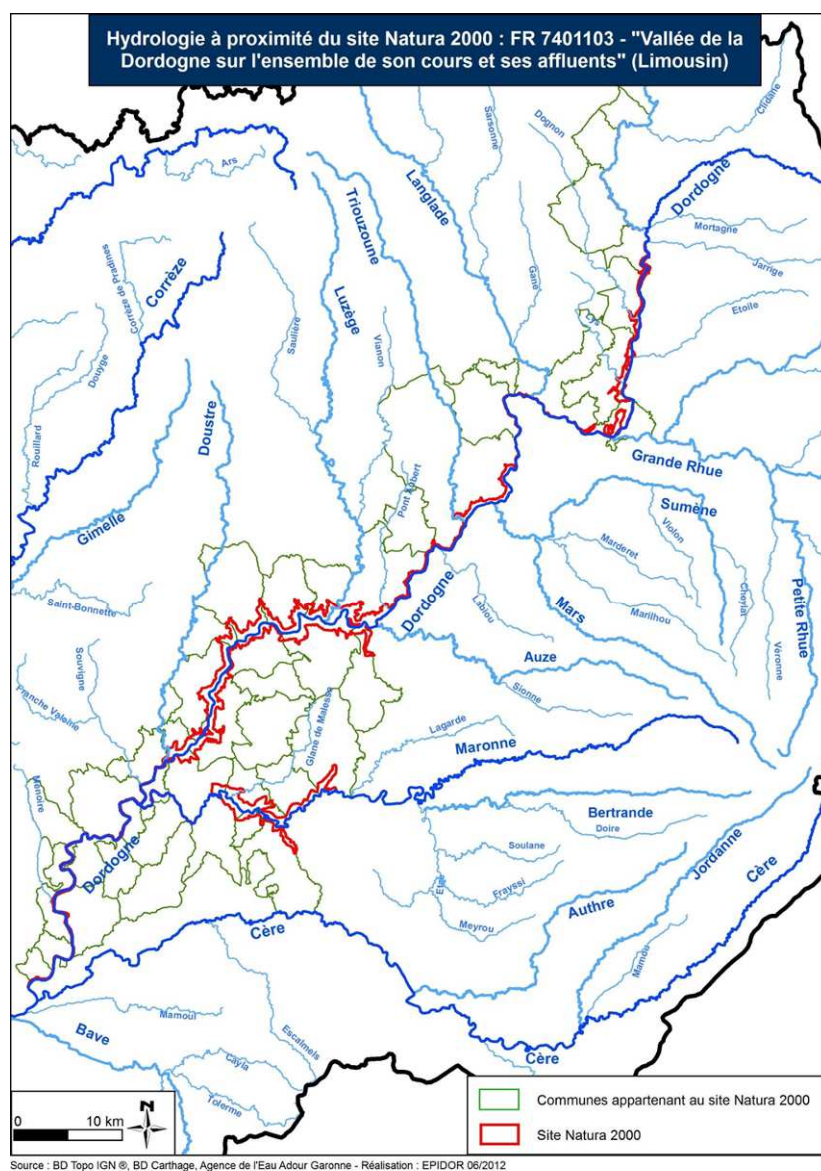


Figure 8 : Le réseau hydrographique du site Natura 2000 Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents en Limousin

La densité du réseau hydrographique sur ce territoire est de **1,09 km/km²**.

Le bassin hydrographique capté est de **5 500 km²** à Atiliac.

Le débit moyen annuel pour **la Dordogne** à Beaulieu sur Dordogne est de **106 m³/s**.

Le débit moyen annuel pour **la Maronne** à Basteyroux est de **20,4 m³/s**

Le site FR7401103 est limité au département de la Corrèze. Il suit une grande partie du cours de la Dordogne et ses abords. En effet, en aval il débute à Liourdres, à proximité du Lot, et remonte la rivière, dans un premier temps en incluant l'ensemble du cours et en majorité les berges droites et gauches, puis seulement la rive droite quand le linéaire de la Dordogne devient limite régionale entre le Limousin et l'Auvergne, à Rilhac-Xaintrie. Enfin, le site abandonne la Dordogne au nord de la commune de Confolent-Port-Dieu, et va suivre le cours du Chavanon jusqu'à Monestier-Merlines. Aussi, une partie du cours de la Maronne est comprise dans le site de St Julien-aux-bois à sa confluence avec la Dordogne.

1.2.2.2. Les crues

Sur la vallée de la Dordogne, de la Maronne et du Chavanon, les débits commencent à s'accroître en octobre, pour parvenir à leur maximum en janvier, février et parfois en mars. Les crues se produisent d'ordinaire à la fin de l'hiver quand les terrains de l'amont sont saturés d'humidité et que la pluviométrie est importante. Environ trois quarts des crues annuelles ont été mesurées sur les mois de décembre à mars. Bien que plus rares, les fortes crues printanières, estivales et automnales, peuvent également se produire sur le bassin versant.

La réponse hydrologique aux sollicitations pluviométriques peut prendre des formes diverses sur l'ensemble du territoire. Les crues sont lentes sur la Dordogne et durent trois à quatre jours. Elles peuvent être grossies par de fortes proportions de pluies et de neiges tombées sur l'Auvergne occidentale et le Limousin oriental. L'événement historique le plus fort du XX^{ème} siècle sur la Dordogne, d'une fréquence comprise entre la crue trentennale et la cinquantennale remonte au 10 décembre 1944. Cette inondation a marqué les esprits en raison de son caractère généralisé. Toutes les rivières du bassin étaient en crue.

Globalement, depuis la construction des grands barrages à l'amont de la Dordogne à la moitié du XX^e siècle, les crues ordinaires ont été confisquées par la production d'hydroélectricité. En effet, en retenant l'eau, ils atténuent la montée des eaux et suppriment ainsi les petites et moyennes crues. Les crues qui se produisent aujourd'hui sont donc principalement des événements exceptionnels.

1.2.2.3. Les étiages

Dépendant des conditions climatiques sur le bassin de la Dordogne, l'étiage s'observe la plupart du temps en été et peut se prolonger jusqu'aux mois de septembre, octobre, voire novembre selon les années. Il correspond avant tout à une situation naturelle, due à une baisse des pluies et à des températures élevées, bien qu'il soit parfois accentué par des pressions anthropiques (destructions de zones humides, rectifications de cours d'eau, prélèvements excessifs pour divers usages).

L'axe Dordogne et Maronne bénéficient d'une réalimentation par les ouvrages hydroélectriques du haut bassin, qui viennent relever les débits en période d'étiage. Sur la rivière Dordogne, sont présents des barrages avec une capacité de stockage de plus d'1 milliard de m³. Ces ouvrages ont pour vocation unique de produire de l'énergie, mais ils participent aussi indirectement à soutenir l'étiage car ils délivrent un débit garanti de 10 m³/s à Argentat alors qu'il pourrait descendre naturellement à 3 m³/s.

Sur la Maronne, le débit garanti à l'aval des ouvrages est de 2 m³/s alors qu'il pouvait descendre naturellement sous 2 m³/s jusqu'à 100 jours par an pour les années les plus sèches et avant la construction des barrages (1946, 1947, 1949, 1950).

1.2.3. Contexte géologique et géomorphologique

1.2.3.1. Géologie

Domaine du granite et des micaschistes, le socle cristallin du Massif Central forme un vaste plateau sur lequel les rivières ont creusé des gorges profondes. Les molles ondulations du relief engendrent sur cette surface imperméable de nombreuses zones humides. Les eaux qui s'infiltrent dans la partie superficielle altérée (arène sableuse) ressortent après un court trajet sur les versants de ces zones humides, drainant à travers le plateau un chevelu de ruisseaux très dense (1 km/km²). En profondeur, les fissures et fractures facilitent la circulation de l'eau. Cette zone pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur, représente un potentiel de sources abondantes (débit de plusieurs m³/h).

La vallée de la Dordogne traverse les hautes collines et monts sur gneiss et schistes du primaire. En arrivant à Beaulieu sur Dordogne - Liourdres, elle entaille les grands plateaux calcaires ondulés (les grands causses) du secondaire.

La nature des roches de la vallée sur ce secteur est composée :

- de roches cristallines du primaire
- d'alluvions actuelles du lit majeur avec des galets et sables fluviaux,
- d'alluvions récentes de la basse terrasse avec des galets et sables recouverts de terre fine de texture sableuse à limono-argileuse,
- d'alluvions anciennes des terrasses moyennes et supérieures, limon sableux parfois caillouteux recouvrant des niveaux caillouteux ou argilo-caillouteux plus ou moins imperméables. Dans les niveaux supérieurs on ne trouve que des galets de quartz et des sables siliceux.

1.2.3.2. Géomorphologie et morpho-dynamique de la Dordogne

La morphologie et les caractéristiques de la vallée où un cours d'eau s'écoule conditionnent les possibilités de mouvements et de distribution des habitats.

Pour la Dordogne entre Bort-Les-Orgues et Altiliac, les formations géologiques de roches dures au sein desquels la rivière s'engage à l'aval de sa confluence avec le Chavanon limitent drastiquement les possibilités de mouvement. Régulièrement, ces structures se confrontent aux écoulements et les guident.

Outre que ces structures en certains secteurs de la vallée très contraints organisent les circonvolutions de tracé de la Dordogne, elles constituent de véritables points de fixation du profil en long de la rivière, non seulement à travers leur affleurement localisé au sein même du lit vif (émergence parfois du substratum liée aux irrégularités de la topographie du soubassement).

La Dordogne s'écoule ainsi au sein d'une vallée encaissée dominée par les massifs Corrèziens, alors contreforts du Massif Central, suivant un chenal majoritairement unique qui se laisse guider par le relief. A l'issue de ce vallonnement, en aval de la commune de Brivezac, le cours de la Dordogne prend plus de liberté avec son tracé en décrivant de larges courbes dont l'orientation et l'amplitude ont quelque peu varié au cours des siècles.

Les aménagements hydro-électriques du siècle passé (Biotec, 2011) :

Les grands travaux d'équipement hydro-électrique du cours amont de la Dordogne débutent en 1932 et s'achèvent pleinement en 1957 avec la mise en service de l'infrastructure du Sablier à Argentat. Concomitamment, seront exécutés des aménagements de même nature sur la Maronne, principaux affluents

en aval immédiat d'Argentat. Dès lors, d'un point de vue morpho-dynamique, comme d'un point de vue hydrologique, il apparaît qu'il y aura un « avant » et un « après 1957 » : en bloquant définitivement le transit vers l'aval de la charge alluviale grossière encore produite et disponible en partie haute du bassin, les équipements hydro-électriques susmentionnés ont en effet accéléré la tendance naturelle à l'incision qu'entretenait déjà la Dordogne.

Au-delà d'avoir nourri ce déséquilibre sédimentaire, ces équipements semblent avoir en outre contraint « l'hydrologie naturelle » de la rivière et modifié symptomatiquement le régime des crues. Ainsi ont-ils entraîné une réduction de la fréquence des événements hydrologiques dits « morphogènes », c'est-à-dire des « petites » crues qui généraient le remaniement des formes du lit et limitaient les phénomènes de succession végétale (soustraits des processus de remaniement régulier des sols, les terrasses et bancs alluviaux évoluent rapidement vers la forêt – processus de « fermeture du lit »). Pour exemple et à la station d'Argentat, quasiment aucune crue supérieure à la quinquennale pour des débits moyens journaliers n'ont été observée depuis les années 1960.

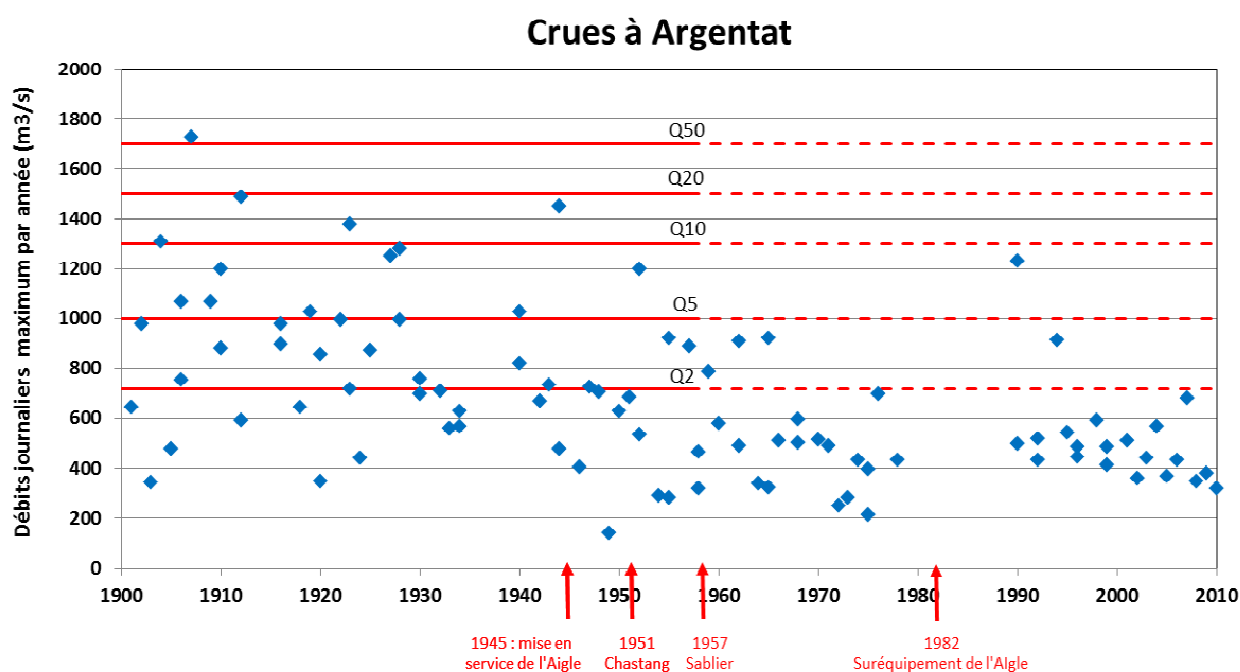


Figure 9 : Débits journaliers maximum de la rivière Dordogne avant et après la construction des barrages de la haute Dordogne à Argentat (19)

Sur un autre plan, l'analyse des chroniques de débits antérieures et, notamment, après le suréquipement de l'ouvrage du sablier en 1989 (Ouvrage de démodulation, passage de 220 à 340 m³/s), fait apparaître que si les débits d'étiage de la Dordogne sont plus soutenus qu'avant la mise en service de ces équipements hydroélectriques :

- les débits les plus faibles sont beaucoup plus fréquents et peuvent apparaître à n'importe quelle période de l'année ;
- les débits moyens de l'ordre de 220 à 340 m³/s sont eux-mêmes plus fréquents (ceux-ci ne peuvent être cependant associés à des crues « morphogènes » de débits bien supérieurs) ;
- les variations de débits sont 3 à 9 fois plus rapides qu'en contexte de « régime naturel ».

Au-delà des questions de « morpho-dynamique », le « régime d'éclusées » subi par la Dordogne et les variations de débit rapides qu'il sous-tend induisent indéniablement des impacts particulièrement malheureux sur les compartiments biotiques et abiotiques de l'hydrosystème.

Les travaux d'extraction (Biotec, 2013):

La production nationale de granulats d'origine alluvionnaire a subi une forte croissance durant les années 1960 et 1970. A l'instar de nombreux cours d'eau français, le bassin de la Dordogne, notamment dans le département de la Corrèze n'a pas échappé à ces pratiques.

Déjà marqué par le piégeage de matériaux en amont du barrage d'Argentat, le secteur a en outre subi de profondes extractions en lit mineur en aval du pont de Beaulieu à hauteur de 20'000 m³/an entre 1930 et 1955 et au niveau de l'îlot d'Altillac systématiquement arasé entre 1974 et 1978 à hauteur de 50'000 m³ en 4 ans. Les extractions ont ainsi contribué à provoquer un enfoncement généralisé du fond du lit à l'aval du pont de Beaulieu sur Dordogne de plus de 0,5 mètres de moyenne (localement et périodiquement jusqu'à 1,20 m), d'où une augmentation de la pente générale ainsi qu'une réduction du linéaire de cours d'eau, chuintant les bras secondaires et méandres existant puis fermant progressivement les bras morts.

Le processus de chenalisation en cours ayant progressivement augmenté les vitesses de maturation de la végétation riveraine (fermeture progressive des habitats alluviaux) et déconnecté les annexes alluviales, celle-ci est en train d'évoluer progressivement mais inexorablement au profit d'une stabilité marquée par une domination de la végétation arborée plus mature (espèces de sols drainants ou vieux sujets).

30 années après la fin de ces extractions en lit mineur, la rivière en conserve bien entendu les stigmates : déconnexion de bras mort (Estresse) ou de chenaux secondaires.

1.2.4. Contexte Paysager

Le paysage est quelque chose qui a été pris en compte très tôt par EPIDOR, puisque déjà en 1993, ce dernier élaborait conjointement avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la DIREN Aquitaine un plan de paysage de l'ensemble du bassin de la Dordogne réunit dans un livret intitulé « La Vallée de la Dordogne – Des paysages à mettre en valeur ». Le but était de réaliser une analyse paysagère, mais aussi d'apporter des éléments techniques aux acteurs locaux, en vue d'une prise en compte du paysage dans les divers projets territoriaux de développement¹ ². Afin de présenter la configuration du territoire, il est intéressant aussi d'étudier l'Atlas des paysages³ réalisé par la DIREN Limousin qui a été achevé en 2008 et qui décrit différentes ambiances et unités paysagères sur le territoire limousin⁴.

Les paysages révèlent leurs multiples identités au fil de l'eau.

1.2.4.1. Les paysages du plan paysage vallée de la Dordogne ²

Le lac de Bort-les-Orgues

Entouré de versants forestiers, le lac de Bort-les-Orgues offre un paysage spectaculaire par son ampleur. Les panoramas nombreux offrent la vision des eaux bleues enchâssées dans une entaille de verdure et de rochers.

¹ EPIDOR, 2011, a, *précit.*

² **SEGESA et CNRS Laboratoire STRATES du La Vallée de la Dordogne des Paysages à mettre en valeur [Rapport] : Etude de Plan de Paysage.** - [s.l.] : DIREN & EPIDOR, 1993.

³ Les atlas des paysages donnent une connaissance précise des **paysages d'un département**, qui inspirent les politiques qualitatives d'aménagement du territoire conduites par l'État, la région, le département ou les groupements de communes dans leurs prérogatives respectives. Celui du Limousin a été réalisé sur la base d'une étude confiée à l'Agence de paysagistes Folléa Gautier, et résulte du travail complémentaire pluridisciplinaire effectué par la Fac de Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Limoges et la DIREN Limousin. (atlasdespaysages.com)

⁴ **DIREN Limousin Paysages en Limousin - De l'analyse aux enjeux [Rapport] : Etude réalisée conjointement par la région Limousin, la DIREN Limousin et l'Université de Limoges.** - Limoges : [s.n.], 2008.

Ce spectacle est vaste, les horizons souvent infinis. La présence de monuments historiques remarquables comme le château de Val et le prieuré de Port-Dieu ajoute un caractère supplémentaire à ce paysage qui pourrait presque passer pour naturel. Les aménagements présents sur les bords du lac confirment la vocation touristique de ce site magnifique.

Les lacs des barrages de Marèges et de l'Aigle

La géologie a imposé une fantaisie au cours de la Dordogne qui change de direction, tourne vers le nord-ouest avant de replonger vers le sud lors d'un méandre serré. La rivière reprend d'abord l'aspect de gros torrent de moyenne montagne après Bort-les-Orgues puis redevient lac sous l'effet du barrage de Marèges.

Depuis le plateau, la vue passe sans obstacle au-dessus des gorges de la Dordogne. Il faut emprunter des routes sinueuses pour avoir une vue sur la rivière et sur le lac. Le spectacle devient alors grandiose, abrupt, sauvage. Le belvédère de Gratte-Bruyère est propice à la contemplation : la Dordogne devenue un lac enchâssé dans la roche et la forêt de châtaigniers, de chênes ou de pins cède parfois la place à une lande de bruyères ou de genêts.



Figure 10 : Monestier-Port-Dieu, site de la Vie

Le lac du barrage de Chastang

Cette unité de paysage reproduit dans une observation rapide, celle du lac du barrage de l'Aigle. L'inaccessibilité aux rives du lac reste la règle où les paysages encore sauvages et sombres en deviennent presque inquiétants. Seuls deux villages, Spontour et Aynes sont installés le long de la seule route qui longe, sur quelques kilomètres, la rive du lac.

Le lac du barrage de Sablier, vers la Dordogne quercynoise

Si l'amont de ce lac, beaucoup moins long dans son cours, reste proche de l'ambiance des lacs supérieurs de par ses caractères paysagers, l'aval annonce un paysage plus ouvert et moins sauvage, où la présence humaine l'emporte sur la nature apparente. A l'amont, le lac est encore enchâssé entre deux versants abrupts, couverts principalement de forêt, avec cependant parfois quelques signes d'une activité agricole déclinante, tandis que la transition vers la Dordogne quercynoise s'amorce subtilement. Quelques noyers font leur apparition.

A l'aval, la transition est plus nette : le lac est plus large, les versants s'affaissent, la lumière est plus intense et l'activité agricole est plus présente. Jardins et vergers de noyers bordent le lac tandis qu'émergent les premiers complexes touristiques.

D'Argentat à Beaulieu, la Dordogne entre Massif Central et Quercy

La véritable transition entre la Dordogne cristalline du Massif Central et le Quercy est là. La vallée est toujours caractérisée par des versants pentus et élevés, mais ses formes sont désormais beaucoup plus marquées : les faces concaves des méandres sont des falaises qui tombent dans la Dordogne, les faces convexes laissent apparaître des terrasses occupées par des cultures et des prairies.

L'activité se fait plus dense. Près d'Argentat, l'extraction de sable et graviers a ouvert un vaste chantier sur la terrasse de la Dordogne. Ailleurs, c'est l'exploitation forestière, avec des coupes ou des plantations récentes tandis que l'urbanisation s'intensifie, surtout près d'Argentat et de Beaulieu.

Ces deux bourgs traditionnels font figure de portes d'entrée amont et aval dans la vallée. Argentat aux toits de lauze s'organise soigneusement le long de la Dordogne, avec ses quais pavés en rive droite et ses belles maisons tournées vers la rivière. C'est son architecture qui marque la véritable transition entre la Dordogne cristalline du Massif Central et le Quercy : maisons trapues et massives, toits à double pente, clochetons à section carrée. Ce sont aussi, d'Argentat à Beaulieu, les prairies qui éclaircissent, çà et là, la forêt, ou qui descendent jusque sur les terrasses des méandres de la Dordogne.



P.Lainé, CPLI©

Figure 11 : Le port et les quais

1.2.4.2. L'Atlas des paysages⁵ des ambiances et unités paysagères sur le territoire Limousin⁶.

Les ambiances paysagères

En Corrèze, comme en Limousin au sens large, trois grands types d'ambiance paysagère peuvent être distingués. Le site Natura 2000 est intégralement situé dans la zone dite d'ambiance sous influence montagnarde et plus précisément dans la catégorie des grandes vallées en gorges pour la majorité du site. Cette ambiance est caractérisée par une altitude souvent supérieure à 500 m. Les gorges se traduisent par un assemblage de croupes boisées, de dépressions humides, de prairies à l'herbe dense et de murets de blocs de granite. Elles sont aussi marquées par la rareté des hommes, disséminés en fermes isolées, dans de petits villages dans les endroits les mieux exposés au soleil ou dans des bourgs ou villes autour de montagne comme Ussel, Meymac... En dehors de quelques petits pôles touristiques comme le château de Val et ses alentours, le paysage rural est resté traditionnel. La vallée est à l'écart des principaux axes routiers, on y accède que par des axes secondaires.

Les gorges de la Dordogne se caractérisent donc par des pentes raides et sombres, couvertes de taillis de chênes et de hêtres et hérissées de rochers. Pour rattraper le niveau de base, celui de la Dordogne, les rivières affluentes coulent en rapides tumultueux, mais les eaux domptées par les barrages sont noires et immobiles^{2 4}.

⁵ Les atlas des paysages donnent une connaissance précise des **paysages d'un département**, qui inspirent les politiques qualitatives d'aménagement du territoire conduites par l'État, la région, le département ou les groupements de communes dans leurs prérogatives respectives. Celui du Limousin a été réalisé sur la base d'une étude confiée à l'Agence de paysagistes Folléa Gautier, et résulte du travail complémentaire pluridisciplinaire effectué par la Fac de Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Limoges et la DIREN Limousin. (atlasdespaysages.com)

⁶ **DIREN Limousin** Paysages en Limousin - De l'analyse aux enjeux [Rapport] : Etude réalisée conjointement par la région Limousin, la DIREN Limousin et l'Université de Limoges. - Limoges : [s.n.], 2008.

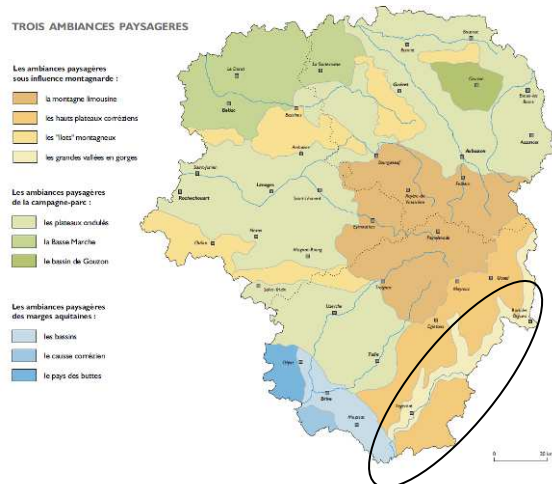


Figure 12 : Représentation des ambiances paysagères en Limousin (Source : DREAL Limousin, 2008)

Pour préciser cette vue d'ensemble, l'Atlas des paysages a redécoupé le territoire en unités paysagères.

Les unités paysagères

Le site Natura 2000 FR7401103 est découpé en 3 unités paysagères.

- Les gorges de la Dordogne qui couvrent la plus grande surface du site
- La vallée de la Dordogne au sud du site
- La Xaintrie plutôt sur la partie traversée par la Maronne

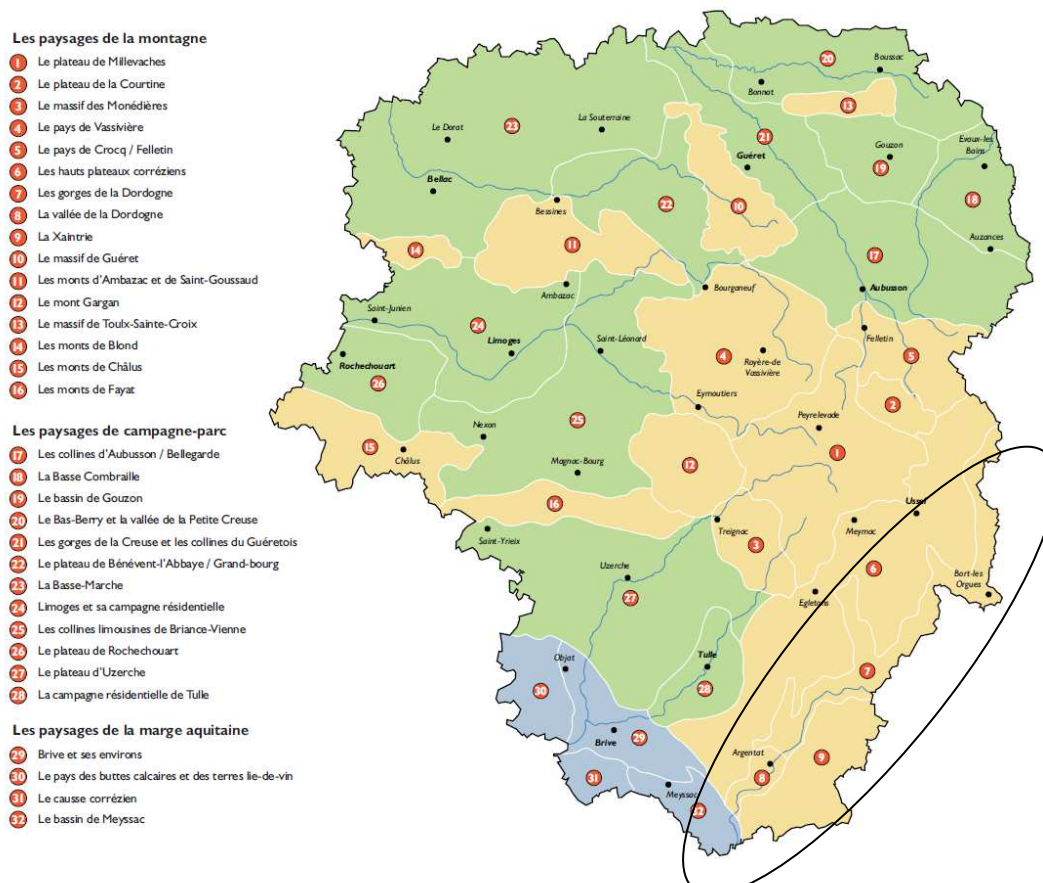


Figure 13 : Représentation des unités paysagères en Limousin (DREAL Limousin, 2008)

Les gorges de la Dordogne

La haute vallée de la Dordogne forme une partie de la limite régionale avec ses gorges particulièrement profondes. Elles sont accompagnées de gorges secondaires, creusées par ses affluents.

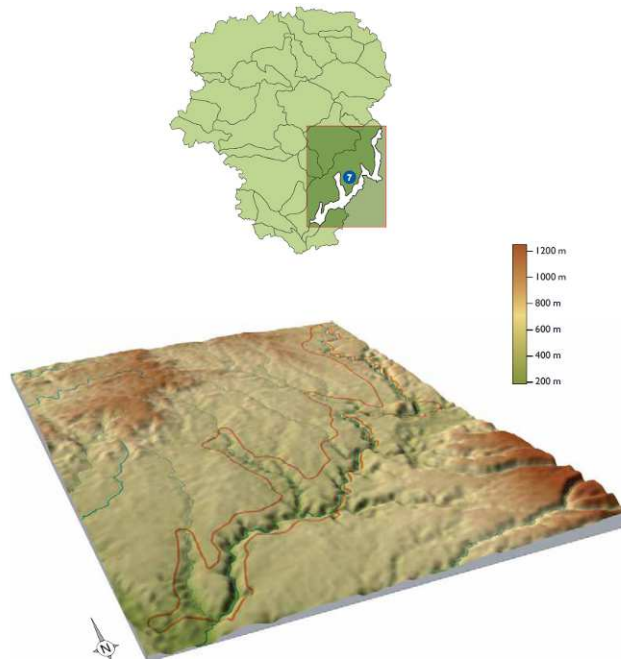


Figure 14 : Unité paysagère « Les Gorges de la Dordogne » (DREAL Limousin, 2008)

La vallée de la Dordogne

Cette unité est celle qui a le plus d'emprise sur le site Natura 2000. A l'aval du verrou rocheux sur lequel s'appuie le barrage du Sablier, en amont d'Argentat, la Dordogne pénètre dans une courte plaine alluviale, puis elle retrouve un caractère encaissé jusqu'au sud de Bassignac-le-Bas. C'est le premier secteur aux abords de la Dordogne, habité et agricole. D'Argentat à l'aval de Monceaux-sur-Dordogne, le fond de la vallée s'élargit en accueillant la Souvigne et la Maronne ; les cours d'eau tracent de grands méandres au milieu de vastes espaces alluviaux exploités par l'agriculture, le tourisme et les sablières.

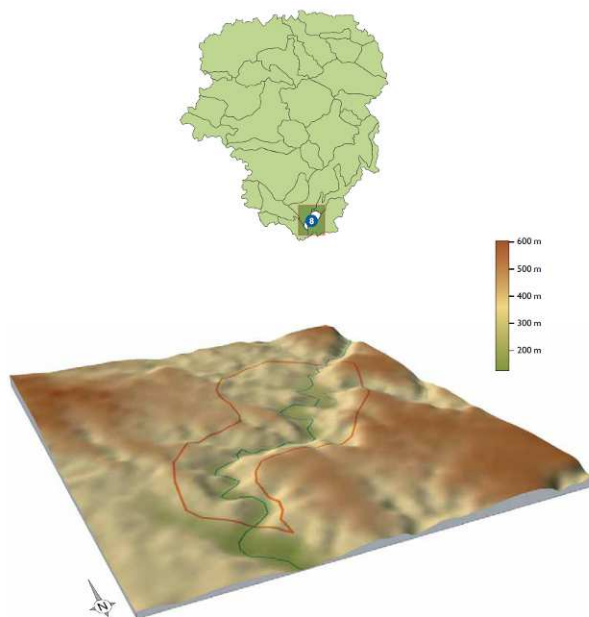


Figure 15 : Unité paysagère « La Vallée de la Dordogne » (DREAL limousin, 2008)

La Xaintrie

La Xaintrie, bordée au nord et à l'ouest par la vallée de la Dordogne, prolonge encore les ambiances "montagnardes" des plateaux corréziens puisque les reliefs dépassent presque partout 600 mètres d'altitude. Mais les horizons étirés, parfois presque plats s'ouvrent davantage. En outre, quelques champs, cultivés en céréales, s'ajoutent aux pâtures ou à la forêt et en font un milieu plus ouvert que le plateau corrézien.

La Xaintrie est profondément entaillée par la Maronne. Les taillis de châtaigniers sont assez fréquents dans les pentes de ce secteur. Parfois même les noyers annoncent les climats du Lot tout proche.

L'agriculture est plus présente sur les hauts des croupes et des pentes dégagées. Toute l'architecture est ici proche de celle de l'Auvergne.

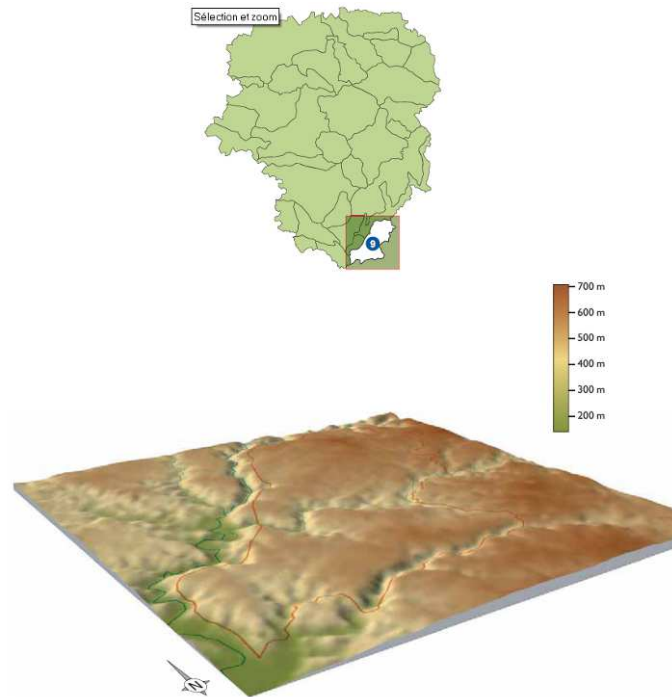


Figure 16 : Unité paysagère « La Xaintrie » (DREAL Limousin, 2008)

Les paysages du site sont donc diversifiés actuellement. Toutefois, ils n'ont pas toujours été à dominante forestière, et délaissés par l'Homme...

Le paysage d'autrefois

Afin de comprendre la situation paysagère actuelle de la vallée, nous pouvons nous baser sur différentes publications de Romain Rouaud. Cet étudiant, a réalisé une thèse sur les problématiques actuelles et la gestion passée des forêts à fonction combustible, en prenant l'exemple de la forêt charbonnée de la haute vallée de la Dordogne.

Il explique que la topographie prononcée de l'ensemble des vallées présentes sur le haut bassin de la Dordogne n'a jamais été favorable à une mise en valeur agricole des versants⁷. Lors de la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle, la forêt, mais aussi les landes et autres végétations intermédiaires de friches ou de forêts claires occupaient déjà une place dominante⁸.

⁷ ROUAUD Romain La forêt comme marqueur de l'identité territoriale des "pays coupés" [Rapport] / Université de Limoges - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. - Limoges : Géolab UMR-6042-CNRS, 2009. - Colloque : La Xaintrie : identité(s) d'un pays aux marges du Limousin et de l'Auvergne.

⁸ Information obtenue à partir de cartes postales datant du début des années 1900.

Autrefois, au XX^{ème} siècle, voire auparavant, les forêts des gorges de la Haute-Dordogne étaient connues pour la production de merrains et pour le charbonnage. En effet, d'après des prospections réalisées entre 2006 et 2008, près de 550 plateformes dédiées à la production de charbon de bois par combustion lente ont été constatées sur le bassin de la haute vallée de la Dordogne. Avec une moyenne de 5 à 10 plateformes de charbonnage pour 10 ha. Romain Rouaud estime l'existence de plusieurs dizaines de milliers de plateformes de charbonnage dans les forêts de pente de la haute vallée et de ses affluents. Cette pratique a ensuite été abandonnée avec le développement des énergies fossiles et majoritairement le pétrole mais aussi par l'industrialisation du charbonnage. L'évaluation de la production de merrains dans ces gorges est aujourd'hui difficile par manque de données, mais on sait qu'elle s'est terminée parallèlement au charbonnage, à cause de l'augmentation des exigences qui, par des critères de volumes et de qualité, imposaient indirectement de les produire en plaine (Tronçais, Berçé...). Aussi, la disparition des gabariers qui subissaient la diversification des modes de transport a perturbé l'organisation des charbonniers. Rapidement le chemin de fer a pris le relais, et l'exploitation de la forêt dans les gorges a pu continuer notamment avec l'élaboration de sciages, mais aussi de traverses nécessaires aux rails et d'étais à destination des mines⁹.

Ensuite, le développement industriel de plus en plus poussé provoqua une modification des modes de vies et entraîna une mutation socio-économique sans précédent dans ces territoires ruraux.

Aujourd'hui, en plus de laisser des vestiges de plateformes ou bien de fours mobiles datant certainement des années 1940, l'exploitation des forêts de gorges a laissé des traces sur la structure actuelle des peuplements car on trouve désormais une forêt maigre de bois, de taillis vieillissants de chênes, de charmes ou de hêtres, délaissés, pour la plupart, depuis au moins une cinquantaine d'années.

L'exode rurale a également marqué les paysages de la Haute Dordogne, puisque ces-derniers étaient très ouverts jusqu'au XX^{ème} siècle, mais ont changé ensuite. De nombreuses exploitations agricoles ont été abandonnées et les terres ont été délaissées dans les pentes comme sur les plateaux en Limousin. A l'inverse, la mise en valeur agricole des plateaux volcaniques d'Auvergne a été plus aisée et les paysages s'y sont plus ouverts. En Corrèze, toutes les terres inutilisées se sont reboisées spontanément ou grâce à l'aide du fond forestier national¹.

La réputation du Limousin, comme territoire boisé, est donc liée à des faits plutôt nouveaux, car il y a moins d'un siècle, cette Région était plus ouverte.

La création des barrages hydroélectriques sur le cours de la Dordogne, échelonnée de 1932 à 1957, comme ceux de la Maronne, a fortement perturbé l'organisation des activités de la vallée et donc de la vie économique et sociale de ce territoire. La cessation des activités de fonds de vallée, très exploitées auparavant, a aussi participé au façonnement du paysage des gorges de la Dordogne corrézienne actuel¹⁰.

⁹ ROUAUD, 2009, *précit.*

¹⁰ Extrait entretien téléphonique avec Armelle Faure, sociologue, le 05/09/2012

La zone s'étend sur un site linéaire du Chavanon, en amont, jusqu'à sa confluence avec la Dordogne, puis le long de la Dordogne jusqu'à Liourdres ainsi qu'une partie de la Maronne. Le territoire, très peu peuplé, comporte différentes caractéristiques paysagères étant donnée son étendue toute en longueur. En effet, l'amont du site est composé de gorges profondes, que la Dordogne traverse pendant plus de 150 km avant de s'ouvrir vers Argentat puis s'élargir et s'apaiser réellement en aval du site après Beaulieu-sur-Dordogne. L'amont est très forestier et l'ouverture des milieux ne commence qu'en aval, en introduction à la vallée de la Dordogne lotoise.

Toutefois, l'inexploitation de ces gorges est un fait nouveau, puisque au début du XX^{ème} siècle, on trouvait encore beaucoup d'activités de charbonnage ou d'exploitation de bois pour la réalisation de merrain ou d'états de chemin de fer... qui ont été abandonnées progressivement avec l'évolution des besoins et des pratiques.

1.3. Les acteurs du territoire

L'ensemble des acteurs intervenant de manière directe ou indirecte dans la gestion de l'environnement, de l'aménagement du territoire et qui exercent une activité économique sont représentés au sein du comité de pilotage visant la réalisation du Document d'objectif pour le site Natura 2000

1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernée.

- **Les communes** : 45 communes sont concernées par le site

Altillac, Argentat, Astillac, Auriac, Bassignac-le-Bas, Bassignac-le-Haut, Beaulieu-sur-Dordogne, Bort-les-Orgues, Brivezac, Chapelle-Saint-Géraud, Chenailier-Mascheix, Confolent-Port-Dieu, Darazac, Goulles, Gros-Chastang, Hautefage, Latronche, Laval-sur-Luzège, Ligniac, Liourdres, Marcillac-la-Croisille, Mercœur, Merlines, Monceaux-sur-Dordogne, Monestier-Merlines, Monestier-Port-Dieu, Neuvic, Reygade, Rilhac-Xaintrie, Roche-le-Peyroux, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Cirgues-la-Loutre, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Étienne-aux-Clos, Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Julien-aux-Bois, Saint-Julien-près-Bort, Saint-Martial-Entraygues, Saint-Martin-la-Méanne, Saint-Merd-de-Lapleau, Sarroux, Sérandon, Servières-le-Château, Sexcles, Soursac.

Les communautés de communes : 10 communautés de communes sont concernées par le site.

Communauté de communes du Plateau Bortois, du Pays d'Eygurande, des Gorges de la Haute Dordogne, de Ventadour Pays d'Argentat, Canton de Saint Privat, de Mercœur, du Sud Corrèze, d'Ussel-Meymac-Haute Corrèze, de Doustre et Plateau des Etangs.

D'un point de vue démographique, deux communautés de communes sortent du lot : la Communauté de communes d'Ussel, Meymac, Haute-Corrèze avec 16 190 habitants et la Communauté de communes de Ventadour avec 10 600 habitants. Celle du Pays d'Argentat fait suite avec 6 100 habitants, puis les restantes comportent moins de 5 000 habitants.

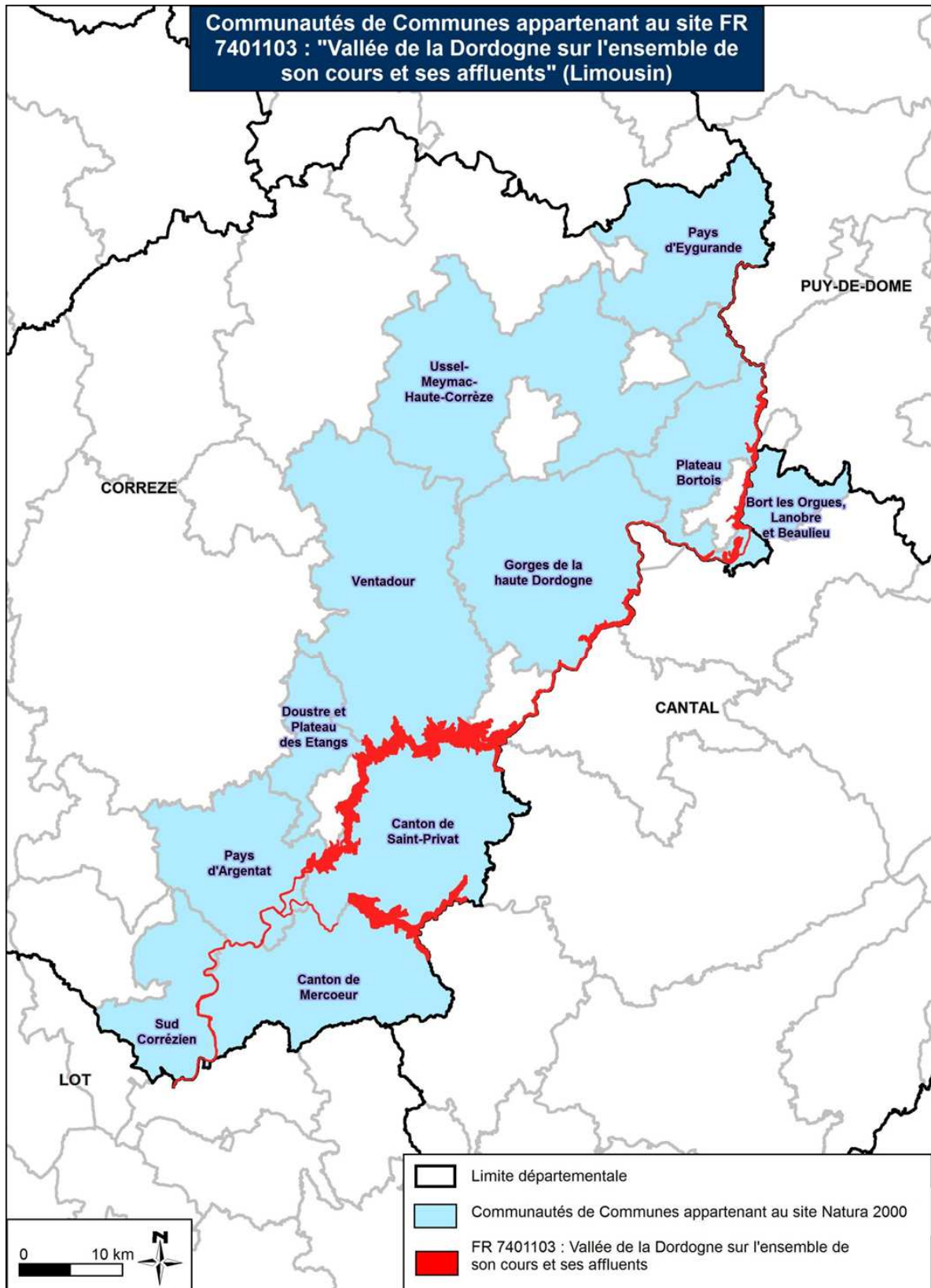


Figure 17 : Localisation des 11 communautés de communes traversées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

Nous détaillerons seulement les initiatives particulières de certaines communautés de communes, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative, sur la vallée de la Dordogne corrèzienne :

La Communauté de communes de Ventadour a élaboré, pour la période 2012-2016, un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau communautaires (PPG 2012-2016). Ce programme intègre deux volets :

- Un volet « travaux » comprenant un programme de restauration et d'entretien des boisements de berges et de zones humides, des travaux de rétablissement de la continuité piscicole et des travaux de gestion d'ouvrages
- Un volet « animation » développé sur les problématiques majeure du territoire comme le piétinement de berge, l'exploitation sylvicole, la gestion des étangs...¹¹

Dans ce cadre, elle a mis en place une cellule opérationnelle rivière (COR) en 2003 car elle possède un réseau hydrographique très dense (390 km de cours d'eau souvent en fond de gorges profondes, boisées et inaccessibles). L'objectif est de restaurer, valoriser et préserver des cours d'eau du territoire. Aussi, la COR gère un parc de chemins de randonnées pédestre (33 circuits de randonnées) afin de valoriser son territoire.

La communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne a également élaboré un PPG. Les actions qui y sont préconisées sont réunies en quatre axes majeurs :

- Créer des conditions favorables à une bonne gouvernance, en mobilisant les acteurs locaux afin de coordonner les actions, mieux communiquer, renforcer et structurer les connaissances et évaluer l'efficacité de la politique communautaire autour de la gestion de l'eau.
- Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques en travaillant sur les activités qui agissent sur la morphologie et la dynamique naturelle des milieux, en essayant de réduire les pollutions diffuses et limitant l'impact des activités utilisatrices d'eau.
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides afin de préserver la continuité écologique, préserver les têtes de bassin, les milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux et les zones humides. Aussi, il est noté le souhait d'intégrer la préservation de ces zones humides dans les politiques publiques.
- Assurer une eau de qualité pour garantir l'ensemble des usages, afin de garantir une eau potable en qualité en quantité tout en maintenant les activités nautiques et de baignade.

Aussi, dans le cadre de ces PPG, les deux communautés de communes se sont associées pour le volet sylvicole.

¹¹ **Communauté de communes de Ventadour** Définition du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau communautaires 2012-2016 [Rapport] : PPG phase 3. - Lapleau : CC de Ventadour, 2012.

- Les Pays

Le site FR7401103 traverse 4 pays* différents (d'amont en aval) :

- **Le Pays de la Haute Corrèze** qui est porté par la Fédération du Pays Haute-Corrèze dont le siège est à Ussel. Il comprend 30 090 habitants répartis sur 67 communes pour une densité de population de 17,76 habitants par km²

Les actions de ce pays sont basées sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Rendre le territoire accessible et attractif (logement, patrimoine...)
- Axe 2 : Proposer un cadre de vie et des services de qualité (développement des offres de services et de formations).
- Axe 3 : Proposer un tissu économique diversifié et compétitif avec des emplois dans une gamme de métiers (Développement économique et touristique).

- **Le Pays d'Egletons** comporte 17 communes et 13 000 habitants environ, soit une densité de population de 29,9 habitants par km²

Le Pays d'Egletons s'appuie sur 4 points principaux dans ces projets :

- S'organiser : Favoriser l'échange de renseignements entre acteurs, pour qu'ils agissent en cohérence, afin que leurs différences individuelles se transforment en force collective.
- Attirer : Offrir des services répondant à des nouveaux besoins, investir dans des équipements qui font défaut, proposer des moyens d'accueil...
- Valoriser : Faire connaître les richesses historiques, culturelles, les paysages, consolider le pôle de formation Génie civil d'Egletons, utiliser les potentiels du bois...
- Accueillir et accompagner : Installer de nouvelles familles en pensant aussi aux besoins quotidiens, implanter une nouvelle entreprise... Accueillir des forces vives et les ancrer sur le territoire.

- **Le Pays de Tulle** est porté par le Syndicat Mixte du Pays de Tulle qui comprend 50 633 habitants sur 1 254 km² soit 40,38 habitants par km².

Ses problématiques, par rapport aux autres Pays, sont beaucoup plus urbaines :

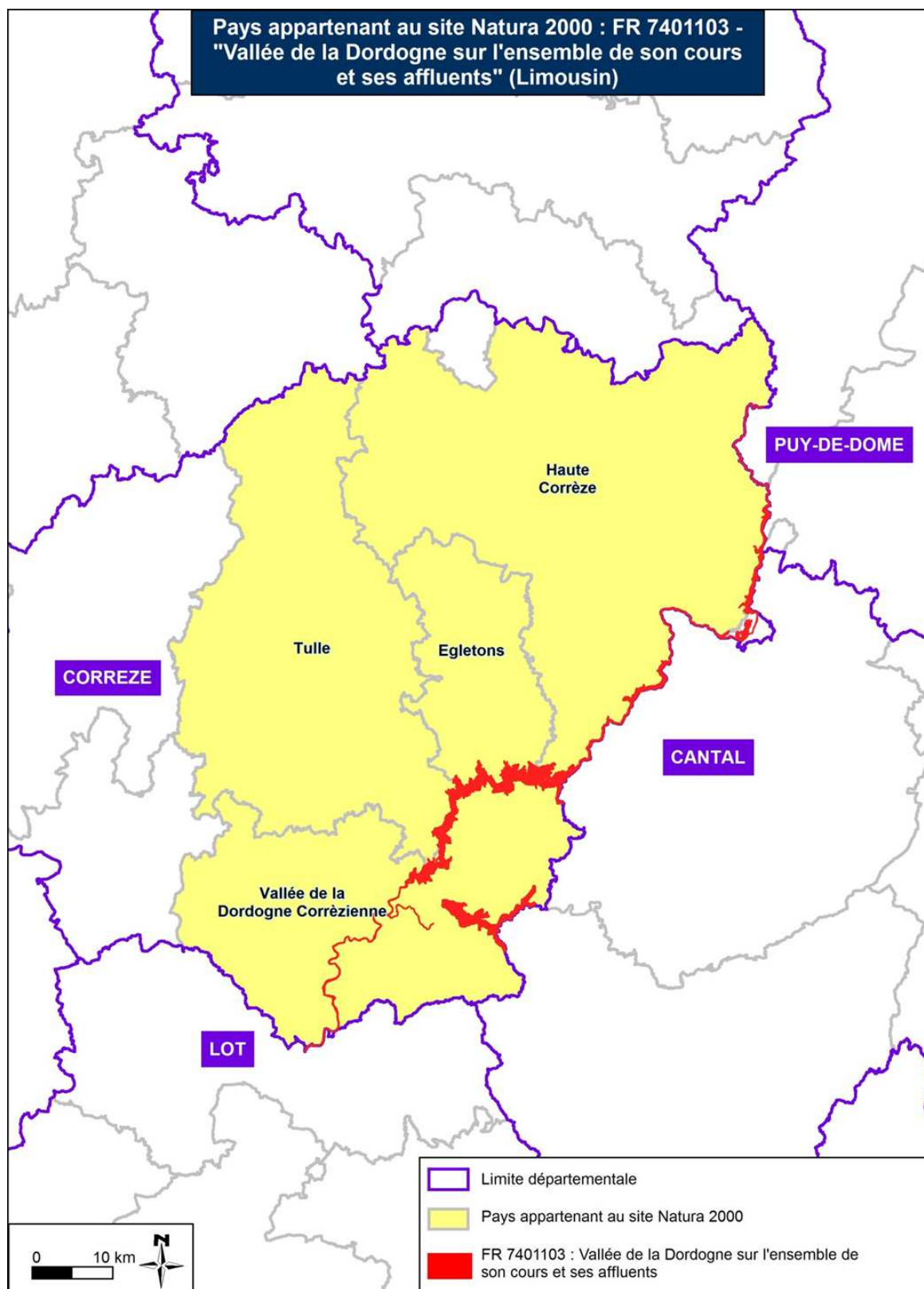
- Reconquérir et diversifier le tissu économique,
- Accueillir et insérer de nouvelles populations,
- Affirmer et promouvoir un territoire attractif.

- **Le Pays de la Vallée de la Dordogne Corrézienne** est composé de 64 communes et 23 300 habitants sur un territoire de seulement 1000 km² soit une densité de population de 23,3 habitant par km².

Il dispose de 4 axes stratégiques :

- Consolider et bâtir des solidarités interterritoriales et intra-territoriales
- Renforcer les activités économiques existantes et favoriser l'émergence de nouvelles activités
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire
- Affirmer l'identité et la qualité du cadre de vie¹²

¹² **Conseil général de Corrèze** Présentation des Pays [En ligne]. - s.d.. - Consulté le 20 août 2012. - <http://www.correze.fr/fr/deplacements-et-territoire/les-6-pays/presentation-des-pays/index.html>.



Source : BD Topo IGN ©, DREAL Limousin - Réalisation : EPIDOR 04/2012

Figure 18 : Localisation des Pays traversés par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

- Le syndicat à la carte de la Région d'Argentat
- Le Conseil Départemental de la Corrèze.
- Le Parc naturel Régional Millevaches en Limousin : 4 communes du site Natura 2000 sont concernées par le territoire du Parc, il s'agit des communes de Saint Etienne, Monestier-Merlines, Merlines et Confolent Port-Dieu.
- L'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR : EPIDOR est un EPTB pour engager une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant hydrographique de la Dordogne.
- Le Conseil Régional Limousin.

1.3.2. Les services de l'Etat

- La Direction Départementale des territoires (DDT de la Corrèze)
- Le service départemental de l'Office national de l'Eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Le service départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- L'Office national des forêts
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL Limousin) : La DREAL a notamment pour mission en Limousin de mettre en œuvre le réseau Natura 2000. A ce titre, elle pilote l'élaboration des Documents d'Objectifs, sous la responsabilité des préfets des départements.
- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'eau met en œuvre les orientations de la politique de l'eau.

1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture

- La Chambre d'agriculture de la Corrèze
- le FRCIVAM du Limousin
- La SAFER de la Corrèze
- le syndicat de la propriété agricole de la Corrèze

1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière en Limousin
- Le Comptoir de Bois de Brive (CBB) achète et exploite les lots de bois aux propriétaires.
- Les Syndicats des Forestiers privés du Limousin, représentent et défendent les intérêts des propriétaires forestiers privés.
- Alliance Forêt-Bois, est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires.
- UNISYLVA, est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires. Mais aussi achètent et exploitent des lots de bois mis en vente.
- La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires.
- la Coopérative agricole et forestière Sud-Atlantique (CAFSA)
- L'Union Régionale de la forêt privée du Limousin
- L'association des forêts de la Xaintrie (AFOXA)
- l'association de développement et d'animation forestière Dordogne Ventadour
- l'association pour le développement équilibré de la forêt du Limousin (ADELI)

- le centre d'études techniques forestières du Limousin (CETEF)
- l'association pôle interrégional bois (APIB)
- le groupement de développement forestier Plateau de Millevaches

1.3.5. Les acteurs liés à l'environnement :

- **La Fédération Départementale des Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques** (FDAPPMA de la Corrèze)
- Les **AAPPMA** du territoire (Associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)
- **La Fédération Départementale des Chasseurs** (FDC de la Corrèze)
- Les **ACA** du territoire (association de chasse agréés)
- les **Associations de protection de la nature (APN)** : on peut citer Corrèze Environnement, Sources et rivières en Limousin, Limousin Nature Environnement
- La **SEPOL** (Société d'étude et de protection ornithologique du Limousin)
- La **LPO** (Ligue de protection des Oiseaux en Limousin)
- Le **GMHL** (Groupement mammologique et Herpétologique du Limousin)
- Le **CPIE Corrèze** (Centre permanent d'initiative à l'environnement)
- La **MEP 19** (Maison de l'Eau et de la Pêche)
- **L'association Pic Noir**
- **ANPER- TOS** (association nationale pour la protection des eaux et des rivières)
- **l'Association Migrateurs Garonne DOrdogne** (MIGADO)
- **Le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin** (CEN Limousin)
- **Le Conservatoire du littoral**
- **Le Conservatoire Botanique National du Massif-Central**
- **le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Limousin** (CSRPN)

1.3.6. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme

Les offices de tourisme, le comité du Tourisme de la Corrèze (CDT), le service des sports du conseil départemental Comité départemental des sports subaquatiques, le Comité départemental de randonnées pédestres de la Corrèze (CDR), le comité départemental de la fédération de la montagne et de l'escalade de la Corrèze, le comité départemental de canoé-kayak de la Corrèze : Ces divers organismes ont pour objectifs de développer et promouvoir un panel d'activités touristiques et sportives sur le département de la Corrèze.

1.3.7. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie

- **La Chambre des Métiers de la Corrèze** : cette Chambre Consulaire a pour objectif le maintien et le développement de l'artisanat sur l'ensemble du département de la Corrèze.
- **La Chambre de Commerce et d'industrie de la Corrèze**
- **L'UNICEM** (Union Nationale des Industrie de Carrières et Matériaux de Construction Limousin)
- **EDF** – Groupe d'Exploitation hydraulique Dordogne
- **RTE**, Réseau de Transport d'Electricité. – GMR Massif Central Ouest
- **France Hydro-électricité**, c'est un syndicat regroupant les propriétaires/exploitants de microcentrales et défendant leur intérêt.

CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs

La configuration du site « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » fait se côtoyer deux grands types de milieux :

- Les milieux de la rivière et alluviaux sont directement conditionnés par la qualité des eaux et la qualité de la dynamique fluvial qui s'y opère. Sur l'axe Dordogne et Maronne ces milieux sont conditionnés par l'activité hydroélectrique.

- Les espaces de versants eux sont dépendant de la qualité des pratiques sylvicoles, agricoles et l'aménagement du territoire (infrastructures).

2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes

Pour l'élaboration du DOCOB, EPIDOR a souhaité s'appuyer sur des expertises scientifiques. La diversité des habitats et des espèces potentiels a incité EPIDOR à faire appel à des experts compétents pour chacun des habitats et des espèces présents. De plus, dans la mesure où les exigences écologiques de ces espèces dépassaient souvent le territoire propre au site régional Limousin notamment pour les habitats fluviaux et les espèces de la rivière, EPIDOR a souhaité qu'une approche coordonnée avec le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise » en Midi-Pyrénées et le site « Dordogne » en Aquitaine en aval soit proposée. Cette approche coordonnée étant rendu plus facile par le fait qu'EPIDOR a été désigné opérateur pour les autres Régions concernées par la vallée de la Dordogne.

La prestation d'expertises a donc été divisée pour faire appel à des spécialistes de chacun des types d'espèces ou d'habitats.

2.1.1. Expertises selon 4 étapes

Les expertises ont toutes été menées selon 4 étapes.

Etape 1, **bilan des données disponibles** : un bilan détaillé des données disponibles (actuelles et historiques) a été réalisé, à partir d'une analyse bibliographique et d'une recherche auprès des réseaux scientifiques et naturalistes locaux.

Cette analyse bibliographique a donc permis de rassembler toutes les données de connaissance dont pouvaient disposer l'administration, les collectivités, les réseaux de naturalistes ou les associations.

Etape 2, **inventaires complémentaires** : en fonction des données disponibles des inventaires complémentaires ont été engagés notamment pour réaliser des relevés phyto-sociologiques ou prospecter pour disposer de nouvelles données d'habitats ou d'espèces.

Etape 3, **cartographie et base de données des habitats** : Une cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces a été réalisée incluant les données bibliographiques de l'étape 1 et les données d'inventaire complémentaire de l'étape 2. L'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

Les relevés de terrain ont été organisés en base de données. Compte-tenu des difficultés d'obtenir des inventaires exhaustifs pour toutes les espèces, des secteurs de présence potentielle ont été définis à partir des contacts avérés et des données bibliographiques.

Etape 4, **analyse écologique** : l'analyse écologique a consisté à expliquer, pour tous les éléments identifiés (habitats ou complexes d'habitats, espèces), leurs exigences, leur état de conservation actuel, leur dynamique par rapport à un état de conservation jugé favorable, et les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation.

Des fiches de synthèse ont été réalisées pour les 19 habitats et les 22 espèces présentes dans le site. (Elles sont présentées dans le Tome III du document d'objectif)

6 prestataires ont été choisis pour traiter de l'ensemble des habitats ou des espèces :

- habitats des versants : bureau d'étude BIOTOPE avec Clémence OLLIVIER, Emilie CHAMARD
- habitats alluviaux du lit de la rivière : bureau d'étude ASCONIT Consultants Wilfried RATEL, Nicolas SAVINE
- habitats des herbiers aquatiques : bureau d'étude ASCONIT Consultants Wilfried RATEL, Nicolas SAVINE
- odonates, lépidoptères, coléoptères : association ARVENSIS Félix BECHEAU,
- poissons, mollusques et crustacés : association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne) avec Anne SOULARD et bureau d'étude ECOGEA, avec Jean-Marc LASCAUX, et Fabrice FIRMIGNAC,
- loutres : bureau d'étude CATICHE Production avec Charles LEMARCHAND, Yves BOULADE, Christian BOUCHARDY
- chiroptères : bureau d'étude BIOTOPE avec Clémence OLLIVIER, Cécile PAUZIES

2.1.2. Précisions sur la cartographie des habitats

Comme indiqué plus haut, l'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

La méthodologie adoptée pour ce travail respecte la méthodologie nationale « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestre du réseau Natura 2000 » (CLAIR et al. 2005).

Les communautés végétales ont été étudiées à partir de relevés phyto-sociologiques réalisés par Wilfried RATEL (Asconit Consultants), Clémence OLLIVIER et Emilie CHAMARD (BIOTOPE). Une expertise sur les relevés a été réalisée par Laurent CHABROL du Conservatoire Botanique National Massif Central.

L'ensemble des inventaires et se sont déroulés entre 2012 et 2013.

La pré-cartographie :

L'ensemble du site a été cartographié ainsi que tous les types d'habitats. Une phase de pré-cartographie a été réalisée à l'aide des données disponibles avec pour but l'identification de la surface d'habitats actuellement connue et répertoriée et celle à prospecter.

Les données ont été transmises par :

- L'ONF- CEN Limousin et le CBNMP pour les données de pré-cartographie d'habitats ;

- l'opérateur du site Natura 2000 et le maître d'ouvrage EPIDOR pour le restant des données ;

La cartographie :

La cartographie a été réalisée sur la base de la pré-cartographie, complétée par des relevés de terrain et une photo-interprétation. Pour la rivière, l'analyse et la caractérisation des habitats se sont basées sur la trame « substrat » de la base sous système d'information géographique (SIG) d'EPIDOR.

Méthodologie de saisie/base de données

La saisie des informations au sein de la base de données a été réalisée en collaboration avec l'opérateur du site, conformément aux exigences de la DREAL.

La base de données complète est disponible auprès de la DREAL Limousin ou auprès d'EPIDOR.

2.1.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces

L'évaluation des habitats se conformera aux préconisations du cahier des charges national pour la cartographie des habitats naturels (CLAIR M. et al., 2005) et sa déclinaison régionale (CBNBP, 2007).

La dynamique est notée par rapport à son état d'avancement : inconnue, non apparente, stable, avancée, très avancée. Il est également possible de fournir des informations sur la dynamique forestière (jeune, mûre, moyen).

Les facteurs de dégradation agissant sur les communautés végétales sont recensés lors de la phase de cartographie de terrain pour chaque polygone correspondant à un habitat d'intérêt communautaire. La nomenclature de ces facteurs s'appuie sur la liste utilisée dans le cadre du programme ZNIEFF.

L'état de conservation est appréhendé d'après l'état de dégradation par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature (notamment dans les fiches descriptives des cahiers d'habitats). Les types d'état proposés sont : excellent, bon, moyennement dégradé, fortement dégradé.

La gestion actuelle et les potentialités du site sont recueillies de manière globale pour chaque habitat comme suite :

- possibilités de restauration : pour les communautés végétales dégradées, l'appréciation des possibilités de restauration se fait en fonction des efforts à fournir pour qu'un habitat retrouve son état optimal : possible, possible avec efforts, difficile, impossible, inconnu ;
- gestion actuelle : pratiques de gestion constatées ;
- gestion souhaitée : mode de gestion jugé opportun pour le maintien d'un état de conservation favorable.

Evaluer l'état de conservation, mais également **l'intérêt des habitats** n'est pas une affaire simple quand on sait que leur évolution est parfois due à des paramètres aléatoires comme les crues. De manière à adopter une méthodologie reconnue et reproductible, on évalue leur intérêt à partir de :

- la typicité : La typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique notamment au travers des tableaux ou de(s) relevé(s) phytosociologique(s) décrivant le syntaxon élémentaire) ;
- la représentativité : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale et en terme de surface occupée.

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des habitats se fait suivant une évaluation de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (rareté, menaces, raréfaction...), ceci à différentes échelles (régionale, nationale et/ou européenne) en fonction des documents et listes de référence disponibles. La présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial peut conforter cette valeur intrinsèque de la communauté végétale mais elle ne doit pas servir à l'évaluer.

2.1.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes

Vu l'échelle d'étude et le fonctionnement « dynamique » des écosystèmes et de la rivière Dordogne en particulier, la cartographie et le recensement des habitats naturels réalisé, n'est ni fin, ni exhaustif. Le travail a consisté à recenser et caractériser les habitats naturels, évaluer leur représentativité au regard du descriptif des habitats d'intérêt communautaire dans les cahiers d'habitats Nature 2000 (y compris variations intrinsèques, variantes locales et vicariance géographiques), puis analyser leur répartition à l'échelle du Site d'Intérêt Communautaire. La description des habitats naturels s'arrête à l'échelle de l'alliance phytosociologique et la cartographie aux habitats génériques (souvent Classe phytosociologique).

La cartographie et les fiches d'habitats doivent donc être considérées comme des guides destinés à aiguiller les démarches et conseiller le technicien ou l'élu, mais ne sauraient être exploitées sans discernement.

N.B. Une analyse plus fine du territoire s'avère être utile avant tout projet d'aménagement afin d'analyser dans quelle mesure celui-ci est susceptible d'être impacté et les précautions à prendre pour atténuer, compenser voir restaurer les habitats impactés. Cette analyse s'appuiera sur les documents guides que sont les fiches habitats.

2.2. Des groupes techniques

En accord avec le comité de pilotage du site, des groupes techniques de suivi de la phase d'élaboration du document d'objectif se sont constitués. Ces groupes techniques étaient constitués des membres du comité de pilotage mais aussi ouvert à la participation d'autres acteurs du territoire.

2 groupes techniques différents se sont réunis entre 2012 et 2015 :

- Un groupe technique agricole et forestier,
- Un groupe technique rivière et autres usages (usages de la rivière, aménagement du territoire, tourisme, loisirs, autres activités)

Ces groupes techniques se sont réunis pour suivre l'état des lieux, discuter des orientations de gestion et élaborer des mesures.

Les groupes techniques ont eu pour principal vocation d'être force de propositions pour le comité de pilotage du site.

L'ensemble des comptes rendus des groupes techniques sont présents dans le Tome 5 du document d'objectif (annexes techniques et administratives))

2.3. Le Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage présidé par Jacques DESCARGUES et Nicole BARDI est constitué d'une 100^{aine} de membres (voir arrêté de constitution du comité de pilotage en annexe dans le Tome 5 du document d'objectifs).

Le comité de pilotage valide les étapes d'élaboration du Document d'objectifs, à savoir :

- l'état des lieux
- le choix des objectifs de gestion
- les mesures et le document d'objectif

Pour le site « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents », le comité de pilotage s'est réuni 4 fois.

L'ensemble des comptes rendus des comités de pilotage sont annexés dans le Tome 5 du document d'objectif.

CHAPITRE 3. Activités humaines et usages

3.1. Population, zones urbaines, emplois et logements

3.1.1. Population

22 590 personnes vivent sur les communes du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents ».

Les principales communes sont Argentat et Bort-les-Orgues, suivies de Neuvic et Beaulieu-sur-Dordogne. 22 590 personnes ont été recensées en 2009 au sein des 45 communes, d'après l'INSEE, y compris la population dite comptée à part ou 21 686 personnes parmi la population municipale.

Cette population est répartie de manière assez hétérogène sur l'ensemble du territoire. On dénombre seulement deux villes de plus de 3000 habitants : Argentat qui comprend 3 275 habitants et Bort-les-Orgues 3 209 habitants. Ensuite, Neuvic regroupe 2 154 personnes et enfin Beaulieu-sur-Dordogne est constitué de 1 320 habitants. Sur les 45 communes, 16 comptent moins de 200 habitants et 19 entre 200 et 600 habitants donc la population est divisée sur de multiples petits villages.

Concernant l'évolution de la population, on peut noter que la population est passée de 22 020 habitants (population municipale) en 1999, à 21 686 en 2009 soit une perte d'1,5% de la population, d'après les données INSEE de 2009. Sur la figure 19, on peut voir que cette population provient essentiellement des plus grandes villes du site (Argentat et Bort-les-Orgues) avec une perte moyenne de 258 habitants par commune alors que les petites communes ont su trouver entre 1 et 10 habitants en moyenne par commune.

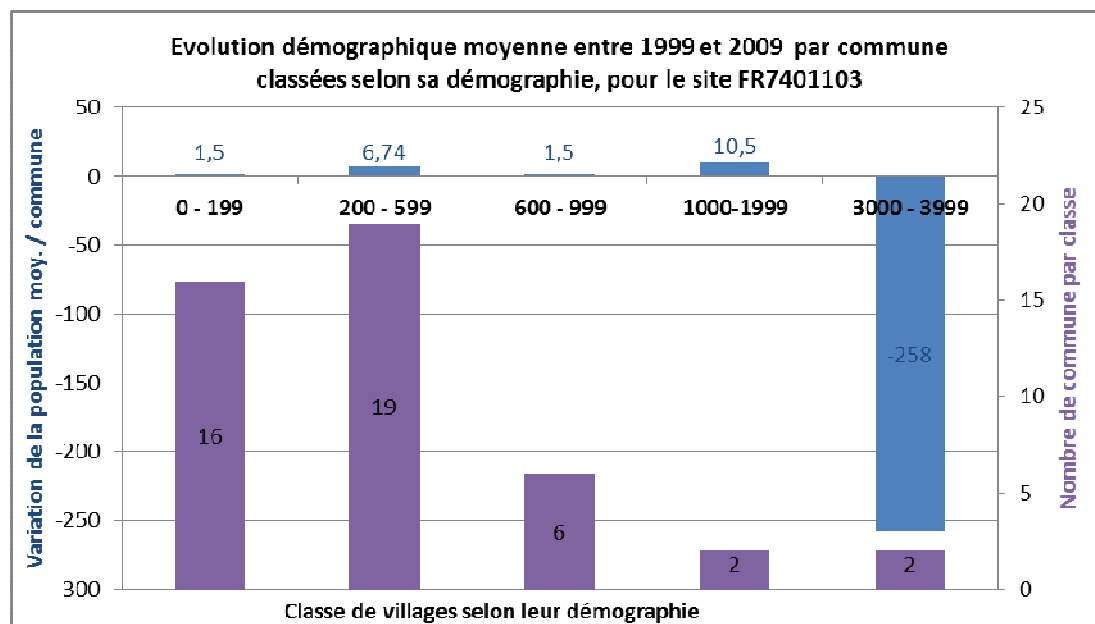


Figure 19 : Représentation graphique de l'évolution démographique par classe de commune (Source : Insee 2009)

La densité de population actuelle est estimée à 21,78 habitants par km² ce qui est très faible. Pour comparer, on peut voir que la densité de population de 2008 en Corrèze était de 41,5 habitants par km² et en France, elle atteignait en 2006 133 habitants par km². Toutefois, il peut être plus pertinent de comparer cette densité à la moyenne en espace à dominante rurale (critère INSEE), où la moyenne était de 35 habitants par km² d'après les données Insee 2006. On est donc bien sur un territoire très faiblement peuplé.

Tableau 2 : Comparaison des densités de populations

Territoire	45 communes du site Natura 2000 FR 7401103	Corrèze	Espace à dominante rurale en France métropolitaine	France métropolitaine
Densité de population (hab./km ²)	21,78	41,5	35	133
Source	<i>Insee, 2009</i>	<i>Insee, 2008</i>	<i>Insee, 2006</i>	<i>Insee, 2006</i>

Toutefois, la population évolue durant la période estivale car l'ensemble de la vallée de la Dordogne présente de forts attraits touristiques et dispose de bonnes capacités d'hébergement touristiques (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, etc.).

Cette variation peut entraîner des risques accrus de pollutions : augmentation des flux polluants à traiter au niveau de l'assainissement, augmentation des flux de circulation entraînant des risques accrus de pollutions diffuses et d'accidents, augmentation des risques de gestes d'incivilité entraînant des pollutions accidentelles (déversements de produits inadaptés dans le milieu aquatique, ...), etc. (Géonot, 2012, a)

Le territoire peut être caractérisé comme rural, avec une forte part de zones agricoles et forestières.

3.1.2. **Emploi**

Source : INSEE, recensement 2009

Le graphique suivant présente la répartition des activités au sein de la population totale des 45 communes du site.

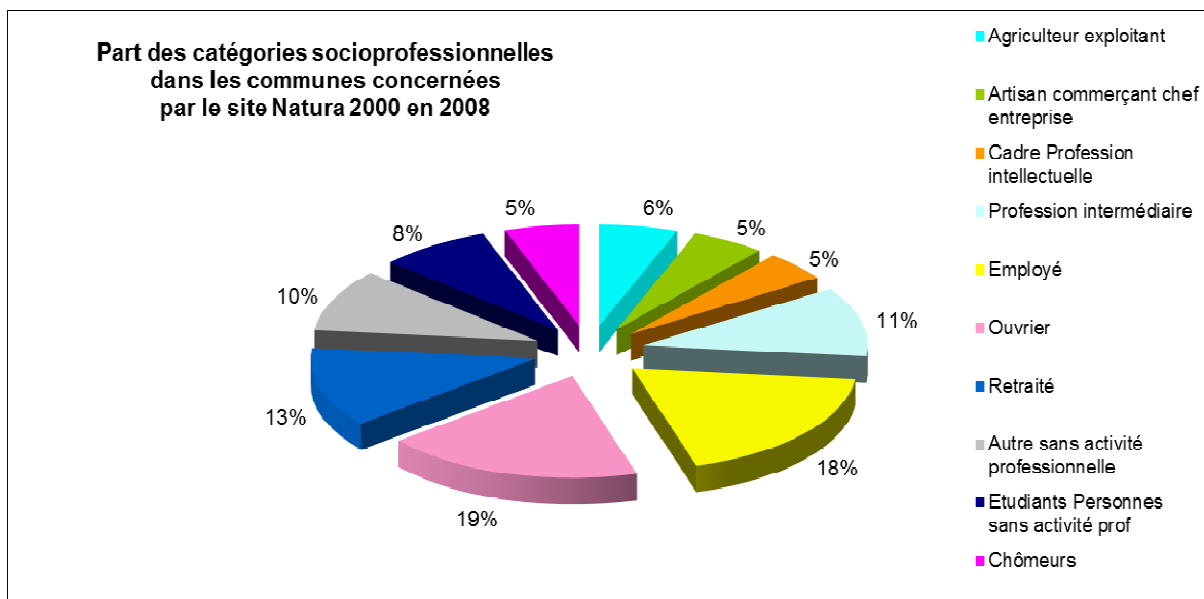


Figure 20 : Répartition des emplois au sein de la population des communes du site

En observant précisément la population active occupée (hors chômeurs), il apparaît que les ouvriers constituent une part importante des catégories représentées sur le site avec 19% des actifs. L'agriculture emploie également de manière ponctuelle ce type de main d'œuvre.

Les employés constituent aussi une part importante de la population active occupée puisqu'ils représentent 18% de celle-ci. Ces emplois se trouvent dans les communes urbanisées du secteur avec les administrations et services publics.

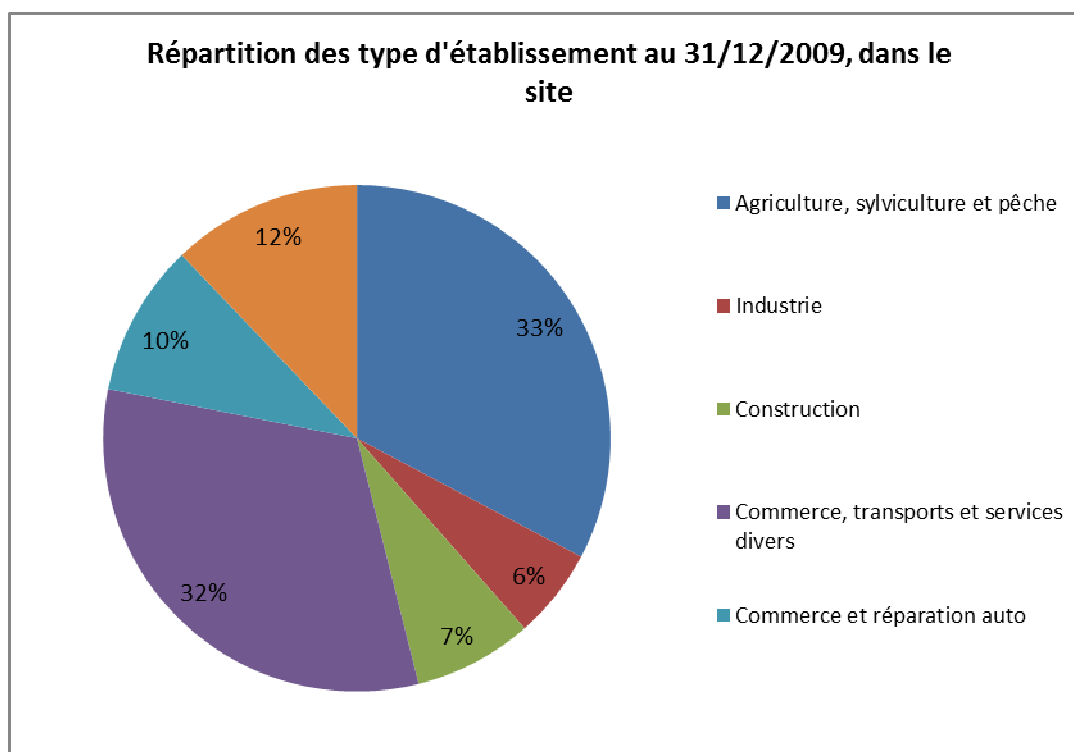


Figure 21 : Les types d'entreprises sur les communes du site

3.1.3. Le logement

Source : INSEE, recensement 2009

La vallée est marquée par la dispersion de l'habitat, la grande majorité des communes ont moins de la moitié de leur population regroupée autour du bourg.

Le logement dans la vallée de la Dordogne en Limousin n'est pas seulement destiné à être une résidence principale. Plus d'un quart des logements recensés sont des résidences secondaires (29%), uniquement utilisées durant les vacances de leur propriétaire. Cette donnée est à mettre en relation avec l'image attractive de la vallée et des valeurs qui s'y rattachent (pays de la qualité de vie).

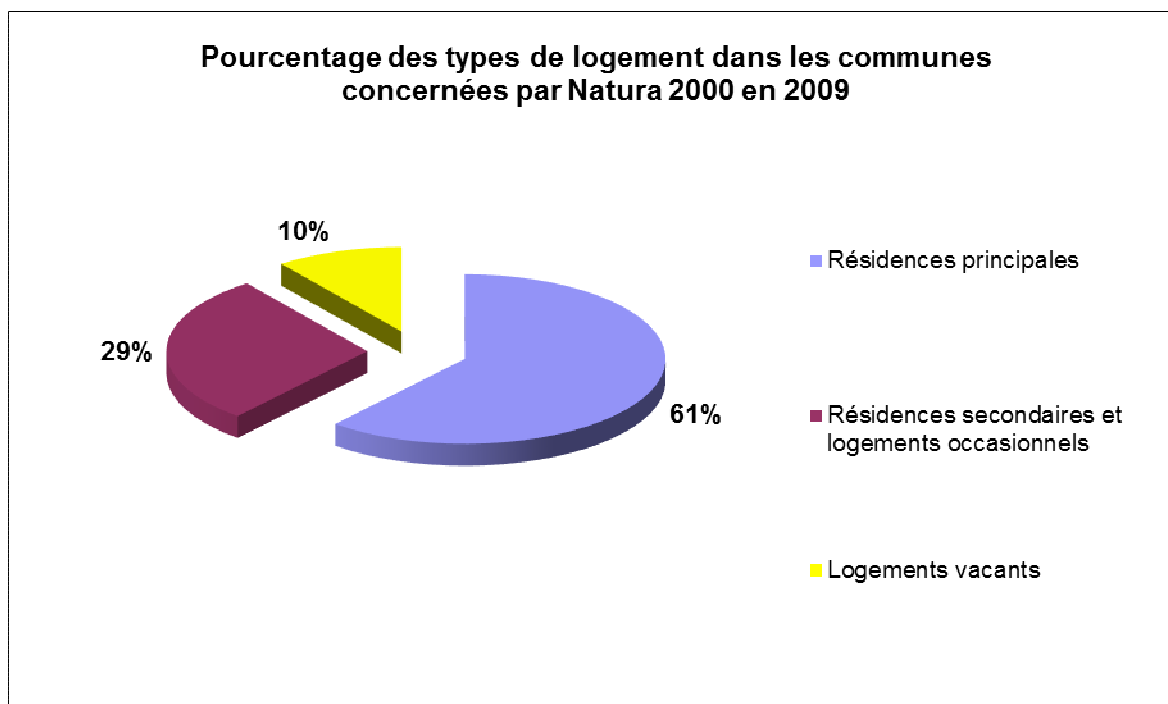


Figure 22 : Types de logement dans les communes du site

La proximité de Brive et de Tulle et de leur croissance en population amène également la vallée de la Dordogne à être un « réservoir foncier » pour les agglomérations corréziennes. Les échanges domicile-travail sont souvent importants entre ces entités.

3.2. Urbanisation

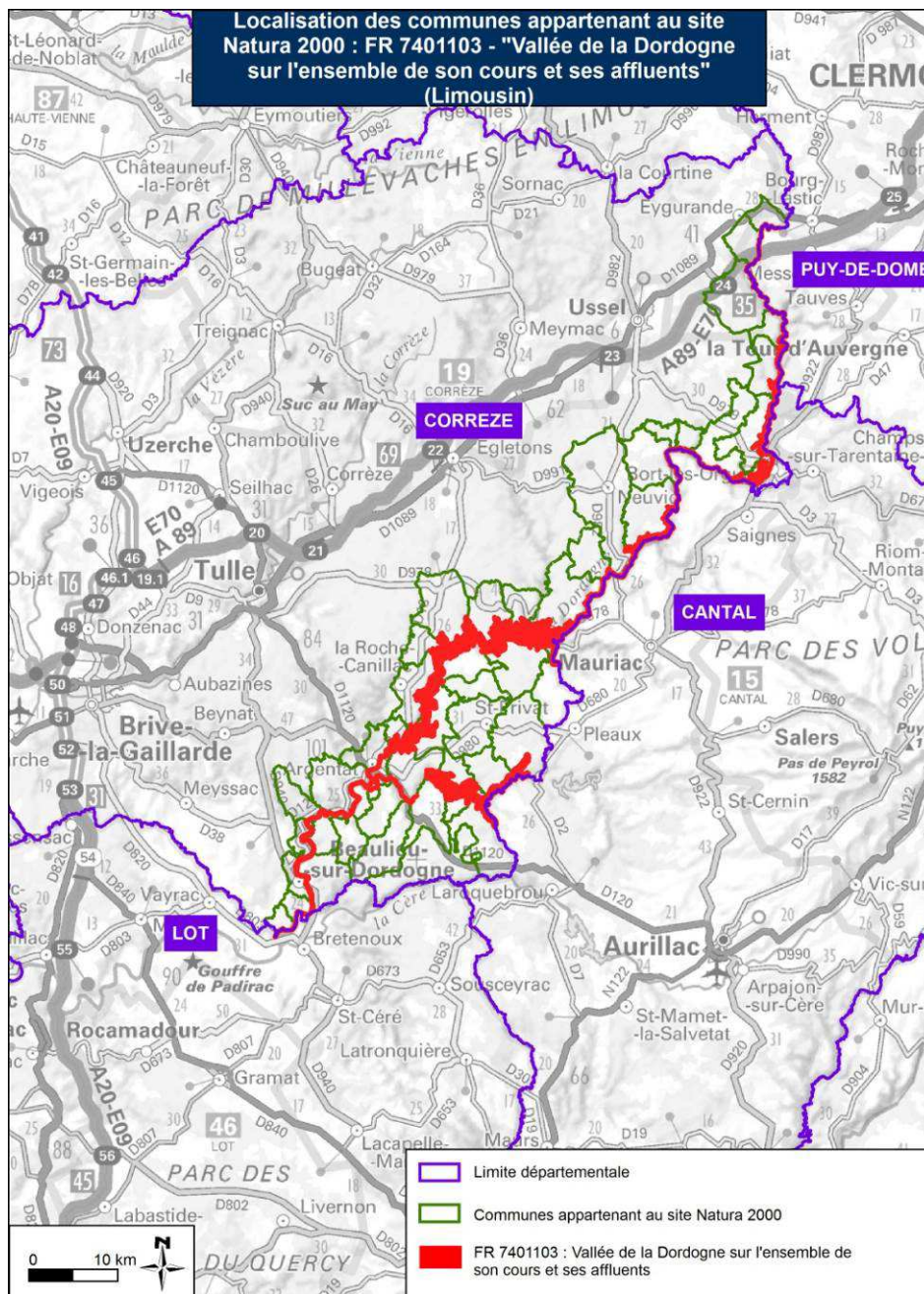
Les zones urbanisées ne représentent qu'une très faible partie du site Natura 2000. La pression de l'urbanisation est donc relativement faible en termes d'occupation du sol. Peu de centres-bourg ne sont situés directement sur l'emprise du site (hormis Bort Les Orgues, Spontour, Argentat, Beaulieu-sur-Dordogne). Elle se fait sentir surtout au niveau des ouvrages construits sur la Dordogne et la Maronne, des infrastructures de communication, ainsi que des équipements de captage et de rejet.

3.2.1. Les axes de communication

Les axes routiers

L'A89, comme la D1089 traversent le haut du site, à la hauteur de Merlines et St Etienne-aux-Clos, en passant par-dessus le Chavanon.

Ensuite, différentes routes départementales coupent le site, à la hauteur de Bort-les-Orgues, en aval de Neuvic, aux abords de Soursac, puis au niveau d'Argentat et de Beaulieu-sur-Dordogne. Ce sont globalement de petites routes départementales, excepté la D1120 qui passe à Argentat.



L'axe ferroviaire

Aucune voie ferrée ne traverse réellement le site FR7401103. Toutefois, il y en a plusieurs à proximité. La ligne La Bourboule – Meymac, tout à l’amont, qui traverse la commune de Monestier-Merlines. Une seconde qui vient du Cantal et se termine à Bort-les-Orgues. Enfin une dernière, Aurillac - Martel qui passe en dessous de Liourdres.

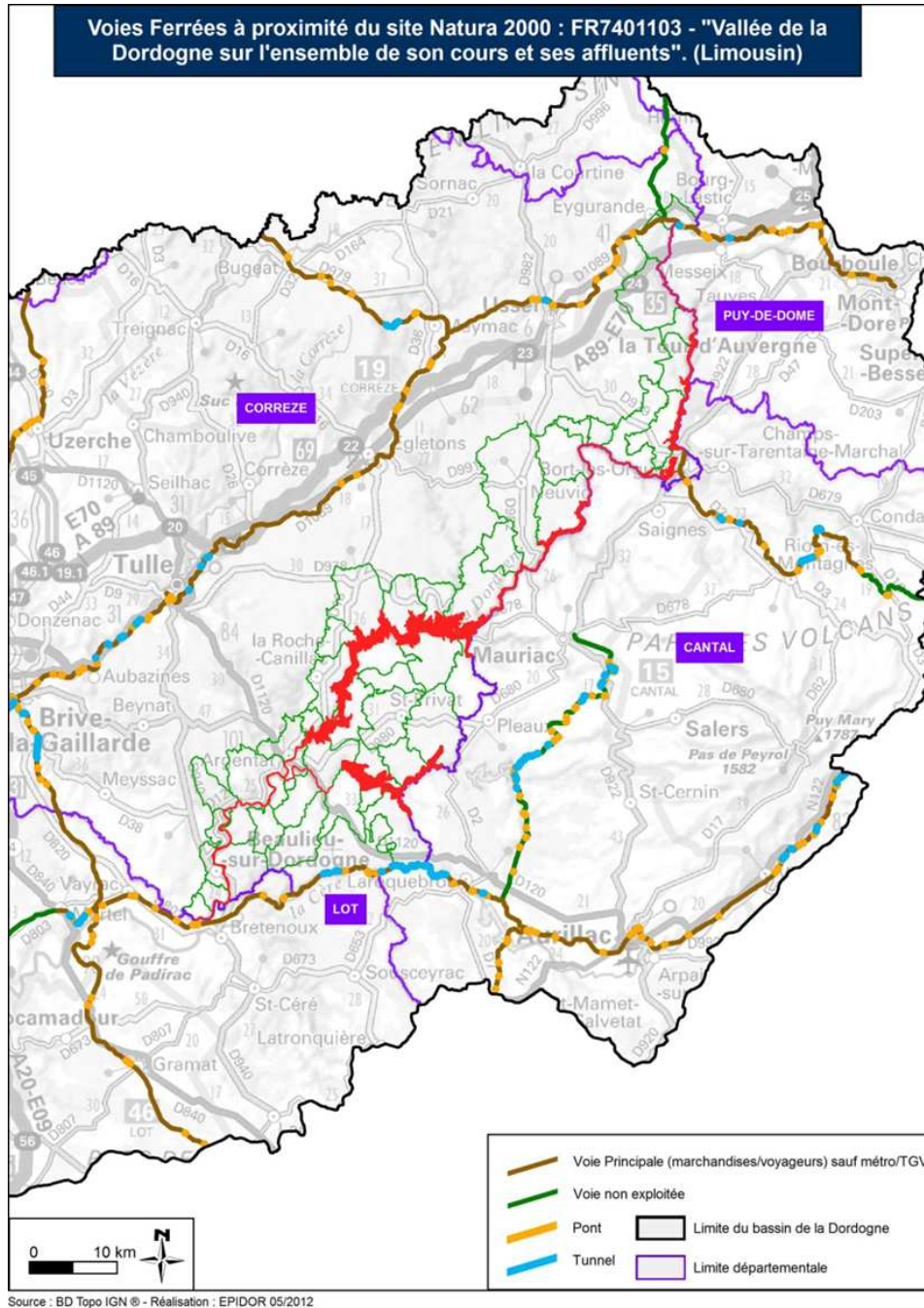


Figure 23 : axes de communication sur et à proximité du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l’ensemble de son cours et affluents en Limousin.

3.2.2. Les seuils transversaux construits sur les linéaires de rivière

Les seuils et moulins sont régulièrement présents sur l'axe principal, mais aussi sur les affluents. Ces ouvrages ont encore une activité, mais certains n'ont plus d'utilités.

Les usages des ouvrages

Les ouvrages correspondent à deux catégories : les barrages hydro-électriques et les moulins :

- Les plus anciens sont les moulins, majoritairement fondés en titres.
- Les barrages hydroélectriques ont été construits dans la moitié du XXème siècle pour subvenir à la demande grandissante en énergie. Les complexes hydroélectriques comprennent : des prises d'eau, des barrages et des usines pour le turbinage de l'eau.

Le statut des ouvrages

Les installations qui utilisent l'eau des cours d'eau sont soumises à une réglementation. Ce sont des autorisations énonçant des prescriptions de gestion de la ressource en eau, et des clauses que le propriétaire doit respecter pour que son droit reste valide.

Les ouvrages existant sur des cours d'eau non domaniaux avant l'abolition des droits féodaux de 1789 disposent d'un droit dit « fondé en titre ». Il autorise l'utilisation de la force hydraulique pour une durée illimitée à condition de conserver la consistance légale de l'époque (hauteur de chute, débit dérivé, puissance brute maximale, usage). Toute augmentation de cette consistance de plus de 20% est soumise à autorisation.

Les moulins postérieurs à l'abolition des droits féodaux, mais antérieurs aux lois sur le régime des eaux du 8 avril 1898 et sur l'énergie hydraulique du 16 octobre 1919 n'étaient, à l'époque, pas nécessairement règlementés. Ils pouvaient être autorisés sur simple demande, pour régler un différend ou pour officialiser l'existence du moulin et de sa hauteur de chute, par Ordonnance Royale avant 1853 et par Arrêté Préfectoral après 1853.

Evolution du classement des rivières et impact sur les ouvrages hydrauliques :

L'article L214-17 du Code de l'Environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, propose une nouvelle classification des cours d'eau pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette nouvelle classification remplace le classement en cours d'eau réservés au titre de la loi de 1919 et des cours d'eau classés au titre de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement, en proposant deux listes. :

- **la liste 1** : Elle concerne les cours d'eau dont la continuité écologique ne devra pas être dégradée. La construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la libre circulation des poissons et sédiments sera interdite.

- **la liste 2** : Elle concerne les cours d'eau dont la continuité devra être restaurée en équipant ou en supprimant les ouvrages existants.

3.3. Agriculture

Les établissements agricoles, sylvicoles et de pêche représentent tout de même 33% des établissements présents dans les 45 communes du site.

8% des actifs du site sont agriculteurs.

3.3.1. Les zones agricoles

Deux zones peuvent être distinguées sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne.

La partie amont du site, dans laquelle la vallée de la Dordogne est très encaissée, est essentiellement boisée et les activités agricoles sont essentiellement présentes sur les plateaux. Les versants restent sauvages, avec des bois et des falaises. L'élevage reste dominant, mais des diversifications de productions apparaissent (productions de volailles, ...), ainsi que les cultures et vergers. La forêt est très présente sur les flancs de coteaux.

La zone aval, dans laquelle la vallée de la Dordogne s'élargit, se caractérise principalement par la multiplication des surfaces cultivées, et l'élevage bovin régresse au profit d'autres productions et des cultures (cultures irriguées, noyeraies et vignes). Ces cultures restent toutefois très minoritaires par rapport à l'ensemble de la superficie du site.

3.3.2. Les exploitations agricoles dans le site

L'activité agricole est favorisée à l'aval d'Argentat par un relief de vallée relativement plat, avec quelques terrasses alluviales souvent lieu de pâturage. Les sols sont argilo-limoneux et plutôt de qualité satisfaisante pour l'activité agricole.

Le nombre des exploitations professionnelles du site baisse de manière significative entre 1979 et 2010.

Cependant le nombre de chefs d'exploitations reste important, ce qui dénote une activité agricole encore dynamique, même si un affaiblissement se fait ressentir.

Les exploitations non-professionnelles du site ont connu une chute spectaculaire avec une baisse de plus de 50% entre 1979 et 2010.

Cette baisse peut s'expliquer par la conjoncture générale agricole peu favorable aux exploitations fragiles économiquement, mais aussi par le développement d'activités industrielles à proximité de la zone, qui ont constitué un bassin d'emploi et une source de revenus potentielle intéressante pour les double-actifs.

Données en 2009	Vallée de la Dordogne 45 communes
Population :	22 590 hab.
Surface agricole utile (SAU) :	33 635 ha
Nombre d'exploitations professionnelles totales :	529
Nombre d'exploitations professionnelles en moyenne sur chaque commune :	12
SAU moyenne par exploitation professionnelle :	63 ha
Population familiale agricole active :	1036 hab.
Ratio pop agricole / pop totale	8 %

Figure 24 : Les exploitations agricoles sur les communes du site Natura 2000

3.3.3. La Surface Agricole Utile (SAU) dans les 45 communes du site

La surface utilisée par l'agriculture représente 39% du territoire des communes de la vallée

Une part importante du foncier de chaque commune est ainsi réservée à l'exploitation agricole, qui reste l'un des principaux outils d'entretien des espaces et des paysages de la vallée de la Dordogne.

La SAU moyenne par exploitation professionnelle est passée de 32 hectares en 1979 à 63 hectares en 2009. Cette hausse spectaculaire est imputable à la diminution du nombre d'exploitants qui a amené les exploitants restant à agrandir leurs surfaces.

Les exploitations tendent donc à être moins nombreuses mais leurs surfaces sont plus importantes.

L'emprise du site Natura 2000 concerne cependant peu de terrains agricoles. Parmi ces terrains agricoles, moins de 100 hectares correspondent à des habitats naturels d'intérêt communautaire.

3.4. La forêt

Le territoire du site Natura 2000 est couvert à 70% de forêts.

Les conditions de relief des gorges favorisent la présence de milieux forestiers. Ces milieux, aujourd'hui maintenus la plupart du temps en l'état, ne l'ont pas toujours été. Encore au siècle dernier les bois étaient transformés en charbon, à même les parcelles. Le charbon était ensuite remonté à dos d'hommes et de mules. D'autres bois étaient exploités et transportés par voie d'eau par flottage.

Aujourd'hui, les pratiques forestières ont beaucoup évolués, mais sont adaptés aux stations forestières.

3.4.1. La situation forestière

3.4.1.1. En Limousin

Le Limousin, région dite rurale, est couvert à 57% de terres agricoles et à 34% de forêts d'après l'inventaire forestier national de 2003, ce qui représente plus de 580 000 ha de bois, sachant que la Corrèze en dénombre à elle seule plus de 267 000 ha (45% de la superficie départementale). Le Limousin et encore plus la Corrèze, peuvent donc être considérés comme une Région et un département boisés, quand on sait qu'en France le taux de boisement varie de 5 % dans la Manche à 63 % en Corse-du-Sud et que le taux moyen pour la France étant de 29,4 %^{13 14}.

La forêt du Limousin est en majeure partie privée, car on a plus de 150 000 propriétaires forestiers privés qui se partagent un peu plus de 600 000 hectares de bois. La forêt publique occupe 6% de la surface totale².

La filière forestière limousine est donc très développée et compte environ 2 000 entreprises, du pépiniériste au fabricant de pâte à papier, ce qui représente au moins 11 000 emplois directs et indirects¹⁵. Elle était donc en 2000 la deuxième filière économique en Limousin, derrière l'industrie agroalimentaire. Elle est en développement, et constitue un atout pour la Région, tant par son dynamisme que par son implantation en milieu rural, pour la majorité des activités qui en découlent.

Cette forêt se compose aux deux tiers environ de feuillus et d'un tiers de résineux. Toutefois, le taux d'exploitation du résineux en matière de gestion forestière est supérieur à 80% alors que le taux d'exploitation du feuillu est inférieur à 30%¹⁶.

3.4.1.2. Dans les gorges de la Dordogne corrézienne

La forêt n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire étudié et un inventaire précis de l'ensemble des peuplements ne sera pas effectué sur le terrain. Toutefois, nous pouvons nous baser à la fois sur des données d'inventaires issues de l'IFN ainsi que sur différentes études menées sur des territoires donnés qui incluent en partie la zone d'étude, ou encore sur les informations collectées lors des enquêtes.

D'après les cartes interactives de l'IGN, les forêts de gorges sont donc majoritairement constituées de feuillus, avec de simples futaies ou souvent des mélanges de taillis et futaies, généralement de qualité moyenne.

¹³ **COMPÈRE Sylvain** La forêt limousine cultive son avenir [Revue] / La Montagne. - Tulle : Grp Centre France, 26 avril 2012 - p. 3.

¹⁴ **CRPF Limousin** Centre régional de la propriété forestière du Limousin [En ligne]. - 2012. - 30 07 2012. - <http://www.crfp-limousin.com/france/crfp-limousin-description-foret--82.htm>.

¹⁵ COMPÈRE, 2012, *précit.*

¹⁶ **Union européenne** Programme opérationnel du Limousin : Objectif "compétitivité régionale et emploi" - 2007/2013 [Rapport] : Rapport FEDER / Région Limousin - Préfecture de la région Limousin - Union européenne. - 2007.

Si l'on se base sur les diagnostics réalisés lors de l'élaboration des différentes chartes forestières territorialisées (CFT) *présentées en partie 3.4.2.5.*, nous pouvons obtenir un état des lieux sur une partie du site : en amont avec la CFT du parc naturel régional de Millevaches (PNR Millevaches), au centre du site avec la CFT Massif de la Rhue et du Haut-Cantal et en aval avec la CFT du Pays de la vallée de la Dordogne corrézienne.

La forêt en amont du site

La forêt comprise au sein du PNR Millevaches est décrite dans la CFT comme un territoire qui a connu une évolution brutale de son paysage. En effet, des reboisements successifs ont été effectués principalement à partir de 1912 avec Marius Vazeilles¹⁷, puis après la seconde guerre mondiale avec le fonds forestier national, qui a remplacé une grande partie des landes quasi-exclusives à l'époque.

Actuellement, la forêt occupe 53% du territoire du parc et est principalement constituée de peuplements résineux (56,2% de Conifères dont 21,2% de Douglas contre 43,8% de feuillus dont 21,7% de Chênes rouvre ou pédonculé). Ces peuplements correspondent en majorité à de la futaie régulière mono-spécifique¹⁸.

La forêt à proximité de Bort-les-Orgues

La forêt à proximité de Bort-les-Orgues, d'après le diagnostic de la CFT du Massif de la Rhue et du Haut-Cantal, est principalement constituée de feuillus, est à plus de 90% privée et couvre au maximum 1/3 des surfaces communales. La partie ouest du territoire concerné est au contraire plutôt publique et couverte de résineux, mais seule la commune de Bort-les-Orgues, à l'est du territoire de la charte, est comprise dans le site Natura 2000¹⁹.

La forêt en aval du site

Le diagnostic de la CFT ne détaille pas les caractéristiques des forêts de gorges, mais donne une vision globale des forêts du Pays. Le feuillu serait aussi majoritaire à l'aval, avec 41% de chêne et 17% de châtaignier ainsi que d'autres feuillus et seulement 25% de résineux²⁰.

Le site, d'un point de vue forestier, est donc caractérisé par une majorité de taillis sous futaie, sur un territoire privé et très morcelé. On y retrouve premièrement du Chêne, puis du Hêtre et du Châtaignier.

3.4.2. Les politiques et outils de gestion de la forêt

Afin de comprendre la cohésion des politiques forestières locales, il est intéressant d'inventorier les principaux documents d'orientations existants à différentes échelles.

¹⁷ **Marius Vazeilles**, expert forestier, un syndicaliste et un archéologue français et instituteur, et surnommé le grand apôtre de la reforestation, il était un homme passionné. Toute sa vie, il aura lutté pour améliorer le sort des paysans, notamment en voulant les protéger des plus riches en mutualisant les moyens de ces-derniers afin d'épargner sur des valeurs sûres : la forêt. Ceci impulsa alors la reforestation d'une partie de la Corrèze notamment. (Source : mariusvazeilles.fr)

¹⁸ **PNR Plateau de Millevaches** Charte forestière du parc naturel régional de Millevaches en Limousin [Report] : Charte forestière de territoire. - Meymac : [s.n.], 2010.

¹⁹ **Communauté de communes du Pays de Gentiane** Charte forestière territorialisée du Massif de la Rhue et du Haut-Cantal [Rapport] : Diagnostic et plan d'actions. - 2005.

²⁰ **Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne** Charte forestière de territoire - Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne [Rapport] : Diagnostic et Plan d'actions. - 2008 (mise à jour 2010).

3.4.2.1. A l'échelle européenne

Stratégie forestière de l'Union européenne

La résolution du Conseil européen du 15 décembre 1998 relative à une stratégie forestière pour l'union européenne (JO CR56 du 26 février 1999) a établi un cadre d'action en faveur de la gestion durable des forêts, fondé sur la coordination des politiques forestières des Etats membres et des politiques et initiatives communautaires en rapport avec les forêts et la foresterie⁴. Ce cadre de rédaction prend en compte les engagements pris par l'Union Européenne et ses Etats membres au titre des initiatives internationales connexes, dont, en particulier, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992 et les conférences qui lui ont fait suite, ainsi que les conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe (CMPFE)²¹.

La stratégie forestière souligne l'importance du rôle multifonctionnel des forêts et de leur gestion durable pour le développement de la société et définit une série d'éléments clés qui constituent la base de sa mise en œuvre. Elle prévoit que la politique forestière relève de la compétence des États membres, mais que l'UE puisse contribuer à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts au travers de politiques communes fondées sur le principe de subsidiarité²² et le concept de la responsabilité partagée⁴. Elle met également l'accent sur l'application des engagements, des principes et des recommandations internationaux au travers de programmes forestiers à l'échelle nationale ou subnationale ou d'instruments équivalents. Elle participe aussi activement à toutes les initiatives internationales ayant un lien avec les forêts. Elle insiste en outre sur la nécessité d'améliorer la coordination, la communication et la coopération dans tous les domaines politiques susceptibles de concerner le secteur forestier²³.

Plan d'actions européen en faveur des forêts

Le 15 juin 2006, l'UE a adopté un plan d'actions fondé sur la mise en œuvre de la stratégie forestière de l'UE et les conclusions du Conseil⁴.

Il constitue un cadre d'intervention pour les états membres. Il insiste sur le rôle majeur des propriétaires forestiers et leurs implications dans la gestion durable des forêts. Citons simplement les quatre objectifs principaux qui soulignent l'approche multifonctionnelle de la forêt qui en est faite :

- améliorer la compétitivité à long terme de la sylviculture et accroître l'utilisation durable des produits et services forestiers (formation, développement technologique...)
- améliorer et protéger l'environnement (biodiversité, piégeage du carbone)
- contribuer à une meilleure qualité de vie en préservant et en améliorant les dimensions sociales et culturelles des forêts
- favoriser la communication et la coordination²⁴.

3.4.2.2. A l'échelle nationale

Un protocole d'accords suite au Grenelle de l'environnement

En septembre 2007, à la suite du Grenelle de l'environnement, l'ONF, l'association France Nature Environnement et le regroupement des différentes structures au service de la forêt à travers la marque Forêt

²¹ Strasbourg en 1990, Helsinki en 1993, Lisbonne en 1998, Vienne en 2003

²² **Le principe de subsidiarité** est le principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème. C'est donc, pour l'action publique, la recherche du niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens.

²³ **Commission européenne** Agriculture et développement rural [En ligne]. - 2010. - 29 05 2012. - http://ec.europa.eu/agriculture/fore/action_plan/index_fr.htm.

²⁴ PNR Plateau de Millevaches, 2010, *précit*.

privée française²⁵ se sont réunis pour élaborer un protocole d'accords qu'ils ont intitulé « *Produire plus de bois en préservant mieux la biodiversité* ». Leur constat partagé se basait sur le fait que le bois issu des forêts françaises est un matériau qui répond aux nouveaux enjeux de notre société en matière de développement durable, tout en étant un support remarquable de biodiversité²⁶. Ils ont donc élaboré conjointement des propositions en faveur de la biodiversité puis de la valorisation des usages du bois.

Tableau 3 : Propositions issues du protocole d'accords Forêt du 18 septembre 2007

Biodiversité	Valorisation des usages du bois
Valoriser la démarche Nature 2000	Privilégier la valorisation locale du bois, [...] valoriser la ressource existante et réellement mobilisable dans le respect des écosystèmes forestiers
Développer les moyens de connaissance et monitoring de la ressource et de la biodiversité	Renforcer la démarche de certification de la gestion forestière et privilégier l'emploi de bois certifié
Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante	Etablir un bilan énergétique
Compléter les aires protégées et les intégrer dans le réseau écologique national dans une logique de représentativité des habitats et des espaces	Développer le bois énergie à travers la filière locale et promouvoir le bois éco-matériau

Source : (FNE, et al., 2007)

Ce type de démarche commune entre acteurs de la filière semble témoigner d'une réelle volonté de s'unir pour trouver de nouvelles méthodes d'exploitation de la forêt de manière durable et peut-être éviter une terrible concurrence entre structures étant donné que l'on est en présence d'une ressource tout de même épuisable.

Le programme forestier national (PFN)

Le Programme Forestier National 2006-2015 réalisé par le Conseil Supérieur de la Forêt, définit des lignes directrices sur lesquelles peut s'appuyer la politique nationale. Le Plan d'Action Forêt (PAF) reprend ces orientations et propose un ensemble d'actions. Il souligne, entre autres, la prise en compte des changements climatiques dans les modes de sylviculture et de choix des essences.

L'approche technico-commerciale est aussi avancée afin d'aboutir à une gestion forestière économiquement viable et préservant la biodiversité²⁷.

²⁵ Forêt Privée Française est la marque commune de 3 établissements, qui regroupent, au niveau national, l'ensemble des organismes professionnels au service des propriétaires forestiers :

- le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et son service d'utilité forestière, l'Institut pour le développement forestier (IDF), qui anime et coordonne les organismes de développement ;

- la fédération nationale des syndicats de forestiers privés,

- l'Union de la coopération forestière française, qui regroupe les coopératives et les organismes de gestion en commun.

²⁶ FNE [et al.] Protocole d'accords ; Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité [Rapport]. - Paris : [s.n.], 2007.

²⁷ PNR Plateau de Millevaches, 2010, *précit*.

Le comité opérationnel (COMOP)

Le Comité opérationnel « Forêt » du Grenelle de l'environnement a proposé différentes mesures dont les axes de réflexion sont :

- dynamiser la filière bois (mobilisation de la ressource)
- promouvoir le bois dans la construction
- protéger la biodiversité forestière ordinaire et remarquable (dont la prise en compte de la résilience des forêts face aux changements climatiques)
- renforcer la certification¹.

En complément du PFN et du COMOP et parce que la politique forestière relève de la compétence de l'Etat qui en assure la cohérence nationale, la France décline sa politique forestière dans la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 en insistant sur les notions de gestion durable et multifonctionnelle. La mise en œuvre des objectifs passe par la rédaction de documents cadres qui permettent de traduire au niveau régional les objectifs²⁸.

3.4.2.3. A l'échelle régionale et interrégionale

La politique forestière est particulièrement régie par les services déconcentrés de l'Etat ou la Région elle-même.

Les orientations régionales forestières du Limousin

Pour répondre à la Loi d'Orientation de la forêt, dans chaque région, il existe des orientations régionales forestières (ORF) élaborées par les commissions régionales de la forêt et des produits forestiers et arrêtées par le ministre chargé des forêts, après avis du conseil régional et consultation des conseils généraux.

Les ORF correspondent à la politique forestière de l'Etat, sont établies par les services déconcentrés de l'Etat mais sont adaptées à chaque région. Celles du Limousin en vigueur ont été approuvées par arrêté ministériel le 25 octobre 1999².

Leurs objectifs est de valoriser les atouts de la forêt limousine, d'en résorber les handicaps dans le souci de répondre aux objectifs généraux de la politique régionale. Trois objectifs majeurs en découlent :

- Valoriser la richesse régionale.

Les caractéristiques du patrimoine forestier limousin permettent de le considérer incontestablement comme une importante ressource et de ne pas douter de ses possibilités de mise en valeur. Cette richesse doit dorénavant être analysée en termes :

- économiques car la gestion forestière de production constitue le point de départ de la filière économique du bois. Le support de sa richesse et de ses emplois est indissociable du respect de l'environnement,
- d'aménagement du territoire car la forêt est une composante importante des paysages et des territoires, ainsi que du maintien du tissu rural et de ses emplois,
- sociaux, dans la mesure où la société attend de la forêt qu'elle réponde à ses besoins de nature et d'activités touristiques.

- Assurer la pérennité de la forêt et de la ressource.

Cet enjeu majeur pour la forêt du Limousin comporte plusieurs volets complémentaires :

- la pérennité des espaces boisés et de la stabilité des structures de propriété,

²⁸ CRPF Limousin, 2012, *précit.*

- l'équilibre des classes d'âge des peuplements feuillus et surtout des peuplements résineux,
- l'adaptation de la forêt aux conditions naturelles locales,
- la recherche de la qualité qui garantira des revenus et l'entretien de la forêt.

- Relier les hommes et la forêt par l'information et la communication.

Le déficit de communication traditionnel du monde de la forêt, qui aboutit à ce que seuls ses ressortissants en connaissent les arcanes, et les besoins nouveaux des non forestiers de connaître la nature, démontrent bien la nécessité, de mener une politique de sensibilisation, d'information et de communication sur la forêt.

D'autres objectifs sont prévus pour l'aval de la filière bois. Ils portent principalement sur l'amélioration du réseau routier, de la forêt aux entreprises, les modernisations de l'exploitation forestière et de la première transformation, et sur la vente de produits adaptés à la demande²⁹.

La Région Limousin dispose aussi de ses propres lignes politiques concernant la filière bois.

La politique forestière régionale

Pour décembre 2011, le Conseil régional du Limousin avait commandé au cabinet *Ernst & Young* une étude évaluative et prospective de la filière bois³⁰ pour obtenir, d'une part, un état des lieux et les principaux enjeux à relever dans les années à venir et, d'autre part, une analyse globale du contrat de progrès (*Cf. ci-après*) élaboré en 2007. Cette étude a servi de base à la définition de la politique forestière régionale qui est articulée autour de 6 orientations stratégiques :

- Vers un développement compétitif du bois industrie, du bois énergie et du bois construction

La Région souhaite pousser les entreprises de la filière bois à se lancer dans les *contrats de croissance bois et bois plus* qui sont des aides de la Région pour les entreprises qui permettent des créations d'emplois, le développement d'activités économiques, un progrès social, etc.

- Un défi : l'innovation pour et par les entreprises

Cet axe stratégique doit mener au développement de la formation initiale et existante, à la mise en place d'une plateforme technique permettant une mise en réseau des entreprises ainsi qu'à l'encouragement de projets innovants.

- Saisir les opportunités du développement du bois énergie sans déstabiliser les filières existantes

Des filières bois d'industrie et bois d'œuvre sont déjà bien établies et la Région ne souhaite pas perturber leurs marchés. Elle souhaite donc créer une instance de pilotage qui permettrait de suivre la mise en place de la filière bois énergie pour éviter les conflits d'usage. Elle souhaite aussi aider directement le développement des entreprises dans ce secteur, en étudiant les besoins locaux, en participant à la mise en place d'équipements de stockage et surtout en encourageant l'utilisation du feuillus peu géré et peu valorisé actuellement en Limousin.

- Mobiliser et pérenniser la ressource forestière régionale

Le Conseil Régional met en avant le potentiel de bois mobilisable du Limousin qui est très important et la nécessité d'accompagner les propriétaires privés, peut-être à travers des regroupements, pour valoriser leurs bois correctement et aussi en prenant en compte les évolutions à la fois du marché, des techniques sylvicoles et des objectifs de biodiversité. Pour cela, elle veut accompagner la certification des entreprises, et préparer au mieux la continuité des travaux actuels pour le prochain contrat projet Etat-Région.

- Un plan de communication ambitieux pour améliorer l'attractivité de la filière bois et de la Région Limousin

En lien avec l'axe précédent, la Région souhaite développer un argumentaire en prenant les différentes problématiques actuelles (marché, potentiel bois, environnement, etc.), communiquer auprès des jeunes pour

²⁹ CRPF Limousin, 2012, *précit.*

³⁰ **Cabinet Ernst & Young** Etude évaluative et prospective pour un positionnement stratégique de la filière bois en Limousin [Conférence]. - s.l. : Conseil régional du Limousin, 2011.

promouvoir les métiers dans la filière bois, sensibiliser les acteurs clefs des territoires sur l'importance de l'activité bois en Limousin et construire des manifestations phares orientées sur les activités clefs de la filière.

Comme nous l'avons vu précédemment, la politique actuelle est définie en partie suite à un premier bilan du Contrat projets Etat - Région Limousin 2007-2013, que nous allons détailler.

Contrat de Projets Etat-Région (CPER)

La filière bois est abordée dans le CPER projets-4. Un des objectifs est d'inscrire cette filière dans une logique industrielle intégrée. Les stratégies pour y parvenir sont réunies dans un *Contrat de progrès pour la filière Forêt-Bois en Limousin*¹.

Le document final fait ainsi un état des lieux général puis sectoriel de la filière forêt bois en Limousin, et définit les orientations stratégiques à privilégier pour son développement pour la période 2007-2010. Elles se traduisent par 4 enjeux déclinés en axes de progrès :

- Créer de la valeur ajoutée dans la filière bois par le développement de l'aval
- Disposer d'une ressource répondant durablement aux besoins économiques, sociaux et environnementaux
- Accroître la mobilisation de la ressource de façon compétitive
- Animer et insérer la filière dans le territoire³¹.

Plan régional de développement de la filière bois

Dans le cadre du schéma régional de développement économique (qui traite tous les sujets dont la Région a les compétences), la Région a organisé des groupes de travail permettant d'envisager une stratégie concernant notamment la filière bois au travers du Plan Régional de développement de la filière bois³².

D'après l'association pôle interrégionale bois (APIB), ce plan régional a pour vocation :

- de mettre en œuvre dans ses appels d'offres, dès 2007, un cahier des charges techniques de l'utilisation du bois dans les constructions,
- d'étudier les modalités d'aides adaptées et pertinentes qui pourront être mises en œuvre afin de promouvoir les bâtiments publics, sociaux, industriels et agricoles utilisant le bois de manière significative,
- de soutenir le développement économique des entreprises de la filière bois,
- de favoriser la structuration de la filière bois en soutenant à la fois la mise en place de programmes d'animation et de mises en réseau des différents maillons de la filière, ainsi que le développement de dynamiques collectives basées sur la mise en commun des compétences et de moyens, la recherche d'économies d'échelle, de gains de productivité¹.

En parallèle de ces orientations régionales, il existe différents programmes, provenant de différentes initiatives, permettant d'initier des projets en lien avec la forêt.

Programmes Massif Central

Entre 2000 et 2006, une convention de massif expérimentale réunissant l'Etat et cinq régions (Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) a permis de mobiliser 123 millions d'euros et de financer 750 projets tous domaines confondus. Devant le succès remporté par cette initiative, deux programmes ont été signés pour la période 2007-2013 : la Convention interrégionale du Massif Central (CIMAC) et le Programme opérationnel plurirégional du Massif central (POP), associant l'Etat, l'Europe et désormais six régions du Massif Central (le périmètre du Massif ayant été étendu au Morvan en Bourgogne), et en référence aux orientations du schéma de massif adopté en 2005.

³¹ **Association pôle interprofessionnel bois** L'interprofession forêt bois du Limousin [En ligne]. - 2012. - 18 juillet 2012. - http://www.apib-limousin.com/apib-le-bois-construction-en-limousin_51.html.

³² PNR Plateau de Millevaches, 2010, *précit*.

La CIMAC et le POP ont pour but d'attirer de nouveaux habitants sur le massif, en travaillant sur trois axes : l'accueil de nouvelles populations, la création de richesses et l'accessibilité. Ils permettent donc de financer des projets s'inscrivant autour de ces thématiques afin de développer le territoire. (Massif central) La CIMAC accompagne, pour ce qui est de la forêt, le développement du bois énergie et du bois construction³³.

Pour le Limousin, le CRPF met en place les plans de développement de Massifs.

Les Plans de développement de Massifs (PDM)

Les plans de développement de Massif sont initiés par un diagnostic de territoire pour mieux le connaître et le comprendre. Le CRPF établit ensuite des contacts avec tous les acteurs liés à la forêt : en premier lieu les propriétaires forestiers, mais aussi les élus (ils ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la voirie, les choix stratégiques pour le territoire), les opérateurs économiques (coopératives forestières, experts, exploitants...) et les divers usagers (chasseurs, randonneurs...). Divers projets peuvent alors naître, en fonction des souhaits des différents acteurs. Le PDM donne lieu à de l'animation pendant 3 ans à l'échelle d'un massif forestier cohérent. (PNR Plateau de Millevaches, 2010)

Sur le site Natura 2000 étudié, les PDM ont mené deux projets importants : la création de l'Association de développement et d'animation forestière Dordogne Ventadour (ADAF DV) et de l'Association des Forêts de Xaintrie (AFOXA).³⁴

Plus spécifiquement pour la forêt privée et à partir des orientations régionales forestières, le CRPF, élabore un Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Ce document est plus restreint car il décline les grandes règles de gestion des forêts privées, en prenant en compte les spécificités humaines, géographiques, naturelles... de la région. Il est tout de même approuvé par le ministre chargé des forêts, après avis de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers et du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF).

Le SRGS du Limousin ³⁵a été approuvé par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 6 juillet 2006. Ce document reprend une description détaillée de la forêt privée limousine, mais surtout passe en revue l'ensemble des pratiques forestières et les problématiques associées. Il servira ensuite de base dans l'élaboration des différents documents de gestion durable.

Les éléments qui suivent, s'étendant sur des territoires plus restreints, proposent des actions plus concrètes toujours afin de répondre aux objectifs régionaux, nationaux et européens.

3.4.2.4. A l'échelle départementale et interdépartementale

Les aides du département de la Corrèze

Le conseil départemental de la Corrèze propose différents systèmes d'aides selon deux axes :

- **La restructuration du parcellaire boisé**

Pour cet axe, le département a créé une bourse foncière, afin de faciliter la constitution d'unités forestières viables en termes d'interventions sylvicoles. Elle a pour objectif de recenser les parcelles mises en vente sur le

³³ PNR Plateau de Millevaches, 2010, *précit*.

³⁴ CRPF Limousin, 2012, *précit*.

³⁵ Le SRGS du Limousin est téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.crfp-limousin.com/france/crfp-limousin-467.htm>

département, d'informer les acheteurs, d'informer les propriétaires sur leurs droits et devoirs. Aussi, il soutient le regroupement du parcellaire forestier. Pour cela, il propose une aide qui vise à accompagner des propriétaires voisins de parcelles en vente à l'achat de celle-ci via une prise en charge de 80% des frais notariés hors taxe et jusqu'à 1500€ par an et par bénéficiaire.

- **La mobilisation de la ressource bois**

Afin d'augmenter la mobilisation de la ressource en bois, le conseil départemental propose d'accompagner les échanges amiables de parcelles forestières qui permettent de mener une meilleure gestion sylvicole et de rationaliser les coûts d'exploitation ainsi que de soutenir l'amélioration des peuplements feuillus pour mobiliser davantage la ressource existante par des travaux de balivages, d'éclaircis pour pouvoir exercer une sylviculture favorable d'un point de vue économique et environnemental amenant à la production de bois d'œuvre.

En plus de ces aides disponibles sur l'ensemble du département, d'autres systèmes d'accompagnement sont disponibles mais à l'échelle d'un territoire donné.

3.4.2.5. A l'échelle intercommunale

Des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau tenant comptes de la problématique sylvicole

Dans le cadre de plan pluriannuel de gestion des cours d'eau de la communauté de communes de Ventadour et des Gorges de la Haute-Dordogne, se sont associées au sein d'un groupe de travail sur la forêt, avec la participation du PNR Millevaches, de différents acteurs forestiers et de la DDT 19. Ceci pour proposer le même type d'animation sur la problématique sylvicole et notamment l'élaboration d'un « code de bonne conduite de l'exploitation forestière en bord de cours d'eau ». Les indications qui sont données, sont à mettre en place avant toute réalisation de travaux, afin de les accompagner dans la préparation de chantier (avec définition des voix de desserte, gestion de ripisylve, choix de la localisation des andains...) et la réalisation des travaux³⁶.

Les chartes forestières de territoire (CFT)

Portées par des différentes structures, du Pays au Parc naturel régional, les CFT s'étendent sur des territoires plus ou moins vastes.

Définition

Les chartes forestières de territoire (CFT) sont nées en 2001 suite à une expérimentation menée sur 10 sites pilotes (dont le PNR Périgord-Limousin). Ce document est produit à l'initiative des acteurs locaux ce qui apporte une véritable innovation à la politique forestière. La CFT a par la suite été inscrite dans la loi n°2001-602 du 9 Juillet 2001 d'orientation sur la forêt (LOF). Elle a pour but de développer la forêt par une approche multifonctionnelle économique, environnementale, sociale et culturelle acceptée de tous.

Ces « chartes » sont en réalité des programmes d'actions pluriannuels, basés sur des conventions d'application entre les différents acteurs mobilisés autour de problématiques forestières^{37 38}.

Elles intègrent généralement trois volets :

- un diagnostic du territoire (état des lieux, voire une vision prospective)
- des orientations stratégiques définissant les enjeux et objectifs identifiés par les acteurs
- et enfin un programme d'actions

³⁶ Communauté de communes de Ventadour, 2012, *précit*.

³⁷ GALIBERT Anne 4ème rencontres nationales des chartes forestières de territoire [Conférence] // Bilan et perspectives - 10 ans après leurs créations. - Collioure : FNcofor, 2012. - p. 10 p.

³⁸ PNR Plateau de Millevaches, 2010, *précit*.

Ainsi, elles permettent de répondre aux attentes du territoire : c'est un outil territorial spécifique à la valorisation de la forêt et des produits forestiers.

Elles peuvent recouvrir de multiples objectifs allant de l'accueil du public en forêt, à l'accompagnement de la filière bois énergie, en passant par la préservation des paysages et de la biodiversité ou la valorisation des savoir-faire...²

Il existe un réseau national des CFT qui est animé depuis 2003 par la Fédération nationale des Communes forestières (FNCoFor). Il permet un accompagnement mutualisé des CFT, des échanges d'expériences entre acteurs et différentes expérimentations et évaluations dans le but d'apporter de nouveaux éléments à l'ensemble des porteurs de CFT.

Depuis 2001, 119 CFT ont été engagées, sur 10 millions d'hectares (18% du territoire métropolitain).

Au niveau national, les maîtres d'ouvrages sont en majorité des communautés de communes (34% des maîtres d'ouvrages) ou des pays (29%). Ensuite, on trouve les PNR (19%) puis diverses autres structures propres à chaque région. Les communautés d'agglomération ou les communautés urbaines sont peu porteuses de ce type de projets (3%) étant donné que leurs axes d'actions sont plutôt portés à l'urbanisation¹.

Nous allons donc étudier les 3 chartes forestières présentes sur le site FR7401103.



Figure 25 : Chartes forestières concernées par le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents en Limousin ».

CFT du Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne

La charte forestière du Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne est celle qui a le plus d'emprise sur le site natura 2000 étudié, puisque 26 communes du site sont comprises dedans, à partir de Rilhac-Xaintrie à l'amont jusqu'à Liourdres en aval.

Cette CFT, portée par Pays de la Vallée de la Dordogne, qui est lui-même géré par le Syndicat intercommunautaire de développement Beaulieu-Beynat-Meyssac, a été élaborée en 2008, puis mise à jour en 2010. Sa phase d'animation, confiée au CRPF, a débuté en mars 2010 et a duré 1 an et demi. Dans cette charte, 4 axes stratégiques avaient été développés :

- **Développer l'utilisation du bois énergie**

Cet axe devait se développer à travers une prise de connaissance de la ressource en bois énergie et le développement de chaudières à bois-énergie afin de développer l'aval de la filière. Aussi, il était proposé de créer des chantiers de démonstration pour faire connaître le procédé.

- **Améliorer la gestion des forêts**

Etant donné la ressource abondante qui est peu ou pas exploitée, la présence de châtaignier de qualité et parallèlement le manque d'informations mises à disposition des propriétaires forestiers, cet axe stratégique a été créé afin de développer la mobilisation de bois (bois d'œuvre, énergie, etc.) pour entretenir les forêts locales et créer de l'emploi sur le territoire... Des actions devaient soutenir la gestion des forêts en remobilisant les propriétaires forestiers, en les informant des organismes de regroupement existants, ou encore en leur proposant des formations adaptées.

- **Développer l'utilisation du bois dans la construction**

Cet axe devait, encore une fois, permettre de développer la filière aval afin de préparer les besoins en bois pour pousser à la réexploitation des forêts abandonnées. Ce point devait être approfondi en groupe de travail, mais l'animation de la charte s'est achevée trop tôt pour avoir le temps de travailler dessus.

- **Développer les usages sociaux et environnementaux**

L'objectif est de permettre à tout un chacun de se réapproprier la forêt, en proposant au grand public de la redécouvrir à travers des visites, des points d'information, etc. ³⁹

A ce jour, c'est l'axe 1, qui concerne le développement du bois énergie qui a été le plus développé. Les élus expriment l'envie de relancer cette charte, mais expliquent le besoin de financement, notamment par la région pour continuer la mise en place de chaudières collectives et impulser la filière bois-énergie.

Il y aurait un réel potentiel de développement de chaudières à bois démontré par le plan d'approvisionnement territorial (PAT) étant donné la disponibilité en bois de chauffage dans le Pays. En effet, le PAT a démontré que dans les 48 000 ha de forêt présents sur le territoire du Pays, constitué à 74% de feuillus, 108 000 t/an de ressources forestières énergisables seraient disponibles à l'avenir et 82 000 t/an accessibles dès maintenant. Concernant la valorisation, le PAT estime qu'actuellement 70 t/an sont utilisées pour des chaufferies, 30 000 t/an en bois de bûche (à 30% d'humidité) et autant en bois d'industrie soit à peine plus de 60 000 tonnes annuelles. A l'horizon 2015, le PAT prédit une consommation de 71 000 tonnes annuelles grâce à l'augmentation des plaquettes forestières¹.

³⁹ Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne, 2008 (mise à jour 2010) , *précit.*

CFT Massif de la Rhue et du Haut-Cantal.

La charte forestière territorialisée du Massif de la Rhue et du Haut-Cantal a une petite emprise sur le site Natura 2000 étudié, car seule la commune de Bort-les-Orgues appartient à ces deux zones. Toutefois, il est intéressant de prendre en compte cette charte dans la mesure où elle a une emprise sur les forêts des gorges de la Dordogne côté Cantal et cette proximité pourrait influencer les pratiques dans le site.

Elle est portée par la Communauté de communes du Pays de Gentiane et a été validée en décembre 2005 puis révisée en 2009, son animation s'est déroulée de 2005 à 2010.

4 axes stratégiques ont été définis :

- **Faciliter la mobilisation des bois**

Pour cela, la charte prévoit de favoriser l'écoulement des bois, c'est à dire améliorer les dessertes forestières au sein des massifs et rétablir de bons axes de communication entre les massifs et les axes routiers existants. Elle décrit aussi la nécessité de travailler sur la mobilisation des bois sur de petites parcelles (car le territoire est très morcelé) ainsi que de développer la qualification des bois pour revaloriser les coupes (de belles grumes souvent inexploitées parmi des bois de qualité moyenne).

- **Dynamiser l'économie locale de la filière bois**

Pour atteindre cet objectif, la charte prévoit des actions bien précises, telles que l'aide à la modernisation des entreprises de transformation locales, la création d'une usine de tourillons⁴⁰ (car il n'y en a qu'une en France), d'une entreprise de pose de toiture bois ainsi qu'un travail sur le développement du bois-énergie, avec soutien à l'implantation de chaudières ainsi qu'à la mise en place de la filière.

- **Améliorer les connaissances forestières**

Cet objectif doit être atteint en travaillant sur les connaissances disponibles sur la gestion des futaies irrégulières, et notamment des sapinières et des hêtraies présentes sur le territoire ainsi que sur les besoins de maîtrise des équilibres sylvo-cynégétique.

- **Aménager l'espace et mettre les équipements en cohérence**

Pour cet axe, la charte prévoit de travailler sur les potentialités de territoire en déprise, pour éviter les enrichissements incontrôlés, de s'organiser avec le conseil départemental du Cantal pour valoriser les espaces naturels sensibles ainsi que de structurer l'offre touristique en forêt pour développer l'aspect multifonctionnalité⁴¹.

CFT du Parc Naturel régional de Millevaches en Limousin

Le PNR Millevaches englobe 4 communes traversées par le site Natura 2000 et plus précisément 23 ha du site. Le diagnostic a été validé en 2010 et la phase d'animation s'est déroulée de 2011 à 2013.

4 stratégies marquent le plan d'actions avec différents objectifs :

⁴⁰ Tourillons : Goujon en bois servant à assembler des pièces ou des panneaux de bois. (larousse.fr)

⁴¹ Communauté de communes du Pays de Gentiane, 2005, *précit.*

- **Mobiliser durablement la ressource forestière**

Cette stratégie comprend l'amélioration de l'état des dessertes forestières actuelles et la recherche de solution d'organisation d'exploitation durable, l'accompagnement et la formation des entreprises de travaux forestiers et une recherche d'implication des propriétaires privés dans la gestion de leurs forêts.

- **Valoriser localement la ressource et défendre une image de qualité**

Les mesures proposées selon cet axe stratégique sont alors l'accompagnement des entreprises du PNR à faire émerger des projets de valorisation du bois local, la revalorisation des entreprises du parc, à travers une marque « parc » notamment, et la sensibilisation du public à l'utilisation du bois local dans les différentes initiatives publiques.

- **Développer la filière bois-énergie local au travers de la plaquette forestière**

Cet axe, comme pour les autres chartes, est basé sur deux actions majeures : étudier la disponibilité des ressources en bois grâce à la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial et travailler sur l'aval de la filière en accompagnant les collectivités comme les particuliers à utiliser les bois-énergie.

- **Intégrer durablement la forêt dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité**

Les actions proposées sont alors l'accompagnement à la gestion sylvicole des peuplements, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques à travers des préconisations de gestion en bords de cours d'eau ou la mise à disposition de kit de franchissement de cours d'eau. Aussi, l'accueil du public en forêt ressort également afin de lui réattribuer une valeur patrimoniale.

A échelle toujours plus restreinte, on trouve aussi les outils de gestion, souscrits par les propriétaires forestiers sur chaque parcelle cadastrale.

3.4.2.6. A l'échelle communale

La réglementation des boisements communaux

La réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières sur une partie ou la totalité du territoire d'une commune est régie par l'article L.126-1 et suivants du Code rural. Ce support vise à favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, les espaces forestiers, les espaces habités ou de loisirs, tout en préservant les milieux naturels et les paysages remarquables. Seuls les terrains nus ainsi que les coupes rases de parcelles boisées isolées ou rattachées à un massif forestier dont la superficie totale est inférieure à 2 hectares, sont ici concernés.

Cette réglementation était portée par les anciennes directions départementales de l'agriculture qui ont transféré leurs compétences en matière d'aménagements fonciers aux Conseils départementaux suite au décret 2006-394 du 30 mars 2006

Il existe trois types de classement :

- Soit les communes n'avaient pas signalé à la DDA de leur département la volonté de réglementer leur boisement et elles n'ont rien à appliquer. La plantation d'essence forestière y est donc autorisée, dans le respect du Code Civil et du Code Forestier.
- Soit la commune a choisi de mettre en place un périmètre réglementé où la plantation d'une parcelle est soumise à autorisation, au cas par cas.

- Soit la commune a choisi de se positionner parcelle par parcelle, sur l'autorisation ou l'interdiction de boiser une parcelle. Dans ce cas, la mairie dispose d'un plan détaillé.

Les critères décisionnels sont en général, la volonté de ne pas morceler des zones agricoles, préserver les espaces autour du bâti, protéger les zones humides, landes ou toutes parcelles à intérêt environnemental, préserver les cours d'eau (en empêchant le boisement des parcelles limitrophes ou en exigeant une zone de retrait de 5 mètres ou plus en cas de nouvelle implantation).

D'après les informations fournies par la chambre d'agriculture de Corrèze, 14 communes du site n'ont pas de réglementation de boisement communale, 19 sont en périmètre réglementé et 10 ont choisi le zonage à la parcelle.

Toutefois, chaque réglementation de boisement présente dans la zone Natura 2000 étudiée n'a pas été détaillée dans la mesure où cela ne concerne pas les parcelles déjà boisées, car elle ne permet pas d'empêcher, par exemple, la replantation de zones déjà boisées.⁴²

3.4.2.7. A l'échelle de la parcelle

Les documents de gestion durable

Afin de s'assurer du fait que les forêts privées sont bien conduites selon des principes de gestion durable, la loi de juillet 2001 a introduit la notion de "garantie de gestion durable". Les forêts qui bénéficient d'un Plan Simple de Gestion (PSG), qui adhèrent au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) du Limousin ou à un Règlement Type de Gestion (RTG) disposent d'une garantie de gestion durable.

Avant d'inventorier leur contenu, il est bon de rappeler la définition de « gestion durable » telle qu'elle avait été rédigée lors de la conférence d'Helsinki en 1993 : « La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes. »

Plan simple de gestion (PSG)

Un ensemble de bois, forêts et terrains à boiser appartenant à un même propriétaire doit faire l'objet d'un plan simple de gestion dès lors que la surface cumulée de la plus grande des parcelles forestières et des parcelles forestières isolées situées dans la même commune et sur le territoire des communes limitrophes de celle-ci est égale ou supérieure à 25 ha. Le seuil de surface en dessous duquel les parcelles forestières isolées ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface cumulée est fixé à quatre hectares.

Il est également nécessaire de le réaliser pour les forêts de plus de 10 ha d'un seul tenant ayant bénéficié du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (Défi forêt porté par l'Etat). Il peut être réalisé, volontairement, pour les forêts comprises entre 10 et 25 ha (pas de notion d'un seul tenant). Il peut également être élaboré volontairement, pour les forêts d'au moins 10 ha, constituées par plusieurs propriétaires et de situation géographique proche (PSG concerté).

Le Plan Simple de Gestion peut être rédigé par le propriétaire. C'est lui qui fixe ses objectifs et définit son programme de gestion. Il doit toutefois être conforme aux orientations régionales forestières du Limousin citées précédemment. Le propriétaire peut se faire aider par une coopérative forestière ou d'un expert forestier. Le CRPF du Limousin tient par contre à la disposition de chacun un modèle de PSG ainsi qu'un guide pratique pour faciliter sa mise en place. Il est instruit par les personnels du Centre (vérification réglementaire, visite de terrain, ...), ce qui peut conduire à quelques modifications ou mises au point. Enfin, il est agréé par le Conseil d'Administration du CRPF du Limousin pour une durée comprise entre 10 et 20 ans.

⁴² Extrait d'entretien avec Antoine Bourges, en charge des diagnostics en vue d'élaboration de réglementation de boisements à la **chambre d'agriculture de Corrèze**, le 29 août 2012

Le PSG comprend principalement un état des lieux de la forêt (description et cartographie), les objectifs que se fixent le propriétaire (production de bois, chasse...) et le programme de coupes et de travaux qui lui permettra d'atteindre ses objectifs.

La mise en place d'un PSG permet au propriétaire de :

- mieux connaître sa forêt en la décrivant,
- disposer de plans descriptifs facilitant la localisation des parcelles, des peuplements, des travaux, etc.
- réfléchir aux objectifs (production de bois ou autres) que l'on veut assigner à son massif (ou à ses peuplements),
- mettre en place un programme de coupes et de travaux, et d'appréhender ainsi les investissements et les recettes,
- avoir un support de discussion avec les opérateurs économiques,
- assurer une continuité (lors du renouvellement) et un suivi dans la gestion de sa forêt,
- intéresser, d'associer, ou de guider d'autres membres de la famille ou du Groupement forestier

Mais c'est aussi un(e) :

- garantie de gestion durable,
- complément indispensable à une démarche de certification (PEFC, ...),
- accès aux aides de l'Etat,
- document nécessaire pour bénéficier d'allègements fiscaux (Monichon, ISF),
- simplification dans la gestion de ses bois : inutile de demander une autorisation administrative de coupe.

Pour les parcelles forestières plus restreintes, des documents de gestion existent également.

Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Le code de bonnes pratiques sylvicoles du Limousin s'adresse à tous les propriétaires dont la forêt n'est pas soumise à un PSG, sans condition particulière de surface.

De plus, le CBPS est nécessaire aux propriétaires de forêts de moins de 10 ha d'un seul tenant qui souhaitent bénéficier d'une aide de l'Etat ou de moins de 25 ha d'un seul tenant et qui bénéficient d'un allègement fiscal (amendement Monichon, ISF).

Le CBPS est également considéré comme une garantie de gestion durable. Il a été rédigé par le CRPF du Limousin et a été approuvé par le Préfet de région le 22 décembre 2004.

Ce code comprend des indications sur la conduite des grands types de peuplements, ainsi que des fiches qui correspondent aux différents types de peuplements (le taillis, le mélange futaie – taillis, la futaie régulière feuillue, la futaie régulière résineuse, la futaie irrégulière, le boisement et le renouvellement des peuplements). Chaque fiche est un guide de gestion qui permet au propriétaire de choisir un itinéraire sylvicole pour ses peuplements, tout en attirant son attention sur des pratiques à respecter. Le propriétaire choisi donc, parmi elles, celles qui correspondent le mieux à chacune de ses parcelles cadastrales.

Le CBPS n'assure pas de prise en compte réelle de l'environnement ou de préservation des milieux aquatiques mais plutôt une exploitation forestière raisonnée.

Règlement type de gestion (RTG)

Le règlement type de gestion est rédigé par les coopératives ou les experts forestiers et approuvé par le Conseil d'Administration du CRPF. Contrairement au CBPS, on n'est pas dans une démarche individualisée puisque les propriétaires qui adhèrent à coopérative ou signent un partenariat avec un expert, signent indirectement ce RTG.

Ce document est également considéré comme une garantie de gestion durable. Il donne des indications de gestion par grands types de peuplements et grandes options sylvicoles pratiques dans la région.

Ainsi, il propose :

- l'indication de la nature des coupes,
- une appréciation de l'importance et du type de prélèvements proposés,
- des indications sur la durée de rotation prévue entre deux coupes, l'âge et le diamètre d'exploitabilité,
- la description des travaux nécessaires à la bonne conduite des peuplements et le cas échéant à sa régénération,
- des indications sur les essences recommandées ou possibles par grands types de milieu,
- des indications sur la prise en compte des principaux enjeux écologiques,
- des indications sur les stratégies recommandées de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse.

Il existe donc différents types de documents de gestion durable selon les surfaces dont dispose le propriétaire. Ensuite, on rencontre les systèmes de certifications, auxquels peuvent également souscrire les propriétaires. Deux certifications sont présentes sur le territoire.

Les certifications des Propriétés forestières

Les conférences internationales (Helsinki 1993, Lisbonne 1998) ont donné lieu à la mise en place d'outils de certification permettant d'identifier les forêts et les produits forestiers issus d'une gestion durable. Parmi elles, on peut citer programme européen des forêts certifiées (PEFC) et Forest Stewardship Council (FSC). Ces certifications forestières suivent un cahier des charges élaboré en commun par tous les acteurs de la filière forêt-bois. Contrairement aux documents de gestion durable, la certification n'est pas reconnue par le code forestier en tant que garantie de gestion durable⁴³.

Programme européen des forêts certifiées (PEFC)

Le label PEFC a été créé en 1999 à l'initiative des forestiers français et finlandais. Il est aujourd'hui présent sur de nombreux produits de consommation courante : magazines, meubles en bois, emballages papier ou encore papier hygiénique. Le bois marqué PEFC est récolté dans des forêts dont les propriétaires se sont engagés à respecter les règles d'une gestion forestière durable, dans le respect des équilibres écologiques, économiques et sociaux dans le but d'assurer le renouvellement de ses peuplements.

PEFC est composée de trois collèges (producteurs, transformateurs, consommateurs) qui décident ensemble de la Politique de Qualité à mettre en œuvre au travers, notamment, de cahiers des charges destinés aux propriétaires et aux entrepreneurs de travaux forestiers.

Les propriétaires adhèrent pour 5 ans et s'engagent à respecter un certain nombre de règles de gestion résumées dans des cahiers des charges⁴⁴.

En 2008, le pourcentage de la surface forestière certifiée en Limousin était de 19,43%. A l'échelle nationale, ce pourcentage est très faible et place le Limousin 19^{ème}/20.

Avec une adhésion peu onéreuse (0,55€/ha) et un cahier des charges relativement peu contraignant, PEFC est de plus en plus présent. (PNR Plateau de Millevaches, 2010)

Forest Stewardship Council (FSC)

Le FSC (Forest Stewardship Council en anglais, traduit par « Conseil de Soutien de la Forêt » en français) est une organisation internationale indépendante, non-gouvernementale et à but non lucratif.

Le label a été créé en 1993 suite au Sommet de la Terre de Rio (juin 1992) par des entreprises de la filière bois (industries forestières, groupes de distribution), des mouvements sociaux (syndicats, communautés locales, organisations représentatives des peuples indigènes...) et des organisations écologistes. Ces organisations et

⁴³ PNR Plateau de Millevaches, 2010, *précit*.

⁴⁴ **PEFC France** Dossier de presse PEFC France [Rapport]. - 2012.

individus faisaient alors le constat de l'insuffisance des actions internationales pour protéger les forêts, face à une déforestation importante, notamment en zone tropicale.

Le but du FSC est d'encourager de manière constructive les initiatives de gestion forestière socialement, écologiquement et économiquement responsables, en les rendant visibles et crédibles par un label apposé sur les produits issus de forêts certifiées. A la différence de PEFC, les forêts labellisées FSC sont expertisées par des certificateurs indépendants.

En Limousin, ce label est arrivé tardivement, PEFC étant plus présent. Par conséquent, en 2009, la région n'avait pas un hectare certifié alors qu'à titre indicatif 17 666 hectares l'étaient au même moment au niveau national.

Ces deux labels comportent donc des points communs, mais se concurrencent, quelque fois de manière absurde sachant que chacun comporte ses avantages.

En effet, FSC semble plus efficace pour certifier du bois d'origine tropicale, notamment car les critères de certification et de contrôle sont plus contraignants. De l'avis majoritaire, le label FSC permettait d'identifier de manière plus sûre une exploitation forestière réellement gérée de manière durable :

- Cette différence est notamment due, selon Greenpeace, au fait qu'un audit doit être effectué pour pouvoir bénéficier de FSC (puis ensuite un audit tous les ans) alors que pour PEFC, une simple déclaration d'intention suffit.
- PEFC est le label le plus utilisé à l'échelle internationale et surtout en Europe avec plus de 52 millions d'hectares de forêts certifiées.
- FSC est plus répandu sur les bois lointains ou exotiques. PEFC est plus répandu sur les bois européens et des zones tempérées.
- PEFC est préféré par les partisans de l'achat de bois local.

PEFC a également été contesté suite à un documentaire se déroulant dans les forêts du plateau de Millevaches montrant l'obtention du label PEFC sur une parcelle non-forestière.

En résumé, les différentes politiques forestières s'articulent, principalement, autour du développement du bois énergie et du bois dans la construction avec des effets directs sur les problématiques évoquées (changement climatique, valorisation de l'aval de la filière). Elles s'intègrent totalement dans les engagements de la France à diminuer de 20% d'ici 2020 les gaz à effets de serre et à porter à 23% la part d'énergie renouvelable⁴⁵.

Si l'on se concentre sur les grandes stratégies et organisations que l'on rencontre sur le sud corrézien, on peut voir que les différentes chartes forestières présentes ont des axes stratégiques proches. En effet, elles indiquent le besoin de revaloriser les bois, dans des filières locales, peut-être grâce à l'opportunité du bois énergie, mais aussi de redévelopper la multifonctionnalité de ces bois, en les ouvrant de nouveau au public à travers de meilleurs équipements de voiries forestières ou de l'information.

Ces chartes, couplées aux différents documents de gestion durable, voire aux certifications, permettent donc d'obtenir des actions qui collent réellement à un territoire donné ainsi qu'à ses enjeux environnementaux, mais présentent aussi une cohérence à plus grande échelle, notamment grâce aux nombreux outils présents pour coordonner les politiques nationales voire européenne.

Les pratiques sylvicoles et enjeux environnementaux

Par rapport aux opérations sylvicoles, Les espèces animales, peuvent être impactées par les dérangements occasionnés par les travaux (abattages, débardage, chargement...). Ces impacts touchent directement les oiseaux, mais aussi indirectement les chiroptères, puisque ces espèces utilisent ces milieux comme aire de

⁴⁵ (PNR Plateau de Millevaches, 2010)

nidification, de repos, de chasse et de transits. Les milieux résineux ne sont quant à eux pas sujets aux hibernations ni hôtes des gîtes nuptiaux.

Les travaux sylvicoles doivent donc impérativement respecter les dates de couvaisons. Cela peut compliquer le travail de la filière forestière puisque l'exploitation des résineux est souvent réservée pour la période creuse, c'est-à-dire l'été. Les feuillus sont alors en sève donc théoriquement non récoltable si l'on veut garantir sa conservation.

Enfin pour les conséquences diffuses imputables à la sylviculture, la bande de forêt « non exploitable » des gorges limite :

- les érosions
- les pollutions potentiellement induites (essentiellement des matières organiques)
- le réchauffement des eaux de surface en coupes rases
- les ruissèlements à caractères torrentiels.

L'utilisation des produits phytosanitaires semble très faible d'après une enquête réalisée auprès des coopératives. Elle concerne principalement la lutte contre l'hylobe par la K Othrine et le Marshall Suxon dont les délais de commercialisation et d'utilisation ont tous deux expirés. Un nouveau produit (FORESTER) vient d'être homologué afin de permettre une lutte préventive contre l'hylobe, d'autres produits sont à l'étude (Bilan de la santé des forêts 2008 – Région Limousin).

Les herbicides de type généraliste (Roundup, Timbrel) sont parfois utilisés pour éliminer ou limiter la présence des genêts, ronces, graminées et fougères lors de la préparation ou l'entretien des parcelles forestières. (PNR Plateau de Millevaches, 2010).

3.5. L'Hydroélectricité, la production et le transport

Le bassin versant de la Dordogne constitue l'un des trois plus gros parcs hydroélectriques français, avec la Durance et la Truyère. Cette situation est due à sa pluviométrie (pluies abondantes), aux caractéristiques de son régime hydrologique (forts débits aux époques de grande consommation d'électricité au printemps, à l'automne et en hiver) et aux reliefs accentués qui ont permis d'aménager des barrages capables de stocker de considérables volumes d'eau.

Un barrage hydroélectrique est un ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à créer une chute pour produire de l'électricité. Ils sont équipés de centrales hydroélectriques, qui transforment une force hydraulique en puissance électrique, par le biais de turbines et d'alternateurs. Sur le bassin versant, trois types d'installations existent :

- des grands barrages créant des retenues aux stockages d'eau importants. Ces ouvrages fonctionnent par éclusées, c'est-à-dire par des démarrages et arrêts fréquents des turbines se traduisant par des lâchers d'eau brutaux et soudains, et qui permettent de répondre aux pointes de consommation électrique.
- des grands barrages fonctionnant « au fil de l'eau ». Ces ouvrages ne stockent pas l'eau, mais turbinent les débits qui transitent dans la rivière.
- enfin, la petite hydroélectricité est constituée d'installations de production de petite taille, capables de développer une puissance électrique de quelques kilowatts à plusieurs mégawatts. Présentes sur l'ensemble du bassin, ces installations sont le plus souvent des anciens moulins équipés pour la production d'électricité.

L'énergie hydroélectrique est renouvelable, peu coûteuse à produire une fois les investissements amortis et très rapidement mobilisable. L'avantage du fonctionnement par éclusée réside dans sa souplesse d'utilisation : les ouvrages possèdent en effet cette capacité à « stocker de l'énergie » et à la mobiliser en quelques minutes. Ce mode de production d'électricité permet de répondre rapidement à une demande énergétique, contrairement à d'autres modes de production (thermique et nucléaire) qui nécessitent un délai de démarrage de plusieurs heures. Il permet également d'assurer une partie de la sécurité du réseau électrique national et européen en cas d'aléas.

Seul l'Etat est habilité à autoriser l'utilisation de la force motrice de l'eau. Pour les plus gros ouvrages (de plus de 4,5 MW), l'exploitation des barrages hydroélectriques fait l'objet d'un acte de concession entre l'Etat et les entreprises. **Actuellement, les principaux gestionnaires d'ouvrages hydroélectriques de plus de 4,5 MW sur le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin » sont l'entreprise Electricité de France (EDF) et la SHEM (Société hydroélectrique du Midi). Pour les autres installations de moindre capacité, l'utilisation fait l'objet d'une autorisation.**

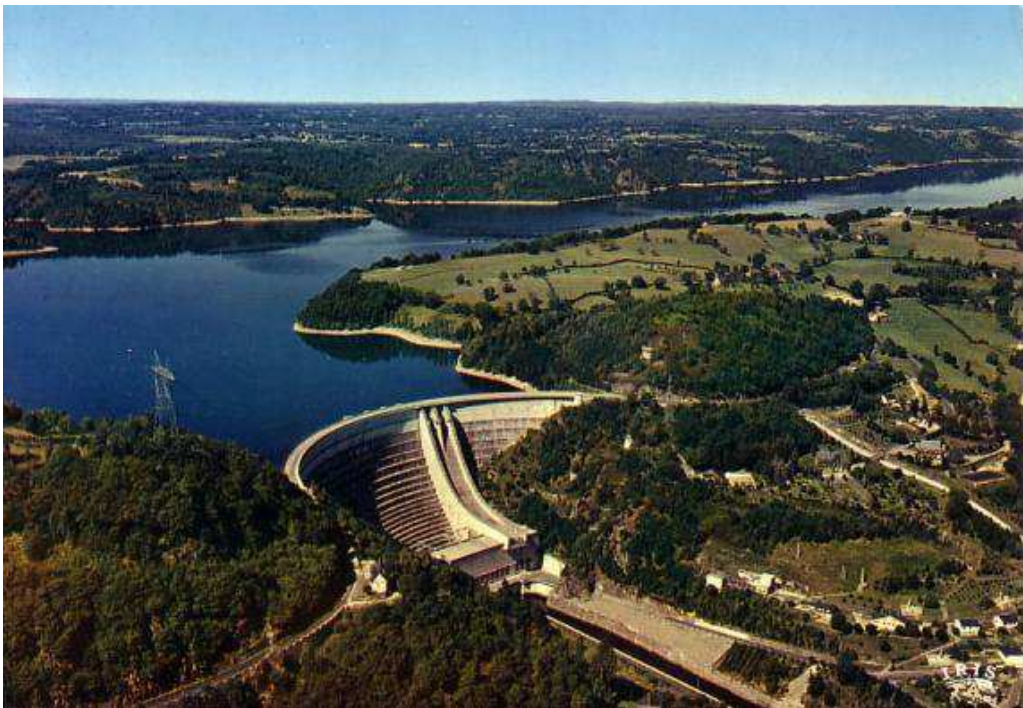


Figure 26 : Barrage hydroélectrique et retenue de Bort-Les-Orgues

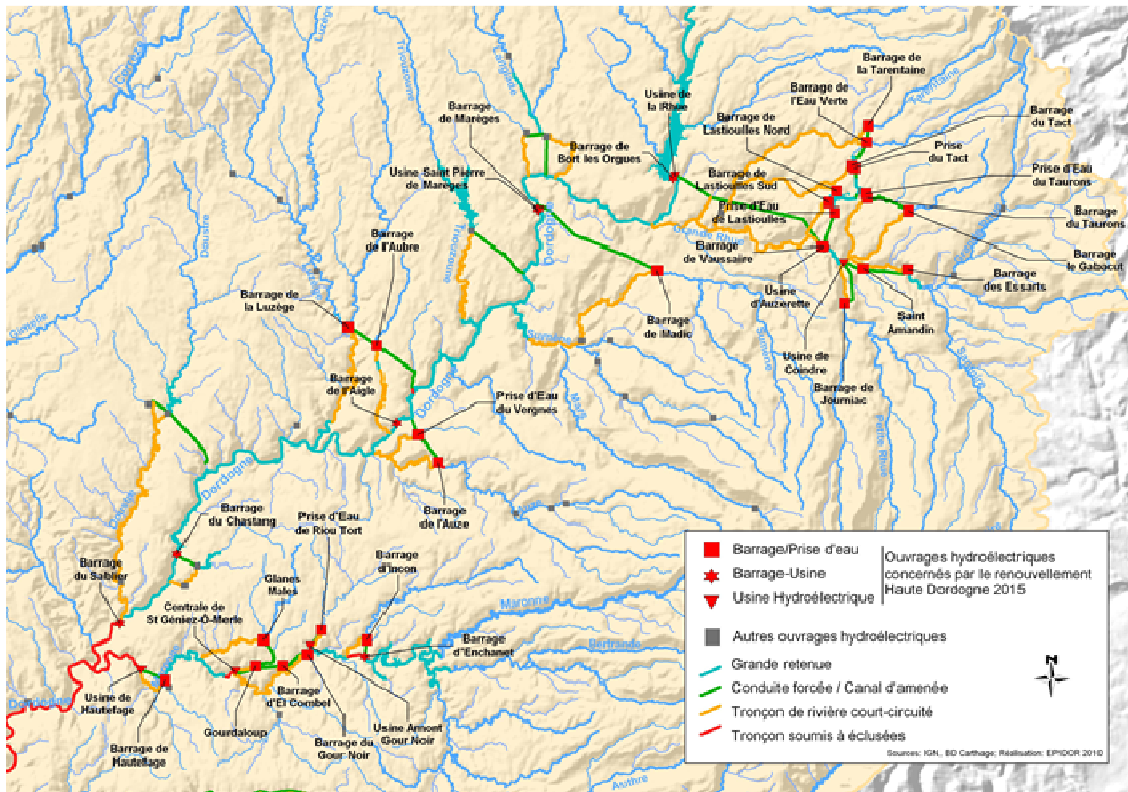


Figure 27 : Complexe hydroélectrique concerné par le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents en Limousin

Sur la haute vallée de la Dordogne, le complexe de production hydroélectrique est composé d'une soixantaine de barrages et de trente usines majeures. Il regroupe une capacité de production d'électricité de pointe de 1 600 MW qui peut être mobilisée très rapidement. Le volume cumulé des retenues atteint le milliard de mètres cube. Les barrages du complexe Haute-Dordogne répondent à des impératifs techniques précis :

- situé en tête de bassin, le barrage de Bort-les-Orgues constitue la réserve du complexe. Sa retenue s'étend sur 21 km de long et sa capacité totale est de 477 millions de m³,
- le barrage de l'Aigle fournit annuellement, en moyenne, près de 500 millions de kilowatts/heure,
- et celui du Sablier, situé à 2 km d'Argentat, est un barrage de compensation, censé limiter l'importance des variations de niveau de la Dordogne en aval d'Argentat.

La présence de ces grands ouvrages a des impacts environnementaux importants sur les cours d'eau du bassin, sur les milieux aquatiques. Certains de ses impacts se font ressentir jusque sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents en Limousin ». C'est notamment le cas avec la propagation des écluses à l'aval des ouvrages mais aussi à travers la transformation du régime naturel de la rivière. Le renouvellement, actuellement en cours, d'importantes concessions hydroélectriques sur la haute Dordogne et l'émergence d'enjeux nouveaux (directive cadre sur l'eau, directive habitats, développement du tourisme...) offrent l'opportunité d'intégrer de nouveaux enjeux dans le dialogue entre l'autorité concédante et les gestionnaires d'ouvrages.

3.5.1 L'activité hydroélectrique et son influence dans le site Natura 2000

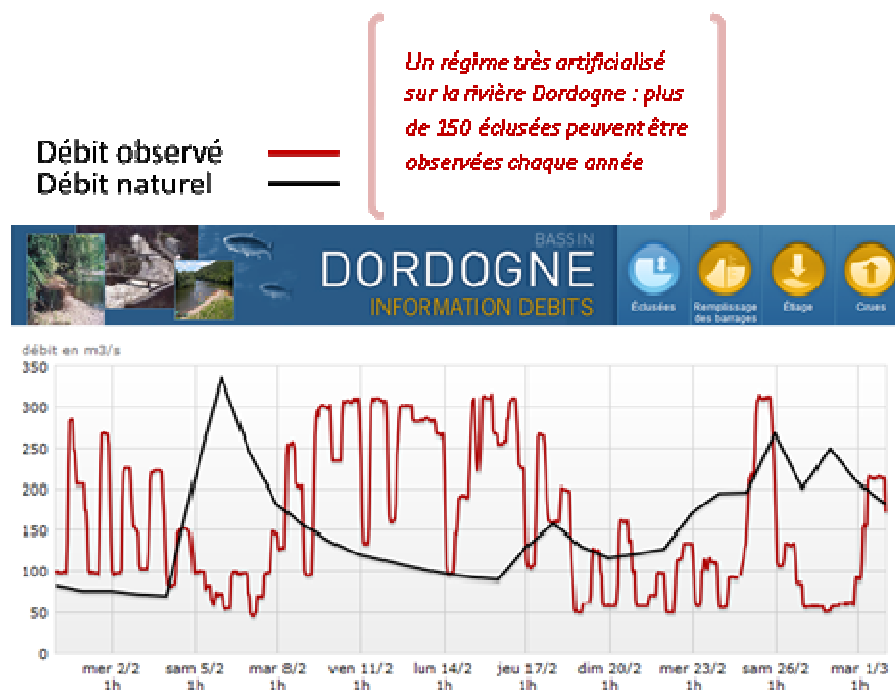
Les chaînes de barrages du haut bassin de la Dordogne fonctionnent par écluses, c'est-à-dire en provoquant des variations brusques et fréquentes des débits (et donc des niveaux d'eau) sur les cours d'eau aval. C'est le cas sur la Dordogne, la Maronne qui sont équipées d'ouvrages capables de stocker des volumes d'eau conséquents (au total plus d'un milliard de mètres cubes). Les équipements hydroélectriques alternent alors

des phases de stockage d'eau dans les retenues et des phases de déstockage pendant lesquelles les turbines sont mises en marche pour produire de l'électricité.

La mise en route des usines est presque instantanée, provoquant ces fortes variations qui se font ressentir largement sur la rivière Dordogne, jusque loin à l'aval des chaînes de barrages. Chaque année, ce sont plus de 150 éclusées qui peuvent avoir lieu, se répercutant sur plus de 200 km. Les éclusées sont perturbantes par leur fréquence et leur amplitude bien supérieures à celles d'un régime naturel de cours d'eau et par leur caractère imprévisible souvent découplé de la saison et de la météorologie.

Par ailleurs, l'exploitant cherchant à valoriser au mieux les flux entrants et à éviter autant que possible les situations de surverse (qui représentent une perte d'énergie), les débits en sortie des chaînes hydroélectriques sont bornés entre le débit réservé et le débit d'équipement des turbines. Cette gamme de variation est située entre le 10 et 340 m³/s pour la chaîne Dordogne et entre 0.5 et 44 m³/s pour la chaîne Maronne.

Le débit cumulé de la Dordogne est au final largement influencé par l'exploitation hydroélectrique des chaînes de la Dordogne, la Maronne.



Les éclusées et l'artificialisation du régime hydraulique sont à l'origine de multiples perturbations de l'écologie de la rivière Dordogne et de la Maronne. Aujourd'hui, plusieurs types d'impacts ont été largement mis en évidence à l'aval des grands ouvrages.

Les frayères de près de 20 espèces de poissons sont menacées par les fluctuations trop rapides des niveaux d'eau. Les baisses de débits peuvent entraîner leur exondation ou leur asphyxie, aboutissant ainsi à la destruction du frai. Ceci est vrai pendant toute la phase de ponte, d'incubation, et de vie pré-nageante des alevins. Pour certaines espèces emblématiques comme le saumon, quelques éclusées peuvent avoir un effet radical sur les populations. Pour d'autres, c'est plutôt la répétition et l'effet cumulatif qui est problématique.

Dans les semaines qui suivent l'éclosion ou l'émergence des frayères, les alevins ont de faibles capacités de nage. Lorsque les débits augmentent, ils gagnent des abris vers les berges et les bordures, où les courants sont moins forts. Si le niveau d'eau baisse alors brutalement, les alevins peuvent ne pas réussir à regagner le lit principal de la rivière et venir s'échouer sur les bancs de graviers qui se découvrent brutalement. Par ailleurs, au-dessus de certains niveaux d'eau, de petits chenaux annexes, séparés du lit principal par des cordons

d'arbres se mettent en eau. Les alevins ont tendance à s'y réfugier. Ces « cordons rivulaires » constituent de véritables pièges. Même plusieurs mois après leur émergence, les jeunes poissons qui restent très sensibles aux variations brutales de débits, peuvent encore s'y faire piéger.

Les éclusées ont également des conséquences sur les populations d'invertébrés, même si cet impact reste moins bien documenté. Représentant notamment une source de nourriture pour de nombreuses espèces piscicoles, les baisses de niveaux dues aux éclusées peuvent provoquer des dérives et des mortalités importantes pour les populations d'invertébrés et déséquilibrer la chaîne trophique.

L'artificialisation des débits se fait ressentir sur la morphodynamique de la rivière. Les hauts débits, dits « morphogènes », contribuaient auparavant au remodelage du lit de la Dordogne en mobilisant les bancs d'alluvions, et en structurant et rajeunissant le lit et les berges. Avec leur disparition, la végétation des berges, des îlots et des atterrissements évolue plus vite vers les stades ligneux et arborés, au détriment de formations pionnières (gazon amphibie, bidentions). Les formations de bois durs (frêne, chênes) prennent le pas sur les autres peuplements (saules, aulnes...). La rivière se chenalise, s'enfonce (suite notamment aux importantes extractions de granulats qui ont eu lieu dans les années 1970), et les annexes fluviales se déconnectent plus rapidement du lit mineur (bras secondaires, bras morts), aggravant les problèmes de piégeage de la faune aquatique. C'est probablement aussi sous cette influence que des cordons rivulaires se développent de façon quasi systématique le long des berges.

Les atterrissements et les annexes fluviales représentent souvent des milieux aquatiques particuliers. Ils constituent le biotope de nombreuses espèces. Leur disparition réduit donc sensiblement la biodiversité des milieux aquatiques.

Sur le plan morphologique, d'autres incidences peuvent également être mentionnées, comme l'altération du transport solide ou le pavage du fond de la rivière. Cette stabilisation du fond peut contraindre le développement de certains macrophytes, en particulier de renoncules aquatiques.

Par ailleurs, à la fin du printemps, les débits semblent opérer un effet important sur l'appel des poissons migrateurs, notamment pour la remontée des saumons entre mi-juin et mi-juillet. Par le « gommage » de certains épisodes orageux en période estivale, les barrages peuvent défavoriser cette remontée.

Enfin, dans l'estuaire de la Gironde, la rencontre des flux des rivières et des marées génère un phénomène d'accumulation et de remise en suspension des sédiments fins, appelé « bouchon vaseux ». La position de ce bouchon oscille saisonnièrement selon l'importance des débits fluviaux et des coefficients de marée. Lorsque les débits des rivières sont faibles, le bouchon vaseux a tendance à remonter et à se concentrer dans le cours des fleuves, pouvant créer une véritable barrière chimique pour la migration des poissons. La réduction des débits, notamment à certaines périodes comme lors de la reconstitution des niveaux estivaux sur les retenues, est donc susceptible de favoriser la remontée du bouchon vaseux. Ceci peut devenir problématique en période de remontée des espèces migratrices (principalement avril à juillet), mais aussi pour les périodes de dévalaison (smolts en avril mai, alosons en août septembre).

Les règles de gestion des débits définies par les cahiers des charges actuels sont insuffisantes pour garantir la protection des espèces, des milieux aquatiques et le bon fonctionnement des usages.

Pour y pallier, sur le plan des usages, des accords en débits ont été conclus par le passé entre l'exploitant et les organisateurs de certaines manifestations (compétition canoë notamment).

Sur le plan écologique, depuis plus de 20 ans, de nombreuses études et observations (MIGADO, Fédération de pêche 19, ONEMA, GHAAPPE, EPIDOR...) ont été réalisées sur le bassin Dordogne, mettant en évidence les incidences des éclusées. Toutes ces prospections, mais également les procès-verbaux qui ont été dressés à l'encontre de l'exploitant (pour destruction d'espèces protégées), ont permis d'aboutir en 2004 à la mise en place d'un accord cadre pour réduire l'impact des éclusées. Cet accord, le « défi éclusées », a été prolongé en 2008 par une convention établie entre EDF, l'Etat, l'Agence de l'Eau et EPIDOR, qui consiste à expérimenter de nouvelles modalités de gestion des barrages, plus respectueuses des milieux et des autres usages. C'est ainsi

que des mesures ont été testées au fil des ans sur le fonctionnement de base des barrages. Des débits minimum ont été instaurés pour maintenir principalement les zones de fraie de certaines espèces (salmonidés) en eau ; des débits maximum et des gradients de vitesse ont été mis en place pour limiter les phénomènes de piégeages piscicoles à certaines périodes (notamment au printemps) et toujours sur des espèces ciblées. Ces nouvelles règles tendent à réduire les impacts, même si tous les problèmes ne sont pas résolus. Les expérimentations concernent des mesures qui permettent de limiter certains des problèmes aujourd'hui clairement identifiés, mais qui ne règlent pas pour autant toutes les perturbations de la gestion hydraulique des barrages.

L'exercice de bâtir une liste des sensibilités environnementales en lien avec les débits de la rivière a été tenté par EPIDOR (Calendrier des débits de la Dordogne). Mais ce recueil reste encore très incomplet. Il ne fait que traduire certains des impacts aujourd'hui suffisamment documentés (notamment pour la reproduction des saumons), alors que beaucoup de problèmes ne sont pas aussi bien connus (reproduction des espèces phytophyles, impacts piscicoles à l'automne-hiver, disparition des habitats pionniers...). On peut également s'interroger sur la capacité à documenter suffisamment ces aspects mal connus, dans le temps et au niveau des moyens.

D'après les retours d'expérience actuels, seule une réduction sensible de l'artificialisation du régime des débits sur la Dordogne permettrait de garantir une conciliation des usages et une préservation des milieux aquatiques. Cette solution, qui consisterait à démoduler les éclusées aujourd'hui observées sur la rivière Dordogne présente les avantages suivants :

- elle supprime de nombreuses perturbations imputables aux éclusées à l'aval des barrages tant sur les milieux aquatiques que sur les usages (exondations de frayères, piégeages d'alevins, dérive et mortalité d'invertébrés, perte de dynamique naturelle, loisirs nautiques compromis,...) ;
- elle évite une suranthropisation de la rivière, qui règle certains problèmes mais en crée d'autres ;
- elle offre un régime lisible et socialement acceptable pour les usagers, en lien avec la pluviométrie.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Estuaire de la Gironde, a d'ailleurs récemment reconnu « l'intérêt des travaux menés sur la Dordogne pour la restauration d'un régime naturel...+ en lien avec les besoins des poissons migrateurs ». En rappelant que le bon fonctionnement de l'écosystème estuarien est conditionné par les débits, le SAGE demande qu'un objectif de débit spécifique de l'ordre de 60 m³/s sur la période 15 mars-15 juin soit étudié sur la Dordogne, pour être mis en œuvre dans le prochain SDAGE. Il recommande également que sur la période estivale, les facteurs qui concourent à l'augmentation des contraintes d'oxygène à l'aval de la Dordogne ne soient pas aggravés.

Le fonctionnement des grandes chaînes hydroélectriques provoque une artificialisation des débits sur la rivière Dordogne et génère des éclusées (variations brusques et fréquentes des niveaux d'eau), fortement perturbatrices pour les milieux aquatiques et les autres activités de la rivière (canoë, pêche, baignade...).

Malgré des expérimentations menées ces dernières années, l'artificialisation des débits reste l'un des principaux problèmes environnementaux du bassin.

Les régulations et compensations permanentes qui sont aujourd'hui mises en œuvre sont parfois contestables et contestées par les scientifiques et les usagers, aléatoires en termes d'efficacité.

La seule solution qui permettrait de concilier durablement les différents usages et de préserver les milieux consisterait à supprimer les éclusées et à retrouver un régime de débits plus naturel sur la rivière.

Un tel scénario resterait compatible avec les enjeux énergétiques des ouvrages : il représenterait un déplacement d'électricité « de pointe » de l'ordre de 100GWh par an (soit moins de 5% de la production électrique actuelle de la chaîne Haute Dordogne). (Eaucea, 2012).

3.5.2. Le Réseau et le Transport d'Electricité :

Comme le secteur possède beaucoup d'usines et de micro-centrales, il existe tout un réseau de lignes moyennes et haute tensions sur le site.

Pour la gestion de leurs réseaux, RTE effectue un survol de chaque ligne en hélicoptère tous les ans et au sol tous les 5 à 10 ans. Les infrastructures, sont repeintes tous les 15 ans puisque les conditions atmosphériques et climatiques ne sont pas agressives pour le revêtement.

La végétation sous les lignes, fait l'objet d'un entretien plus régulier avec un broyage systématique sous l'emprise de la ligne tous les 5 à 6 ans. L'opération est le plus souvent mécanisée du moment que la topographie des lieux le permet. Des broyeurs forestiers sont utilisés (1ha à 1,5ha/j). Les zones non mécanisables sont traitées manuellement (1600m²/j/ouvrier).

Il y a une quinzaine d'années les pieds de pilonnes étaient traités aux phytocides, mais aujourd'hui cette pratique est abandonnée.

3.6. Les activités de pleine nature

3.6.1. Chasse

La chasse est une activité socio-culturelle très importante sur ce secteur.

Organisation de l'activité cynégétique

Le territoire des 45 communes concernées par le site Natura 2000, est découpé en structures locales de chasse affiliées à la Fédération Départementale des Chasseurs du de Corrèze (FDC). A l'échelle du Département, la fédération enregistre 12000 adhérents.

Les associations sont constituées à partir de regroupement de propriétaires terriens. Les chasseurs peuvent en être membres si les statuts le prévoient, sinon, ils sont considérés comme actionnaires ou invités. Tous les propriétaires formalisent leur adhésion par une « Cession de droit de chasse ».

Les actions menées par les structures de chasse

Les structures de chasse sont toutes affiliées à la Fédération départementale des chasseurs (FDC). Ceci leur permet de bénéficier de conseils et subventions pour l'aménagement des territoires et la gestion des espèces gibiers.

L'évolution vers la fermeture des milieux a amené les Associations de Chasse à cibler leurs actions vers l'aménagement des territoires :

- Réouverture de chemins.
- Maintien des ouvertures en milieu fermé (entretien de parcelles par giro-broyage, réouverture, culture à gibiers...).
- Réhabilitation ou aménagement de point d'eau.

Ces actions visent à maintenir, voire restaurer une mosaïque de milieux favorables à la faune gibier et à la biodiversité.

D'autres actions liées à la gestion des espèces sont menées sur la zone par les structures de chasse et/ou la Fédération des Chasseurs :

- Suivis patrimoniaux faune sauvage (chevreuil, ...).
- Surveillance sanitaire des espèces gibiers.
- Régulation des populations de nuisibles.

Les modes de chasses

Les types de milieux où la chasse est la plus pratiquée sont les plateaux et les gorges. Ils permettent une alternance milieux ouvert/fermé idéale pour pratiquer la chasse. Même si le secteur de gorges est le plus compliqué et difficilement praticable, le mode de chasse le plus fréquent, pour ne pas dire l'unique est la chasse en battue. La chasse du petit gibier est elle aussi pratiquée mais en solitaire donc beaucoup plus difficile à quantifier.

Les chasseurs démontrent une très grande sensibilité au maintien d'une diversité de milieux, puisque l'état des populations cynégétiques en dépend ainsi que l'accessibilité des chemins et des zones de postes.

Régulation d'espèce

Le grand gibier

Le grand gibier peut poser différents problèmes de sécurité et de dégâts sur les productions agricoles et sylvicoles. C'est pourquoi, il est attribué environs 24 bracelets pour le chevreuil pour 1000 hectares. Les suivis des fédérations ont pû permettre de trouver le taux de reproduction et d'adapter les plans de chasse.

En Corrèze, le sanglier n'est pas soumis aux plans de chasse, mais n'est chassé que les samedis, dimanches et jours fériés.

Le cerf est présent. Les attributions sont faibles et ne sont quasiment jamais réalisées.

Des chamois ont été observés certains hivers lorsque ceux-ci sont rigoureux et longs. Ils viennent rechercher de la nourriture. Cela reste des individus erratiques.

Les populations de cervidés, engendrent des dégâts qui commencent à faire naître des tensions entre les forestiers, agriculteurs et les chasseurs.

Le petit gibier

Au niveau des mammifères, seuls les lièvres (dans les bois et gorges) et les lapins de garennes (dans la plaine et les plateaux) sont chassés. Les prélèvements ne sont pas connus, mais les populations sont jugées satisfaisantes. De ce fait la chasse n'est ni réduite ni interdites.

Le gibier à plume constitue une part importante de cette chasse, la perdrix et le canard colvert s et le faisan dans la vallée en oiseau sédentaire. Les migrateurs sont importants dans le secteur : la bécasse, le pigeon ramier, la grive, la bécassine des marais et l'alouette.

Les espèces classées nuisibles

Ces espèces font l'objet de piégeages. Les pièges utilisés sont des pièges non vulnérants afin de permettre de relâcher des espèces qui ne seraient pas visées. Les espèces classées nuisibles sont définies par arrêté préfectoral. Le ragondin est classé nuisible.

3.6.2. Pêche

La pêche de loisirs est pratiquée partout sur les rivières du secteur du site Natura 2000.

Ils sont constitués d'habitants de la vallée, membres des associations de pêche riveraines qui occupent régulièrement leur temps libre à la pêche, et d'estivants durant le temps de leur séjour. Les secteurs d'eaux vives sont privilégiés par les pêcheurs sportifs (truites et ombres) alors que sur les retenues une pêche aux carnassiers et aux poissons blancs se pratique depuis le bord des retenues ou dans des embarcations.

Les pêcheurs de loisirs sont organisés en associations de pêches. Il existe une fédération de Pêche départementale qui regroupe toutes les associations du département.

La mission générale de la Fédération départementale est définie dans le code de l'environnement.

Article L 434-4 du Code de l'Environnement Arrêté ministériel du 16 Janvier 2013 fixant les nouveaux statuts types des fédérations
<ul style="list-style-type: none">• Développement et promotion de la pêche amateur et mise en valeur du domaine piscicole départemental• Actions d'information et d'éducation pour la protection des milieux aquatiques• Gestion et collecte de la redevance et de la cotisation pêche• Surveillance du domaine piscicole départemental et de l'activité pêche• Coordination et définition des actions des AAPPMA• Protection des milieux aquatiques• Mise en œuvre de mission d'intérêt général en lien avec leur mandat

Sur le Domaine public fluvial les dispositions du droit de pêche sont les suivantes :

Code de l'Environnement
<p>Article L 433-3 : L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion.</p> <p>Article L 435-1 : Dans le domaine public fluvial de l'Etat, le droit de pêche appartient à l'Etat et est exercé à son profit.</p> <p>Article R435-3 : Le droit de pêche aux lignes ne peut être loué qu'à une AAPPMA, au profit de ses membres. Toutefois, ce droit peut être loué, dans le cas prévu au premier alinéa de l'article R. 435-23, à la fédération départementale des AAPPMA au profit des membres des associations adhérentes à la fédération.</p> <p>Article R435-4 : Dans les eaux autres que celles définies à l'article R. 435-5, le droit de pêche aux engins et aux filets ne peut être loué qu'à un pêcheur professionnel, membre de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce dont le ressort territorial couvre le département où est situé le lot.</p> <p>Il peut également être attribué des licences de pêche aux engins et aux filets aux membres de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce ainsi qu'aux membres de l'AADPAEF association agréée départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du DPF. Lorsqu'un locataire de la pêche aux engins et aux filets a été désigné, les licences sont délivrées après que ce locataire a été entendu.</p>

L'Etat loue les lots de pêches à l'AAPPMA concernée.

Les actions développées par la fédération départementale de pêche de la Corrèze sont :

- Le développement de la pêche loisir avec des parcours de pêche (truite, carpe de nuit, carnassiers) sur les plans d'eau, les rivières.
- Suivi de la population
- Valoriser l'accès à la rivière : cales de mises à l'eau, pontons handi-pêche, postes de pêche.
- Surveillance du domaine
- Protection des milieux aquatiques : restauration des continuités écologiques, annexes fluviales et frayères à brochets, mise en défend des berges et équipements de points d'abreuvement

3.6.3. La navigation

Au cours du XIX^e siècle, le transport de marchandise par voie fluviale a périclité sur la Dordogne, mais la navigation n'a pas pour autant disparu. Elle connaît aujourd'hui un nouvel essor à travers le développement d'activités touristiques en période estivale.

La variété des configurations du lit (rapides, biefs, gorges) et la beauté des sites font de la Dordogne et de ses affluents des rivières propices à la pratique du canoë-kayak. Ainsi, l'été, le nombre de canoës-kayaks qui passent sur la Dordogne Lotoise peut atteindre 1500 unités par jour. Deux types de pratiques peuvent toutefois être distingués : la pratique sportive et la pratique récréative.

La première est généralement le fait de personnes averties des caractéristiques de la rivière et des techniques de ce sport. Elle est le plus souvent organisée en groupes, encadrés par des moniteurs et s'effectue dans les zones les plus sauvages, où la difficulté est la plus grande. La pratique y est soumise à la gestion des grands barrages à l'amont de la Dordogne (lâchers) et à la qualité des eaux. Une course internationale, la « Dordogne intégrale », organisée chaque année en mai ou juin, offre aux amateurs et aux professionnels 120 km de descente entre Argentat et Castelnau-la-Chapelle.

La seconde a connu un développement important ces dernières années. Elle est basée sur la découverte de la rivière et sur la convivialité. Cette activité est le plus souvent organisée par des professionnels loueurs d'équipements (embarcations et matériels) qui prennent entièrement en charge le client (transport jusqu'au point de départ d'un itinéraire obligé). Les pratiques récréatives sont aussi le fait de pratiques individuelles (matériel propre à l'utilisateur). Libre ou encadrée, cette pratique laisse le matin et le soir aux pêcheurs et les heures chaudes de la journée aux canoëistes.

Il existe sur la vallée de la Dordogne un Schéma Interdépartemental des Loisirs Nautiques du Bassin de la Dordogne afin de structurer et valoriser ce secteur alors en plein développement.

Il a été relevé une absence de cohérence des projets publics et un accroissement anarchique des structures plus ou moins adaptées, ce qui entraîne à terme des effets néfastes sur l'environnement mais aussi sur la sécurité des participants.

Ce schéma vise à poser un diagnostic des activités nautiques sur le bassin mais aussi et surtout des orientations fondamentales destinées à tous les acteurs concernés, collectivités et acteurs locaux, afin d'améliorer ce secteur d'activité.

Bien que concernant une zone d'étude beaucoup plus large que le site Natura 2000, nous présentons les conclusions de cette étude comme généralisable pour le site, puisque l'activité nautique y est très présente.

Les atouts de l'espace nautique du bassin de la Dordogne

Le nautisme et la baignade s'avèrent être l'axe fort et structurant du tourisme vert et actif du bassin de la Dordogne, en lien avec les autres sports de pleine nature et aussi avec la découverte de l'environnement local.

Les activités proposées sont en effet diverses : randonnée canoë, kayak sportif, nage en eau vive, rafting, voile, aviron, planche à voile, motonautisme, ski nautique, tourisme fluvial et promenade collectives en gabares.

On trouve sur le site Natura 2000 :

- Des points de location de canoë-kayak,
- Des aires de baignade surveillée,
- Des promenades collectives en gabares,
- Des plans d'eau.

La fréquentation peut être importante à partir d'Argentat et de Beaulieu sur Dordogne en particulier, où on trouve plusieurs prestataires touristiques. Par exemple jusqu'à 500 canoës/ jours peuvent fréquenter le secteur Argentat – Beaulieu-sur-Dordogne en saison estivale.

Ce secteur d'activité permet également de dégager un chiffre d'affaire conséquent, et d'amener de nombreux emplois le plus souvent saisonniers.

La clientèle est plutôt jeune puisque 60% des personnes interrogées ont moins de 30 ans, et recherchent le plus souvent à pratiquer plusieurs activités nautiques.

- 73% des pratiquants nautiques pratiquent également la baignade,
- 73% pratiquent aussi la randonnée pédestre,
- 45% la découverte du patrimoine local et architectural, culturel et naturel,
- 27% pratiquent le VTT ou le cyclotourisme,
- 27% une autre activité nautique que la principale,
- 18% d'autres pratiques sportives de pleine nature.

Ces résultats soulignent la forte synergie des diverses itinérances aquatiques et terrestres, associées à l'intérêt patrimonial naturel et culturel.

3.6.4. La baignade

La baignade est un élément majeur de l'activité touristique et conditionne la venue et le temps de séjour des visiteurs. La fréquentation est importante. En effet, la Dordogne est peut-être une des rares rivières d'Europe encore considérée par le public comme une rivière « baignable ». Cette image de marque s'appuie de fait sur une tradition de jeux qui, depuis l'après-guerre, s'est poursuivie et développée. L'attractivité de la Dordogne ne se dément pas au fil des ans.

Les habitants de la vallée sont nombreux à fréquenter les plages de la Dordogne, le week-end ou le soir après le travail. La baignade est pratiquée partout de façon très diffuse. Sur ce secteur, elle est très liée à la pratique du canoë-kayak. Les estivants se baignent partout, dès lors qu'ils ont chaud, qu'ils sont fatigués de ramer et qu'ils voient un îlot ou une plage accueillante.

La Dordogne comporte de nombreux points de baignade sur les différentes retenues créées par les barrages ainsi qu'en rivière.

3.6.4.1. Les profils baignade

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les agences régionales de santé (ARS) afin de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont des sites de baignade et de prévenir tout risque pour la santé des baigneurs. Les contrôles sanitaires portent sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et sont réalisés pendant la période balnéaire. Les critères d'évaluation de la qualité des eaux, la fréquence de contrôle, le mode d'information des usagers ont alors évolué.

Selon la circulaire du 30 décembre 2009 : « *le profil consiste d'une part à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et d'autre part à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme, ainsi que les actions à conduire, afin de parvenir en 2015 à une eau de qualité au moins « suffisante » au sens de la directive. L'élaboration du profil des eaux de baignade est donc une mesure essentielle qui doit permettre d'améliorer la qualité des eaux de baignade et de prévenir les risques sanitaires pour celles ne répondant pas aux critères de qualité.* »⁴⁶

EPIDOR a décidé de proposer aux communes, principales gestionnaires de points de baignades dans le bassin de la Dordogne, une démarche groupée pour réaliser les profils de baignade afin de leur faciliter la mise en œuvre de ces obligations. L'intérêt d'EPIDOR dans cette démarche est de pouvoir faire le lien entre aménagement du territoire et qualité de l'eau, de commencer à réfléchir à une organisation territoriale plus efficace par rapport aux mesures de gestion proposées et à terme d'être, auprès des autres collectivités, une structure de coordination pour une gestion active des eaux de baignade.

Dans le cadre de ce diagnostic socio-économique, le travail sur ces profils baignade est doublement intéressant. En effet, ils permettent d'obtenir des informations concernant les sites de baignades à proprement parlé (types de baignade rencontrés, popularité des sites, impacts des baignades sur chaque site...).

Seuls les sites des Aubazines Hautes à Sarroux et La Plage à Beaulieu-sur-Dordogne sont des points de baignades réellement inclus au sein du périmètre actuel du site Natura 2000 étudié. Toutefois, il semble très important de recenser les points de baignade voisins qui peuvent avoir une influence sur le site en aval.

Nous pouvons donc inventorier 7 points de baignades au sein des 45 communes du site ainsi que 4 qui sont hors de la zone d'étude mais à proximité.

⁴⁶ EPIDOR Etablissement et synthèse des profils des eaux de baignade du bassin versant de la Dordogne [Rapport]. - Castelnau-la-Chapelle : EPIDOR, 2010.

Tableau 4 : Sites de baignades dans et à proximité du site FR7401103

Situation	Nom de la Commune	Nom du site	Type de baignade	Gestionnaire	
Dans le site FR7401103	Beaulieu-sur-Dordogne	La Plage	Rivière (Dordogne)	Public	Communauté de communes du Sud Corrèzien
	Sarroux	Les Aubazines Hautes	Retenue	Public	Syndicat mixte d'aménagement touristique des Aubazines
Dans 45 communes concernées par site FR7401103	Servières-le-Château	Lac de Feyt	Retenue	Public	Mairie de Servières-le-Château
	Auriac	Plan d'eau communal	Plan d'eau	Public	Mairie d'Auriac
	Soursac	Pont Aubert	Plan d'eau	Public	Mairie de Soursac
	Marcillac-la-Croisille	Meyrignac	Retenue	Public	Mairie de Marcillac-la-Croisille
		Puy Nchet	Retenue	Public	Mairie de Marcillac-la-Croisille
	Liginiac	Chabrat	Retenue	Privé	Colonie de Vacances Charente Maritime
		Le Maury	Retenue	Public	Mairie de Liginiac
Neuvic	La Plage	Retenue	Public	Mairie de Neuvic	
A proximité du site FR7401103	Arnac	La Gineste	Retenue	Public	Maire d'Arnac
	Lanobre	Val	Retenue	Public	Communauté de Communes de Bort-les-Orgues, Lanobre et Beaulieu
	Lanobre	La Siauve	Retenue	Public	Communauté de Communes de Bort-les-Orgues, Lanobre et Beaulieu
	Pleaux	Longairoux	Retenue	Public	Maire de Pleaux

(Source : d'après documents profils baignade)

Parmi les 11 points de baignade recensés au sein du site Natura 2000 ou à sa proximité, quatre sites accueillent peu de monde, soit un maximum d'une cinquantaine de personnes en journée d'affluence. Six autres ont de 150 à 400 personnes par jour l'été. Dans le premier cas, la moitié des structures n'ont pas de surveillant de baignade en pleine saison et un seul ne propose pas de sanitaires. Pour les sites à plus grande capacité, ils disposent tous de surveillants de baignade ainsi que de blocs sanitaires. L'accès aux animaux domestique n'est jamais autorisé, il est seulement toléré s'ils sont en laisse à Sarroux sur le site des Aubazines Hautes. Pour les restrictions en cas de sécheresse, cela touche les points de baignades situés sur des retenues à destination première de production d'hydroélectricité, c'est-à-dire le lac de Feyt à Servières le Château, le site de la Gineste à Arnac et le site de la Siauve à Lanobre, mais surtout par soucis d'accessibilité.

Nous pouvons détailler les deux points de baignade connus au sein du site FR7401103, celui de Sarroux et plus en aval, celui de Beaulieu-sur-Dordogne

Sarroux

La zone de baignade de la base des Aubazines, est une retenue identifiée en tant que masse d'eau (lac) portant le code hydrographique P01-5053 et le code masse d'eau FRFL18. Elle est située sur le territoire de la commune de Sarroux, sur les berges de la retenue de Bort-les-Orgues.

Son unité hydrologique de référence (UHR) est la Dordogne amont dont une des mesures concerne la protection des sites de baignade contre les pollutions, l'eutrophisation et les cyanobactéries dues à l'élevage, aux eaux pluviales, à l'assainissement collectif et non collectif.

La zone de baignade est en rive droite de la retenue. Elle est composée d'un petit bain, pour les enfants de bas âge, de 12 m de large sur 25 m de longueur, et d'un grand bain de 25 m de large sur 50 m de longueur. La profondeur maximale est de 4 m. Le substrat de la zone de baignade est du sable. L'impact sur la transparence de l'eau est donc relativement faible.

La rive de la zone de baignade est également constituée de sable. Le SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du lac de Bort les Orgues) procède à sa recharge régulièrement tous les ans avant le début de la saison. Une zone herbacée sépare la plage des différentes infrastructures du complexe touristique.

La baignade est ouverte de début juillet jusqu'à fin août sous la surveillance d'un maître-nageur titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique). Elle est autorisée tous les jours, de 14 h 30 à 19 heures.

La fréquentation varie en fonction des conditions climatiques. La plus forte fréquentation journalière avoisine les 300 personnes.

Selon la Directive n°76-160, la qualité de l'eau de baignade des Aubazines Hautes est variable : de moyenne à bonne selon les années. Les simulations effectuées selon la Directive 2006/7/CE donnent pour résultat une excellente qualité d'eau. (Géonot, 2012, b)

Beaulieu-sur-Dordogne

La zone de baignade est située sur la masse d'eau « La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère » (code n° FRFR348) sur le territoire de la commune d'Altillac, sur les berges de la Dordogne. La commune de Beaulieu est cependant propriétaire foncier du site. La baignade est sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Sud Corrèzien.

Elle n'est pas surveillée mais est cependant délimitée par des bouées.

Le nombre de visiteurs quotidiens varie en fonction des conditions climatiques. Le site accueille quotidiennement environ 80 personnes. Lors de week-ends chauds et ensoleillés, ce sont jusqu'à 200 personnes qui fréquentent le site. L'accès des chiens à la plage est interdit (présence de panneaux sur le site). La baignade de Beaulieu n'est pas concernée par une restriction d'usages en cas de sécheresse.

La qualité de l'eau de baignade de Beaulieu est bonne concernant les paramètres microbiologiques, relativement à la Directive 2006/7/CE. A ce titre, le risque de pollution des eaux de baignade n'est pas avéré, et le profil de baignade sera de **type 1**. Les informations disponibles sur les cyanobactéries ne sont pas très nombreuses, mais les concentrations mesurées en 2011 montrent qu'une certaine vigilance sur ce paramètre est indispensable. (Géonot, 2012, a)

3.6.4.2. Le Pavillon bleu

Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Créé par l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.

Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère "environnement" dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires.

En 2012, seule la commune de Neuvic, pour son site de La Plage, était Pavillon Bleu dans le site FR7401103. Aussi, à proximité du site, la commune de Beynat a été labellisée pour l'Étang de Miel.

3.6.5. La randonnée

La randonnée se pratique et à l'initiative d'associations locales.

Le site de la vallée de la Dordogne et ses affluents est traversé par de très nombreux sentiers de randonnées. La topographie du site en fait un terrain recherché pour l'ensemble des activités de randonnées :

Des chemins ruraux de toutes les communes du site sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).

Le PDIPR est un outil mis en place par le Conseil Départemental de la Corrèze

Le PDIPR a pour objectif d'affecter les chemins ruraux à un usage de promenades et de randonnées (GR, PR, équestre et VTT) en plus de la vocation de circulation publique habituelle (usages agricoles, forestiers et dessertes des parcelles).

Le PDIPR a également une portée juridique dans la mesure où les chemins ruraux qui y sont inscrits ne peuvent pas être vendus sans l'avis du Conseil Départemental. En cas de projet de vente la commune doit proposer un chemin de substitution d'égale valeur pour assurer la continuité de l'itinéraire de randonnée.

La plupart des sentiers de randonnées pédestres (GR principalement) sont praticables à cheval.

Les circuits utilisés pour la pratique du VTT sont l'ensemble des circuits de Grandes et Petites Randonnées (GR et PR).

3.7. Autres usages liés à l'eau

3.7.1. Approvisionnement en eau potable

L'Alimentation en Eau Potable (AEP) peut provenir de trois types de ressources :

- les prises d'eau en rivière : facilement accessibles, elles sont cependant très vulnérables aux pollutions et sensibles aux variations quantitatives en période d'étiage,
- les nappes superficielles (sources et puits) : bien qu'un peu plus préservées, elles connaissent sensiblement les mêmes problématiques que les prises d'eau en rivière,

- les nappes profondes (forages) : elles présentent l'intérêt d'avoir un réservoir plus important et sont en général bien préservées des pollutions superficielles.

Il existe plusieurs captages en rivière ou dans les nappes.

Un captage concerne réellement le site FR7401103 : la prise d'eau du Peyriget à Brivezac en aval du site. L'arrêté préfectoral pour ce captage est sorti le 16 novembre 2011. L'arrêté prévoit 2 périmètres de protection immédiate (PPI) : un premier situé sur les berges et d'une superficie de 2100 m² ; un second sur 3000 m² situé en rivière qui s'étend sur le domaine public fluvial à 30 mètres de la rive droite dans le prolongement du périmètre en berge vers l'amont.

Ce second périmètre sera délimité par une ligne de bouées lors des périodes de fréquentation par des embarcations de pêche et de loisirs. L'intérieur de ce PPI sera interdit à la baignade, la pêche et à la navigation

Le périmètre de protection rapproché (PPR) s'étend sur une partie des communes de Brivezac, Atiliac, Bassignac-le-bas, Chenailers-Mascheix, Reygades et Monceaux-sur-Dordogne. On y retrouve les prescriptions habituelles comme l'interdiction de création ou d'extension de cimetière, camping, plan d'eau, etc. ainsi que des restrictions en terme d'épandage d'effluents. Toutefois c'est une zone réellement à proximité du cours d'eau, l'épandage de matières organiques comme de produits phytosanitaires y est déjà limité par le respect des distances légales au cours d'eau.

3.8. Les projets de développement sur le site ou à proximité du site Natura 2000

L'ensemble des projets de développement présents sur le territoire n'ont pas forcément été constatés. Toutefois, quelques projets importants ont été abordés lors des enquêtes et il est intéressant de les présenter.

➤ Projet de STEP (Station de transfert par pompage)

Il s'agit d'une station de transfert d'énergie par pompage, qui participerait à un placement d'électricité de pointe et qui augmenterait la puissance hydroélectrique installée de 50%.

Cet équipement ne se ferait pas sans impacts lourds sur les milieux, la rivière Dordogne, la retenue de Chastang et sur le paysage (en particulier sur le régime thermique et la qualité de l'eau en raison de sa position par rapport à la chaîne hydroélectrique existante).

Afin de décider en toute connaissance de cause un tel aménagement et son lieu d'implantation, une analyse précise des incidences du projet doit être réalisée.

Redenat est un projet de station de transfert d'énergie par pompage (STEP), inscrit dans le cahier des charges de Chastang. Il a été intégré à la concession initiale par décret modificatif en 1982. Les travaux de réalisation de l'aménagement ont débuté dans les années 1980, avant d'être rapidement interrompus, pour raisons économiques.

Le principe de l'équipement consiste à pomper de l'eau en période de faible demande énergétique (creux de consommation), de la retenue de Chastang vers une autre retenue qui doit être créée sur le plateau avoisinant. Puis l'eau ainsi stockée est turbinée vers la retenue de Chastang en période de forte demande énergétique (pic de consommation). Le bilan énergétique d'un tel ouvrage est négatif, mais il permet en revanche de fournir rapidement une électricité de pointe, intéressante pour le réseau énergétique national et valorisée sur le plan financier.

Qu'il s'agisse de la puissance d'équipement, de l'énergie productible, des débits ou des volumes d'eau utilisés, les ordres de grandeurs mis en jeu par Redenat sont considérables :

- la puissance d'équipement de 1 100 MW est du même ordre de grandeur que l'ensemble de l'équipement de la chaîne Dordogne mise en renouvellement
- les débits entrant en jeu (environ 325 m³/s en pompage et 400 m³/s en turbinage) sont de l'ordre du débit max turbiné à Bort (250 m³/s) ou à Chastang (533 m³/s)
- le volume de la retenue Redenat (36 hm³) représente 20% du volume de celle de Chastang (187 hm³) dans laquelle elle doit se déverser
- la hauteur de chute potentielle (315 m) est deux fois et demi plus importante que celle de Bort les Orgues.

Avec un tel aménagement, des impacts sont inévitables. Ils ont déjà en partie été analysés dans l'étude d'impact initiale de l'ouvrage réalisée en 1980 par EDF ou dans l'étude menée par le CEMAGREF lors de son étude « hydrobiologie de la Dordogne. » en 1980.

Le marnage sur la retenue de Chastang :

Alors que le marnage de la retenue de Chastang oscille actuellement entre 1 et 5m environ, le mode de gestion de la STEP de Redenat pourrait l'augmenter de près de 5m (d'après étude d'impact initiale de 1980). Ce marnage accentuerait alors les perturbations sur l'environnement, et sur les usages principalement présents sur les Communes de Spontour et de Tourniac. Des activités économiques de loisirs nautiques pourraient être menacées si aucune mesure n'est prévue pour compenser cet impact.

La stratification thermique de Chastang :

Les pompages et turbinages successifs provoqueraient un brassage d'importants volumes dans le plan d'eau de Chastang. **Ce brassage risque de provoquer un réchauffement des eaux profondes au printemps à l'automne, qui pourrait influencer sur la répartition des espèces piscicoles non seulement dans la retenue de Chastang, mais également sur le profil salmonicole à l'aval d'Argentat (d'après étude « hydrobiologie de la Dordogne, CEMAGREF 1980). Un réchauffement de quelques degrés pourrait réduire sensiblement les zones favorables au développement des salmonidés, qui sont déjà fortement impactés par la présence des ouvrages hydroélectriques.**

Un nouvel obstacle à la continuité :

Le réservoir de Redenat est prévu d'être réalisé au droit du ruisseau de la Cascade un cours d'eau à fort enjeu environnemental et identifié comme réservoir biologique dans le SDAGE Adour-Garonne, dont le bassin versant occupe près de 7 km². Le barrage submergerait près des deux tiers amont du ruisseau et représenterait un obstacle infranchissable à la montaison.

Si certains travaux de galerie ont déjà été entamés dans les années 1980, les principaux aménagements n'ont pas encore été réalisés (barrage, conduites, usine..). Ils ont été bloqués à cette époque par le gouvernement à priori pour raisons économiques, le projet n'ayant pas été jugé suffisamment rentable.

➤ **Projet photovoltaïque de Gros-Chastang**

La commune de Gros-Chastang a développé un projet de centrale photovoltaïque. Sur une propriété communale de 20 ha (anciens biens de sections), une centrale de panneaux solaires sur 17,5 hectares serait construite avec différents concepts à proximité.

En effet, l'idée principale est la production d'énergie renouvelable en mettant en place des panneaux photovoltaïques. L'objectif étant d'alimenter l'équivalent de 7000 personnes soit 12MW.

Ensuite, la commune souhaite, dans cette même zone :

- Réaménager une zone humide délaissée (en partenariat avec le CEN Limousin)
- Mettre en place un verger conservatoire (partenariat encore non-établi)
- Elaborer un circuit de randonnées dans les forêts de gorges de la zone Natura 2000, pour proposer ensuite des itinéraires avec gîtes d'étapes. La Mairie est en train de s'organiser avec les communes voisines de la Haute-Dordogne pour élaborer un grand circuit de randonnée, en rive droite dans un premier temps, puis en rive gauche. Il souhaiterait aussi associer les gabarres au projet, ainsi que créer des navettes pour permettre aux randonneurs de rejoindre les manifestations locales...
- Faire également un lien avec l'observatoire du Cerf
- Développer un partenariat avec un agriculteur pour entretenir sous les panneaux (ovin ou fauche), ainsi qu'une zone à Molinie et Bourdaine qui pourrait être mise en package.

L'objectif sera de sensibiliser et de valoriser les énergies renouvelables, la faune sauvage et les zones humides. Le site comprendra donc plusieurs espaces distincts : des zones de pâtures, des emprises clôturées pour la centrale photovoltaïque entretenues par les moutons ainsi qu'une autre réservée aux lièvres. Toute la périphérie du site photovoltaïque sera aménagée avec des haies bocagères.

➤ **Projet de réhabilitation des carrières d'Argentat**

L'exploitation des carrières d'Argentat cessera fin février 2013. La commune d'Argentat, ainsi que les élus locaux de la communauté de communes souhaitent ne pas laisser enfricher ce lieu, mais au contraire le valoriser de manière récréative. En effet, les extractions ont mené à la création de deux lacs, dans d'anciennes nappes phréatiques, donc la commune souhaiterait réhabiliter le site.

Afin de les vérifier la faisabilité du projet, une étude d'opportunité sur la reconversion du site a été élaborée.

3.9. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.

3.9.1. Régime juridique des cours d'eau

La rivière Dordogne :

La Dordogne en Corrèze est un cours d'eau domanial sur tout son cours à partir de la confluence de la confluence de la rivière Rhue.

A l'amont, la rivière Dordogne relève du domaine privé.

La gestion du tronçon de rivière de la Dordogne à l'aval d'Argentat est assurée par EPIDOR depuis le 1^{er} janvier 2015. L'Etat est propriétaire du domaine public fluvial et c'est l'Etat qui assure la police du domaine, la police de l'eau, de la pêche et de la navigation.

Les limites du domaine public fluvial sont déterminées légalement par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder, soit le plenissimum flumen. Au-delà des bandes de servitudes sont instituées par la loi.

Les affluents :

Les affluents de la Dordogne sont des cours d'eau non-domaniaux, la propriété foncière du lit appartient aux propriétaires riverains. Les propriétaires ont une obligation de gestion sur leurs propriétés. Ils peuvent se regrouper en association syndicales autorisées pour effectuer cet entretien.

3.9.2. Les outils de protection des milieux

La Vallée de la Dordogne en Corrèze et ses abords sont le support de nombreuses protection qui sont listées dans le *tableau 5* et que nous allons inventorier.

Tableau 5 : Liste des protections présentes sur la vallée de la Dordogne en Corrèze

Type de protection	Référence	Nom du site	Surface du site
ZPS - Natura 2000	FR7412001	Gorges de la Dordogne	46 037 ha
ZSC - Natura 2000	FR7401103	Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents	7 772 ha
	FR8301095	Lacs et rivières à Loutre	579 ha
	FR8301057	Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène	4 206 ha
	FR8302011	Tunnels des gorges du Chavanon	471 ha
ZNIEFF 1	740120074	Ruisseaux de Clémensac et des Ganottes	183 ha
	740006121	Orgues de bort	183 ha
	740000073	Bois de Valette et Frétignes	368 ha
ZNIEFF 2	740006190	Vallée du Dognon	356 ha
	740000074	Vallée du Chavanon	1 569 ha
	740006116	Vallée de la Maronne	1 524 ha
	740006114	Vallée de la Luzège	4 766 ha
	740006115	Vallée de la Dordogne	7 539 ha
ZICO	LN 03	Gorges de la Dordogne	env. 46 000 ha
PNR		du Plateau de Millevaches	3 150 km ²
Réserve de biosphère de l'UNESCO		Bassin de la Dordogne	24 000 km ²
Sites inscrits		Site de Port-Dieu	220 ha
		Site de la Vie	475 ha
		Site du Mont et cascades du Lys	53 ha
		Le pont d'Aynes	/
		Château de Gibanel	27 ha
		Vallée de la Maronne	2 500 ha
		Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu sur Dordogne	9 300 ha
		Rives et Iles de la vallée de la Dordogne	/
		Vallée de la Dordogne de Beaulieu à la limite du département du Lot	3 100 ha
Sites classés		Orgues basaltiques	34 ha
		Saut de Juillac	24 ha
Arrêté de protection de biotope	FR3800266	Rivière Dordogne	1 599 ha
	FR3800240	Cours lotois de la Dordogne	648 ha

ZPS : zone de protection spéciale; ZSC : zone spéciale de conservation ; ZNIEFF 1 & 2 : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ; ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux ; PNR : parc naturel régional ; UNESCO (*en français*) : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Source : D'après <http://inpn.mnhn.fr>

Les zones Natura 2000

De nombreux sites Natura 2000, ZSC ou ZPS, se situent à proximité du site « *Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents* ». Nous évoquerons seulement ceux qui touchent réellement ce dernier ou qui en sont très proches.

La zone de protection spéciale (ZPS)

Seule une zone de protection spéciale touche le site FR7401103, celle des « *Gorges de la Dordogne* » (FR7412001) qui a pour maître d'ouvrage la DREAL Limousin et comme opérateur le groupement LPO (délégation Auvergne) et la SEPOL.

C'est un site interrégional qui s'étend sur 46 037 ha en l'Auvergne et Limousin, et plus précisément sur le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Corrèze.

Les zones spéciales de conservation (ZSC)

- Site « *Lacs et rivières à Loure* » FR8301095 qui est un site encore géré par l'Etat. Il comprend l'ensemble des cours d'eau d'Auvergne potentiellement intéressant pour la Loure (plus de 500 km de cours d'eau) et s'étend sur 579 ha.

Les diagnostics ont été élaborés sur l'ensemble de ces cours d'eau mais la DREAL Auvergne prévoit de redéfinir les périmètres pour diviser ce site régional selon des logiques de bassin versant. Notamment, pour ce qui serait commun au site FR7401103, la DREAL prévoit un site sur le Chavanon, la Haute-Dordogne et ses affluents.⁴⁷ Ce dernier s'étend en rive gauche, côté Auvergne, quand le site FR7401103 est exclusivement en rive droite côté Limousin. Leurs problématiques sont donc réellement communes.

L'animateur de ce site n'est pas encore choisi, car il y aura des animateurs différents selon les bassins versants qui seront redéfinis.

- Site « *Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène* » FR8301057. Son maître d'ouvrage est la DREAL Auvergne et son opérateur l'ONF Auvergne/Limousin. Il s'étend sur 4 206 ha, exclusivement dans le Cantal. Le DOCOB est en cours de réalisation, par contre aucune structure n'a encore été choisie pour la phase d'animation. C'est également un site très forestier, qui suit deux vallées, celles de l'Auze et de la Sumène (affluents de la Dordogne) jusqu'en rive gauche de la Dordogne.

- Site « *Tunnels des gorges du Chavanon* » site FR8302011. Son maître d'ouvrage est la DREAL Auvergne et son opérateur est le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne. Les problématiques de ce site sont axées sur la préservation de différentes espèces de chauve-souris.

Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. L'objectif était donc de constituer un inventaire de zones naturelles sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du Ministère de l'Environnement qui devra être consulté avant tout projet d'aménagement.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont de deux types :

- les zones de type I : intérêt biologique remarquable,
- les zones de type II : recouvrent les grands ensembles naturels.

⁴⁷ Extrait d'entretien Patrick Chegrani, responsable du site **FR8301095 à la DREAL Limousin**, le 20 août 2012

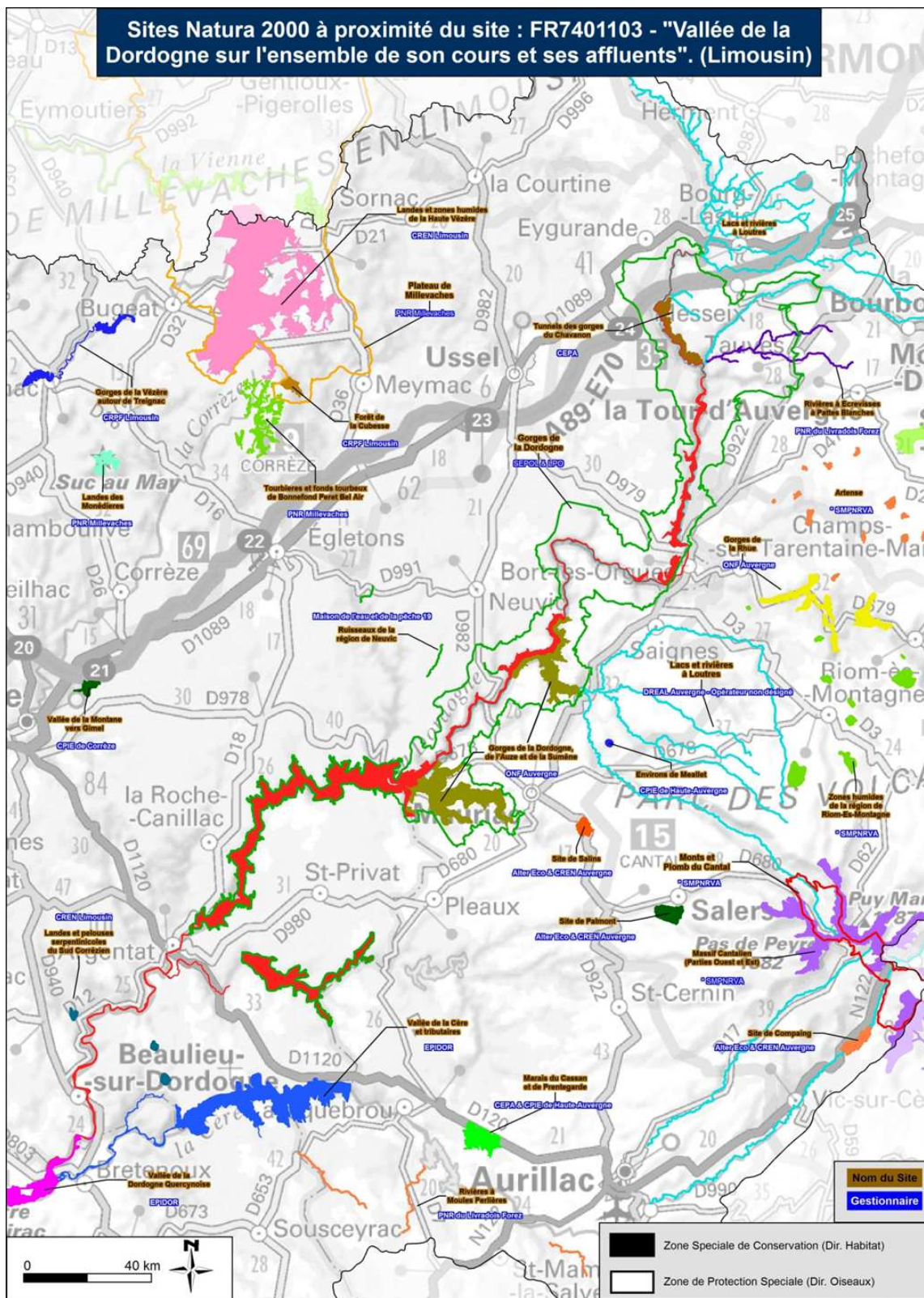


Figure 28 : les sites Natura 2000 à proximité du site FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

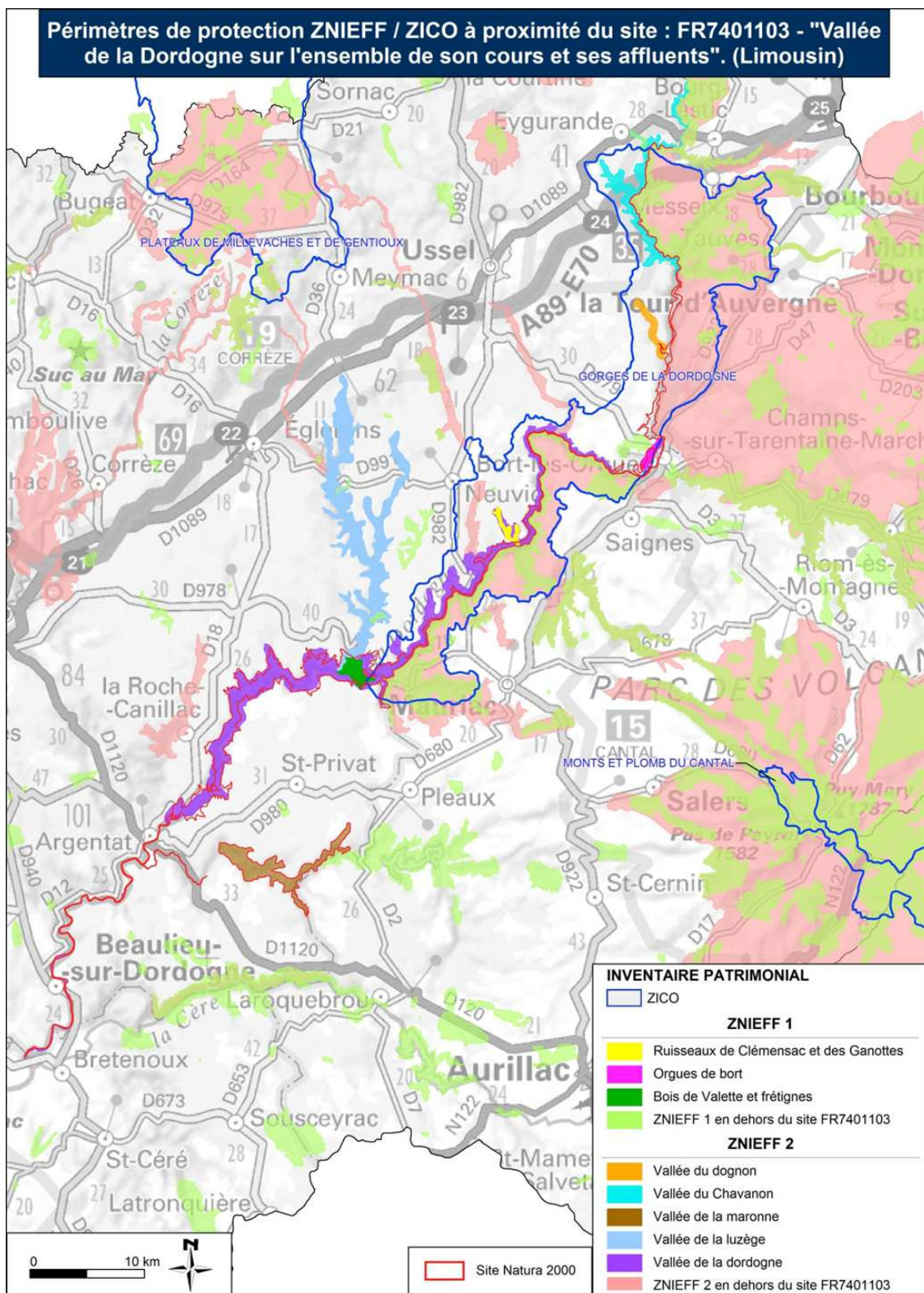


Figure 29 : les périmètres ZNIEFF et ZICO à proximité du site Natura 2000 FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

Huit ZNIEFF se superposent tout ou en partie au site « *Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents* ».

Trois ZNIEFF 1 :

- Ruisseaux de Clémensac et des Ganottes
- Orgues de bort
- Bois de Valette et Frétignes

Cinq ZNIEFF 2 :

- Vallée du Dognon
- Vallée du Chavanon
- Vallée de la Maronne
- Vallée de la Luzège
- Vallée de la Dordogne

Les zones pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

Seule une ZICO se superpose au site FR7401103, la ZICO « *Gorges de la Dordogne* » (Cf. carte 9). Son périmètre est globalement commun à celui de la ZPS « *Gorges de la Dordogne* »

Les Parcs Naturels régionaux

Un parc naturel régional est un lieu remarquable au niveau architectural, historique, culturel, botanique... Ce label a été créé en France en 1967. Un PNR est formé par des communes qui souhaitent conserver ce patrimoine, au travers d'une labellisation de l'État, et par le respect d'une charte.

Le site étudié n'appartient pas en totalité à un PNR, 4 communes (Monestier-Merlines, Merlines, St Etienne-au-Clos, Confolent Port-Dieu) sont comprises dans le PNR Millevaches.

Aussi, le PNR des Volcans d'Auvergne vient à proximité du site, jusqu'en rive gauche de la Dordogne, au frontière de l'Auvergne et du Limousin.

Les gestions de sites par maîtrise foncière

Différents acteurs de la Région Limousin achète ou conventionnent sur des sites, souvent publics pour l'ONF afin d'en assurer la gestion forestière, ou d'intérêt écologique pour les conservatoires afin de proposer un mode de gestion permettant la préservation de la biodiversité présente.

Le conservatoire des espaces naturels du Limousin réalise de la maîtrise foncière mais ne réalise pas une réelle gestion en milieu forestier, faute de moyens. Le Conservatoire du littoral, confie toutes ses surfaces boisées à l'ONF, avec qui il établit des plans de gestion, mais se concentre surtout sur de la sensibilisation du public. L'ONF gère plusieurs forêts dans le territoire, mais réalise plus de l'entretien de forêts que de réelles exploitations.

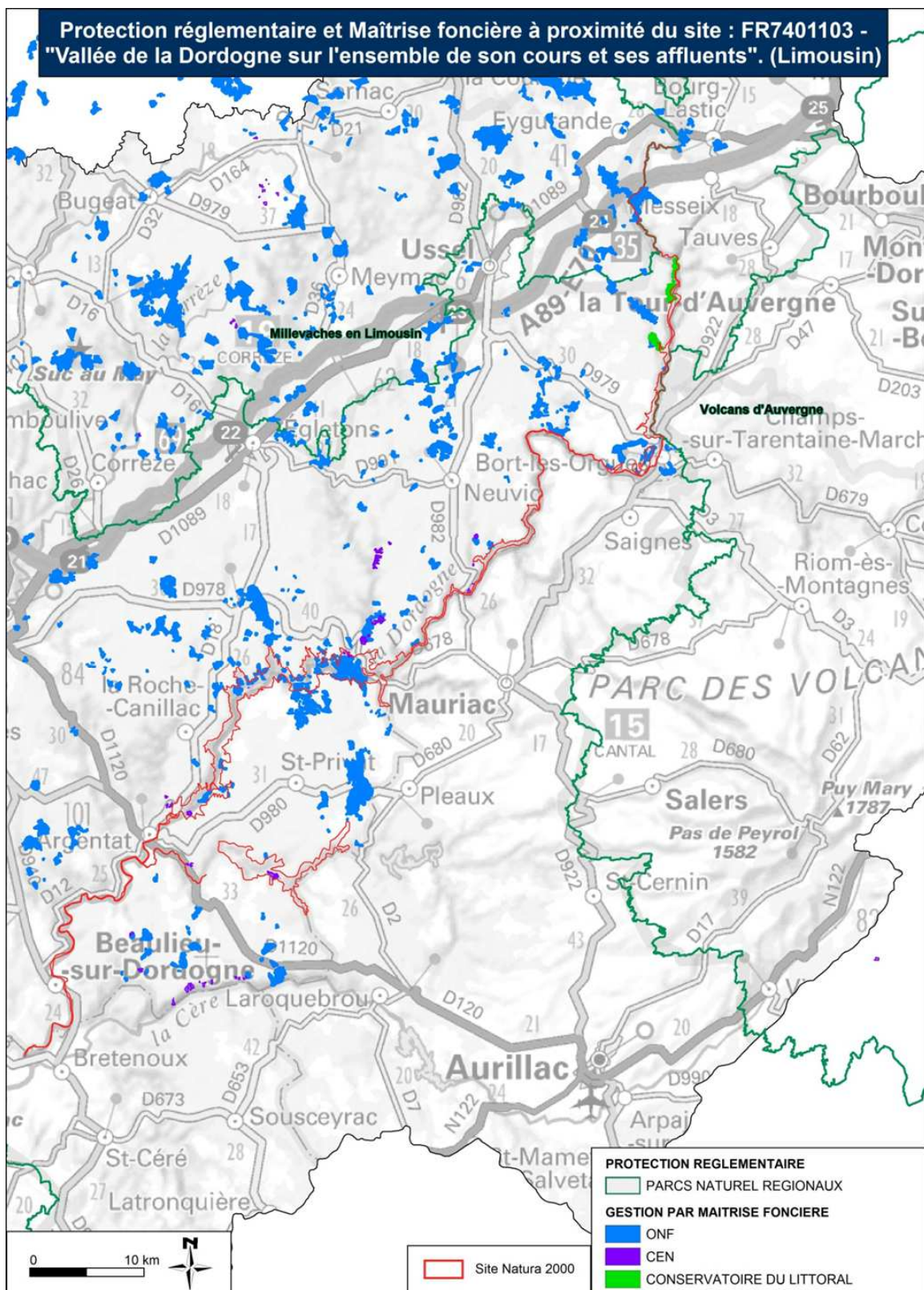


Figure 30 : Maitrise foncière et protection réglementaire sur le site Natura 2000 FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

La labellisation UNESCO

En juin 2008, lors de son Conseil d'administration, EPIDOR a décidé d'œuvrer au classement du bassin versant de la Dordogne par l'UNESCO au titre de « Réserve de biosphère » du programme Homme et Biosphère. Ce classement a pour objectif de contribuer à la préservation des écosystèmes de grand intérêt écologique en prenant en compte pleinement les hommes et les femmes qui y participent. Il invite à engager des démarches de gestion durable du territoire et à développer des actions innovantes, des activités de recherche et des actions de sensibilisation contribuant à améliorer la connaissance des interactions homme – milieu. Le 11 juillet, le Conseil international de coordination du programme «Man and Biosphere» de l'Unesco a intégré le bassin de la Dordogne dans le réseau mondial des réserves de Biosphère pour «la qualité de son patrimoine naturel et ses pratiques d'expérimentation et d'apprentissage du développement durable»⁴⁸.

Ce zonage est divisé en 3 catégories :

- une aire centrale qui doit bénéficier d'une réglementation de protection forte préexistante ; elle a pour fonction de protéger les écosystèmes, les paysages, les espèces qu'elle comporte,
- une zone tampon qui entoure et renforce la fonction de concertation de l'aire centrale ; les activités qui s'y exercent sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux,
- une aire de transition : elle comprend le reste du territoire ; elle est le lieu privilégié de mise en œuvre et de valorisation des projets de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

La réserve de biosphère ne constitue pas une protection du milieu mais au contraire une reconnaissance d'une bonne conciliation des usages sur un territoire donné qui mérite tout de même d'être défini. Le site Natura 2000 FR7401103 est donc entièrement situé au sein du périmètre de la réserve de biosphère. Le premier tiers aval du site est en aire centrale et l'amont est en zone tampon.

Les sites inscrits et sites classés

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Un site inscrit concerne les mêmes espaces mais qui nécessitent seulement d'être conservés.

L'inscription concerne soit des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit constitue une mesure conservatoire avant un classement. Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

Au sein du site « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents », on dénombre 2 sites classés et 9 sites inscrits d'amont en aval :

- Site de Port-Dieu (SI)
- Site de la Vie (SI)
- Site du Mont et cascades du Lys (SI)
- Orgues basaltiques (SC)
- Saut de Juillac (SC)
- Le pont d'Aynes (SI)
- Château de Gibanel (SI)
- Vallée de la Maronne (SI)
- Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu sur Dordogne (SI)
- Rives et Iles de la vallée de la Dordogne (SI)
- Vallée de la Dordogne e Beaulieu à la limite du département du Lot (SI)

⁴⁸ EPIDOR, 2011, *précit.*

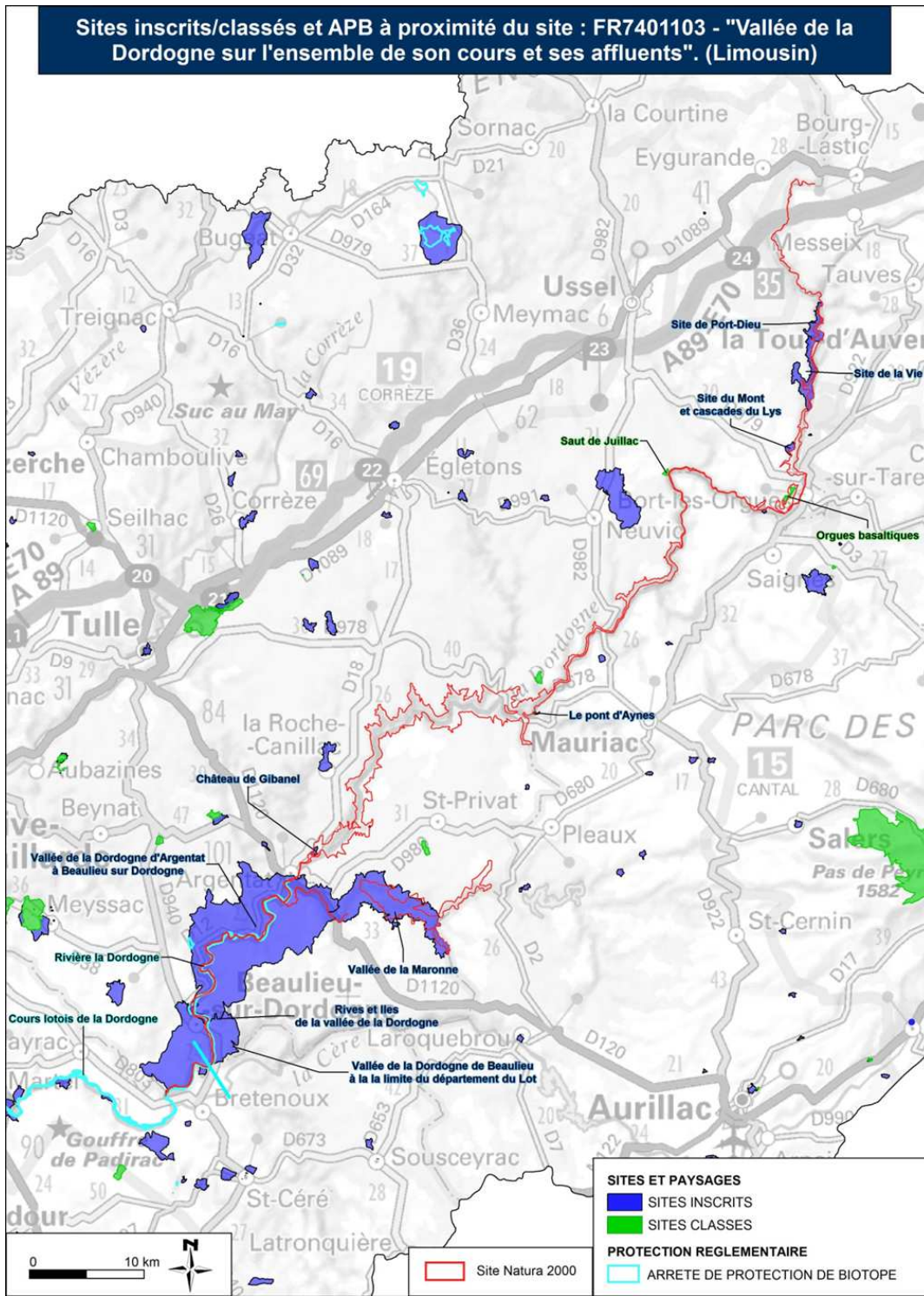


Figure 31 : Sites inscrits, sites classés et APB sur et autour du site Natura 2000 FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

Les arrêtés de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée. Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

Pour notre cas, seuls deux arrêtés sont présents sur le site étudié:

- Rivière Dordogne, qui suit le cours de la Dordogne depuis la confluence entre la Maronne et la Dordogne
- Cours lotois de la Dordogne, qui est la continuité de l'arrêté précédent et qui débute pour une petite partie en Corrèze.

Les gorges de la Dordogne et leurs alentours sont donc supports de très nombreuses protections qui concernent généralement une biodiversité spécifique. Egalement, nous pouvons voir quels sont les outils de gestion en lien avec le milieu aquatique.

3.9.3. Les outils de gestion de l'eau

Cette partie a pour objectif de citer les outils dont leur territoire d'actions comprend le site FR7401103.

3.9.3.1. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne

Les orientations de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et les conclusions des Grenelle de l'environnement et de la mer, ont conduit à réviser la politique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne (dans lequel est compris le site Natura 2000 FR7401103). Un nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne portant sur les années 2010-2015 a donc été adopté le 16 novembre 2009 par le comité de bassin Adour-Garonne⁴⁹.

Il prévoit les modalités pour atteindre d'ici 2015, le bon état des eaux pour l'ensemble des milieux superficiels et souterrains, les autres objectifs fixés par la DCE, ainsi que les objectifs spécifiques au bassin (maîtrise de la gestion quantitative, préservation et restauration des zones humides, préservation et restauration des poissons migrateurs, ...).

Six orientations fondamentales ont été définies :

- création des conditions favorables à une bonne gouvernance
- réduction de l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- gestion durable des eaux souterraines, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- maîtrise de la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- favorisation d'une approche territoriale et placement de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire
- obtention d'une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques (alimentation en eau potable, baignade, loisirs aquatiques,...)¹

Un programme de mesures (PDM) traduit les dispositions le SDAGE sur le plan opérationnel. Il identifie les actions techniques, financières et d'organisation des partenaires de l'eau à réaliser au niveau des territoires pour atteindre les objectifs¹.

⁴⁹ Agence de l'eau Adour-Garonne Quelle politique de l'eau en Adour-Garonne? [En ligne]. - 2012. - 26 07 2012. - <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage.html>.

Les enjeux identifiés pour l'unité hydrographique Dordogne (amont confluence de la Cère) amont sont liés à :

- l'eutrophisation des grandes retenues
- la gestion des aménagements hydroélectriques
- la préservation des zones humides fonctionnelles
- la protection des captages AEP
- la qualité des eaux du chevelu amont

Le programme de mesure propose des actions pour répondre à ces enjeux. Ce programme est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau Adour Garonne à l'adresse suivante.

http://adour-garonne.eaufrance.fr/upload/DOC/SDAGE/PDM/UHR_Dord1.pdf

3.9.3.2. Le SAGE Dordogne amont

Le SAGE « Dordogne amont » s'inscrit dans la continuité des contrats de rivière « Haute Dordogne », « Cère » et « Céou ». Ces contrats de rivière étaient portés par les acteurs du territoire (collectivités, syndicats, associations, industriels...).

Le SAGE renforcera la dynamique et la concertation locales engagées sur ce territoire. Des programmes d'actions opérationnelles déclineront ses orientations pour qu'au final soient assurés une eau potable en quantité suffisante et de qualité, des eaux de baignade conformes, une urbanisation et des activités (agriculture, hydroélectricité, tourisme...) respectueuses du milieu naturel et, par conséquent, un développement économique durable du territoire.

Le SAGE « Dordogne amont » s'étend sur une superficie de 9 700 km², depuis les sources de la Dordogne jusqu'à la confluence avec la Vézère à Limeuil. Il accueille une population de 390 487 habitants et s'étale sur 4 régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin et Auvergne).

Son périmètre se justifie notamment par la nécessité de prendre en compte l'ensemble des perturbations que subit la Dordogne du fait des implantations de multi) les ouvrages hydroélectriques installés à l'amont de la rivière et de ses affluents. De nombreuses autres problématiques seront traitées, régression des zones humides, incidence des étangs, pollutions diffuses, etc.

L'ensemble du site Natura 2000 étudié est inclus dans le périmètre du SAGE. Toutefois son incidence sera à long terme dans la mesure où l'élaboration du SAGE est prévue jusqu'en 2017 pour une phase de mise en œuvre et de suivi de 2018 à 2028.

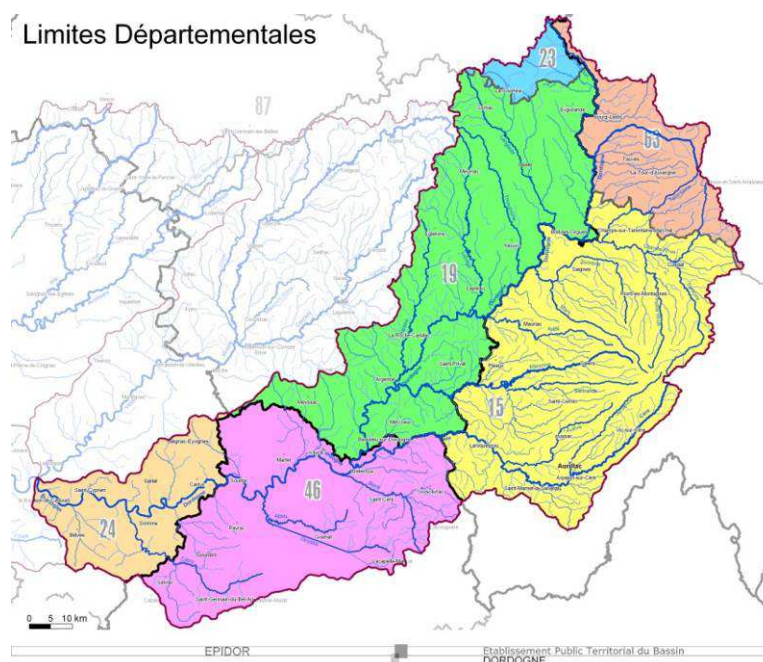


Figure 32 : Périmètre du SAGE Dordogne Amont (Source : EPIDOR)

3.9.3.3. Le Contrat territorial Chavanon

Un outil contractuel de type programme d'action à l'échelle du bassin versant du Chavanon est mis en œuvre depuis décembre 2014. Ce contrat mené sur 5 ans est encadré par un comité de pilotage qui s'appuie sur le Parc Naturel Millevaches en Limousin pour son animation.

Les actions concernent la reconquête des continuités écologiques sur l'axe Chavanon et ses affluents mais aussi l'amélioration de la qualité des eaux et la restauration-préservation des zones humides.

3.9.3.4. Les actions de prévention des Inondations

Les programmes nationaux

Face au bilan catastrophique des inondations au cours des dernières décennies, la Directive Européenne Inondation (DI) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a été adoptée en 2007. Elle est transcrite dans le droit français à travers l'article 221 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et le Décret n° 2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Au niveau national, sa mise en œuvre est réalisée à travers la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI). Les principaux acteurs sont l'Etat et les collectivités territoriales. Cette stratégie vise :

- A mieux connaître la vulnérabilité des territoires exposés aux risques ;
- Définir des objectifs de réduction des conséquences négatives et les moyens à mettre en œuvre sur chaque Territoire à Risque Important (TRI) au regard des inondations ;
- Décliner un programme d'actions de réduction des conséquences négatives pour chaque TRI par la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Cette stratégie est déclinée au niveau du bassin Adour Garonne à travers un Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI), qui est en cours de consultation. Ce PGRI sera adopté fin 2015 et définira, pour une durée de 6 ans, les objectifs généraux à l'échelle du bassin Adour Garonne et les objectifs particuliers à l'échelle des

périmètres de gestion des TRI. Sous l'autorité des préfets de département concernés, les 6 objectifs du PGRI devront être déclinés au sein des SLGRI.

Objectifs proposés au comité de bassin Adour Garonne en 2014 :

- 1 – Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurée, pérenne et apte à porter des stratégies et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ;
- 2 – Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés;
- 3 – Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- 4 – Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
- 5 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- 6 – Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Le territoire du bassin de la Dordogne bénéficie d'un outil contractuel le PAPI. Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) rassemblent l'Etat et les collectivités territoriales autour d'initiatives communes intégrées dans des programmes d'ensemble cohérents, destinés à réduire les conséquences des inondations.

Le programme Dordogne (PAPI Dordogne)

Sur le plan démographique, 64% de la population, soit 700 000 habitants résidant dans l'une des 500 communes soumises au risque d'inondation, sont potentiellement touchés par les impacts directs ou indirects d'une crue majeure. 8% de la population, soit 85 000 habitants, sont situés directement en zone inondable.

Sur le plan physique, le PAPI du bassin de la Dordogne couvre un territoire très vaste, structuré autour de quelques axes hydrographiques majeurs : Dordogne, Vézère, Corrèze, Isle, Dronne. Ce bassin est aussi partagé entre 5 régions (Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et 11 départements.

Conscient de l'importance des problématiques d'inondations sur le bassin de la Dordogne, et de la nécessité de travailler à l'échelle du bassin versant, EPIDOR a porté un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) entre 2008 et 2012. Outil de partenariat entre l'Etat et les élus, le PAPI permet notamment de mobiliser des financements à travers le fonds Barnier pour mener des actions de réduction de la vulnérabilité. Ce premier PAPI était orienté vers le développement et l'entretien d'une « culture de la rivière » au quotidien, pour « apprendre à mieux vivre avec les crues ». Il privilégiait l'optimisation des fonctionnalités naturelles des bassins avec pour objectifs associés de retrouver une rivière vivante, de se réconcilier avec les cours d'eau et de leur redonner leur espace de liberté. Il s'agit de développer des synergies entre lutte contre les inondations, aménagement du territoire, préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, développement, protection et valorisation de la ressource en eau. Les enjeux de préservation des sites Natura 2000 pourront ainsi trouver un écho dans les politiques de préservation des espaces de mobilité des cours d'eau.

Les inondations sont en effet bien souvent le résultat d'une politique d'aménagement du territoire qui s'est faite au détriment des rivières et de leur espace de liberté : urbanisation importante des plaines alluviales, disparition des zones humides et déboisement des versants. Si elles ne peuvent être supprimées, leurs conséquences peuvent être atténuées. C'est l'objectif du premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) signé entre EPIDOR et l'Etat en avril 2007 pour une période de 4 ans (2008-2012)

Le bilan des quatre années d'animation et de mise en œuvre de ce PAPI permet aujourd'hui de définir une stratégie tournée vers :

- des principes de subsidiarité pour que les acteurs compétents agissent à la bonne échelle,

- le développement d'une synergie entre les politiques publiques : la gestion du risque et les politiques de gestion de l'eau étant encore largement dissociées,
- une plus grande implication des collectivités locales dans la gestion du risque.

Cette stratégie est concrétisée à travers un second PAPI engagé pour la période 2015-2019.

Les actions retenues ont à la fois une efficacité locale et une portée à l'échelle du bassin. Elles prennent notamment en compte la nécessaire solidarité entre les territoires, et notamment entre l'amont et l'aval. C'est pourquoi, le PAPI est conduit à l'échelle du bassin versant de la Dordogne et vise à mobiliser les maîtrises d'ouvrage des collectivités locales en faveur de la prévention du risque d'inondation.

Le PAPI de la Dordogne cible comme axe d'actions:

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque sur les communes couvertes par un PPRI;

Axe 2 : Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations ;

Axe 2 : Améliorer l'alerte et la gestion de crise pour les communes dotées d'un PPRI ;

Axe 4 : Prendre en compte les inondations dans les documents d'urbanisme,

Axe 5 : Réduire la vulnérabilité en réalisant des diagnostics de vulnérabilité des entreprises dans les communes soumises à PPRI ;

Axe 6 : Ralentir les écoulements en étudiant les phénomènes d'inondation.

3.9.3.5. Plan de Gestion des Etiages(PGE)

Les Plans de Gestion des Etiages (PGE) proposent des actions afin de retrouver un équilibre entre prélèvements et ressources disponibles. Ces documents contractuels sont réalisés en concertation avec tous les partenaires concernés. Un comité d'élaboration réunit les représentants des collectivités (conseils généraux et régionaux, communes), des usagers (associations environnementales, chambres d'agriculture, syndicats de riverains, fédérations de canoë-kayak...) et des services de l'Etat (Agriculture, Environnement, Jeunesse et Sports...). Il a pour tâche de suivre l'élaboration du PGE et de valider chaque étape de la procédure depuis l'état des lieux jusqu'au document d'orientation final. Ensuite, le comité a pour mission de diffuser les constats dressés sur l'état des ressources en eau auprès des différents partenaires, et de faire appliquer les mesures définies dans les protocoles.

A partir d'une analyse de l'état de la ressource en eau sur les bassins déficitaires, les partenaires définissent les règles de partage de l'eau entre les différents usages et proposent la réalisation d'actions comme, entre autres, la création de retenues avec pour objectif de résorber les déficits éventuels. Ces documents définissent par bassin, des débits d'objectifs à maintenir pour la conciliation des usages et des enveloppes de volumes prélevables. Ces débits de référence sont souvent repris soit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et/ou dans les arrêtés de gestion d'étiage mise en place par les préfets.

Sur le bassin de la Dordogne, deux PGE sont mis en œuvre : le PGE Isle Dronne et le PGE Dordogne Vézère dont les animations ont été initiées respectivement en 2005 et en 2009. A eux deux, ces PGE couvrent la totalité du bassin versant et constituent de vastes espaces de concertation.

L'élaboration et l'animation des PGE sont assurées par EPIDOR.

	PGE Dordogne Vézère
Début (Date d'agrément du dossier sommaire)	2005
Superficie (km²)	16 338
Cours d'eau en situation de déséquilibre	Enéa, Nauze, Caudeau, Céou, Tourmente, Douime, Couze, Beune, Borrèze, Sourdoire, Bave, Coly, Lidoire
Unités de gestion hydrologiques	41
Linéaire total des cours d'eau (BD Carthage 2000)	9470 km pour 1451 cours d'eau
Communes (nb)	1 071
Habitants (nb)	745 000
Départements	Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde
Régions	Auvergne, Midi-Pyrénées, Limousin, Aquitaine
Principaux enjeux liés à l'étiage	Agriculture, élevage, hydroélectricité, industrie, AEP

Tableau 6 : Le plan de gestion des étiages Dordogne- Vézère

La gestion quantitative des ressources en eau du bassin Adour-Garonne est essentiellement organisée dans le cadre de ces plans. Elle vise à restaurer, pendant la période d'étiage, des débits dans les rivières qui permettent à la fois la satisfaction des usages économiques et le bon fonctionnement du milieu aquatique. Ces débits sont intitulés débits objectifs d'étiage (DOE).

L'objectif de ces plans est donc de retrouver une situation d'équilibre entre les usages et le milieu naturel, en respectant ces valeurs de débits 4 années sur 5. Ces plans restent contractuels et sont élaborés en concertation avec l'ensemble des partenaires d'un bassin versant. Ils contiennent un ensemble de règles de gestion et de partage des ressources, d'actions spécifiques et d'engagements des acteurs dont la mise en œuvre conjuguée doit permettre d'atteindre les objectifs de retour à l'équilibre.

Ces PGE sont susceptibles d'être intégrés dans des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'en constituer ainsi les volets « gestion des étiages ».

3.9.4. Les plans nationaux d'actions et plans de conservation des espèces

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont la formulation de la politique de l'Etat en matière de conservation d'espèces protégées, mis en œuvre par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEEDM). Chaque plan est propre à une espèce ou à un ordre dont le statut de conservation est défavorable.

Ils définissent une stratégie de conservation, établie pour cinq ans, et listent les actions à mettre en œuvre pour enrayer les menaces touchant l'espèce.

3.9.5. Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)

Les schémas régionaux de cohérence écologique définissent les trames vertes et bleues. Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui doit permettre aux espèces de pouvoir se nourrir, se reproduire, se reposer et se déplacer. Elle comprend des réservoirs de biodiversité, intégrant les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et des corridors écologiques assurant des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Les trames vertes et bleues peuvent être constituées de cours d'eau, d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que de réseaux de haies. Les SRCE doivent être pris en compte dans les documents de planification et les projets, notamment ceux d'infrastructures linéaires portés par l'État et les collectivités. Le travail de définition de ces zones se fait à partir de données homogènes à l'échelle régionale. Sur le secteur du site Natura 2000, un SRCE est en cours d'élaboration en Limousin.

Les habitats naturels des réseaux de site Natura 2000 constituent en principe des réservoirs de biodiversité qu'il convient de garantir.

3.9.6. Gestion des éclusées

Au début des années 1990, la gestion des lâchers d'eau par les barrages hydroélectriques (éclusées) devient un sujet de préoccupation sur la Dordogne, de façon plus aiguë que par le passé. Les modifications du régime hydraulique par les barrages sont de moins en moins supportées par certains usagers : pêcheurs, activités nautiques et touristiques, associations environnementales. Une transformation de certains barrages (suréquipement) accroît également les impacts sur le cours d'eau.

EPIDOR a pris en compte ce problème dès sa naissance. Le débat collectif autour de la gestion des éclusées constitue un des dossiers thématiques abordés lors du Sommet Vallée Dordogne, mais aussi lors de l'élaboration du SDAGE Adour-Garonne (1997) ou encore dans le cadre d'autres opérations telle que le « Défi éclusée » (2004). En 2009, le débat se poursuit par la signature d'une convention pluriannuelle entre Electricité de France (EDF), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), EPIDOR et l'Etat.

Cette convention sur la régulation des débits de la Dordogne, la Maronne et la Cère a été mise en place en 2008.

EDF s'est engagé jusqu'en 2016, sur de nouvelles règles de gestion des débits qui pénalisent moins les milieux aquatiques.

3.9.7. La gestion des sports de nature

En 2006, le Conseil Général de Corrèze a officialisé la mise en place d'une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) qui regroupe de nombreux acteurs (sportifs, naturalistes, propriétaires et gestionnaires, élus, ...) afin d'élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Le PDESI est un document adopté par l'Assemblée départementale qui recense les espaces, sites et itinéraires (ESI) où s'exerce l'ensemble des sports nature répondant à des critères définis et établis par la CDESI.

Le PDESI doit garantir l'accessibilité aux lieux, supports de sports de nature, sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice d'autres activités (chasse et pêche notamment) et le droit de propriété. Ces ESI peuvent être définis comme un lieu sur lequel se déroulent, de façon spontanée ou organisée, des activités sportives, quel que soit son statut foncier et le niveau d'équipement dédié à la pratique. Ils peuvent être exclusivement dédiés aux pratiques sportives ou, à l'inverse, utilisés de façon tout à fait occasionnelle pour ces activités

Le PDESI revêt alors une dimension de projet et peut opportunément être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des documents de planification territoriale et de prospective (Plan d'aménagement et de développement durable, Schéma de cohérence territoriale, Schémas d'aménagement urbains...).

3.9.8. Les documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques est une obligation. Elle se concrétise notamment dans les stratégies et les projets d'aménagement du territoire qui se développent au sein des collectivités du bassin. L'exercice de planification que constitue un document d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale –SCOT), plan local d'urbanisme –PLU), carte communale) permet de prendre en compte la préservation de l'environnement ainsi que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le code de l'urbanisme impose aussi que les normes de planification et de réglementation de l'utilisation des sols soient compatibles, ou rendues compatibles, avec les outils de planification de l'eau que sont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

3.9.8.1. Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)

Les outils de planification que sont les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) permettent par exemple de renforcer le lien entre eau et aménagement du territoire à l'échelle des bassins de vie. Le secteur de la Dordogne Lotoise travaille à la mise en place d'un SCOT. C'est le syndicat mixte de la vallée de la Dordogne Lotoise qui sera maître d'ouvrage.

3.9.8.2. Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), outils opérationnels de la gestion de l'urbanisation du territoire, permettent de préserver de l'urbanisation certains secteurs de la commune qui présenteraient des enjeux environnementaux. Les initiatives suivantes peuvent par exemple être citées :

- préservation des continuités écologiques et des zones humides de l'urbanisation, en les classant en zone naturelle interdite à toute forme de construction,
- intégration des Plans de Prévention des Risques (PPR) Naturels et prise en compte des prescriptions d'urbanisation en fonction de l'aléa pour des communes riveraines de la Dordogne.

Parmi les 45 communes traversées par le site, seulement 15 sont dotées de documents d'urbanismes. En effet, 7 disposent d'une carte communale, 3 d'un plan d'occupation des sols (POS) et 5 d'un plan local d'urbanisme (PLU). Les 30 autres sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU)

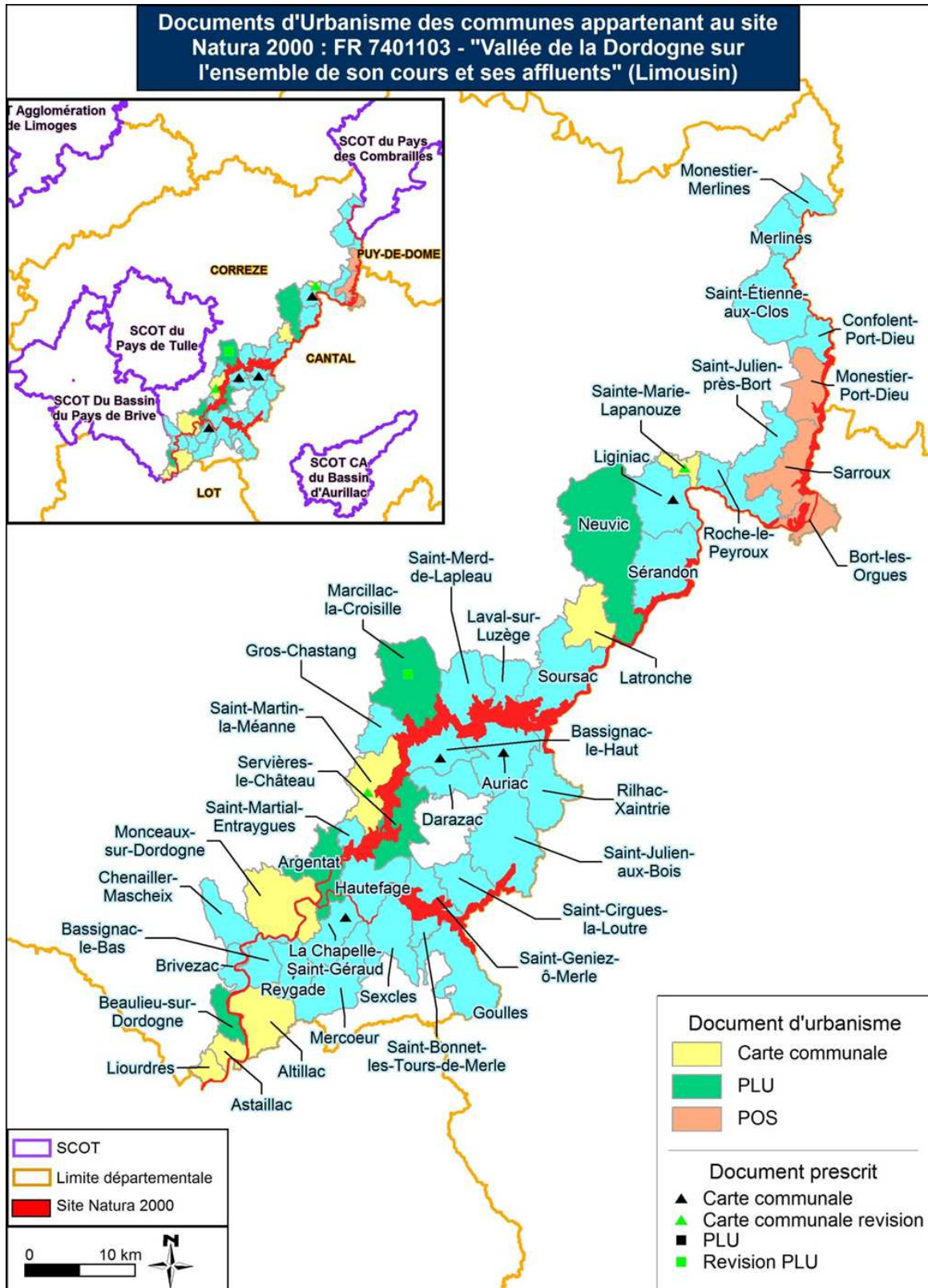


Figure 33 : Documents d'urbanisme sur le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin.

Seuls les PLU sont accompagnés de documents d'orientation permettant une réelle analyse des possibilités d'évolution. Il est donc intéressant d'analyser la prise en compte de la zone Natura 2000 dans les 5 PLU présents dans la zone d'étude :

Pour Argentat et Beaulieu-sur-Dordogne, le site Natura 2000 ne s'étend que sur le cours de la Dordogne et ne comprend pas les berges attenantes. Toutefois, nous devons noter que les contours du site ont été réalisés à grande échelle et cela apporte des imprécisions dans de tels zones où les contours du site ne peuvent être calqués précisément sur le PLU. Il n'est donc pas possible de savoir exactement où passe le site, mais il semblerait que pour ces deux communes, ce ne soit que le cours de la rivière.

PLU d'Argentat

Pour la ville d'Argentat, le site Natura 2000 traverse la commune et surtout son centre-ville. Il est compris dans des zones naturelles (Zone N) ou des zones urbanisées à protéger (Up) pour majorité, et à proximité d'espaces boisés classés (EBC) sur les abords de la Maronne. Le PLU stipule également que l'ensemble des abords de la Dordogne et de la Maronne sont en zones inondables, sans préciser de mesures particulières à élaborer.

PLU de Beaulieu-sur-Dordogne

Pour la commune de Beaulieu, la rivière Dordogne et donc le site Natura 2000, font la frontière avec la commune d'Altiliac. Le site semble être pour majorité en zone naturelle strict « paysager » (zone Np) ainsi qu'en zone inondable.

Dans son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), on remarque une réelle prise en compte des écosystèmes associés à la Dordogne. En effet, différentes orientations ont été élaborées en faveur de la Dordogne et ses abords :

- le PADD a parmi ses priorités la gestion des eaux d'assainissement afin d'éviter les atteintes à la qualité des eaux de surface de la Dordogne qu'il qualifie de « *rivière emblématique constituant [...] un exutoire naturel fragile.* »
- il prévoit la protection des milieux naturels (tels que la Dordogne, les boisements, les fonds de vallons, les espaces agricoles de qualité,...), du développement urbain ou les risques de la sur fréquentation. Pour cela, le PADD suggère l'instauration d'un « tourisme plus écologique » dans ces zones sensibles.
- Le PADD se voit aussi contraint de prendre en compte le risque d'inondation à cause de la proximité entre la ville et la Dordogne.

PLU de Marcillac-la-Croisille

Pour la commune de Marcillac-la-Croisille, l'imprécision possible des limites du site sont moins gênantes car il apparaît clairement que ce sont toutes les forêts de gorges qui sont comprises dans le site Natura 2000 et le PLU les classent intégralement en zone naturelle à valeur patrimoniale (zone Np). En effet, les cours d'eau et milieux associés (ainsi que d'autres écosystèmes comme certains espaces boisés ou abords de lac) sont considérés dans le PADD comme « zones très sensibles [qui] doivent être protégées en raison de la richesse de ces écosystèmes, de leur fragilité et de la déstructuration massive dont ils ont été l'objet dans les dernières décennies au niveau national ». Cela implique surtout de garantir la continuité de ces espaces en évitant leur interruption par l'urbanisation."

Les deux dernières communes ne disposent pas de version informatique de leur PLU. Par conséquent, aucune étude approfondie n'a pu être réalisé afin de comprendre clairement les objectifs de celles-ci.

PLU de Neuvic

Le conseil municipale a tenu compte de Natura 2000, comme de toutes les autres protections (ZICO, ZNIEFF, Site inscrit, etc.) dans l'élaboration de leur PLU. Ils ont d'ailleurs réalisé un diagnostic des causes d'eutrophisation sur la retenue de la Triouzoune.

PLU de Servière-le-Château

Pour Servière-le-Château, l'ensemble des gorges à proximité de la Dordogne et compris dans le site sont classés en zone naturelle (zone N) avec une superposition de la zone espace boisé classé (zone EBC) sur les bois de pente. Seul le village de Glény est en zone de hameau ancien (zone UH) qui est urbanisable, mais Glény a été extrait du site Natura 2000.

3.9.9. Les outils de développement territoriaux

Les groupes d'actions locales (GAL) et leur programme Leader +

Le programme Leader+ est la troisième génération de l'Initiative Communautaire Leader, après les programmes Leader I et Leader II. Il est l'une des quatre initiatives communautaires financées par les Fonds structurels de l'Union européenne. Elle s'adresse aux territoires ruraux de l'Union.

Le programme Leader + a pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir et agir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective à plus long terme, par la mise en place des stratégies intégrées et des projets de développement durable. Il tend également à susciter des coopérations entre territoires ruraux d'un même Etat ou d'Etats européens différents permettant d'échanger des expériences.

L'élaboration d'un programme Leader+ nécessite la sélection et le choix d'un Groupe d'Action Locale (GAL) qui se constitue autour d'un thème fédérateur et définit un Plan de Développement Stratégique (avec analyse de la situation des zones rurales, rédaction du plan, étude de la compatibilité avec les autres politiques communale...). Le GAL met en place les dispositions pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du programme Leader +.

Les financements de ce programme proviennent du FEADER (fonds européen agricole de développement rural). La France a établi un programme de développement rural hexagonal (PDRH), qui décline l'intervention du FEADER dans les 21 régions de France métropolitaine. Chaque GAL doit définir une stratégie de développement autour d'une priorité ciblée.

En Corrèze, seuls 3 GAL existent à ce jour (Cf. Figure 7) :

- Le GAL du PNR Millevaches en Limousin
- Le GAL Corrèze-Ventadour
- Le GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne

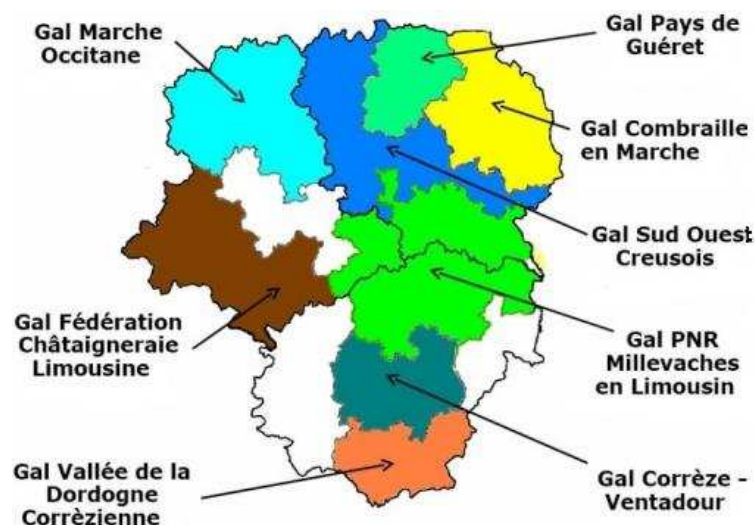


Figure 34 : Répartition des GAL en Limousin

Les 3 touchent le site étudié mais les deux premiers ont une faible emprise sur le site alors que le GAL de la Vallée de la Dordogne corrèzienne compte 26 communes du site.

Le GAL du PNR Millevaches en Limousin

Le GAL du PNR Millevaches s'étend sur le même périmètre que celui du PNR, mises à part 6 communes au sud du PNR qui font déjà partie du GAL Corrèze-Ventadour. Il y a donc 3 communes du site Natura 2000 comprises dans ce GAL. Il dispose d'une enveloppe d'1,680 millions d'euros pour la période 2007-2013. La thématique retenue est le renforcement de l'attractivité du territoire de Millevaches.

Concrètement, les mesures qu'il propose, d'après la plaquette de présentation sont :

- Les opérations d'entretien du patrimoine naturel pour les groupements pastoraux, les communes et les agriculteurs.
- Les travaux de restauration du patrimoine bâti identitaire (four, moulins, fontaines, croix, fermes et dépendances...) ainsi que les études, publications et éditions y étant liées pour les collectivités, les associations, les particuliers.
- Les festivals de portée au moins régionale, les résidences artistiques, les actions de recherche et de valorisation de la mémoire locale, les animations du patrimoine pour les collectivités, les associations, les espaces muséographiques.
- La promotion et la structuration d'activités touristiques durables, les petits travaux destinés à rendre accessible au public handicapé les activités culturelles ou de pleine nature pour les collectivités, les offices de tourisme, les associations.
- Les actions de sensibilisation et de formation aux patrimoines, au développement durable et à l'éco-tourisme. Les formations liées aux techniques et aux savoir-faire traditionnels dans le bâti ancien pour les collectivités, les associations, les organismes consulaires, les organismes de formation.
- La création de points de vente collectifs de produits locaux pour les agriculteurs.
- La mise en place de services à la population, essentiels ou innovants dans le domaine social, culturel ou environnemental (production d'énergie renouvelable, gestion des déchets, éco-habitat...) pour les collectivités, les groupements d'employeurs associatifs, les coopératives d'activités et d'emploi, les associations.
- La création d'activité économique, à caractère innovant ou original, dans le respect des principes du développement durable pour les porteurs de projets privés, les jeunes créateurs, les micro-entreprises.
- Les projets de coopération au sein de l'Europe pour les collectivités locales, les EPCI, les associations.

D'après l'animatrice du programme Leader pour ce GAL, Antonia Mezquida, un seul projet a déjà eu lieu au sein du site Natura 2000 : la restauration d'un Moulin, à l'Etangs des Prades, sur la commune de St Etienne-aux-clos.

Le GAL Corrèze-Ventadour

Le GAL Corrèze-Ventadour comprend 5 communes du site Natura 2000. Sa priorité est de développer le potentiel patrimonial et touristique afin d'améliorer la qualité de vie de habitants et l'attractivité du territoire. Pour cela, il dispose d'une enveloppe d'1,6 millions d'euros pour une programmation 2009-2013 et il travaille sur 6 axes majeurs :

- Le développement touristique
 - o Amélioration de la lisibilité de l'offre touristique en encourageant la mise en réseau des acteurs du tourisme
- La mise en valeur de la culture et du patrimoine local
 - o Soutien des actions de promotion, de médiation et de valorisation des initiatives culturelles et richesses patrimoniales.
- La valorisation et la préservation des espaces naturels et paysages
 - o Protéger, gérer durablement et faire connaître le patrimoine naturel et paysager dans toute sa diversité,
 - o Concilier qualité du cadre de vie des habitants, biodiversité et multifonctionnalité des espaces
- Le développement des sports et loisirs nature
 - o Développement et diversification de l'offre de loisirs et des sports en milieux naturels
- La mise en valeur des produits et savoir-faire locaux

- Aide à la conception, la création et la promotion de produits fermiers et artisanaux,
- Valorisation des savoir-faire et soutien aux créations artistiques.
- Le développement de la coopération
 - Soutien aux projets coopératifs avec d'autres territoires ruraux en Europe

Le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le territoire du GAL Vallée de la Dordogne corrézienne est le même que celui du Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne.

Il a une enveloppe d'1,8 millions d'euros à distribuer selon sa stratégie qui est le développement touristique, sur la période 2009-2015. Cette stratégie est déclinable en grands champs d'actions, pour lesquels seront détaillées la plupart des actions réalisées ou en cours sur le site Natura 2000 étudié.⁵⁰

- Valorisation et préservation des ressources naturelles
 - Création d'un sentier pédagogique sur la faille de Meyssac et le Puy du Bassin à Auriac
- Développement d'activité de sport nature
 - Achat de matériel pour la station sport nature d'Argentat
 - Etude préalable des sports nature : étude d'opportunité sur la reconversion du site des carrières d'Argentat qui sont en arrêt d'exploitation.
- Mise en valeur du patrimoine historique
 - Création d'un écomusée
 - Fouilles archéologiques et étude d'opportunités sur la création d'un musée
 - Aménagement d'un sentier pour les Tours de Goulles et un entre les Tours de Goulles et les Tours de Merle
- Mise en valeur du patrimoine culturel
 - Création d'un espace d'accueil pour les fermes médiévales de la Xaintrie
- Promotion touristique
- Valorisation des produits locaux
 - Aménagement d'un sentier thématique sur le cochon
- Mise en place de points d'abreuvement en bords de cours d'eau (partenariat entre le GAL et le conseil général de la Corrèze).

⁵⁰ Extrait d'entretien avec Aurélie Segonds, animatrice du programme LEADER, le 20 juillet 2012

CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats

4.1. Les habitats naturels

La description a porté sur les habitats naturels du lit, des berges, de la vallée et des versants de l'ensemble du site.

L'état des lieux a permis de recenser **19 habitats** d'intérêt communautaire, dont 4 sont classés prioritaires.

Rappelons en préambule que le texte de la Directive « Habitats faune-flore » n°92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 qualifie d'intérêt communautaire, les habitats qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle **ou** ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression (ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte) **ou** constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques (alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et panonique). Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Rappelons que cette directive définit un habitat naturel comme « *un espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace* ».

Or, ce concept est fortement dépendant des caractéristiques du biotope et sa structure est évidemment variable et évolutive en fonction de perturbations naturelles diverses telles que tempêtes, crues, feux, etc. Dans le cas d'un habitat naturel en, contexte alluvial comme sont, par exemple certains habitats du considéré, la notion d'homogénéité écologique et structurelle est un concept tout relatif. En effet, les habitats alluviaux se répartissent et évoluent temporellement selon la logique suivante :

- Sur une saison, en fonction principalement des fluctuations des niveaux d'eau ;
- A long terme, au gré des « crues » et de la géomorphologie du cours d'eau.

Prenons deux exemples pour illustrer chacun de ces propos :

- Tout d'abord les gazons amphibies (3130) ou habitats de grève (3270) peuvent apparaître très tôt dans la saison en cas d'étiage sévère ou au contraire disparaître rapidement en cas de montée d'eau brutale dès septembre). A quelle période et comment appliquer l'homogénéité structurelle ?
- Ensuite, comme nous l'avons vu, la géomorphologie de la Dordogne (altérée par les extractions et les barrages) apparaît comme un facteur très limitant pour le rajeunissement de ces habitats et ne permet plus le rajeunissement des formations végétales riveraines, dont la dynamique de maturation n'est plus contenue (comme c'était vraisemblablement le cas avant les barrages et les extractions). Comment dans ce cas analyser l'état de conservation d'un habitat pionnier qui se renouvelle difficilement ?

Ce dernier exemple appelle néanmoins certaines précisions.

N.B.1 : S'il est difficile de conclure de manière certaine (vu l'absence de cartographie historique) à une réelle régression des milieux pionniers de grèves du fait du régime hydrologique artificiel subit, qui semblent par ailleurs se maintenir d'une année sur l'autre grâce aux baisses estivales des niveaux d'eau, cet équilibre reste tangent et tributaire des lâchers d'eau aléatoires estivaux qui peuvent rapidement détruire l'habitat.

N.B. 2 : Ce dernier exemple illustre une forme d'incohérence liée à l'application « au pied de la lettre » de la notion d'habitat au sens de Natura 2000. On sent en effet ici les limites de la notion habitat et plus spécifiquement de sa « conservation », face à un système très artificialisé dont on se doute des limites (sans en avoir la preuve formelle).

Par ailleurs, face aux perturbations (encore récentes) notées sur le cours d'eau (barrages, seuils, extractions, polyculture intensive...), les différentes études réalisées autour de la problématique « géomorphologique » de la Dordogne, tendent à montrer que l'atteinte du « bon état écologique » de ce cours d'eau (au sens de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015), passe avant tout par des mesures fortes (déroctage et désempierrement de berge, « désendiguement », comblement de carrières, acquisition foncières de parcelles riveraines, etc.) destinées à rendre au cours d'eau son espace de liberté.

On comprend donc aisément que la notion de préservation et de conservation d'un habitat au sens de la directive habitat est complexe à appliquer ici. Plus explicitement, un habitat cartographié à un instant « t » comme les « gazons amphibies » (3130), peut naturellement évoluer (même d'une saison à l'autre) vers un « habitat de grève » (3270) ou même vers un autre habitat non d'intérêt communautaire en cas d'exhaussement des bancs graveleux ou de changement de granulométrie, etc. Les consignes de gestion/conservation qui sont prônées dans les cahiers d'habitats et le manuel EUR15 sont donc souvent peu appropriées au contexte « Dordogne ». Pour le 3270, il est demandé par exemple (manuel EUR15) de « *prendre en considération une largeur de berge de 50 à 100 mètres* », alors qu'il serait plus intéressant de considérer un grand linéaire (et non plus une largeur). La consigne suivante, mise en second plan, à savoir « *et éventuellement des berges dépourvues de végétation* », apparaît plus intéressante et ouvre des perspectives.

En outre, d'un point de vue purement technique, la caractérisation des habitats est elle-même complexe. Les cahiers d'habitats s'appuient sur 5 critères pour caractériser un habitat (biologique, altitudinal, biogéographique, topographique et édaphique) mais ceux-ci restent empiriques et les relevés de références sont encore peu abondants dans la bibliographie. Il est donc parfois difficile à faire correspondre (ou non) un habitat observé sur le terrain à un habitat d'intérêt communautaire (HIC) au sens des cahiers d'habitats, surtout en l'absence de relevés de références.

4.1.1. Présentation des habitats naturels

Au départ, le bordereau de description du site mentionnait 9 habitats d'intérêt communautaire présents. La phase d'inventaire a permis de décrire et cartographier 19 habitats de la Directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire, notés « IC »), parmi lesquels 5 sont considérés comme prioritaires (notés « PR »).

Chaque habitat est identifié par un code Natura, auquel correspond un code Corine, issue de la base de données Corine Land Cover. Cette base de données sur l'occupation du sol est réalisée à l'échelle européenne dans le cadre du programme de COordination de l'INformation sur l'Environnement.

Note : les habitats sont le plus souvent constitués par l'association de certaines plantes et d'un substrat particulier, souvent caractérisé par des critères physiques (roches calcaires, sols acides, eaux oligotrophes,...). Ils sont généralement désignés en phytosociologie par l'association de deux noms latins.

Tableau 7 : Statut des habitats d'intérêt communautaire du site, code Corine Biotope et code Natura 2000

Habitat naturel	Statut	Code Corine	Code Natura
Habitats des secteurs d'eaux calmes		21.1	
Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à characées <i>Charetea fragilis</i>	IC ⁽¹⁾	22.12x22.44	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition	IC ⁽¹⁾	22.13x22.411	3150
Habitats des secteurs des eaux courantes		24.1	
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC ⁽¹⁾	24.4	3260
Habitats des milieux alluviaux			
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto Nanojuncetea</i>	IC ⁽¹⁾	22.12x22.31 et/ou 22.32)	3130
Végétations annuelles des berges vaseuses <i>Chenopodium rubri</i> et du <i>Bidention</i> des rivières montagnardes	IC ⁽¹⁾	24.52	3270
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC ⁽¹⁾	37.7	6430
Forêt alluviales de types « aulnaies-frênaies », « saulaies blanches », « peupleraies noires »	PR ⁽²⁾	44.13/44.3/44.31/44.32	91E0*
Forêts mixtes des grands fleuves	IC	44.4	91F0
Habitat des sources et suintements			
Sources pétifiantes avec formation de tufs (<i>Cratoneurion</i>)	PR ⁽²⁾	54.12	7220*
Habitats des milieux agro-pastoraux - Pelouses et prairies - Landes			
Landes sèches	IC ⁽¹⁾	31.2	4030
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussaillage du <i>Festuco Brometalia</i>	IC ⁽¹⁾	34.31 à 34.34	6210
Pelouses acidiphiles subatlantiques	PR ⁽²⁾	35.12	6230*
Prairies humides acides à <i>Molinie</i>	IC ⁽¹⁾	37.12	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude	IC ⁽¹⁾	38.2	6510
Habitats des milieux rocheux			
Eboulis medio-européen	IC ⁽¹⁾	61.12	8150
Falaises siliceuse	IC ⁽¹⁾	62.2	8220
Dalles rocheuses siliceuses	IC ⁽¹⁾	34.11	8230
Habitats des Forêts de versant			
Hêtraie acidiphile à houx	IC ⁽¹⁾	41.122	9120
Forêt de ravins du <i>Tillio-acerion</i>	PR ⁽²⁾	41.4	9180*

(1) IC : Habitat d'intérêt communautaire

(2) PR : Habitat d'intérêt communautaire de statut prioritaire

Les emplacements des relevés phytosociologiques ou floristiques figurent dans les rapports d'expertises et dans la base de données associée au Système d'information géographique. Les listes de plantes des relevés sont fournies dans les annexes de ces mêmes rapports d'expertises.

Des fiches habitats ont été constituées et sont présentées dans le tome 2.

4.1.2. Habitats naturels liés à la dynamique fluviale

Actuellement, on admet que les habitats naturels alluviaux se répartissent de manière schématique comme indiqué ci-dessous. Voir aussi les fiches habitats.

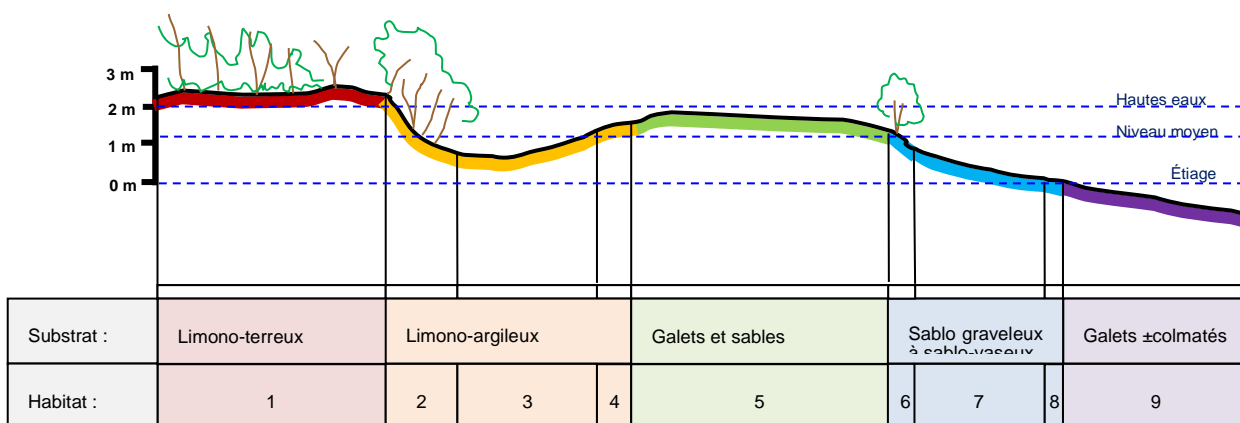


Figure 35 : Répartition des habitats suivant un profil type de la Dordogne (d'après Felzines et al., 2002, mais modifié) : 1 – Forêt alluviale mature à bois dur (91F0) ; 2 – boisement à érable negundo dominant (91F0) ou saulaie blanche (91E0) ; 3 - formation annuelle de grèves limoneuses (*Bidention* - 3270) ; 4- mégaphorbiaies, ourlets d'hélophytes (6430) ; 5 – formation de friches sèches à armoise et/ou saponaire ; 6 – ourlets de saule pourpre et/ou peuplier ; 7 – Formation de grèves graveleuses (*Chenopodion* - 3270) ; 8 - formation des gazons amphibies (3130) ; 9 – habitats colonisés par les herbiers (3260)

4.1.2.1. Habitats des secteurs d'eau calme :

Les eaux calmes concernent la rivière au niveau des annexes aquatiques, bras morts, fossés, mares et gravières proches.

2 types d'habitats sont représentés sur le site.

**Habitat 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à characées
Charetea fragilis**

Voir fiche complète habitat 3140 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,008 hectares, soit 0,0001% du site.



Figure 36 : Ensemble de Characées, photographie prise hors site ©Biotope

Description :

Les characées sont des algues d'un aspect très proche des végétaux supérieurs. Elles se développent au fond des eaux calmes et claires en formant de véritables édredons végétaux qui peuvent recouvrir une part importante du fond. Elles jouent un rôle intéressant d'habitat pour les invertébrés aquatiques et pour les jeunes poissons et peuvent constituer rapidement une biomasse importante. Elles ont une odeur forte, d'où leur nom anglais de musk-grass avec une consistance un peu râpeuse, qui les rend très reconnaissables. Leur seule présence permet de caractériser cet habitat.

Très sensibles aux modifications des paramètres physico-chimiques des eaux qui les hébergent, elles peuvent disparaître facilement.

Cet habitat a été observé dans des bras morts ou bras secondaires alimentés par des résurgences entre Astailac et Liourdres.

Cet habitat semble faiblement représenté à l'échelle du site Natura 2000 au regard de l'état des connaissances actuelles.

Valeur patrimoniale :

Il s'agit d'un habitat plutôt rare et à forte valeur patrimoniale.

Etat :

Les habitats à Characées ont une évolution naturelle vers un lent atterrissement qui entraîne le comblement progressif du secteur en eau, provoquant ainsi à terme sa disparition. Ce phénomène d'atterrissement est souvent accentué par les apports d'engrais dans les environs immédiats.

L'état de conservation de cet habitat est moyen dans les couasnes dans lesquelles il a été observé.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Pour éviter le phénomène d'eutrophisation qui nuit à la présence de cet habitat, les rejets directs dans le cours d'eau sont à éliminer.
- Les principales mesures de gestion à mettre en œuvre sont d'éviter le recalibrage, le curage, l'assèchement, le comblement et l'implantation d'espèces végétales aquatiques exogènes.
- Dans les couasnes, l'eutrophisation, l'envasement et l'atterrissement sont aussi des processus qui peuvent causer la réduction (concurrence des hélrophytes), voire la disparition de l'habitat.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	3140	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		0,008 hectares
Etat de conservation		Moyen
Dynamique		Regression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique ; pollutions diffuses ; urbanisation; déchets et remblais en berge ; piétinement troupeaux; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 37 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3140, herbiers à characées.

Habitat 3150 - Végétation des eaux douces stagnantes (végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition)

Voir fiche complète habitat 3150 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,11 hectares, soit 0,0015% du site.



Figure 38 : Habitat 3150, Végétation avec herbiers à Potamot crépu, Callitriche à crochets, Myriophylle et Rubanier émergé – bras mort de Vours, Bassignac-le-Bas (Wilfried RATEL, 2012)

Description :

Cet habitat se développe au sein des eaux stagnantes des lacs, étangs, mares, canaux des marais mais aussi au sein des bras morts connectés ou non des grands cours d'eau.

Ces formations peuvent être très variables car dépendantes de différents facteurs : l'éclairement, la profondeur et la vitesse d'écoulement, la granulométrie du substrat et l'importance de l'envasement, la largeur du bras mort et sa connexion ou non avec le cours d'eau, et enfin la minéralisation, le pH, ainsi que la trophie des eaux.

Sur ce site Natura, ces végétations aquatiques sont installées dans des eaux mésotrophes à eutrophes de quelques bras morts et de dépressions créés par la dynamique alluviale de la Dordogne. Elles sont enracinées au substrat (*Potamion pectinatus*), et sont souvent associées à un voile de Petite lentille d'eau flottant à la surface de l'eau (*Lemnion minoris*).

Dans le site Natura 2000 de la « Vallée de la Dordogne sur tout son cours et ses affluents », cet habitat se décline en deux types d'herbiers :

- Le Potamion pectinati - « herbiers enracinés » : Herbiers enracinés, à caractère vivace, plus ou moins pionniers, des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (0,5 à 4 mètres), mésotrophes à eutrophes.

Ces végétations sont rares sur ce site. Deux groupements relativement pauvres en espèces ont été observés :

- des herbiers à Potamot crépu *Potamogeton crispus* dans des eaux claires, peu profondes, mésotrophes, sur substrat assez vaseux, en compagnie de la Callitriche à crochets *Callitriche hamulata*, de la Renoncule en pinceau *Ranunculus penicillatus* subsp. *pseudofluitans*, du Rubanier émergé *Sparganium emersum* et de myriophylle (*Myriophyllum spicatum* ou *alterniflorum*). Cette végétation a été observée au niveau du bras mort de Vours (Bassignac-le-Bas) et au niveau d'une dépression à Laygues (Monceaux-sur-Dordogne).
 - des herbiers à Elodée de Nuttall *Elodea nuttallii* observés au niveau d'un bras déconnecté, à l'ouest de la gravière d'Altillac, dans des eaux eutrophes. De la Callitriche à fruits plats *Callitriche platycarpa*, la forme aquatique de la Ludwigie des marais *Ludwigia palustris* et du Rubanier submergé *Sparganium emersum* étaient également présents, de même qu'un voile de Petite lentille d'eau.
- Le Lemnion minoris - « voile flottant de lentilles d'eau » : Végétation annuelle, flottante à la surface des eaux eutrophes.

Le groupement à Petite lentille d'eau *Lemna minor* est sporadiquement présent sur le site : Bras de La Yerle et dépressions de Laygues (Monceaux-sur-Dordogne), ainsi que dans le bras mort déconnecté de la gravière d'Altillac. Il est accompagné d'herbiers enracinés.

Les herbiers des eaux calmes sont très rares sur ce site Natura 2000. Ils ont été observés dans 5 localités : 3 à Monceaux-sur-Dordogne, 1 à Bassignac-le-Bas et 1 à Altillac.

Valeur patrimoniale :

La grande rareté des grands systèmes alluviaux à l'échelle du Limousin et du Massif Central en général, confère à cet habitat un intérêt patrimonial fort.

Ces herbiers accueillent trois plantes d'intérêt patrimonial pour la Corrèze et/ou le Limousin : le Potamot crépu, La Callitriche à fruits plats et l'Ache inondée.

Ces herbiers contribuent à l'oxygénation et à l'épuration des eaux et ils sont utilisés comme milieux d'alimentation, de reproduction ou de refuges par de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques et de poissons. Il s'agit également d'un milieu de reproduction pour les amphibiens.

Etat :

Ces végétations sont relativement stables si les conditions édaphiques se maintiennent. Si le bras ou les dépressions s'assèchent, les herbiers disparaissent et laissent la place aux gazons amphibies puis au *Bidention* et/ou à des végétations de roselières / mégaphorbiaies.

La dynamique alluviale permet le renouvellement de ces herbiers. En l'absence de crue, l'eau s'enrichit et certaines formations peuvent recouvrir toute la surface en eau, comme les herbiers à Elodée du Canada ou les groupements à Petite Lentille d'eau.

L'état de conservation de cet habitat est mauvais, avec pour principales raisons :

- le manque d'hydrodynamisme de la Dordogne à l'aval des barrages,
- la déconnexion / fermeture des annexes hydrauliques due à l'incision et au manque de dynamique fluviale,

- l'eutrophisation des eaux et le développement des plantes exotiques envahissantes

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement de l'hydrologie naturelle de la Dordogne. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Conventionnement avec les concessionnaires des barrages pour restaurer des régimes de débits morphogènes plus fréquents;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ou grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées (Vaurs, Laygues, La Yerle) ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou de protections inopportunes ;
- Restauration des bras morts ;
- Eliminer les rejets directs dans les cours d'eau, améliorer l'épuration des eaux afin de limiter l'enrichissement du milieu.
- Sensibilisation des privés concernant la gestion de la végétation des berges, des déchets verts.
- Veille sur les espèces envahissantes (Elodée de Nuttall).

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3150	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		0,11 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique ; pollutions diffuses ; déchets et remblais en berge ; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 39 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3150, herbiers à potamots.

4.1.2.2. Habitats des secteurs des eaux courantes :

Habitat 3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho Batrachion*

Voir fiche complète habitat 3260 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Cet habitat couvre 57,51 hectares, soit 0,74% de la superficie du site.



Figure 40 : Herbier à Fausse Renoncule flottante *Ranunculus penicillatus* subsp. *pseudofluitans* (Argentat, Le Sablier - Wilfried RATEL, 2012)

Description :

Cet habitat englobe toutes les communautés fluviatiles des eaux plus ou moins courantes, avec ou sans renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques.

Les communautés végétales observées sur la Dordogne et ses affluents (Maronne, Chavanon notamment) appartiennent à l'alliance du *Batrachion fluitantis* (Neuhaüs 1959). Elles sont typiques des eaux méso-eutrophes à eutrophes et se répartissent selon des strates différenciées au sein de la masse d'eau.

Cette végétation aquatique s'installe, relativement sur des substrats essentiellement composés de galets, de graviers et de sables en eau peu profonde (jusqu'à 2 mètres).

Ces végétations sont bien présentes sur le lit mineur et les bras vifs de la Dordogne à l'aval du barrage du Sablier, avec notamment d'importants herbiers localisés entre le barrage d'Argentat et Les Chabanals (Monceaux-sur-Dordogne). Ces derniers représentent à eux seuls le tiers de la surface de cet habitat sur le site.

Ce secteur est situé à l'ouest de la faille d'Argentat, sur des terrains majoritairement constitués de micaschistes et de gneiss.

Les herbiers des eaux courantes sont également répandus sur l'ensemble du cours de la Maronne, à l'aval du barrage de HautePAGE, mais sur de faibles surfaces.

Ces herbiers se développent au sein du lit mineur, dans les chenaux principaux comme au niveau des bras vifs, essentiellement sur les zones de plats courants et de radiers. Cet habitat est bien présent dans le lit mineur à l'aval des barrages sur la Dordogne (Aval Sablier) et la Maronne (Aval HautePAGE) et plus disséminé à l'amont (Dordogne secteur Bort Les Orgues – Les Plantades - Chavanon), au niveau des radiers et plats courants.

D'une manière générale les herbiers se structurent selon 4 strates de la manière suivante :

- la strate basse, parfois représentée par quelques bryophytes est souvent rare ou absente,
- la strate submergée est souvent bien représentée (myriophylle, cératophylle, etc.), surtout lorsque l'ensoleillement est suffisant,
- la strate flottante est généralement présente et représentée par les feuilles de renoncules en zone courantes et nénuphars en zone stagnante,
- une strate émergée est parfois présente et représentée par les formes fluviatiles du scirpe lacustre, du rubanier...

La végétation d'herbier d'intérêt communautaire (3260) est représentée par des phanérogames hémicryptophytes (parfois quelques bryophytes du groupe des Fontinales) principalement vivaces et enracinées dans le substrat, non graminoides, à feuilles de petite taille et/ou finement découpées, au pétiole et tige parfois très longs et ondulant au gré du courant. La végétation recouvre souvent de larges espaces jusqu'à parfois envahir toute la largeur du cours d'eau lors de conditions climatiques particulières (eutrophisation des eaux, réchauffement ou année « sèche »).

Ces communautés aquatiques sont relativement stables et peuvent être rajeunies par les remaniements du substrat lors des crues.

Des études réalisées sur les herbiers de la Dordogne entre le barrage du Sablier et Castillon-La-Bataille sur plusieurs années (Guéri O. et al., 2003, EPIDOR) ont démontré que l'évolution des herbiers dans la Dordogne est essentiellement régulée par l'hydrologie. L'alternance de phases de développement, parfois rapide, et de régressions spectaculaires suit en fait le rythme des crues.

Il est néanmoins noté une progressive disparition de certaines espèces caractéristiques des substrats moyennement grossiers et de la surface des habitats correspondants en raison de la raréfaction du travail géomorphologique conséquent. Le travail de la rivière permet un rajeunissement des herbiers par arrachage et dispersion des espèces, qui en son absence, voient leur support s'exhausser et se végétaliser progressivement au profit d'une végétation de moins en moins sujette au renouvellement.

Valeur patrimoniale :

La grande rareté des grands systèmes alluviaux à l'échelle du Limousin et du Massif Central en général, confère à cet habitat un intérêt patrimonial fort.

Outre le fait que ces herbiers contribuent à l'oxygénation et à l'épuration des eaux, ils sont utilisés comme milieux d'alimentation, de reproduction ou de refuges par de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques et de poissons.

Etat :

Ces herbiers aquatiques sont globalement **en bon état de conservation**.

⇒ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Code Natura 2000 de l'habitat
<i>Najas marina L.</i>	"	3260
<i>Vallisneria spiralis L.</i>	"	3260

Les groupements d'herbiers sont foncièrement mis en danger par :

- la modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes, effet plan d'eau) ;
- la création ou modification des berges (empiètements notamment) formant des zones de fonds défavorables aux herbiers ;
- les terrassements (remblais et déblais) ;
- la modification des fonds et des courants ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- les pratiques liées aux loisirs ;
- l'appauvrissement, l'eutrophisation ;
- la présence d'espèces invasives
-

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques et riche des habitats existants ou grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées (Argentat / Monceaux-sur-Dordogne) ;
- Conventonnement avec les concessionnaires des barrages pour restaurer des régimes de débits morphogènes plus fréquents;
- Limiter les opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière ;
- Réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution de la lessivassions des fertilisants agricoles (optimisation agronomique), amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles, industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin) ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité d'une bonne conservation des herbiers ;

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3260	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		57,51 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Fluctuant selon le passage de débits morphogènes
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes, effet plan d'eau) ; création ou modification des berges et des seuils (empierrements notamment) formant des zones de fonds défavorables aux herbiers ; terrassements (remblais et déblais) ; modification des fonds et des courants ; rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ; pratiques liées aux loisirs ; eutrophisation ; espèces invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 41 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3260, herbiers à Renoncles.

4.1.2.2. Habitats alluviaux terrestres

4 types d'habitats sont dans cette catégorie : la végétation des grèves, les grandes herbes des milieux humides (mégaphorbiaies), les boisements alluviaux à bois tendre et à bois dure.

Habitat 3130 - Gazons amphibies oligotrophes à mésotrophes (*Juncetea – Littorelletea*)

Voir fiche complète habitat 3130 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.
Cet habitat couvre 0,6 hectares, soit 0,008% du site.



Figure 42 : Gazon amphibie dominé par le Souchet brun sur berge de la Dordogne (Beaulieu-sur-Dordogne, Mage - N. Savine, 2012) et gazon vivace à Scirpe épingle dans bras de la Dordogne (Monceaux-sur-Dordogne, Laygues - W. Ratel, 2012)

Description :

Habitat regroupant des gazons amphibies constitués de petits joncs ou souchets. Ce sont des plantes vivaces et annuelle. Ces communautés se développent sur des atterrissements, queues d'îlots ou bordures de bras morts,

en pente douce et rives calmes, sur substrats relativement fins. Leur position basale sur les atterrissements (au plus proche de l'eau) leur confère une phénologie tardive (floraison fin d'été) voire une reproduction végétative amphibie pour les communautés vivaces.

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement par leur physiologie annuelle ou pérenne :

- Des communautés pionnières riches en annuelles, hygrophiles à mésohygrophiles, des sols exondés ou humides, oligotrophes à méso-eutrophes (classe des *Juncetea bufonii*) ;
- Des communautés vivaces rases et amphibies, des bordures de plans d'eau (*ou bras morts - ndl*), plutôt oligotrophes (classe des *Isoëto lacustris - Littorelletea uniflorae*) ;

Cet habitat est instable, composé de plantes « à éclipse » (*Nanocyperion flavescens*), pouvant disparaître (parfois plusieurs années) et réapparaître en fonction des conditions climatiques lors de l'émersion. Le développement de ces formations est fugace car rapidement envahit par les espèces des *Bidentetea* (3270) qui les recouvrent ou supplantées par les groupements palustres vivaces.

Localisé sur les alluvions apparents de la rivière, sur des substrats fins (limons, argiles, sables), parties basses des grèves. L'habitat est disséminé sur de faibles surfaces au niveau des berges exondées.

Ces milieux sont localement présents sur l'ensemble des berges de la Dordogne à l'aval du barrage du Sablier, sur de petites surfaces (de l'ordre de quelques m²).

Sur la Maronne, cet habitat est plus rare ; quelques gazons amphibies ont été recensés entre Le Basteyroux (commune d'Argentat) et la confluence avec la Dordogne.

Valeur patrimoniale :

La grande rareté des grands systèmes alluviaux à l'échelle du Limousin et du Massif Central en général, confère à ces habitats un intérêt patrimonial fort.

Leur caractère « éclipse » en fait des groupements fortement dépendant de conditions particulières pour s'exprimer pleinement et particulièrement sensibles à l'eutrophisation. Peu fréquents sur le site en raison de l'absence de conditions d'implantation satisfaisantes, ces groupements sont de grand intérêt patrimonial en raison de leur typicité, leur rareté et la présence d'espèces patrimoniales ou rares.

La Lindernie des marais *Lindernia palustris*, espèce protégée en France et en Europe (annexe IV de la Directive "Habitats/Faune/Flore"), en régression partout, est potentiellement présente ici (espèce connue à moins de 5km plus à l'aval, sur la Dordogne quercynoise et sur la Cère - données W. Ratel).

Cet habitat abrite plusieurs espèces végétales rares à très rares en Limousin ce qui lui confère, selon les groupements, un intérêt patrimonial très élevé : Limoselle aquatique *Limosella aquatica* (nouvelle espèce pour la Corrèze, découverte en 2012 - W. Ratel / N. Savine), Ache inondée *Helosciadium inundatum*, Souchet jaunâtre *Cyperus flavescens*, Souchet brun *Cyperus fuscus*, Scirpe épingle *Eleocharis acicularis*, Scirpe ové *Eleocharis ovata*, Ludwigie des marais *Ludwigia palustris*, ainsi que tout un cortège lié au Bidenton (3270) : Leersie faux-riz *Leersia oryzoides*, Petite renouée *Persicaria minor*, Renouée douce *Persicaria mitis*.

Etat :

Leur état global est dans un état préoccupant à l'échelle du site, notamment en raison des éclusées. La plupart des espèces typiques de ces habitats sont en forte régression ou disparues, souvent remplacées par des espèces plus banales ou des introduites.

Ainsi, en raison de leur situation « basale » dans la série de végétation et leur phénologie tardive, puis de leur forte dépendance à la qualité du substrat et au régime hydrologique en corrélation avec leur rareté à l'échelle du site, les groupements sont foncièrement mis en danger par :

- les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide)
- les opérations de scarification d'atterrissement (opérations conduites encore actuellement dans le Lot) qui tendent à homogénéiser les surfaces par uniformisation la différenciation de la granulométrie des substrats (regroupement des substrats de même maille) en favorisant ainsi certains groupements (ou certaines espèces plus opportunistes et agressives des *Bidentetea* ou *Artemisietea*) plutôt qu'une mosaïque d'habitats
- les déplacements de matériaux (pose de blocs, terrassements, arasement), qui tendent à augmenter la proportion d'espèces invasives (introduites, naturalisées et envahissantes)
- la mise en place de seuils ou barrages en travers du lit qui conduisent à bloquer le transit solide et créer un effet « plan d'eau en amont » (ennoïement de toutes les surfaces potentiellement colonisables par ces groupements)
- une mauvaise gestion de berges privatives (plantations d'espèces exotiques, parfois à fort potentiel de dissémination, relargage de déchets verts ou inertes, brûlage/écobuage)
- La multiplication des « plages » de baignade ou accès canoës en berge conduisant à un surpiétinement néfaste au bon développement des gazons amphibies
- Un surpâturage des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entraînant un piétinement et un enrichissement en azote des surfaces de colonisation
- L'augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970 et pic de phosphates réguliers dans les années 1980-1990 (d'affinité oligo-mésotrophe, ces groupements sont alors supplantés par les groupements des *Bidentetea* et particulièrement le *Bidention*)
- Les fluctuations post estivales de niveaux d'eau (éclusées) qui détruisent les habitats de grève.

A PROPOS DE L'IMPACT DES ECLUSEES SUR LA VEGETATION :

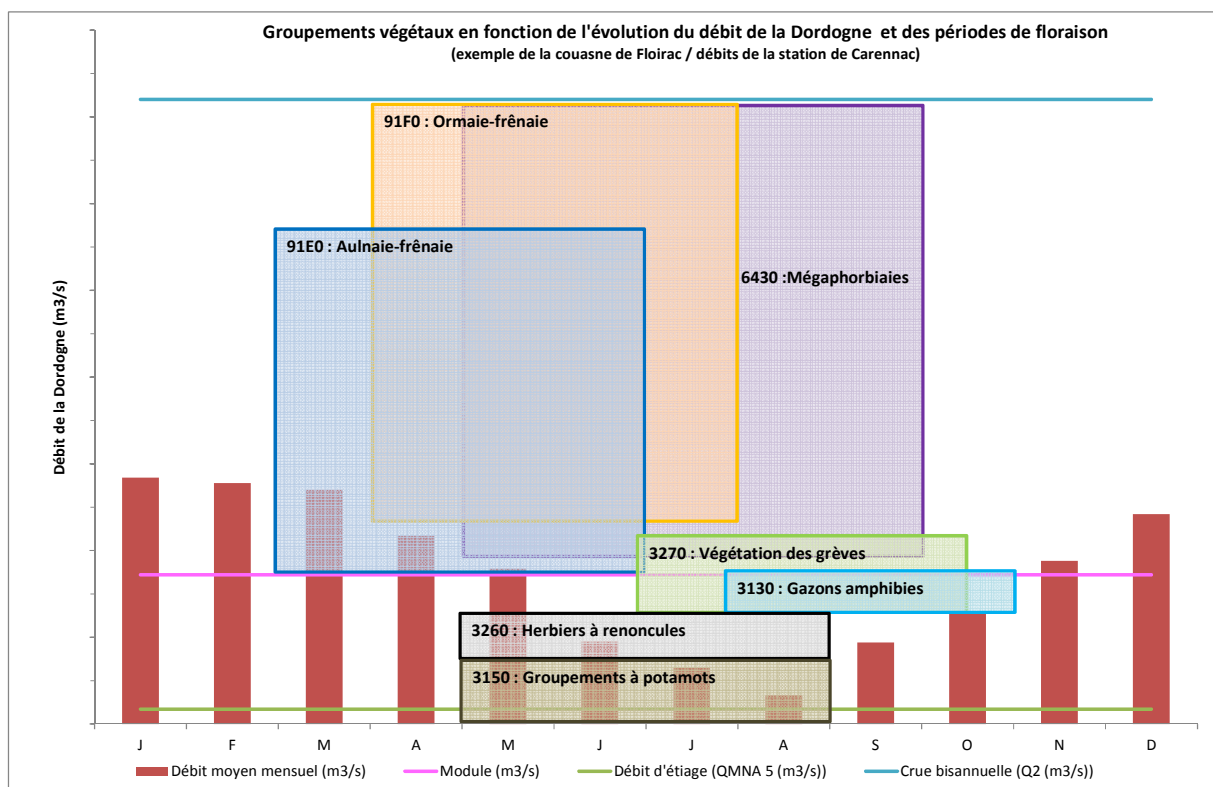


Figure 43 : Répartition et étagement des groupements végétaux d'intérêt communautaires (selon leurs périodes de floraison), en fonction des débits caractéristiques de la Dordogne – source : adapté d'après Heaulmé V., 2006.

Dans le « schéma directeur de gestion du lit et des berges de la Dordogne » (Biotec, 2011), a été souligné l'impact des éclusées sur la végétation. Les variations fréquentes et brutales de niveaux d'eau tendent à accentuer les phénomènes d'engorgement et de ressuyage rapide des sols (stress hydrique), voire d'empatement des fines (vraisemblable accentuation des processus de lessivage des surfaces atterries). Par ce biais, les espèces de substrats grossiers et drainants (espèces de friches xérophiiles type armoises, onagres, etc.) et saulaies buissonnantes (saule pourpre et juvéniles de peuplier noir), situées plus haut sur les bancs du lit mineur semblent favorisées au dépend d'espèces plus caractéristiques de substrats fins enrichis par les limons fluviaux (cortèges pionniers vasicoles du *Bidention* ou sabulicoles du *Chenopodion*) et engendrent un exhaussement des bancs (par effet de peigne sur les écoulements, piégeage des matériaux), puis un « boisement » rapide du lit mineur.

Par ailleurs, les gazons amphibies groupements vivaces à faible enracinement, sont directement tributaires des fluctuations des niveaux d'eau. Ces groupements commencent à apparaître en été lorsque les niveaux d'eau sont bas, mais connaissent leur optimum de floraison en fin d'été/début d'automne. Lorsque des lâchers d'eau interviennent durant cette période (même éphémères) et dépassent leur cote d'implantation, **ils sont systématiquement détruits** et peinent à reprendre.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par **une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie de la Dordogne**. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Conventionner pour supprimer les fluctuations des niveaux selon un régime saccadé (éclusées) au-dessus du seuil d'installation des habitats pendant la période de floraison, correspondant à des niveaux naturellement bas de la Dordogne et de la Maronne (grossièrement septembre-octobre) ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ou grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichement, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seuls zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs ;

Interventions particulières/travaux à conduire : privilégier la restauration de couasnes en aménageant de larges surfaces « exondables » lors de la période d'étiage estival (fin d'été). Réouvertures écologiques et hydrologiques de bras morts (Couasne d'Estresse, Couasne d'Altillac, Couasne d'Embalière)

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

Habitat 3130	3130	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		0,6 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique et sédimentaire; pollutions diffuses ; urbanisation; déchets et remblais en berge ; piétinement ; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 44 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3130, gazons amphibies.

Habitat 3270 - Végétations pionnières hygrophiles nitrophiles des grèves (*Bidention des rivières et *Chenopodion rubri**)

Voir fiche complète habitat 3270 dans le Tome II et la cartographie de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 2,25 hectares, soit 0,03 % du site.



Figure 45 : Habitat 3270, *Chenopodion* sur plage de galets (photographie de gauche - Liourdres) / *Bidention* sur vases et limons (photographie de droite - Argentat) (Wilfried RATEL, 2012 – bords de Dordogne).

Description :

Cet habitat aimant la lumière s'observe pendant l'étiage sur les grèves de galets et de sable. Il s'installe préférentiellement sur les marges des dépôts alluviaux, il est observé par exemple sur les marges des îles et des atterrissements. Il est constitué d'espèces annuelles.

Il s'agit de formations alluviales, pionnières, constituées majoritairement d'un cortège d'espèces végétales annuelles héliophiles, poussant sur les alluvions apparentes des cours d'eau (îlots, atterrissements, berges) et sujettes à des dépôts de « vases » riches en nitrates.

L'exondation périodique des alluvions au gré des « crues » ou « éclusées » et leur positionnement au sein de l'espace alluvial (début de courbe, fin de courbe, rive concave, convexe, îlot, etc.), engendrent des micro-variations stationnelles locales : variation de la nature des dépôts, sableux, graveleux, limoneux, etc. Ces variations, en lien avec les périodes d'exondations, modèlent la disposition des groupements sur une même unité (atterrissement, îlot, berges) et la phénologie des espèces, dont la floraison, à cycle essentiellement estival, s'étale de juillet à octobre en fonction des situations topographiques et d'autres éléments non naturels (éclusées par exemple).

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement selon la nature du substrat :

- des communautés propres à l'alliance du *Bidention tripartitae* sur sols limono-argileux ou vaseux,
- des communautés propres à l'alliance du *Chenopodion rubri*, sur sols inondables sablo-graveleux.

Le *Bidention* est dominé selon les secteurs par de grandes annuelles représentées par les bidens à frondes, tripartite et penché (*Bidens frondosa*, *B. tripartita* et *B. frondosa*) et renouées poivre d'eau et persicaire

(*Persicaria hydropiper* et *P. maculosa*). La leersie faux-riz (*Leersia oryzoides*) et la lampourde (*Xanthium cf. strumarium*) n'y sont pas rares.

La végétation vivace est dominée par des espèces à port étalé (*Corrigiole des rives/Corrigiola littoralis*, *Digitaire sanguine/Digitaria sanguinalis*, *Pourpier maraîcher/Portulaca oleracea*..).

Sur la Dordogne et la Maronne, en présence d'un régime hydrologique « artificialisé » (de type « éclusées » comme ici), les groupements s'adaptent à des variations particulières et caricaturales du débit. Si le niveau baisse progressivement durant l'été, les variations journalières (imputable aux barrages) ne permettent pas à la végétation thérophytique de bien se développer. Cela laisse toujours apparaître une bande non végétalisée plus ou moins large en contact avec la Dordogne et repousse plus tardivement la période de floraison de certaines espèces⁵¹. En fin d'été, les groupements annuels en contact avec la Dordogne sont rapidement détruits suite à l'onde produite par les lâchers de barrage. Par ailleurs, l'absence de crues morphogènes (peu de mouvements de matériaux et renouvellement des surfaces limité en puissance), accélère le processus de maturation et d'évolution vers le milieu forestier.



Figure 46 : Végétations sur berge de la Dordogne, Le Peyriget (Brivezac) – (Wifried RATEL, 2012)

Ces milieux sont régulièrement répartis sur les berges de la Dordogne et de la Maronne, à l'aval des barrages du Sablier et de HautePAGE mais sur de faibles surfaces. La surface moyenne des sites est de 130 m².

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de l'habitat est mauvais.

L'artificialisation des débits liés aux barrages se fait ressentir sur la morphodynamique de la rivière : les hauts débits, dits « morphogènes », contribuaient auparavant au remodelage et au rajeunissement du lit de la rivière. Avec leur disparition, la végétation des berges, des îlots et des atterrissements évolue. La rivière se chenalise et s'enfonce à la suite, notamment, des importantes extractions de granulats qui ont eu lieu dans les années 1970, les annexes fluviales se déconnectent plus rapidement du lit mineur (bras secondaires, bras morts). Les formations de bois durs (frênes, chênes) se développent de façon accélérée en prenant rapidement et durablement le pas sur les autres peuplements (formations pionnières herbacées et arbustives, saulaies, aulnaies, ...).

Ces altérations ont aujourd'hui encore pour conséquence « indirecte » une augmentation des craintes vis-à-vis des risques inondations/érosions de berge et provoquent ainsi l'augmentation des travaux de protection des

⁵¹ En contexte similaire mais en régime normal, les groupements peuvent fleurir dès le début de l'été et terminent leur cycle généralement plus tôt

berges, d'endiguement, de stabilisation du lit, les opérations de curage et de scarification des bancs, ..., qui détruisent ces formations pionnières.

Toutes ces altérations, leurs effets, et leurs conséquences ont réduit la surface favorable à ces groupements pionniers.

L'analyse des photos aériennes anciennes montrent que les milieux favorables à ces végétations étaient davantage présents au début du XXe siècle qu'aujourd'hui. Ces végétations devaient également être plus riches en espèces végétales autochtones et plus diversifiées.

Ainsi, en raison de leur situation « basale » dans la série de végétation et de leur phénologie tardive, puis de leur forte dépendance à la qualité du substrat et au régime hydrologique, ces groupements sont foncièrement mis en danger par :

- Les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide) ;
- Les opérations de scarification d'atterrissement (opérations qui tendent à homogénéiser les surfaces par uniformisation de la granulométrie des substrats (regroupement des substrats de même maille) en favorisant ainsi certains groupements ou certaines espèces plus opportunistes et agressives des *Bidentetea* ou *Artemisietea* plutôt qu'une mosaïque d'habitats) ;
- Les déplacements de matériaux (pose de blocs, terrassements, arasement), qui tendent à augmenter la proportion d'espèces invasives (introduites, naturalisées et envahissantes) ;
- La mise en place de seuils ou barrages en travers du lit qui conduisent à bloquer le transit solide et créer un effet « plan d'eau en amont » (ennoiment de toutes les surfaces potentiellement colonisables par ces groupements) ;
- Une mauvaise gestion de berges privatives (plantations d'espèces exotiques, parfois à fort potentiel de dissémination, relargage de déchets verts ou inertes, brûlage/écobuage) ;
- La multiplication des « plages » de baignade ou d'accès en berge pour les embarcations de loisirs conduisant à un sur-piétinement néfaste au bon développement des gazons amphibies ;
- L'augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970 et les pics de phosphates réguliers dans les années 1980-1990 qui tendent à favoriser les groupements du *Bidention* pauvres en espèces (groupement à *Bidens frondosa* et à *Persicaria hydropiper*).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ou les grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées (bras de Liourdres par exemple) ;
- Conventonnement avec EDF pour supprimer l'impact des éclusées sur la Dordogne à l'aval d'Argentat et sur la Maronne à l'aval de Hauteffage et notamment habitats pendant la période de floraison, correspondant à des niveaux naturellement bas de la Dordogne (grossièrement septembre-octobre) ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berges de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou de protections inopportunes ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichage, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les accès en berge (plages de baignade, accès canoës) ;

Interventions particulières/travaux à conduire :

- Lors d'opérations de restauration/remise en état (sites d'extraction, aménagements piscicoles, reconnexion de bras, etc.), privilégier la création de conditions susceptibles d'accueillir des habitats d'intérêt communautaire.
Exemple : privilégier la constitution de larges places non végétalisées, à fleur d'eau ou susceptibles d'être exondées en étiage estival.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

Habitat 3270	3270	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		2,25 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique et sédimentaire; pollutions diffuses ; urbanisation; déchets et remblais en berge ; piétinement ; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 47 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3270, végétation des grèves du bidenton et du chenopodion.

Habitat 6430 - Mégaphorbiaies planitiaires (*Calystegietea/Convolvuletea* – *Urticetea*)

Voir fiche complète habitat 6430 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les mégaphorbiaies couvrent 5,95 hectares, soit 0,07 % du site



Figure 48 : Mégaphorbiaie à *Phalaris* faux-roseau de bordure de Dordogne, sur plage de galets (Chamaillère, Chenailler-Mascheix - 20/08/2012) (Wilfried RATEL).



Figure 49 : Mégaphorbiaie proche du *Thalictro* – *Filipendulion* (image de gauche – août 2012) et franges de bords boisés de l'*Aegopodion* (image de droite – mai 2013) – BIOTEC – hors site).

Description :

Cet habitat se compose d'un ensemble de communautés d'herbacées vivaces (hemicryptophytes), majoritairement des dicotylédones, poussant en lisière de formations plus évoluées (bois, saulaies), en bord de cours d'eau ou couasnes, souvent en zones protégées des courants principaux, clairières forestières, etc. Les conditions stationnelles de ces groupements sont particulièrement favorables à la croissance végétale. En effet, les atterrissements ou les sous-bois forestiers sont des milieux riches en nutriments où les conditions hydriques ne sont pas limitantes. Dans ce type de contexte, une compétition spatiale est à l'œuvre pour capter un maximum d'énergie lumineuse, seul facteur susceptible de limiter la croissance des plantes.

De nombreuses variables déterminent la nature des différents sous-habitats :

- l'étage auquel ces végétations se développent (du planitiaire à l'alpin),
- le degré d'azote disponible dans le sol (végétations mésotrophes à eutrophes),
- le degré d'hygrométrie du sol et le caractère plus ou moins inondable des stations (des lisières forestières fraîches mais jamais inondées, aux bords des rivières inondés chaque année).

Sur le site, plusieurs sous-habitats ont été identifiés 6430-1, 6430 -4, 6430-6, 6430-7 :

- Les mégaphorbiaies de type communautés à reine des prés et communautés associées (6430-1) se rencontrent sous forme de prairies humides de fond de vallons, en fermeture et/ou gérées extensivement.
- Les mégaphorbiaies de type ourlets des cours d'eau (6430-4) se rencontrent sous forme de milieu linéaire localisé sporadiquement sur l'ensemble des berges des cours d'eau éclairés du site ;
- Les mégaphorbiaies de type franges de bords boisés ombragés (6430-6) se rencontrent sur l'ensemble du site, de façon disséminé, sur de petites surfaces, souvent linéaire, au niveau des trouées et/ou en bordure des bois frais à humides ; également au niveau des bordures fraîches des voies de communication.
- Les mégaphorbiaies de type franges des bords boisés ombragés (6430-7) se rencontrent sur l'ensemble du site, de façon disséminé, sur de petites surfaces, souvent linéaire, au niveau des trouées et/ou en bordure des bois frais à humides ; également au niveau des bordures fraîches des voies de communication.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial, pour la plupart montagnardes, comme la Menthe à longues feuilles, l'Aigremoine odorante, la Doronic d'Autriche, la Balsamine des bois ou le Géranium livide *Geranium phaeum* (protégé en Limousin), l'Epière des marais. Plusieurs espèces sont utilisées comme plantes hôtes pour l'Ecaille chinée, papillon de nuit d'intérêt communautaire prioritaire observé à plusieurs reprises sur le site. Milieux souvent localisés entre les habitats aquatiques et terrestres, qui servent de corridors écologiques pour de nombreuses espèces animales (Chauves-souris, Loutre d'Europe, ...).

Etat :

L'état des mégaphorbiaies sur le site est mauvais pour les mégaphorbiaies de type prairies (6430-1) et ourlets des cours d'eau (6030-4) et franges et bords boisés de type (6430-6).

Cet état mauvais est principalement dû à :

- Les modifications d'usages des sols liées notamment aux pratiques culturales ;
- Les modifications des pratiques de gestion au profit d'entretiens plus intensifs (pâturage, fauches pluriannuelles) ou d'un abandon des parcelles ;

- la modification du fonctionnement hydraulique ;
- la multiplication des plantations de peupliers, sur les terrasses qui impactent sur la dynamique des mégaphorbiaies et favorisent les mégaphorbiaies secondaires, souvent moins patrimoniales et plus abondamment colonisées par les invasives ;
- une mauvaise gestion de berges privées (fauche des abords de chemins, de bâtiments privés, zones de promenades, relargage de macro déchets verts ou inertes, remblais, brûlage/écobuage, plantations inadaptées de haies ornementales) ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- les accès et descentes canoës dans les secteurs où la mégaphorbiaie est susceptible de se développer ;
- les espèces invasives qui tendent à coloniser les berges (asters, renouée, solidages, etc.) ;
- l'eutrophisation ;
- la fermeture du milieu.

Il est bon pour les mégaphorbiaies de type 6430-7 (*Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvaticae*) mais celles-ci peuvent être mises en danger ou perturbées par :

- les coupes forestières ;
- les plantations de résineux ;
- les remembrements ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- la pratique liée aux loisirs (camping dans les bois) ;
- l'eutrophisation ;
- le développement de plantes exotiques envahissantes ;
- la fermeture du milieu ;
- l'utilisation d'herbicides en bordure des voies de communication.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Compte tenu de ces paramètres d'altération de la sensibilité particulièrement importante de ces habitats, les mesures suivantes doivent être préconisées pour une meilleure gestion des habitats d'intérêt communautaires :

Pour les mégaphorbiaies en bon état :

- la pratique d'une fauche tardive occasionnelle de manière à limiter la colonisation par les ligneux est une pratique à encourager mais pas systématiser, la plupart des espèces de mégaphorbiaies étant généralement sensibles à la fauche ;
- la préservation d'habitats actuellement favorables et notamment d'une bande non fauchée (zone tampon) aux abords des milieux prairiaux ou forestiers exempte de travaux d'aménagement ou de gestion (largeur minimale de 5 mètres) ;

Pour les mégaphorbiaies en mauvais état :

- de type 6430-1 :

- o gyrobroyage/fauche (1 fois par an ou tous les 2 ans) et/ou pâturage extensif (ex : pendant trois mois maximum, entre le 15 juillet et le 31 octobre, avec une charge de 0,25 UGB/ha/an au maximum) ;
- o réouverture des milieux embroussaillés ;
- o maintien du fonctionnement hydraulique si l'état de conservation est bon ou alors restauration si il est dégradé (notamment par du drainage) ;
- o maintien / amélioration de la qualité physico-chimique des eaux (absence de fertilisant ou d'amendement des zones humides et parcelles aux alentours) ;
- o ne pas amender ;
- o ne pas mettre en culture ;
- o ne pas pratiquer d'écobuage

- veiller à limiter les pratiques détériorant le système (surpâturage, drainage, entretien intensif...);
- **de type 6430-4 :**
- Restauration du fonctionnement hydraulique ;
 - limiter les opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes et en créant des berges en pente douce ;
 - Limiter les interventions de défrichage d'atterrissements aux seules zones à réels enjeux (inondation, protection de biens riverains) ;
 - En cas d'intervention de déboisement/défrichage, veiller à préserver voire reconstituer les franges/ourlets des massifs forestiers ;
 - En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seuls zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
 - Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
 - Préservation d'une zone tampon d'une largeur minimale de 10 mètres aux abords des milieux remarquables, exempte de travaux, notamment, d'aménagement ou de gestion inopportune ;
 - réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles, industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin) ;
 - limitation des plantes exotiques envahissantes.
- **de type 6430-6 et 6430-7 :**
- restauration du fonctionnement hydraulique ;
 - limitation des opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes ;
 - réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles, industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
 - coupes forestières douces ;
 - ne pas enrésiner, ni planter des peupliers ou des noyers et favoriser les espèces de feuillus locales ;
 - limitation des usages (campings dans les bois riverains, ...);
 - ne pas utiliser d'herbicides pour désherber les voies de communication (routes, chemins forestiers, voie ferrée) ;
 - limitation des plantes exotiques envahissantes ;
 - sensibilisation des acteurs (gestionnaires des campings, des bords des voies de communication, ...).

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	6430	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		5,95 hectares
Etat de conservation	-	Bon à mauvais
Dynamique	-	Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation	-	intensification de l'entretien et mauvaise gestion des berges privatives ; curage et fauche drastique des fossés ; aménagements de berges et lutte contre l'érosion inappropriés ; pollutions diffuses ; populiculture ; érosions de berges et glissement de terrain ; cueillette; plantations horticoles inappropriées
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Fauche, pâture
	Gestion souhaitée	Fauche ou pâture extensive pour limiter le boisement

Figure 50 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6430, mégaphorbiaie.

Habitat 91E0 prioritaire Forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*)

Voir fiche complète habitat 91E0 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*) couvrent 44,43 hectares, soit 0,57 % du site.



Figure 51 : Bois de Saules blancs sur la Dordogne, face au stade de Beaulieu-sur-Dordogne (N. Savine / Asconit Consultants - 2012).



Figure 52 : bois de Aulnes glutineux sur la Maronne, vers Gramont.
(Wilfried RATEL, 2012).

Description :

Il s'agit de formations forestières alluviales à développement le plus souvent linéaire, marquées par la présence d'espèces arborées hygrophiles à bois relativement tendres et légers à moyennement durs : Saule blanc, Peuplier noir et ses hybrides potentiels, Frêne commun, Aulne glutineux. Ces bois riverains se forment sur des sols lourds (généralement riches en dépôts alluviaux), périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux ce qui est favorable aux essences à croissance rapide et pour créer souvent un sous-bois luxuriant d'architecture complexe et multi stratifiée comprenant notamment un nombre important de grandes plantes comme de la Fétuque faux-roseau, des laïches, des espèces des mégaphorbiaies, des lianes, ...

Ces formations s'installent au niveau des sources, des ruisselets, des petits cours d'eau intra-forestiers, en bordure des rivières plus larges telles que la Maronne et la Dordogne, au niveau des bras morts.

Cet habitat comprend trois types d'habitats élémentaires ou groupements principaux (alliances / sous-alliance phytosociologiques) qui se différencient principalement selon leur positionnement altitudinal au sein du lit mineur, de la nature des essences dominantes (bois tendre, bois dur) et du substrat :

- Des boisements souvent inondés à bois tendre dominant, saulaies blanches, saulaies blanches/peupleraies noires, s'installant sur des sols de bas niveau topographique, et sur substrats fins retenant bien l'eau dès la surface : *Salicion albae*
- Des boisements peu inondés à bois tendre dominant, peupleraies noires, s'installant sur des sols filtrants en surface, de niveau topographique relativement haut et sur des substrats grossiers : *Rubocaesii-Populion nigrae*
- Des boisements d'essences à bois plus dur, aulnaies glutineuses, aulnaies/frênaies de niveau topographique assez bas à bas, s'installant sur des sols retenant bien l'eau en surface : *Alnenion glutinoso – incanae*

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort. Présence de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial, pour la plupart montagnardes, comme la Valériane à trois folioles (protection en Limousin), la Dorine à feuilles alternes (protection en Limousin), le Géranium livide (protection en Limousin), le Saxifrage à feuilles rondes, la Renoncule à feuilles d'Aconit, le Doronic d'Autriche, le Crépide des marais, le Cerisier à grappes, l'Ail victorial, la Circée intermédiaire, le Grand boucage, la Laïche maigre, ...

Habitat d'espèces animales d'intérêt patrimonial : Loutre d'Europe, Chauves-souris forestières, Coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes, le Grand Capricorne, ...

Etat :

La meilleure façon d'appréhender l'histoire écologique récente d'un territoire est sans doute de se plonger dans la littérature ancienne des naturalistes. Celui qui a peut-être le mieux observé la Dordogne est sans doute M.-C. Lamothe, instituteur de Saint-Denis les Martel et membre de la Société Botanique de France. Si l'on en croit ses écrits datant du début du XXème siècle, la Dordogne était « [...] une belle et large rivière aux eaux limpides et transparentes [...] ». Suite à la fonte des neiges, « [...] le courant acquiert alors une grande violence et les eaux se répandent dans la plaine qui est presque entièrement inondée [...] ». L'auteur évoque aussi l'aspect dynamique. « [...] le lit est peu stable, et on l'a vu, sur quelques points, se déplacer complètement en moins de quarante ans. Au moment des crues en effet, le courant, ne rencontrant devant lui qu'un sol peu résistant, constitué entièrement par les apports antérieurs de la rivière, emporte sable terre et cailloux qu'il va déposer plus loin sur la rive opposée où ils forment des graviers, souvent très étendus, qui ne tardent pas à se couvrir d'une épaisse végétation de Saules. »

A la lecture des écrits et à l'analyse de photographies anciennes et récentes, on en retient qu'ancienne rivière en tresse, façonnée par une dynamique alluviale active, la Dordogne a vu depuis lors son fonctionnement profondément modifié par la construction de 5 barrages successifs entre 1932 et 1952 et par les extractions en

masses de matériaux alluvionnaires conduites dans le lit entre 1920 et 1981. Le fonctionnement de la Maronne a changé depuis la création des 2 grands barrages.

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 4 ordres :

- l'altération du régime hydrologique (fluctuation des niveaux selon un régime saccadé, éclusé) et de l'équilibre sédimentaire (piégeage des matériaux alluvionnaires en amont des barrages et approfondissement du lit/incision en aval) ;
- l'altération de la géométrie du cours d'eau (simplification des faciès d'écoulement, tendance à la formation d'un chenal unique et à l'exagération des courbes et de l'équilibre érosion/dépôt) ;
- l'approfondissement du lit mineur et la déconnexion avec les milieux annexes (couasnes, bras secondaires) ;
- l'absence des crues moyennes empêche un rajeunissement des milieux, l'apport de nouveaux alluvions, et favorise certaines espèces introduites envahissantes.

Ces altérations ont eu pour conséquence directe, une tendance à l'assèchement et au vieillissement des formations végétales, une progression importante des boisements (fermeture de la rivière), puis une homogénéisation des milieux.

L'artificialisation des débits liés au barrage se fait ressentir sur la morphodynamique de la rivière : les hauts débits, dits « morphogènes », contribuaient auparavant au remodelage et au rajeunissement du lit de la rivière. Avec leur disparition, la végétation des berges, des îlots et des atterrissements évolue. La rivière se chenalise et s'enfoncé (suite notamment aux importantes extractions de granulats qui ont eu lieu dans les années 1970), les annexes fluviales se déconnectent plus rapidement du lit mineur (bras secondaires, bras morts). Les formations de bois durs (frênes, chênes) se développent de façon accélérée en prenant rapidement et durablement le pas sur les autres peuplements (formations pionnières herbacées et arbustives, saulaies, aulnaies, ...).

Ces altérations ont aujourd'hui encore pour conséquence « indirecte » une augmentation des craintes vis-à-vis des risques inondations/érosions de berge et provoquent ainsi l'augmentation des travaux de protection des berges, d'endiguement, de stabilisation du lit, les opérations de curage et de scarification des bancs, ...

Face à cette dynamique alluviale « figée », à l'image de tous les milieux alluviaux, mais en raison de leur localisation principale sur les terrasses alluviales plus ou moins basses selon les groupements, ces bois sont foncièrement mis en danger par :

- les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide),
- les opérations de déboisement (coupes rases et nettes des boisements sur berge ou sur atterrissement, suivi d'une scarification (atterrissements), qui tendent à homogénéiser les surfaces déboisées, supprimer tout effet de lisière (taille droite), favorisant ainsi certaines espèces opportunistes, moins sensibles à la coupe, souvent exotiques qui viennent alors perturber la dynamique d'évolution des groupements et créer des boisements d'aspect plus rudéral,
- une mauvaise gestion de berges privatives et les opérations de plantations de peupleraies ou de noyeraies,
- La multiplication des « plages » de baignade et accès « sauvages » à la rivière pour pêche ou canoës, conduisant à une surfréquentation et un piétinement du sous-bois des boisements alluviaux,
- Etc.

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par celle de la dynamique alluviale et un rétablissement de l'hydrologie naturelle de la Dordogne et de la Maronne. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, notamment :

- Conventionnement avec le concessionnaire des barrages pour restaurer des débits morphogènes à l'aval d'Argentat et sur la Maronne à l'aval de Hauteffage.
- Délimitation d'un espace de fonctionnalité de la Dordogne et de la Maronne, permettant de maintenir une diversité d'usages tout en préservant la dynamique alluviale, à l'origine des habitats naturels concernés ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ;

- Limiter au maximum les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou de protections inopportunes ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- Eviter la coupe de ces forêts alluviales car trop favorables à l'implantation d'espèces envahissantes ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichage, veiller à préserver au maximum les effets de lisière (zone d'implantation des mégaphorbiaies d'ourlets forestiers) ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables,

Interventions particulières/travaux à conduire : lors d'opérations de restauration/remise en état (sites d'extraction, aménagements piscicoles, reconnexion bras, etc.), privilégier la création de conditions susceptibles d'accueillir des habitats d'intérêt communautaire.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	91E0*	FR 7401 103 (Dordogne Limousin)
Surface		44,43 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne à moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes = diminution du remaniement du lit par les crues = maturation accélérée vers des bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire) ; effet plan d'eau des barrages et seuils ; modification de berges et endiguement (empierrements notamment) terrassements (remblais et déblais) ; modification des fonds et des courants ; eutrophisation ; développement de plantes exotiques envahissantes ; défrichage et culture ou plantations (peupliers, noyers, etc.).
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 53 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91E0, forêt alluviale à bois tendre (saules et aulnes).

Habitat 91F0 Forêts alluviales de type « chênaie – ormaie »

Voir fiche complète habitat 91E0 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les forêts alluviales de type « chênaie – ormaie » couvrent 78,45 hectares, soit 1 % du site.



Figure 54 : Habitat 91F0, Plaine, Astaillac (Wilfried RATEL, 2012)

Description :

Les forêts alluviales de type « chênaie-ormnaie » sont des formations boisées alluviales, principalement situées sur les basses terrasses alluviales plus ou moins inondables ou en cordons plus ou moins étroits des berges de la Dordogne et ses affluents. Installés sur des sols profonds et évolués, ils constituent le stade de maturation sylvogénétique le plus abouti des formations alluviales, découlant directement des aulnaies-frênaies, saulaies (91E0). Le caractère fondamental de ces milieux est lié à la dynamique de la rivière qui modèle la morphologie du terrain, dépose des matériaux, alimente en eau et nutriments (surtout azote) et joue ainsi sur l'activité du sol et la productivité.

Sont regroupés dans cet habitat élémentaire, un ensemble de groupements caractérisés par leur stade évolutif dans le processus de maturation sylvogénétique et donc par la proportion d'espèces pionnières qui se répartissent à différents niveaux d'inondabilité le long de la Dordogne et ses affluents.

On peut ainsi distinguer :

- Des forêts alluviales post-pionnières constituant des stades intermédiaires entre les forêts pionnières à bois tendre (saulaies, peupleraies) et les boisements matures à bois dur (frênaie-charmaie ou chênaie-frênaie), avec parmi eux et selon le niveau d'inondabilité et les types de formations à bois tendre dont elles dérivent :
 - ☞ Des boisements post-pionniers fortement inondables de bas niveau topographique à aulne, saule
 - ☞ Des boisements post-pionniers moyennement inondables à peuplier et frêne
- Des forêts alluviales matures à bois durs, dérivant des boisements post-pionniers précédents et déclinés, selon leur richesse dendrologique et leur niveau d'inondabilité en :
 - ☞ Des boisements matures régulièrement inondés à forte richesse dendrologique, à frêne, chêne et peuplier et caractérisé par l'absence de l'érable *negundo* ;
 - ☞ Des boisements matures, rarement inondés à chêne pédonculé dominant.

Ces boisements sont régulièrement répartis sur ce site mais bon nombre d'entre eux sont localisés en dehors du périmètre actuel du site Natura 2000. Sur la Maronne, ils sont seulement présents à l'aval, là où la Dordogne possède encore une influence hydrologique (plaine de Basteyroux et de l'Hôpital).

Il faut souligner que les bois post-pionniers sont très rares sur ce site. Ils ont été sporadiquement observés surtout à l'aval de Beaulieu-sur-Dordogne. Cette rareté est liée à une quasi-absence de dynamique alluviale à l'aval des barrages.

Valeur patrimoniale :

Outre leur intérêt paysager, ces bois possèdent un très grand intérêt patrimonial écologique pour le Limousin où ils sont rarissimes.

Plusieurs plantes protégées y ont été observées lors des prospections : la Prêle d'hiver *Equisetum hyemale*, le Géranium livide *Geranium phaeum*, la Doronic à feuilles cordées *Doronicum pardalianches*, la Cardamine à sept folioles *Cardamine heptaphylla*, la Lunetière vivace *Lunaria rediviva*, la Laîche fausse-brize *Carex brizoides* / *Carex pseudobrizoides*, l'Isopyre faux-pigamon *Thalictrella thalictroides*, la Cucubale à baies *Cucubalus baccifer*, le Cerfeuil doré *Chaerophyllum aureum*.

Des dizaines d'espèces végétales d'intérêt patrimonial bien que non protégées sont également présentes dans ces bois, dont la Laîche maigre *Carex strigosa*, espèce nouvellement rencontrée dans le Limousin (2009, W. Ratel).

Ces bois accueillent la nidification d'espèces intéressantes comme le Milan noir, le Héron cendré, le Pic mar, le Pic noir, ...

L'intérêt de ces milieux pour l'entomofaune est indéniable, à la fois comme source de nourriture à l'état adulte mais également larvaire. C'est ainsi que plusieurs espèces végétales sont des plantes hôtes potentielles pour l'Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*, papillon de nuit d'intérêt communautaire prioritaire présent sur le site (Lamier maculé, Lamier jaune, Ortie dioïque).

Des arbres sénescents et/ou morts sont présents, ce qui est favorable aux coléoptères saproxyliques comme le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne, espèces d'intérêt communautaire présents ici.

Ces milieux sont des écotones et des corridors entre les milieux terrestres et alluviaux. Ils peuvent en effet jouer un rôle dans la circulation et la sécurité des espèces comme la Loutre d'Europe. C'est aussi un milieu naturel utilisé par les Chauves-souris (gîtes et territoire de chasse).

Ces bois produisent une biomasse relativement importante constituant un véritable piège à nutriments ; ils possèdent donc des capacités d'épuration, rôle important pour la qualité des eaux des rivières.

Etat :

L'état global de conservation de cet habitat sur le site est moyen. S'il reste correct d'un point de vue répartition, il est progressivement impacté par une maturation générale des boisements alluviaux (perte de dynamique du cours d'eau, aménagements, rudéralisation, plantes invasives, ...).

Sur la Dordogne, les boisements alluviaux sont soumis à une double dynamique d'évolution : une évolution « naturelle » selon les séries de végétation, favorisant à terme l'expression de groupements « climaciques » à bois durs, plus mésophiles (chênaie-charmaies, ormaies...) et une évolution « biologique » induite par la venue au sein de groupements d'espèces à fort potentiel invasif (robinier, érable negundo).

L'évolution « naturelle » des groupements forestiers alluviaux est soumise à une dynamique rapide contrôlée par une série de facteurs d'origine artificielle et anthropique :

- Des facteurs d'ordre physiques : enfoncement du fond du lit lié aux extractions passées au sein du lit mineur et déconnexion de l'entrée aval des couasnes, puis blocage du transport solide par les barrages
 - ☞ tendance à la maturation/évolution rapide des boisements par baisse du toit de la nappe (formation de couloirs boisés)
- Des facteurs d'ordre hydrologique : augmentation de la fréquence des immersions liée aux éclusées et absence de fortes crues
 - ☞ diminution des perturbations à l'origine du renouvellement des formations végétales et favorisant notamment les espèces pionnières, baisse rapide du niveau des eaux.
- Des facteurs physico-chimiques : augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970 et pic de phosphates réguliers dans les années 1980-1990.
 - ☞ enrichissement du milieu tendant à favoriser les espèces « eutrophiles »

L'évolution « biologique » caractérisée par l'explosion et l'expansion des espèces invasives (asters américains, robinier faux-acacia, renouée du Japon) et notamment de l'érable negundo, espèce mésohygrophile, post-pionnière d'origine Nord-Américaine qui fréquente les habitats alluviaux peut également être expliquée par les variations de ces facteurs. Pour ce qui concerne l'érable negundo, sa forte tolérance à l'ombrage (favorise les jeunes pousses en recrue dans les saulaies blanches et peupleraies noires et sous érablaie negundo). L'érable negundo apprécie des sols riches (chargés en nitrates/phosphates) et craint les perturbations de type crue « morphogène » actuellement inexistantes sur la Dordogne. C'est une espèce « fragile » et sensible aux inondations (à l'inverse des saules blanc pouvant supporter et favorisé par de longues période d'immersion allant jusqu'à plusieurs mois – 130 jours parfois), ce qui explique son expansion.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par celle de la dynamique alluviale et par un rétablissement de l'hydrologie naturelle de la Dordogne. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Conventionnement avec le concessionnaire des barrages pour restaurer des débits morphogènes à l'aval d'Argentat et sur la Maronne à l'aval de Hauteffage.
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants (bois du Peyriget, îlot d'Andolie, îlots du Moulin-Abadiol, îlots d'Altillac, bois de la Plaine d'Astaillac, îlots de Liourdres) ;

- Limiter, voir supprimer les opérations d'aménagement de berge de type enrochement de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages de protections inopportunes ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichage, veiller à préserver au maximum les effets de lisière (zone d'implantation des mégaphorbiaies ou végétation eutrophe des ourlets forestiers) ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seuls zones réellement utiles dans le lit mineur ;
- Veille sur les espèces envahissantes ;
- Sensibilisation des propriétaires forestiers.

Interventions particulières/travaux à conduire : lors d'opérations de restauration/remise en état de sites d'extraction au sein du lit majeur, privilégier la création de conditions susceptibles d'accueillir des habitats d'intérêt communautaire, en mettant l'accent sur la lutte contre les invasives ligneuses (robinier, ailanthe, buddleia), susceptible d'interférer avec la dynamique naturelle d'évolution vers des boisements plus matures.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	91FO	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		78,45 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne à moyenne
	Représentativité	Bonne
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (diminution du remaniement du lit par les crues = maturation accélérée vers des bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire) ; effet plan d'eau des barrages et seuils ; modification de berges et endiguement (empierrements notamment) terrassements (remblais et déblais) ; modification des fonds et des courants ; eutrophisation ; développement de plantes exotiques envahissantes ; défrichage et culture ou plantations (peupliers, noyers, etc.).
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 55 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91FO, forêt alluviale à bois durs (chênes et frênes).

4.1.3. Habitat des sources et suintements

Habitat 7220 **prioritaire** Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Voir fiche complète habitat 7220 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) couvrent 0,02 hectares, soit 0,0003 % du site.



Figure 56 : Habitat 7220, travertin tufeux à *Cratoneuron filicinum* et *Palustriella commutata*, (Wilfried RATEL, 2012)

Description :

Ces formations végétales des sources et des suintements se développent grâce aux mousses sur matériaux carbonatés mouillés, issus de dépôts actifs de calcaire donnant souvent des tufs ou des travertins. Le milieu fontinal générateur peut être lié à une source ou à des résurgences d'eau souterraine. Son développement peut prendre des aspects assez divers. La production de tufs calcaires ou de travertins conduit à l'édification de vasques ou de coulées concrétionnées de taille parfois imposante pouvant dépasser 5 à 10 m de hauteur.

L'habitat regroupe des formations végétales globalement dominées par des bryophytes. Ces mousses piègent, par un processus chimique, le calcaire dissous dans l'eau. La précipitation du carbonate de calcium ainsi provoquée libère du dioxyde de carbone, qui est utilisé par ces végétaux chlorophylliens.

Les bryophytes présentes dans ces groupements sont très spécialisées et elles ne peuvent se développer que dans des eaux riches en calcaire dissous. Les différents organismes de ces formations (bactéries incrustantes,

algues, bryophytes, phanérogames) retiennent aussi les cristaux de carbonate de calcium formés sur la surface de leurs tissus, ce qui provoque la formation de travertins (ou tufs). De petites vasques et cascades se forment ainsi à la faveur de la vitesse du courant et de l'implantation des communautés végétales dans le lit mineur des petits cours d'eau.

Ce milieu de sources et suintements calcaires est présent sur le site au niveau d'un bois de pente localisé en rive droite de la Dordogne, au niveau de la commune de Liourdre.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Intérêt patrimonial fort. Présence en mosaïque d'un autre habitat d'intérêt patrimonial, dominé par *Eucladium verticillatum* (mousse) et le Capillaire de Montpellier, plante protégée en Limousin. Habitat pour les amphibiens au niveau des cuvettes créées (Salamandre).

Il s'agit de formations végétales originales et fragiles, liées aussi bien au débit des cours d'eau et sources calcaires qu'à la qualité de leur eau. Une eau trop riche en éléments nutritifs (nitrates...) provoquera en effet la prolifération d'algues filamenteuses phytotoxiques pour les formations tufeuses.

Les tufs et travertins du site sont donc des marqueurs de la bonne qualité des eaux. Leur disparition serait le signe d'une pollution et d'une perte de biodiversité aquatique.

Etat :

L'état est considéré comme moyen. Certains de ces suintements/sources sont temporaires et n'appartiennent plus à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire mais à l'habitat correspondant au code Corine Biotope 62.51 "Falaises continentales humides méditerranéennes" (bonne présence de la Capillaire de Montpellier *Adiantum capillus-veneris*, plante protégée en Limousin).

Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont d'une part, la modification des débits des sources (qui peut être liée à des pompages sur l'aire d'alimentation de la source) et d'autre part, l'augmentation du niveau trophique de l'eau (intrants agricoles par exemple).

Des menaces directes, ponctuelles, peuvent aussi être citées : l'accès public (par voie de terre ou voie fluviale) peut entraîner, par piétinement et prélèvements, une destruction de l'habitat qui aura mis des siècles à former ces structures minérales d'origine végétale que sont les cônes de tufs, les cascades et autres petites vasques.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien (et parfois le rétablissement) de bonnes conditions physico-chimiques des sources du site est indispensable pour la préservation de cet habitat naturel.

Le prélèvement de l'eau par pompage et la pollution par les intrants agricoles étant les deux principales menaces potentielles sur le site, c'est sur ces deux plans là que les actions de gestion conservatoire pourront être menées.

Une préservation de l'intégrité physique des formations tufeuses pourra aussi être envisagée.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	7220*	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		0,02 hectares
Etat de conservation		Moyen
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Relativement bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Réduction artificielle des débits liée notamment à des détournements de sources ; modification de la qualité physico-chimique des eaux / eutrophisation ; mauvaise gestion sylvicole ou agricole sur l'aire de captage.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	non
	Gestion souhaitée	oui

Figure 57 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion).

4.1.4. Habitats agro-pastoraux - Landes

5 habitats sont liés aux pratiques agro-pastorales présentes sur le territoire. La dynamique de ces habitats est donc directement liée aux pratiques agricoles.

Habitat 4030 Landes sèches européennes

Voir fiche complète habitat 4030 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les Landes sèches européennes couvrent 97,4 hectares, soit 1,25 % du site.

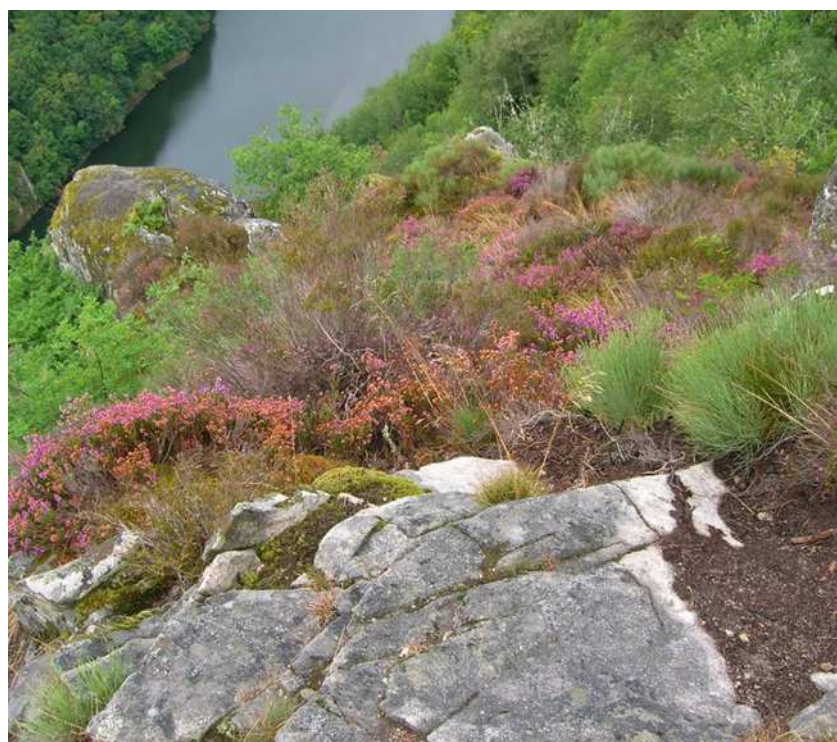


Figure 58 : Habitat 4030, Landes sèches européennes, (BIOTOPE, 2012)

Description :

Ces milieux se développent sur des sols siliceux, acides, pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes), à réserve en eau faible. On distingue sur le territoire du site Natura 2000, deux types de Landes :

- *Landes « primaires »* : en conditions écologiques particulières (sols squelettiques, fortes pentes, ...) sans intervention humaine
→ essentiellement sur les versants rocheux et escarpés des gorges de la Dordogne
- *Landes « secondaires »* : résultent d'un processus ancien de défrichage de la forêt suivi de la mise en œuvre de pâturage extensif ou de fauche pour l'utilisation en litière ou en fourrage

La végétation dense et basse, de 10 à 30 cm, voire 50 cm pour les landes sénescentes, dominée par des ligneux bas (chaméphytes) des familles des Ericacées ou des Fabacées. La structure horizontale varie cependant en fonction de la topographie, du stade évolutif (landes jeunes/mâtures ou sénescentes) et des pratiques agropastorales.

Les landes observées sont souvent assez pauvres en espèces (11 espèces en moyenne sur nos relevés), quelques chaméphytes sociaux dominant largement ces communautés (Callune, Bruyère cendrée, Genêt poilu). La strate herbacée est souvent discrète. Ces landes sont parfois piquetées de ligneux isolés (Pin sylvestre *Pinus sylvestris*, Chêne rouvre *Quercus petraea*, Bouleau *Betula pendula*, ...), premiers stades d'une recolonisation forestière.

Cet habitat se présente rarement isolé, mais forme plutôt des mosaïques ou des séquences avec des végétations pionnières des dalles rocheuses sur les zones d'escarpements et de corniches rocheuses.

Les landes occupent souvent de petites surfaces et sont au contact de formations forestières ou pré-forestières (fourrés) qui les colonisent peu à peu, en l'absence de gestion.



Figure 59 : De haut en bas, et de gauche à droite : variante à Genêt purgatif (Valette à AURIAC), lande sèche piquetée de Pin sylvestre (Gratte-Bruyère, SERANDON), landes sèches sub-primaires sur versants exposés au sud et sols squelettiques (à proximité du Jardin de Bardot à MARCILLAC-LA-CROISILLE ; belvédère de SERANDON)

Les Landes sont présentes sur l'ensemble du site sous la forme de petites unités.

Une représentation cependant accrue sur les versants exposés au sud en partie amont de la vallée de la Dordogne, avec de nombreux affleurements et escarpements rocheux (notamment communes de MARCILLAC-LA-CROISILLE, AURIAC, SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, SERANDON). Elles sont plus rares sur les versants de la Maronne.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. A l'échelle du Limousin ces milieux sont en raréfaction. Il existe un bon potentiel d'espèces végétales peu communes à rares au sein de ces formations à Landes: *Simethis mattiazii*, Amelanchier ovalis, ... Présence du Genêt purgatif, espèce en limite Ouest d'aire de répartition et du Millepertuis à feuilles de lin, plante protégée en Limousin.

La valeur de cet habitat n'est pas à rechercher dans la diversité spécifique (relativement faible), mais dans la rareté et la spécialisation des espèces qu'elles peuvent abriter, dans leurs potentialités en tant qu'habitats d'espèces faunistiques (Orthoptères, busards, Engoulevent d'Europe, ...); milieu de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site comme le Circaète Jean-le-Blanc.

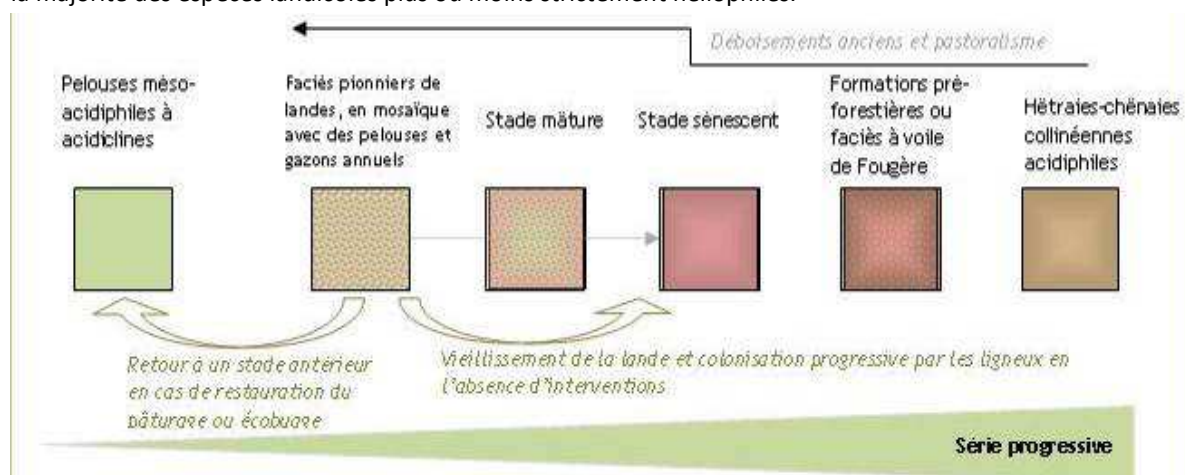
Etat :

L'état est considéré comme moyen car globalement en fermeture.

Le stade d'évolution des Landes sur le site est mûre voire sénescent en l'absence de pratiques favorisant le renouvellement de la lande.

Les *Landes primaires* sont relativement stables ou à dynamique relativement lente (érosion, sols squelettiques)
Les *Landes secondaires* disparaissent progressivement avec la perte des pratiques traditionnelles de rajeunissement (vieillissement de la lande et colonisation par des arbustes).

En l'absence de facteurs de rajeunissement, la lande sèche « vieillit » se trouve envahie plus ou moins rapidement - selon la profondeur et la richesse trophique du substrat - par des espèces pré-forestières, préfigurant le stade forestier terminal de la série. Des espèces pionnières comme le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), le Bouleau (*Betula pendula*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), précèdent ainsi l'implantation d'essences forestières telles que le Chêne rouvre (*Quercus petraea*) dont l'arrivée va précipiter l'élimination de la majorité des espèces landicoles plus ou moins strictement héliophiles.



Les principales menaces sont :

- La fermeture (dynamique de colonisation arbustive et pré-forestière (Genêt , Bouleau, Pin sylvestre..) ;
- Le vieillissement (sénescence) de la lande plus ou moins rapide selon la profondeur de sol et la richesse trophique du substrat ;
- L'ourlification avec développement de voile de Fougère aigle ;
- L'enrésinement
- L'Écobuage

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gyrobroyage ;
- pâturage extensif ;
- l'écobuage peut être tenté s'il est bien contrôlé ;
- ne pas effectuer de plantation forestière ;
- ne pas fertiliser ;
- ne pas amender ;
- ne pas mettre en culture (landes secondaires).
- restaurer les principales entités de landes colonisées par des espèces arbustives et/ou sénescents, par bucheronnage, décapage et/ou fauche selon les situations (par exemples sur les sites de Roc Castel ou du Roc du Busatier). Cette restauration n'est cependant utile que si elle peut être prolongée par des pratiques agro-pastorales régulières (fauche, pâturage, ...).
- Principe de non-intervention sur les unités d'origine primaire.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	4030	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		97,4 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture du milieu, mise en culture (landes secondaires), l'enrésinement, l'eutrophisation.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort (landes secondaires) à difficile (landes primaires)
	Gestion actuelle	non
	Gestion souhaitée	oui

Figure 60 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 4030, Landes sèches européennes.

Habitat 6210 Pelouses sèches dominées par les plantes vivaces

Voir fiche complète habitat 4030 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

La Pelouse sèche couvre 0,25 hectares, soit 0,003 % du site.



Figure 61 : Habitat 6210, Pelouse sèche écorchée de bordure de Dordogne installée sur substrat rocheux, Monceaux-sur-Dordogne (Wilfried RATEL, 2012).

Description :

Ce milieu représente un groupe original d'habitats au sein des pelouses calcicoles sèches et chaudes. Il s'agit de communautés végétales héliophiles, composées essentiellement de plantes herbacées vivaces, crassulescentes notamment et de chaméphytes qui forment des pelouses rases ou des landines, généralement xérothermophiles, parfois à tendance mésophiles. Ces pelouses sont méditerranéennes, d'aire subatlantique à subcontinentale.

Installées sur rochers ou sur sables, elles se développent sur des sols bruts (GEHU, 2006) siliceux ou enrichis en calcium, parfois sur des sols bruns acides à neutres, dérivés de roches magmatiques et métamorphiques ou de roches sédimentaires siliceuses ou calcaréo-siliceuses, plus rarement sur l'argile résultant de la décalcification superficielle d'assises calcaires.

La flore de ces pelouses possède un caractère bivalent remarquable associant un groupe d'espèces acidiphiles et un groupe d'espèces calcicoles, traduisant ainsi généralement une forte diversité et une grande originalité floristique.

En contexte fluvial, les milieux sont associés aux perturbations hydrodynamiques des grandes rivières ou des fleuves.

Les pelouses alluviales observées sur le site se classent dans l'alliance du *Koelerio macranthae* – *Phleion phleoidis*.

Comme ce site se localise dans l'aire subatlantique, ces pelouses appartiennent au *Festucenion longifolio* – *lemanii*.

Elles ont été observées sur des substrats rocheux volcaniques, se localisant directement dans le lit mineur et sur les berges de la Dordogne, au niveau de deux communes : Argentat et Monceaux-sur-Dordogne.

La végétation y est très écorchée, dominée par des mousses et des lichens (60 à 90% de recouvrement), ainsi que par des vivaces au niveau de la strate herbacée (environ 50% de recouvrement). Quelques plantes annuelles ont été observées malgré la date tardive de découverte de cet habitat (fin septembre 2012).

Les roches localisées en bordure immédiate de la Dordogne et de bas niveau topographique sont végétalisées par des phalaridaies à Baldagère faux-roseau *Phalaris arundinacea* puis par des fourrés à Saule pourpre *Salix purpurea*. Un « gazon » pionnier monospécifique à Gypsophile des murailles *Gypsophila muralis*, installé sur sable, a également été observé.

Cet habitat est stable là où les rochers sont soumis aux crues. L'absence des crues moyennes liée à la création des barrages plus à l'amont a très certainement fait évoluer ces pelouses en fourrés et en forêt au sommet de ces roches ou a, au moins, accéléré le processus de maturation (Cf. photo ci-dessous).

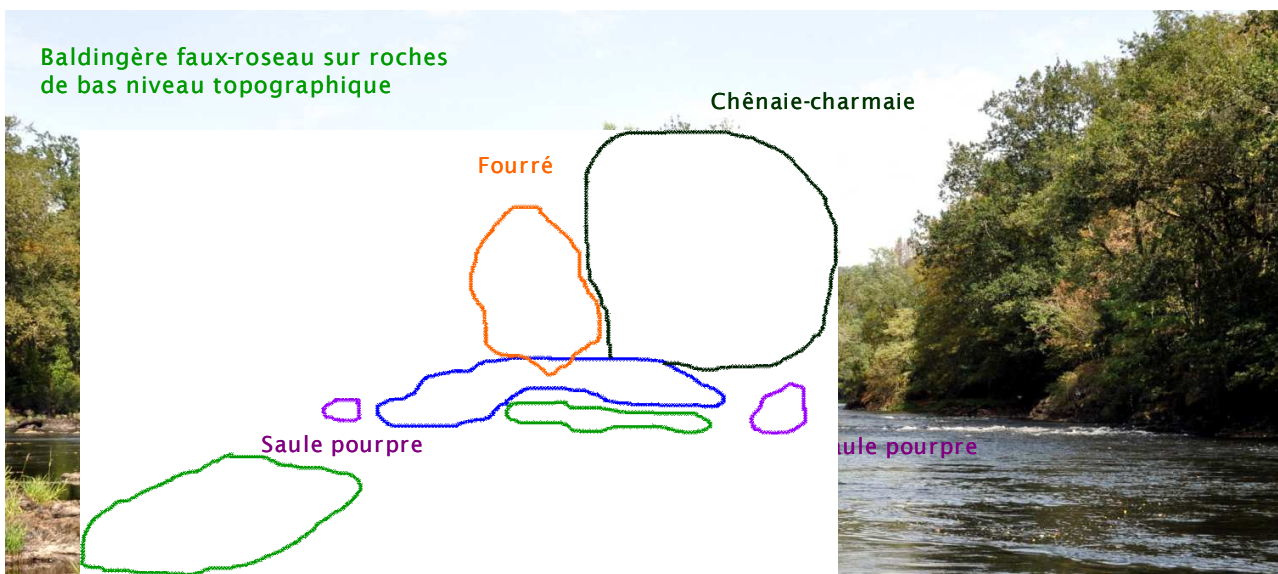


Figure 62 : Ilot dit « du Malpas » à Monceaux-sur-Dordogne : mosaïque de milieux sur rocher basaltique (photo Nicolas. SAVINE, août 2013).

Les milieux d'intérêt communautaire associés ou en contact observés sur ce site sont :

- les herbiers des eaux courantes (3260),
- les gazons amphibies (3130),
- les mégaphorbiaies de bordure des bordures de cours d'eau (6430),
- les pelouses pionnières acidiclinales des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230),
- les forêts alluviales à bois durs (91F0).

Valeur patrimoniale :

La rareté, la singularité et l'originalité de ces pelouses sur le site, sur la Dordogne, et plus globalement au niveau régional et national leur confèrent un intérêt patrimonial très fort.

Plusieurs espèces végétales sont rares à très rares en Corrèze et/ou en Limousin : Koélerie à crête, Persil des montagnes, Œillet des chartreux, Saxifrage granulée. La Koélerie à crête, découverte à l'occasion de ces prospections, est d'ailleurs une nouvelle espèce pour le catalogue de la flore du Limousin.

Des inventaires au printemps pourraient accroître la liste des espèces d'intérêt patrimonial présentes dans ces milieux. Des découvertes sont également à faire dans le domaine des mousses et des lichens.

Ces milieux rocheux sont utilisés par la Loutre d'Europe lors de ses déplacements, comme support lors de son alimentation et comme support de marquage. Des épreintes ont d'ailleurs été observées. Ces rochers peuvent également servir de gîtes. La présence d'un camping et de plages bien utilisés par les vacanciers et par les locaux, gêne cependant l'utilisation de ce site pour la reproduction (catiche potentielle sous les rochers).

Sur les berges, des vasques d'eau stagnante plus ou moins temporaires sont présentes. Ces milieux, appelés « gouilles » peuvent servir d'habitat de reproduction pour certaines espèces d'amphibiens, comme par exemple le Sonneur à ventre jaune, espèce protégée au niveau national et d'intérêt communautaire, qui est connu dans des contextes similaires. Ce crapaud, présent à proximité, serait donc à rechercher ici.

Etat :

La dynamique fluviale est importante pour la préservation de ces pelouses. Leur stabilisation, voire leur rajeunissement, dépendent des crues. Ces dernières apportent des limons pouvant permettre l'installation d'une végétation sur ces rochers et favorisent le transport des graines de ces plantes vers l'aval.

L'absence des crues moyennes depuis le milieu des années 1960 a peut-être amplifié le processus d'évolution naturelle au sommet de « l'îlot du Malpas ».

Les facteurs altérant la dynamique alluviale sont donc des menaces pour le maintien de ces pelouses en bon état de conservation.

Ces pelouses sont composées majoritairement d'espèces oligotrophes à mésotrophes. L'eutrophisation de ce milieu est donc une menace. Or, les eaux de la Dordogne ont tendance à s'enrichir notamment en azote et en phosphore depuis quelques années : eutrophisation des eaux calmes des retenues, intensification de l'agriculture, apports industriels et domestiques.

L'îlot central et les berges localisés en rive droite des Lieux-dits « Le Chambon » / « Les Crocs » sont utilisés pour la détente au bord de la Dordogne, la promenade, la baignade, la pêche, ... Des déchets de toute nature (organiques et minérales) peuvent être laissés sur place et contribuent à l'eutrophisation de ces sites. Le piétinement peut en revanche avoir un effet positif sur la végétation en favorisant les espèces herbacées pionnières et en limitant les ligneux.

Cet îlot est également connu de ceux qui pratiquent les sports/loisirs nautiques tels que le canoë. Ce site est ainsi réputé pour être le plus dangereux de la Dordogne corrézienne à l'aval du barrage d'Argentat. Afin de sécuriser le parcours, des professionnels des loisirs nautiques et des élus pourraient proposer l'extraction de cet îlot, ce qui serait fortement dommageable pour cet habitat.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conventionnement avec le concessionnaire des barrages pour restaurer des débits morphogènes sur la Dordogne à l'aval d'Argentat et sur la Maronne à l'aval de Hauteffage.
- Délimitation d'un espace de fonctionnalité de la Dordogne et de la Maronne, permettant de maintenir une diversité d'usages tout en préservant la dynamique alluviale, à l'origine des habitats naturels concernés ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ;
- Limiter au maximum les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou d'autres protections inopportunes ;

- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;

Tout travail effectué pour diminuer l'eutrophisation des eaux sera bénéfique à ces pelouses alluviales, ainsi qu'à de nombreux autres milieux et espèces. Sensibilisation, création de « contrats de rivière », mise en place d'un SAGE, suivi de la qualité des eaux, création et amélioration des assainissements domestiques, industriels et agricoles sont des actions qui peuvent être menées dans ce cadre.

En ce qui concerne les loisirs, l'information et la sensibilisation peuvent être efficaces. Le balisage mis en place à l'amont de « l'îlot du Malpas », ainsi que les conseils des professionnels aux particuliers fonctionnent bien et évitent les accidents.

Des mesures conservatoires peuvent être prises pour réouvrir le sommet de « l'îlot du Malpas » et augmenter ainsi la surface de cet habitat sur le site Natura 2000.

Les pelouses alluviales sur sables et limons peuvent être aussi recherchées dans le lit majeur de la Dordogne corrézienne, au sein des zones prairiales. Des végétations similaires ont été observées lors de cette étude sur les communes de Liourdres, Astailac, Beaulieu-sur-Dordogne, Monceaux-sur-Dordogne, Brivezac. Une espèce protégée en Limousin y est régulièrement présente : la Laïche fausse-brize *Carex gr. brizoides*.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6210	FR 7401 103 (Dordogne Limousin)
Surface		0,25 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Stable à Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		extraction de matériaux, modification des fonds, des courants), création ou modification des berges, 36.0 modification du fonctionnement hydraulique (manque de débits morphogènes), pratiques liées aux loisirs, évolution écologique, appauvrissement, enrichissement, eutrophisation, fermeture du milieu.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort à difficile
	Gestion actuelle	non
	Gestion souhaitée	oui

Figure 63 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6210, Pelouses sèches.

Habitat 6230* **prioritaire**, Pelouses sèches vivaces

Voir fiche complète habitat 6230* dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les pelouses sèches vivaces couvrent 2,7 hectares, soit 0,03 % du site.



Figure 64 : Habitat 6230*, Pelouses sèches vivaces (BIOTOPE, 2012)

Description :

Ces pelouses se rencontrent principalement à l'étage collinéen sur des pentes faibles et présentent une répartition plutôt sub-continentale.

Elles se développent sur des sols moyennement acides (mésacidiphiles à acidoclines), pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes à oligo-mésotrophes) et peu épais. On note ainsi fréquemment la présence d'affleurements de roches cristallines. Elles subissent un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique.

Ces formations résultent d'un processus ancien de défrichage de la forêt, suivi de pâturage extensif ou de fauche pour l'utilisation en litières ou en foin. Il s'agit donc de formations secondaires. Elles se différencient des prairies par leur faible productivité.

Elles sont généralement maintenues par un pâturage extensif, qui constitue la seule source d'amendement. Il s'agit de groupements relictuels au vu de l'intensification agricole sur les zones de plateaux et a contrario de la fermeture généralisée des versants par abandon des systèmes agro-pastoraux traditionnels.

Il s'agit d'une végétation herbacée basse (25-50 cm), très dense et composée en majorité de plantes herbacées vivaces. Le cortège est le plus souvent dominé par des Poacées (graminées), parsemée de nombreuses espèces végétales colorées.

Les pelouses observées sont relativement riches en espèces (31 espèces en moyenne sur nos relevés).

Ces pelouses sont parfois piquetées de quelques chaméphytes (*Thymus pulegioides*, *Calluna vulgaris*, *Erica cinerea*, *Genista pilosa*) isolés ou en taches au niveau des affleurements rocheux.

Cet habitat se présente en petites unités, souvent au contact de formations landicoles ou pré-forestières (fourrés) qui les colonisent peu à peu, en l'absence de gestion. Ces pelouses entrent parfois également en contact avec les prairies mésophiles (pâturées et/ou fauchées) vers lesquelles elles dérivent en cas d'intensification des pratiques agro-pastorales ou d'enrichissement trophique.



Figure 65 : Différents aspects des pelouses méso-acidiphiles à acidiclinales (6230*) dans la vallée de la Maronne (BIOTOPE, 2012)

Les pelouses sont des formations secondaires, issues de défrichements anciens de forêts acidiphiles et de pratiques agro-pastorales (pâturage extensif, fauche, incendies contrôlés destinés à faire régresser les sous-arbrisseaux ligneux au profit des végétaux herbacés, ...). Toutes ces pratiques traditionnelles ont aujourd'hui largement régressé sur le site.

En l'absence de facteurs de rajeunissement, la pelouse « vieillit » et se trouve envahie plus ou moins rapidement - selon la profondeur et la richesse trophique du substrat - par des chaméphytes (évolution vers la lande sèche ou la lande à Genêt à balais) et/ou des espèces pré-forestières (évolution vers le fourré mésophile à ronces, aubépines, ...).

L'intensification des pratiques agro-pastorales (engrais, pâturage intensif) conduit ces pelouses vers des formes prairiales plus mésophiles.

Ces végétations ont été identifiées essentiellement dans la vallée de la Maronne, où quelques unités de pâturage extensif se maintiennent sur les versants, notamment au niveau des lieux-dits :

- Laval, les Fontilles, Vaur-Lacoste et le Roc de la Virondelle, commune de SAINT-GENIEZ-O-MERLE
- les Vialles/ A Barraud, commune de SEXCLES
- Carbonières, commune de GOULLES
- les Chabannes, commune de HAUTEFAGE

Il s'agit souvent de petites unités, en contact avec des végétations de prairies mésophiles, de landes ou de fourrés.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. compte-tenu de la raréfaction de ces milieux à l'échelle du Limousin (abandon des pratiques pastorales traditionnelles, embroussaillage, ...)

Présence de la Knautie d'Auvergne, plante hôte du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé en France et en Europe, observé sur cet habitat : présence également d'autres papillons d'intérêt patrimonial comme l'Hespérie du carthame *Pyrgus carthami* (certainement sur de la Potentille à sept folioles) et du Moiré des fétuques *Erebia meolans* ;

La valeur de cet habitat est liée à sa rareté actuelle, mais aussi à ses potentialités en tant qu'habitats d'espèces faunistiques (Orthoptères, Hyménoptères, reptiles, ...) ; milieu de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site comme le Circaète Jean-le-Blanc.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- la fermeture du milieu,
- la mise en culture,
- la plantation d'espèces forestières,
- l'eutrophisation,
- le surpiétinement bovin,
- les amendements.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- réouverture de milieux embroussaillés (Fougère-aigle et arbustes),
- gyrobroyage et pâturage extensif ;
- ne pas effectuer de plantation forestière ;
- ne pas fertiliser ;
- ne pas amender ;
- ne pas mettre en culture.
- restaurer les principales entités de pelouses colonisées par des espèces arbustives et/ou chaméphytiques, par débroussaillage et/ou fauche exportatrice selon les situations. Cette restauration n'est cependant utile que si elle peut être prolongée par des pratiques agro-pastorales régulières (fauche, pâturage, ...).

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6230*	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		2,7 hectares
Etat de conservation		Bon à moyen
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture du milieu, mise en culture, plantation d'espèces forestières, eutrophisation, surpiétinement bovin, amendements.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 66 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6230*, Pelouses sèches vivaces.

Habitat 6410 Prairies humides oligotrophes

Voir fiche complète habitat 6410 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les prairies humides oligotrophes couvrent 0,74 hectares, soit 0,096 % du site.



Figure 67 : Habitat 6410, Prairies humides oligotrophes, (BIOTOPE, 2012)

Description :

Cet habitat se rencontre sur des sols à nappe d'eau stable et affleurante. L'engorgement du sol est plus ou moins marqué suivant les niveaux topographiques. Cette dernière caractéristique induit un développement important de Bryophytes (mousses et sphaignes) à la surface du sol.

Il se développe sur un substrat acide et pauvre en éléments nutritifs (oligotrophe à mésotrophe).

Ces prairies à Molinie sont généralement localisées dans les fonds humides des vallées et alvéoles paratourbeuses, depuis les têtes de talwegs pentus jusqu'aux replats bordant les cours d'eau dans les zones prairiales.

Elles peuvent être intégrées dans des parcelles agricoles humides pâturées extensivement par des bovins, le pâturage extensif constituant alors la seule source d'amendement.

Végétation herbacée de hauteur moyenne à élevée (60-90 cm), souvent relativement fermées, à l'aspect de prairies assez denses. Elles présentent leur optimum de développement au cours de l'été.

La végétation est dominée par la Molinie bleue (recouvrement de 25 à 50%) qui se développe en touradons plus ou moins hauts et denses. Les espaces ouverts entre les touradons sont colonisés, en fonction de l'hydromorphie du sol, par :

- des espèces des prés tourbeux à paratourbeux ;
- des espèces prairiales mésophiles à mésohygrophiles ;
- des espèces des formations fontinales (des sources et ruisselets).

Ces végétations présentent une bonne diversité végétale (près de 40 espèces notées sur notre relevé compte-tenu de l'hétérogénéité structurelle du milieu).

Les prairies acides à Molinie sont parfois piquetées de quelques arbustes (Bourdaine, Saule roux, Frêne, ronces, ...) isolés ou en tâches.

Le piétinement modéré des bovins ou le foussement des sangliers constituent des perturbations, mais contribuent également à la création de micro-topographies et donc de micro-niches écologiques, facteurs de diversité.

Ces végétations ont été identifiées en deux points en tête de bassin versant, au niveau des lieux-dits :

- Massoubrot/Puy Chabanet, le long d'un affluent au ravin des Rosettes, sur la commune de SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE (vallée de la Maronne) ;
- le long du Rial du Bousquet, sur la commune de SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (vallée de la Dordogne).

Valeur patrimoniale :

Compte-tenu de la raréfaction de ces milieux à l'échelle du Limousin (abandon des pratiques pastorales traditionnelles, embroussaillage, eutrophisation...)

Le principal intérêt de ces groupements réside dans sa richesse floristique (richesse spécifique moyenne entre 20 et 30 espèces et atteignant 40 espèces sur notre relevé). Il est susceptible d'abriter des espèces végétales patrimoniales ou protégées : *Drosera rotundifolia*, *Gentiana pneumonanthe*, ...

En tant que zone humide, cet habitat présente un grand intérêt du point de vue de la ressource en eau et du maintien d'un ensemble fonctionnel de zones humides oligotrophes.

L'intérêt patrimonial est fort. Milieu en raréfaction. Présence aussi potentielle du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé en France et en Europe (abondance locale de la plante hôte de cette espèce : la succise des prés) ; présence également du Miroir *Heteropterus morpheus*, autre papillon d'intérêt patrimonial, et aussi du Lézard vivipare ; milieu de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- la fermeture du milieu,
- le drainage, la modification du fonctionnement hydraulique,
- l'écobuage (favorise la Molinie),
- la mise en culture,

- la plantation d'espèces forestières,
- l'eutrophisation,
- le sur-piétinement bovin,
- la fertilisation,
- les amendements.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gyrobroyage/fauche et/ou pâturage extensif ;
- réouverture des milieux embroussaillés ;
- maintien du fonctionnement hydraulique si l'état de conservation est bon ou alors restauration si il est dégradé (notamment par du drainage) ;
- Maintenir le caractère oligotrophe du milieu par la pratique d'un pâturage raisonné et l'absence d'amendements. Cette démarche doit être élargie à l'échelle du bassin versant ou tout du moins à l'amont du talweg où se situent les prairies acidiphiles à Molinie pour préserver également la qualité des eaux de ruissellement.
- ne pas effectuer de défrichement pour des mises en culture ou des plantations forestières ;
- ne pas amender ;
- ne pas mettre en culture.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6410	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		0,74 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture du milieu, drainage, modification du fonctionnement hydraulique, écobuage (favorise la Molinie), mise en culture, plantation d'espèces forestières, eutrophisation, surpiétinement bovin, fertilisations, amendements.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 68 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6410, Prairies acides à Molinies.

Habitat 6510, Prairies de fauche de basse altitude

Voir fiche complète habitat 6510 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les prairies de fauche de basse altitude couvrent 15,1 hectares, soit 0,62 % du site.



Figure 69 : Habitat 6510, Prairies de fauche de basse altitude, (BIOTOPE)

Description :

Les prairies qui forment cet habitat sont des formations assez hautes au sein desquelles les graminées dominent, mais sont toujours accompagnées de nombreuses dicotylédones à floraison estivale, souvent abondantes et colorées (diverses centaurees du groupe jacea, Mauve musquée, crépides, knauties, scabieuses, berces, Gaillet vrai...). Elles sont, la plupart du temps, mésotrophes.

Il s'agit de prairies pour lesquelles le mode d'exploitation dominant est la fauche. Elles sont néanmoins souvent pâturées avant et/ou après la fauche.

Les prairies de fauche atlantiques hébergent diverses espèces d'intérêt patrimonial.

Ces végétations ont été identifiées essentiellement sur les contreforts des plateaux, en marge du site Natura 2000, au niveau des lieux-dits :

- Leconnet et les Oules, commune de SAINT-JULIEN-AUX-BOIS ;
- La Claretie, commune de SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE ;
- Puy Chastreux, Pré Neuf commune de SAINT-GENIEZ-O-MERLE ;
- les Boudouroux et les Dillanges, commune de SAINT-MERD-DE-LAPLEAU ;
- les Echartoux, commune de LAVAL-SUR-LUZEGE ;
- le Boucharel, Durfort et Lafont, commune de SOURSAC.

Il s'agit souvent de grandes unités, de géométrie régulière, en limite de site Natura 2000.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Ce milieu est en régression. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial : Peucedan des montagnes, Knautie d'Auvergne, Sérapias langue (protégé en Limousin).

Présence des plantes hôtes du Damier de la succise (Knautie d'Auvergne) et du Cuivré des marais (Oseille crêpue), papillons protégés et d'intérêt communautaire potentiellement présents au sein de cet habitat. Corridor écologique et terrain de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Fauche exclusive, sans fertilisation ni amendement ;
- prise en compte de cet habitat dans les projets d'aménagement ;
- reconversion des zones cultivées en prairies de fauche.
- Maintenir une fauche extensive en limitant les intrants
- Barre de coupe conseillée avec mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel ;
- Fauche centrifuge (du centre vers la périphérie) et pratiquée à la fin du printemps (à partir de la mi-juin) ;
- Fauche de nuit proscrite pour éviter d'impacter la petite faune prairiale (oiseaux, petits mammifères, ...)
- Fertilisation raisonnée à l'échelle de la parcelle (à titre indicatif, limitée à 30 unités d'azote et 60 unités en phosphore et potasse) ;
- Non utilisation de produits phytosanitaires et herbicides (à l'exception des traitements localisés permettant sur dérogation la destruction des chardons, rumex et plantes exotiques) et d'amendements calco-magnésiens ;
- Pratiques limitées à deux fauches annuelles au maximum (une fauche en fin de printemps et une fauche en regain) ;
- La fauche peut être accompagnée éventuellement d'un pâturage extensif en fin de saison du regain (à partir de la mi-août). En revanche, les pratiques de « déprimage » (pâturage tôt en saison) et d'affouragement sont à éviter et le chargement de la parcelle à adapter à la ressource disponible ;
- Proscrire les retournements de prairies (au profit de prairies temporaires ou de cultures) et limiter le travail en profondeur du sol (labour) ;
- Conserver ou améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin-versant ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6510	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		15,1 hectares
Etat de conservation		Moyen
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (absence et/ou rareté des crues moyennes favorisant les cultures et entraînant un enrichissement des sols par manque de lessivage) ; urbanisation ; remembrements ; mise en culture ; pâturage ; eutrophisation / fertilisation ; amendement ; fermeture du milieu ; plantations ; projets d'aménagement.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort à difficile
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 70 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6510, Prairie de fauche.

4.1.5. Habitats rocheux

Le site compte 3 habitats d'intérêt communautaire de type rocheux.

Habitat 8150, Eboulis rocheux

Voir fiche complète habitat 8150 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les éboulis rocheux couvrent 8,58 hectares, soit 0,11% du site



Figure 71 : Habitat 8150, éboulis rocheux, gorges de la Dordogne (BIOTOPE, 2012)

Description :

Ce groupement est présent aux étages collinéen et montagnard. Il se développe au niveau des blocs instables de nature siliceuse (granites, gneiss et schistes) des terrains à forte déclivité. Il est généralement au contact latéral avec des boisements et souvent à l'aplomb d'autres milieux rupestres (falaises, corniches, ...) dont il résulte par érosion. Ces pierriers sont principalement localisés en partie basse du versant.

Le substrat est pauvre en éléments nutritifs. Le sol est d'abord inexistant, puis se forme progressivement entre les blocs plus ou moins stabilisés à la faveur de la dégradation des bryophytes et lichens pionniers. La couche d'humus reste cependant limitée compte-tenu des fortes pentes.

Ces groupements peuvent aussi se développer sur des éboulis d'origine anthropique, notamment sur les talus rocheux en bord de route, blocs rocheux issus de la création des routes, ... Ils ne sont dans ce cas pas considérés comme relevant de la directive.

Il s'agit d'une végétation complexe, structurée à partir de différents cortèges. Une strate bryophytique constitue la base auquel vient se superposer un cortège d'espèces acidiphiles d'ourlets et forestières. Ces cortèges varient en fonction de l'exposition (ensoleillée ou ombragée notamment).

Les éboulis observés sont souvent structurés de la manière suivante :

- Une zone centrale héliophile, dépourvue de végétation vasculaire et marquée par quelques tâches de colonisation de lichens et bryophytes pionnières et héliophiles ;
- Puis des couronnes successives, avec une colonisation progressive par les espèces vasculaires et bryophytiques, liée à la fixation progressive du pierrier et à l'effet d'ombrage des boisements avoisinants.

La végétation est par suite dispersée, discontinue et à faible recouvrement (<25%). Elle s'élève tout au plus à une trentaine de centimètres de hauteur.

Tous les stades dynamiques des éboulis où se maintiennent les végétations caractéristiques relèvent de la directive Habitats. En revanche, les blocs rocheux dépourvus de végétation (vasculaire ou bryophytique) ne sont pas considérés comme relevant de la directive.

Ces végétations ont été identifiées en trois secteurs principaux :

- dans la vallée de la Maronne, en aval du barrage du Gour Noir. Communes de SAINT-CIRGUES LA LOUTRE, SAINT GENIEZ O MERLE (en particulier au Roc de la Virondelle) et SEXCLES ;
- dans la vallée de la Dordogne entre le barrage du Chastang et le barrage de l'Aigle. Communes de SERVIERES-LE-CHATEAU, SAINT-MARTIN-LA-MEANNE, GROS-CHASTANG, BASSIGNAC-LE-HAUT, AURIAC et SOURSAC ;
- dans la vallée de la Dordogne, au niveau du barrage de la Triouzoune. Commune de SERANDON ;

Il s'agit souvent de petites unités, organisées dans le sens de la pente et s'élargissant à leur base. La plupart des éboulis sont au contact des lacs des barrages dans leur partie inférieure (éboulis situés sur le bas des versants).

Valeur patrimoniale :

Valeur patrimoniale moyenne, compte-tenu de la rareté et de l'originalité de ces formations à l'échelle du Limousin. Son intérêt reste cependant limité (très peu d'espèces à statut potentielles au sein de cet habitat).

Etat :

Les individus d'association rencontrés et prospectés occupent de faibles surfaces et présentent un cortège d'espèces très réduit (inférieure à 5-10 espèces vasculaires par relevé, auxquelles s'ajoutent la flore bryolichénique). Typicité a priori moyenne, bien que les espèces caractéristiques des éboulis collinéens siliceux soient bien présentes. A préciser sur la base d'un plus grand nombre de relevés.

Aucune atteinte n'a été observée sur site, le seul facteur de dégradation étant lié à la dynamique naturelle de l'habitat (colonisation en périphérie par des ronciers). Etat de conservation bon par défaut de dégradation.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

La conservation de cet habitat ne nécessite aucune action particulière, les conditions du milieu étant suffisamment limitantes pour le maintenir en l'état.

Eviter le piétinement.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	8150	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		8,58 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Dynamique de colonisation arbustive (ronces) ; Modification des conditions d'éclairement du milieu ; Extraction de bloc rocheux (peu probable compte-tenu des difficultés d'accès) ; Passage d'une piste.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort à difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 72 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8150, Eboulis rocheux

Habitat 8220, Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

Voir fiche complète habitat 8220 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les pentes rocheuses avec végétation chasmophytique couvrent 12,52 hectares, soit 0,16% du site.



Figure 73 : Habitat 8220, Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique, (BIOTOPE- aout 2012)

Description :

Ce groupement est présent aux étages planitiaire et collinéen, sous influence méridional modérée. Il se développe sur les parois verticales à subverticales et les fissures des roches de nature siliceuse (granites, gneiss et schistes).

Il se développe en exposition sud dominante (thermophile), mais avec une insolation plus ou moins directe du fait de la présence d'anfractuosités.

Le substrat est pauvre en éléments nutritifs. Le sol est toujours très réduit et limité à quelques éléments fins au sein des fissures à la faveur de la dégradation des bryophytes et lichens pionniers et de l'altération de la roche. La couche d'humus reste cependant limitée compte-tenu des fortes pentes et des phénomènes d'érosion.

Seuls les groupements se développant sur des parois rocheuses à caractère naturel relèvent de la directive Habitats. Ainsi, les communautés développées sur des murs ou parois réaménagées ne doivent pas être considérées comme d'intérêt communautaire.

Il s'agit d'une végétation herbacée vivace, constituée essentiellement de petites fougères chasmophytiques, autrement dit caractéristiques des fissures, auxquelles vient se superposer un cortège d'espèces acidiphiles des pelouses et dalles rocheuses. Ces cortèges varient en fonction de l'exposition (ensoleillée pour la variante 1 ou ombragée pour la variante 2).

La végétation est dispersée, discontinue et à faible recouvrement (<10%). Elle s'élève tout au plus à une trentaine de centimètres de hauteur.

Ces végétations ont été identifiées en de nombreux secteurs, la plupart étant localisés sur les versants de la vallée de la Dordogne (peu d'unités le long de la Maronne et ses affluents).

Leur surface de recouvrement est difficile à estimer à l'échelle du site compte-tenu de la verticalité ou subverticalité des parois sur lesquelles ces végétations se développent.

Les espèces de ces groupements sont souvent étroitement mêlées aux végétations pionnières des dalles rocheuses, des landes sèches ou des ourlets forestiers, avec lesquels ces groupements rentrent en contact à la faveur de fissures ou d'aplanissement de la paroi.

Valeur patrimoniale :

Valeur patrimoniale moyenne, ces communautés étant relativement courantes à l'échelle de la vallée de la Dordogne, mais pouvant présenter un certain nombre d'espèces protégées (*Hypericum linariifolium*, *Asplenium foreziense*, *Sedum hirsutum*, *Saxifraga continentalis*, *Sempervivum arachnoideum*, *Dianthus hyssopifolius*, ...). Elles présentent une patrimonialité plus réduite que les formations sous influence méridionale de l'Auvergne.

Habitat de reproduction pour les oiseaux rupestres comme le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Grand corbeau

Etat :

L'état est considéré comme bon.

Les menaces potentiels peuvent être liées à :

- la dynamique de colonisation arbustive (ronces) ;
- la modification des conditions d'éclairement du milieu ;
- les opérations de réfection des bords de route (recalibrage des pentes rocheuses), élargissement de voiries ;
- les pratiques de l'escalade et de la varappe (décapage des parois).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La conservation de cet habitat ne nécessite aucune action particulière, les conditions du milieu étant suffisamment limitantes pour le maintenir en l'état.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	8220	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		12,52 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Projets d'aménagement ou de restauration (routes, voie ferrée) ; submersion pérenne (effet plan d'eau des barrages) ; fermeture du milieu ; enrésinement ; projets d'équipements pour les loisirs (escalade / via-ferrata).
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort à difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 74 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8220, Pentcs rocheuses à végétation chasmophytique.

Habitat 8230, Végétation pionnière des dalles rocheuses du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

Voir fiche complète habitat 8230 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les roches siliceuses avec végétation pionnière des dalles rocheuse du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii couvrent 13,46 hectares, soit 0,17% du site.



Figure 75 : Habitat 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii, (Wilfried RATEL- aout 2014)

Description :

Il s'agit de pelouses à caractère pionnier très marqué, développées sur substrat rocheux de nature siliceuse, en situations topographiques variées (dalles, corniches, vires ...) et souvent avec une exposition au sud. Ces végétations sont présentes aux étages planitiaire, collinéen et montagnard, sous climat océanique plus ou moins atténué. Les pelouses pionnières des dalles siliceuses apparaissent en situation primaire sur le site.

Si les végétations de dalles sont classiquement décrites comme étant horizontales à subhorizontales, il arrive que la pente devienne beaucoup plus importante, pouvant parfois atteindre 75°, notamment au niveau des corniches et des vires rocheuses en contexte basaltique.

Ces communautés occupent des sols squelettiques (lithosols), peu épais, finement sableux mais souvent relativement riches en matières organiques (fine pellicule issue de la dégradation des bryophytes et lichens pionniers et de l'altération de la roche).

Les biotopes artificiels (murets, dallages, ...) sur lesquels les espèces des pelouses pionnières peuvent également se développer en cortège réduit ne sont pas à considérer comme relevant de la directive Habitats.

Il s'agit de végétations herbacées rases, écorchées, mais souvent relativement recouvrante (40 à 70%, voire 80% sur dalles quasi horizontales). Elles sont dominées par des espèces crassulescentes bien adaptées aux forts contrastes thermiques et hydriques, ainsi que de diverses hémicryptophytes à feuillage réduit (fétuques, Canche, ...). La strate bryo-lichénique est souvent bien développée. La végétation s'élève tout au plus à une trentaine de centimètres de hauteur.

La diversité floristique est relativement importante (avec en moyenne plus de 22 espèces par relevés réalisés). Le pic de floraison et de développement de ces végétations est printanier (mai), de nombreuses espèces devenant méconnaissables en été.

Variante 1 :

⇒ Les espèces de fougères chasmophytiques sont absentes ou bien présentes en nombre très restreint, alors essentiellement représentées par la Doradille du Nord (*Asplenium septentrionale*) qui s'incruste dans les fissures verticales existantes.

⇒ Le cortège floristique est caractérisé par une forte représentation des espèces crassuléscentes (*Sedum rupestre*, *S. anglicum*, *S. hirsutum*, *Sempervivum pl. sp.*, ...), à la fois en matière de recouvrement et de richesse spécifique, ainsi que d'espèces des pelouses vivaces (*Thymus pulegioides*, *Sanguisorba minor*, etc.), absentes dans les végétations de falaises.

⇒ La présence d'espèces annuelles (notamment *Veronica arvensis*, *Valerianella spp.*, *Andryala integrifolia*) est également un bon critère pour aider à l'identification d'un habitat de dalle.

⇒ Ces communautés restent cependant difficiles à rattacher, notamment lorsque ces végétations sont développées sous forme de petites tâches au niveau des vires et corniches rocheuses (cortège très réduit et souvent entremêlé avec des végétations chasmophytiques).



De gauche à droite : Œillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*), Orpin hérissé (*Sedum hirsutum*), Andryale à feuilles entières (*Andryala integrifolia*) (©BIOTOPE)

⇒ **Variante 2 :** Ce groupement, très pauvre en espèces, a été essentiellement observé sur les falaises basaltiques de Bort-les-Orgues.

⇒ Tous les faciès naturels des végétations chasmophytiques où se maintiennent les végétations caractéristiques relèvent de la directive Habitats et ce, même si le groupement est appauvri.

Les dalles rocheuses dépourvues de végétation ou présentant des cortèges considérés comme trop fragmentaires ne sont pas considérées comme relevant de la directive.

Ces végétations ont été identifiées en de nombreux secteurs, la plupart étant localisés sur les versants de la vallée de la Dordogne (peu d'unités le long de la Maronne et ses affluents).

Leur surface de recouvrement est difficile à estimer à l'échelle du site compte-tenu de la quasi-verticalité des parois et corniches sur lesquelles ces végétations se développent et de leur présence fréquente en mosaïque avec d'autres groupements rupestres (végétations chasmophytiques des falaises, ourlets, ...).

Les quelques unités de pelouses pionnières à Fétuque d'Auvergne et Joubarbe araignée (variante 2) ont été essentiellement observées sur les falaises basaltiques de Bort-les-Orgues.

Valeur patrimoniale :

Valeur patrimoniale moyenne, ces communautés étant relativement courantes à l'échelle de la vallée de la Dordogne. Elles peuvent néanmoins abriter un certain nombre d'espèces protégées (*Hypericum linariifolium*, *Sedum hirsutum*, *Sedum villosum*, *Saxifraga continentalis*, *Sempervivum arachnoideum*, *Dianthus hyssopifolius*)

Etat :

L'absence d'espèces différentielles géographiques ne permet pas de rattacher ces communautés à une alliance précise et par conséquent à un habitat élémentaire décrit dans les cahiers d'habitat, à l'exception des individus du secteur de Bort-les-Orgues (variante 2).

Les principales menaces sont :

- Dynamique de colonisation arbustive (ronces) ;
- Modification des conditions d'éclairement du milieu ;
- Opérations de réfection des bords de route (recalibrage des pentes rocheuses), élargissement de voiries.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

La conservation de cet habitat ne nécessite aucune action particulière, les conditions du milieu étant suffisamment limitantes pour le maintenir en l'état.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	8230	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		13,46 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Dynamique de colonisation arbustive (ronces) ; Modification des conditions d'éclairement du milieu ; Opérations de réfection des bords de route (recalibrage des pentes rocheuses), élargissement de voiries
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 76 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8230, Végétation pionnière des dalles rocheuses du Sédó-Scleranthion ou du Sédó albi-Veronicion dilinii.

4.1.6. Habitats forestiers des versants

Le site compte 2 habitats d'intérêt communautaire de type forêts de versants.

Habitat 9120, Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx

Voir fiche complète habitat 9120 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.

Les hêtraies-chênaies collinéennes à Houx couvrent 698 hectares, soit 8,98% du site.



Figure 77 : Habitat 9120, hêtraies-chênaies collinéennes à Houx, (BIOTOPE - 2012)

Description :

Ces boisements sont principalement établis à l'étage collinéen moyen et supérieur, sur des substrats d'origine cristalline. Ils sont présents sur les pentes, mais aussi sur les plateaux, à la faveur de sols acides et pauvres en éléments minéraux.

Variante(s) observée(s) :

- 1- Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, type générique
- 2- Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, variante d'exposition chaude
- 3- Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, variante d'exposition froide à Blechnes en épis
- 4- Hêtraie-chênaie submontagnarde acidiphile d'exposition froide à Prenanthe pourpre et Luzule des neiges

Les trois premières variantes sont caractéristiques des régions atlantiques bien arrosées.

On distingue deux grands types :

- Une variante du collinéen inférieur plus fréquente en exposition chaude, sur des pentes faibles à moyennes (10 à 40 %), en hauts de versant ou sommets de croupes, souvent en exposition sud-ouest ;
- Une variante qui affectionne plus les expositions fraîches et humides, principalement en exposition nord ou secondairement à l'est ou à l'ouest, et sur des pentes plus fortes (souvent autour de 40%).

Le type générique (variante 1) rassemble ces deux variantes.

La hêtraie-chênaie submontagnarde (variante 4) est normalement liée à l'étage montagnard inférieur (de 700m à 1000m d'altitude). On la rencontre cependant dans la vallée de la Dordogne ponctuellement en situation abyssale froide en exposition nord (développement de l'habitat à une altitude bien inférieure à la moyenne).

Les communautés typiques sont des hêtraies-chênaies généralement relativement pauvres en espèces. La strate arborée est largement dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*), accompagné du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et du Châtaignier (*Castanea sativa*). La strate herbacée est très pauvre en espèces (10 espèces en moyenne par relevé). Elle est dominée par des espèces acidiphiles telles que la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), des plantules de Houx (*Ilex aquifolium*),

La litière est souvent très importante du fait d'une faible activité biologique très faible (importante épaisseur de feuilles mortes au sol).

⇒ Le cortège herbacé est dominé par des espèces acidiphiles (Houx, Canche flexueuse, ...), avec la présence sporadique d'espèces acidoclines (Germandrée scorodoine, Lierre terrestre, ..).

⇒ Cortèges d'espèces typiques :

pour les variantes collinéennes (1 à 3) :

- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- Blechne en épis (*Blechnum spicant*)
- Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*)
- Luzule des bois (*Luzula sylvatica*)

Pour la variante submontagnarde (4) :

- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Alisier blanc (*Sorbus aria*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Erythron dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*)
- Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*)
- Luzule blanc de neige (*Luzula nivea*)
- Prenanthes pourpre (*Prenanthes purpurea*)



Figure 78 : De gauche à droite : *Prenanthes pourpre* (*Prenanthes purpurea*), hêtraie-chênaie collinéenne sur pentes fortes (SERANDON), *Luzule blanc-de-neige* (*Luzula nivea*). © BIOTOPE

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. L'intérêt floristique de ces boisements est en revanche limité, hormis pour les variantes submontagnardes (cortège incluant plusieurs espèces protégées telles que la Prénanthes pourpre ou la Luzule blanc-de-neige(protection en Limousin), le Verrat blanc, l'Euphorbe d'Irlande, le Polystic des montagnes, le Polypode du chêne, la Fétuque des bois, le Lichen pulmonaire, ...)

Ces forêts constituent vraisemblablement une unité typique du Massif Central et sont assez répandues à la fois en termes d'aire de répartition et de surface occupée. Ces boisements constituent également des sites d'alimentation, de reproduction et de refuge pour un grand nombre d'espèces animales et fongiques. Le vieillissement de l'habitat ne pourra que permettre une meilleure expression des cortèges et des potentialités d'accueils du milieu.

Habitat d'espèces animales d'intérêt patrimonial : Chat forestier, Chauves-souris forestières, Coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne, divers Rapaces forestiers comme l'Aigle botté ou le Milan royal, ...

Ces boisements acidiphiles sont assez fréquents dans la vallée de la Dordogne où ils occupent de vastes surfaces, en particulier sur les versants exposés au nord et sur fortes pentes, et secondairement sur les versants est et ouest.

Il peut néanmoins être en mosaïque avec des sylvofaciès à Châtaignier, habitat hors Directive (CB 41.9), mais présentant des cortèges d'espèces et une structure similaire.

Dans la vallée de la Maronne, le Hêtre domine rarement la strate arborescente, supplanté par les chênes à faible altitude et sur versants chauds et/ou par le Châtaignier au niveau des anciens espaces agro-pastoraux. Les chênaies-hêtraies acidiphiles sont donc moins abondantes et plus morcelées (surfaces des unités plus réduites).

Etat :

L'état de conservation de ces boisements est relativement bon (peu d'atteintes identifiées). Le Châtaignier, espèce archéonaturalisée, occupe néanmoins parfois une part importante de la strate arborescente (sylvofaciès à Châtaignier et Hêtres) et est présent de façon non négligeable à l'échelle de la vallée. Cette espèce a en effet été largement cultivée et plantée dans la région et s'est naturalisée, y compris dans la zone potentielle d'évolution de la hêtraie-chênaie acidiphile.

Les principales menaces sont :

- Modification des conditions climatiques (modification potentielle de la répartition du hêtre) et sécheresse successive
- Erosion des sols, glissement de terrain
- Problèmes sanitaires (champignons lignivores (Chancre du hêtre, ...))
- Dégâts sur les peuplements liés à l'abrutissement par de grands ongulés
- Problèmes de structuration forestière (peu de classes d'âge) et absence de semenciers
- Gestion forestière : enrésinement, plantations d'autres essences, intensification des pratiques sylvicoles
- Développement de châtaigniers, espèce archéo-naturalisée, bien présente dans l'aire potentielle de répartition de la hêtraie acidiphile
- Dépôts sauvages de déchets, pneus, ...

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Diversifier les traitements et encourager les peuplements pluristratifiés en privilégiant une mosaïque de :
 - futaies régulières de feuillus (Hêtre, Chêne sessile, Chêne pédonculé), avec conservation d'essences secondaires (Bouleau, Sorbier des oiseaux, Alisier blanc, Erable plane, Erable sycomore, ...);
 - futaies irrégulières (le Hêtre s'y prête bien grâce à sa capacité de régénération dans de petites ouvertures);
 - taillis-sous-futaies (convertir les taillis simples existants en ce type peuplement ou les autres préalablement cités).
- Favoriser la non-intervention, en particulier sur les sites sensibles présentant de fortes pentes et/ou des sols superficiels de façon à maintenir un couvert végétal et à préserver les sols forestiers sur les versants.
- Favoriser le vieillissement et la maturation de ces boisements (structuration du boisement, îlots de sénescence, ...), le contexte local et topographique étant favorable au développement de forêts acidophiles en bon état de conservation, avec présence de différentes classes d'âge, d'arbres sénescents et de bois morts.
- Créer localement et ponctuellement quelques trouées forestières de faible dimension, de façon à favoriser la régénération naturelle du peuplement (coexistence de plusieurs classes d'âge et mise en place d'une structure irrégulière). Ces trouées contribuent également au développement d'ourlets forestiers.
- Eviter la monoculture des Chênes, surtout celle du Chêne pédonculé, en maintenant un mélange principal avec dominance du Chêne sessile, puis secondairement du Chêne pédonculé et en conservant au moins 30 % de Hêtre.
- Proscrire le Châtaigner ou tout du moins sa monoculture (habitat « châtaigneraies » non d'intérêt communautaire ; Cynips du Châtaigner, hyménoptère originaire de Chine, présent dans le secteur et ravageant cette espèce).
- Maintenir la présence significative du Houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement. Lors de travaux de coupe et de plantation, maintenir des taches de Houx ainsi que de vieux pieds de grosse dimension. Un recépage, une coupe ou des débroussailllements localisés du Houx seront possibles lorsqu'il est très gênant pour les semis.
- Privilégier les éclaircies, afin de maintenir la diversité d'essences, mais aussi pour assurer le développement de la flore associée (besoin important de lumière).

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	9120	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		698 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Excellente
Principaux facteurs de dégradation		Gestion forestière destructrice de cet habitat : enrésinement, intensification des pratiques sylvicoles, plantations d'autres essences (Châtaigner, Chêne pédonculé, Chêne sessile), exploitation en taillis simple sur les plateaux ; réchauffement climatique (modification potentielle de la répartition du hêtre) ; érosion, glissement de terrain ; problèmes sanitaires (parasites, champignons lignivores : Chancre du hêtre, ...) ; problèmes de structuration forestière (peu de classes d'âge) et absence locale de semenciers ; incendies ; remembrements agricoles, défrichements pour mise en culture
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 79 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 9120, hêtraies-chênaies collinéennes à Houx

Habitat prioritaire 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Voir fiche complète habitat 9180* dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion couvrent 25,20 hectares, soit 0,32% du site.



Figure 80 : Habitat 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, (Wilfried RATEL-hors site)



Figure 81 : Habitat 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins, (BIOTOPE- gorges de la Dordogne)

Description :

L'habitat regroupe différents groupements forestiers dominés par des essences secondaires (souvent pionnières) : tilleuls, Frêne élevé, érables...

Ces essences parviennent à se maintenir sur de fortes pentes (à substrat plus ou moins mobile), souvent en pied de corniches rocheuses, en ravins, là où les essences dominantes habituelles (Sapin blanc, Hêtre commun, chênes) ne réussissent pas à s'installer.

La forme de l'habitat rencontrée sur le site est rattachable au Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani qui regroupe des Tillaies et des Erablaies dominées par les tilleuls (Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à petites feuilles et leurs hybrides), le Frêne élevé, l'Orme des montagnes, l'Erable sycomore ou encore l'Erable plane.

Ces boisements sont présents de l'étage collinéen (200m) à l'étage montagnard en situations confinées, dans des vallons étroits (ravins) ou sur de fortes pentes. On les trouve dans les régions atlantiques à subatlantiques ou dans les montagnes sous régime océanique, en exposition nord ou ouest dominante (hormis pour la variante 3, souvent en exposition sud).

La nature du sol est déterminante pour ce type de boisement. Le sol est instable, issu de coulées colluvionnaires (dépôt meuble sur un versant, mis en place par gravité), composées de gros blocs mobiles, d'éboulis grossiers et d'éléments fins.

Variante(s) observée(s) :

- 1- Forêt de ravin submontagnarde à Scolopendre et Polystics
- 2- Forêt de ravin collinéenne atlantique à Polystic à soie
- 3- Forêt de ravin mésothermophile neutrophile

On peut distinguer d'une part :

- des groupements des milieux froids, ombragés et humides (variantes 1 et 2) forêts hygrosclérophiles marquées par l'Erable sycomore.
Les forêts de ravin à Polystics se développent essentiellement à l'étage collinéen, sur les bordures des ravins au fond desquels s'écoule un ruisseau souvent temporaire.
La formation submontagnarde, marquée par le Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), la Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*) et les Polystics, se développe sous influence océanique atténuée, sur des versants abrupts à pentes relativement fortes (entre 30 et 50°).
- et des groupements typiques des éboulis secs et chauds (variante 3), forêt xérophile marquée par les tilleuls. Ces groupements rentrent souvent en contact latéral et supérieur avec des chênaies-charmaies acidoclines à neutroclines.



Figure 82 : De gauche à droite : formation de ravins submontagnarde à Scolopendre et Polystics sur la commune de SOURSAC, formation collinéenne à Frêne et Polystic à soie sur la commune de GROS-CHASTANG, Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*). © BIOTOPE, 2012

Les forêts de pente et de ravins occupent des stations de taille réduite sur pentes fortes et sur les versants de ravins encaissés.

Présentes de façon disséminée sur l'ensemble de la vallée de la Dordogne, les principaux ensembles se situent sur la commune de SOURSAC, au niveau de la forêt de Frétigne (classée en ZNIEFF et RNR), à la confluence de la Luzège et de la Dordogne.

Dans la vallée de la Maronne, cet habitat est beaucoup plus rare et n'a été identifié qu'en un point, en bord de Maronne, sur la commune de SAINT-GENIEZ-O-MERLE, où il s'étend sur une faible superficie

Valeur patrimoniale :

Valeur patrimoniale très forte par sa grande rareté et originalité. Ce type d'habitat est à considérer comme très rare à l'échelle du site et de la région, les individus occupant des surfaces très restreintes.

Etroitement liées au contexte de vallées encaissées et de gorges, les forêts de ravins et de pente participent par ailleurs à la mosaïque d'habitats forestiers (aulnaies-frênaies rivulaires, chênaies-hêtraies acidiphiles, ...) de grand intérêt écologique.

L'intérêt floristique de ces boisements est particulièrement fort, plusieurs espèces végétales protégées en Limousin y ayant été recensées : Cardamine à sept folioles *Cardamine heptaphylla*, Lunaire vivace *Lunaria rediviva*, Géranium livide *Geranium phaeum*, Doronic à feuilles cordées *Doronicum pardalianches* ... ainsi que des espèces rares à l'échelle régionale, telles que l'Orme glabre (*Ulmus glabra*), le Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*), ou la Valériane à trois folioles, la Fétuque des bois, le Lichen pulmonaire...

Habitat d'espèces animales d'intérêt patrimonial : Chat forestier, Chauves-souris forestières, Coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne, divers rapaces forestiers comme l'Aigle botté ou le Milan royal, ...

Etat :

L'état est considéré comme bon.

Les principales menaces sont :

- Chute d'arbres liée à l'instabilité du substrat et dynamique de régénération
- Erosion des sols, glissement de terrain
- manque de mobilité du substrat sur certains de ces bois = stabilisation et évolution possible en bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire (bois du Carpinon par exemple) ;
- Dépôts sauvages de déchets (matériel électroménager, verre, pneus, ...), parfois anciens
- Aménagements de sécurisation des chemins.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La non intervention reste le mode de gestion le plus approprié pour cet habitat très pentu et ponctué de rochers ;
- ne pas créer de chemin au sein de cet habitat et aménager le moins possible les chemins existants ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	9180*	FR 7401103 (Dordogne Limousin)
Surface		25,20 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Bonne
Principaux facteurs de dégradation		Erosion des sols, glissement de terrain; manque de mobilité du substrat sur certains de ces bois = stabilisation et évolution possible en bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire (bois du Carpinon par exemple) ; aménagements de sécurisation des chemins.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Faible
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 83 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat

Le bassin de la Dordogne abrite une biodiversité riche d'espèces animales et végétales remarquables, aux échelles nationale et européenne. De nombreuses espèces rares et menacées sur d'autres territoires subsistent sur le territoire du bassin de la Dordogne, et notamment autour des milieux aquatiques et péri-aquatiques. Sur le secteur du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur tout son cours et de ses affluents », ce sont 22 espèces d'intérêt communautaire (notés « IC ») qui ont été recensées à l'issue du diagnostic écologique.

4.2.1. Espèces concernées

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura
5 Poissons		
Saumon atlantique	IC ⁽¹⁾	1106
Lamproie marine	IC ⁽¹⁾	1095
Grande Alose	IC ⁽¹⁾	1102
Lamproie de planer	IC ⁽¹⁾	1096
Chabot	IC ⁽¹⁾	1163
6 Mammifères		
Loutre	IC ⁽¹⁾	1355
Petit Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1303
Grand Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1304
Murin à oreilles échancrées	IC ⁽¹⁾	1321
Barbastelle	IC ⁽¹⁾	1308
Grand murin	IC ⁽¹⁾	1324
9 Insectes		
Cordulie à corps fin	IC ⁽¹⁾	1041
Agrion de mercure	IC ⁽¹⁾	1044
Cuivré des marais	IC ⁽¹⁾	1060
Damier de la Succise	IC ⁽¹⁾	1055
Ecaille chinée	IC ⁽¹⁾	1078
Pique Prune	PR ⁽²⁾	1084
Rosalie des Alpes	PR ⁽²⁾	1087*
Grand capricorne	IC ⁽¹⁾	1088
Lucane Cerf-volant	IC ⁽¹⁾	1083
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	IC ⁽¹⁾	1092
1 mollusque		
Moule perlière	IC ⁽¹⁾	1029

⁽¹⁾ IC : Intérêt communautaire

⁽²⁾ PR : Intérêt communautaire à statut prioritaire

Des fiches espèces ont été élaborées et sont présentées dans le tome 2

4.2.2. Les poissons

Avec ses trente-neuf espèces, la Dordogne possède une variété de poissons remarquable. Elle a surtout la particularité d'être le dernier refuge de la totalité des grands migrateurs amphihalins d'Europe de l'Ouest. Sur l'ensemble de ces espèces, dix-huit font l'objet de textes nationaux ou internationaux visant à assurer leur statut et leur préservation, ce qui atteste de la grande valeur patrimoniale du peuplement piscicole de la rivière. Les poissons de la Dordogne reflètent la diversité des habitats sur le cours d'eau dont les caractéristiques en termes de température, d'oxygénation et de climat conditionnent leur répartition.

5 espèces de l'annexe II de la Directive Habitat sont présentes sur le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin.

4.2.2.1. Les poissons migrateurs

La cartographie des espèces migratrices a été réalisée à partir de la base de données qui répertorie les successions de faciès d'écoulement caractérisant le lit mineur de la Dordogne élaborée par G. Pustelnik en 1984, S. Watremez en 1999 (Chavanon), ECOGEA (Maronne). Plusieurs types de faciès sont distingués : rapide, radier, bief rapide, bief lent et bras mort. La cartographie s'est appuyée sur la base de données correspondant au lit mineur et ont été cartographiés des habitats favorables à la reproduction et/ou à la croissance, en fonction des connaissances du site, des 3 espèces de type « grands migrateurs » présentes sur le site Natura 2000.

Pour le renseignement de la base de données associée à la cartographie Natura 2000 de toutes les espèces migratrices, le statut biologique a été noté « M » pour Migrateur. De plus, chaque élément cartographique, appelé « contact » correspond à un polygone et pour chaque polygone un certain nombre d'informations sont renseignées. Ces informations correspondent à la nature du contact, la nature et la fonction de la zone d'observation, la fréquence d'observation et la période d'observation, les effectifs dénombrés, l'état de conservation et les facteurs de dégradation.

Espèce 1106 - Le Saumon atlantique (*Salmo salar*)

Voir fiche complète espèce 1106 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Saumon atlantique
© C. Pichon / Biotope

Figure 84 : Espèce 1106, deux stades du cycle biologique d'un saumon atlantique : Tacon d'automne (illustration du haut), Smolt (illustration du milieu) (MIGADO ©), Saumon Antlatique adulte venant frayer (illustration du bas) (Biotope)

Description des habitats de l'espèce :

En fonction de son stade de développement, l'espèce utilise le lit mineur de la Dordogne et de la Maronne pour accomplir les étapes de son cycle biologique dulçaquicole et plus particulièrement les tronçons de rivière et les faciès d'écoulement qui correspondent le mieux à ses aptitudes comportementales vis-à-vis des facteurs abiotiques (température, qualité de l'eau, oxygénation, caractéristiques morphodynamiques) et biotiques (ressources trophiques, comportement vis-à-vis des congénères...).

Les adultes viennent frayer sur des zones d'alternance de bief lent/bief rapide sur des plages de galets ou de graviers en eaux peu profondes (<1.5 m).

Le frai débute en novembre et dure jusqu'à janvier sur les secteurs médian et amont des cours d'eau au niveau des zones courantes pourvues d'un substrat grossier (graviers, galets). La remontée des cours d'eau pour assurer

la reproduction s'effectue grâce à un phénomène de « homing » qui correspond à une remontée des géniteurs dans les cours d'eau qui les ont vus naître grâce à leur mémoire olfactive. Ce phénomène explique que la remontée des individus matures s'étale sur l'année puisqu'en fonction du lieu de naissance des différents individus, la distance à parcourir pour accéder aux zones de frayère sera plus ou moins longue.

Habitat de reproduction :

La reproduction a lieu en hiver (entre novembre et janvier) sur des secteurs sablo-graveleux à courant modérés. La femelle creuse par de brusques secousses du corps et de la queue une dépression d'une dizaine de cm de profondeur dans laquelle elle dépose ces œufs. Ces derniers sont ensuite fécondés par le mâle et recouvert de graviers. Les larves éclosent en avril-mai de l'année suivante.

Habitat de croissance :

Les jeunes saumons, appelés tacons se développent pendant 2 à 3 ans en eau douce dans des secteurs courants et peu profonds (têtes de radier etc.). Une fois la taille de 10-15 cm atteinte, les caractéristiques physiques des tacons changent (smoltification) et ces derniers se transforment en smolts. Ils ont alors la capacité d'évoluer en milieu marin.

L'espèce est présente sur l'aval du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents » en raison de la présence de grands barrages infranchissables pour les poissons migrateurs : à savoir, le barrage du Sablier sur le cours de la Dordogne et le barrage de Hauteffage, sur le cours de la Maronne.

Sur la Dordogne, de la limite interrégionale Midi-Pyrénées/Limousin jusqu'au barrage du Sablier et sur la Maronne aval jusqu'au barrage de Hauteffage, l'espèce est présente à tous les stades de son cycle biologique.

Les effectifs de saumons adultes présents sur ce site sont connus grâce aux passages enregistrés aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac, situées sur le site de la Vallée de la Dordogne (département de la Dordogne).

Ce site Natura 2000 accueille les principales zones de frayères de cette espèce, le nombre de frayères de grands salmonidés oscille aux alentours de 200 sur la Dordogne en Limousin et autant sur la Maronne.

Les jeunes salmonidés trouvent également sur le site des zones propices à leur grossissement sur les faciès lotiques.

A noter qu'un certain nombre de ces secteurs de grossissement sont utilisés sur le cours de la Dordogne pour la réintroduction d'individus à divers stades de développement (secteur Vaurette-Recoudier), puisque l'espèce est en cours de restauration. Le secteur en amont jusqu'au barrage du Sablier n'est pas concerné pour éviter la concurrence avec les individus issus de la reproduction naturelle.

Valeur patrimonial :

L'intérêt patrimonial est très fort (habitat de reproduction et de croissance).

Etat :

Le saumon est une espèce classée vulnérable dont les populations européennes ont fortement régressé en Europe au cours des dernières décennies.

Le saumon atlantique qui avait disparu du bassin versant après l'édification des barrages du Bergeracois a fait sa réapparition depuis la fin des années 1980, grâce au plan de restauration lancé par le Ministère de l'Environnement. Une population sauvage s'est progressivement réimplantée et un pic de retour a été enregistré entre 2000 et 2002 avec plus de 1 200 saumons comptabilisés à la station de Tuilières. Mais pour l'instant, certains problèmes persistant, notamment sur le franchissement des barrages du Bergeracois et les éclusées hydroélectriques sur les frayères, ne permettent pas au saumon de vivre de façon autonome dans le bassin de la Dordogne. Des opérations de repeuplement doivent donc encore se poursuivre chaque année pour

maintenir la population en attendant que les problèmes soient réglés. Des analyses plus fines doivent également être menées, en confrontant les données de la Dordogne à celles des autres bassins versants, pour comprendre certaines évolutions observées depuis plusieurs années, notamment la raréfaction des remontées de castillons (saumons n'ayant passé qu'une seule saison en mer).

Aujourd'hui, la population de saumons sur le bassin de la Dordogne n'est pas encore autosuffisante. Des études ont permis de montrer que des améliorations étaient encore nécessaires sur les passes à poissons. Des changements ont également été expérimentés dans l'exploitation hydroélectrique des barrages du haut bassin (Chaîne de barrage Dordogne – Cère- Maronne Vézère) pour protéger les frayères et les zones de croissance des jeunes saumons. Ces nouvelles dispositions doivent permettre à la population de saumons d'atteindre l'autosuffisance.

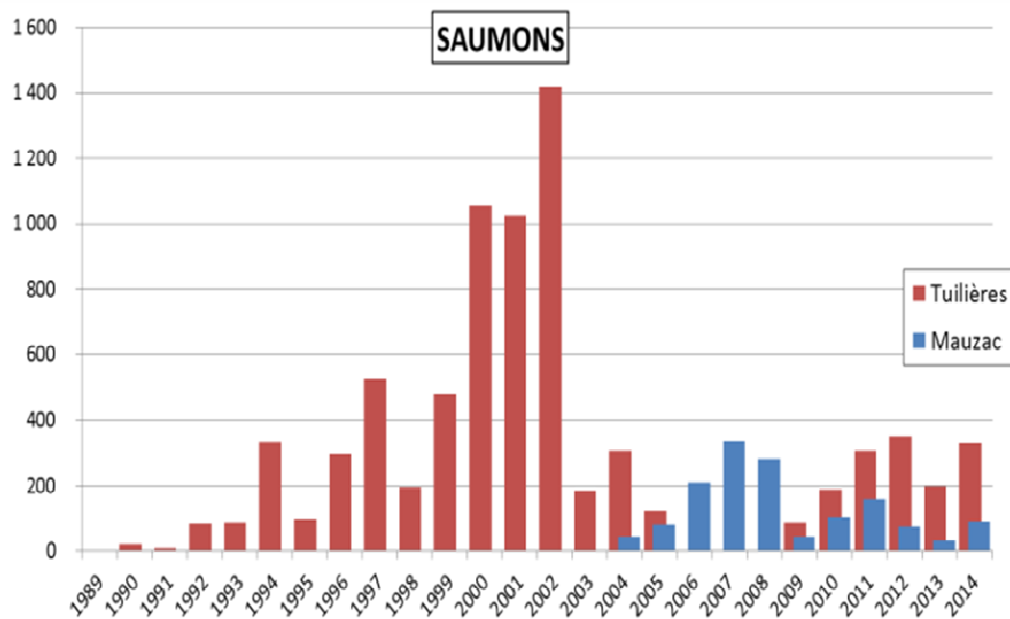


Figure 85 : Effectifs de saumons atlantiques parvenant à franchir les barrages de la moyenne Dordogne depuis la mise en place de stations de comptage dans les passes à poissons. La passe à poisson de Mauzac reste peu efficace puisque moins de 50% des poissons ne parviennent à franchir l'obstacle.

Un certain nombre de menaces listées ne sont pas présentes sur ce site Natura 2000 (localisées en aval) mais impactent de manière directe l'espèce ou son habitat. Ces dernières sont présentées ci-après :

- La succession de barrages, empêche la migration et l'accès aux zones de frayères. Concernant les ouvrages équipés pour la libre circulation, ces derniers peuvent entraîner des retards à la migration et contraindre certains individus à frayer sur des habitats peu favorables (sur le site Vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin, ces ouvrages sont :
 - Pour la Dordogne : Seuil des Aubarèdes (équipé d'une passe) , canal des gabariers (équipé d'une passe)
 - Pour la Maronne : Seuil de l'Hospital (non équipé mais partiellement franchissable), seuil de la Broquerie (équipé mais sélectif en fonction des débits), seuil-gaie de Pagaisie (non équipé et pas franchissable)
- Les aménagements à l'échelle du bassin de la Dordogne et de la Maronne pour la production d'hydroélectricité et l'exploitation actuelle de l'outil de production induisent les effets suivants :
 - condamnation et destruction de plus de 50% des habitats de grossissement et de fraie historique ;
 - réalisation d'éclusées qui dégradent fortement la qualité des écosystèmes aquatiques (selon les gammes de débits : dérive accrue à l'émergence, piégeage ou échouage d'alevins) ;

- perturbation du transit sédimentaire ;
- disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes ;
- transparences et vidanges de retenue qui créent des apports nuisibles de limons pouvant provoquer un colmatage des frayères et potentiellement contaminés par des polluants.
- Le manque de débits morphogènes à l'aval de du Sablier(Dordogne) et d'Hautefage (Maronne) depuis la construction des complexes hydroélectriques à l'échelle des bassins concernés (ce manque de débits morphogènes associé à un transport sédimentaire grossier altéré ou absent) ne permet pas de créer de nouveaux habitats et provoque au contraire un pavage des habitats et un colmatage ;
- Le risque que pourrait faire peser l'aménagement de la STEP (Station de transfert par pompage) de Redenat notamment : La retenue de Chastang va être transformée en bassin inférieur de station de transfert d'énergie. Les cycles de pompage et de turbinage vont homogénéiser ses eaux. Ceci ne présente pas d'inconvénients en hiver, mais risque de produire en été un réchauffement général qui pourrait compromettre la vocation salmonicole du tronçon situé en aval d'Argentat. Il est donc recommandé de ne pas procéder à des cycles de pompage, turbinage en période de stratification thermique (eaux chaudes en surface). (cf. étude hydro biologique de la Dordogne, CEMAGREF)
- Dégradation des milieux due aux activités humaines passées ou actuelles :
 - Extraction de granulats dans le lit mineur de la Dordogne provoquant une incision et a abouti au pavage du lit mineur et donc d'une part la perte d'habitats à fort potentiel de production comme les bras secondaires ou les secteurs de tresse et d'autre part l'apparition d'un substrat benthique incompatible avec les besoins biologiques de l'espèce (pavage et colmatage) ;
 - Les reprofilages et recalibrages des cours d'eau, notamment sur le réseau hydrographique secondaire et les têtes de bassins situées sur les zones de plateaux participe à la dégradation globale de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant ainsi qu'au aux phénomènes de colmatage des frayères ;
 - La gestion des vidanges de retenue, ainsi que les opérations de transparences sédimentaires provoquent des colmatages d'habitats
- Le blocage des migrations (dévalaison ou montaison) au niveau de l'estuaire de la Gironde du fait du bouchon vaseux (turbidité, diminution du taux d'oxygène) ;

Une dernière menace concerne la phase marine du Saumon pour laquelle une grosse inconnue existe sur les raisons des niveaux très bas du retour des juvéniles au stade Castillon : Effet de l'augmentation de la température ? Eloignement des zones de croissance ? Prédation ? Ressource alimentaire ?

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles), de la qualité de l'eau et amélioration de la libre circulation.

Propositions relatives à l'habitat :

- Préserver et restaurer les habitats naturels de l'espèce en apportant une attention particulière aux zones de reproduction. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres sont indispensables au succès de la reproduction ;
- Reconquête des frayères inaccessibles par suite de la création des barrages.
- Franchissement des obstacles (aménagement en passes à poissons efficaces toute l'année pour la montaison et d'exutoires de dévalaison accompagnés de dispositifs de guidage et/ou de grille fine).
- Garantir la continuité piscicole en n'implantant pas de nouveaux obstacles sur le cours de la Dordogne et de La Maronne (en lien avec le fait que 50% des habitats de frayères ont déjà disparu et que tout

nouveau seuil présente un risque pour la continuité au regard de l'efficacité maximum dont on peut disposer (seulement 80% au mieux lorsque les dispositifs ont été très bien conçus, qu'ils sont très bien suivis et entretenus sur le long terme).

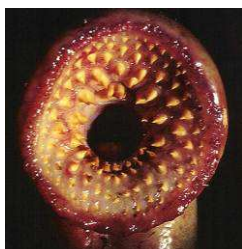
- Préserver le biotope naturel en ayant une attention particulière lors des travaux en berge ou dans le lit de la rivière ;
- Amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau et en particulier lutte contre la pollution organique qui, dans certaines zones (faible profondeur d'eau), entraîne le développement de complexes algues-champignons qui colonisent le fond de la rivière et déséquilibrent l'écosystème en place (le développement de la faune et de la flore normalement présentes ne se fait plus), amélioration du retraitement des effluents ménagers et agro-alimentaires ;
- Restaurer ou garantir le transit sédimentaire qui permet de garantir la présence de sédiments grossiers favorables à la reproduction de l'espèce.
- Lutte contre l'incision du lit mineur du cours d'eau, reconnexion d'annexes hydrauliques et reconquête de zones de tresses ou d'expansion de la surface mouillée dans le lit mineur ;
- Amélioration de la gestion des débits. Ceci passe par la gestion des débits liés aux éclusées hydroélectriques durant la période de reproduction puis d'incubation des œufs et la suppression des éclusées lors de l'émergence des alevins (novembre à mars/avril) mais aussi la restauration des débits morphogènes, le maintien de débits d'étiage compatibles avec la vie aquatique et le maintien des débits d'appel printaniers ;
- Poursuivre et généraliser les programmes d'actions entrepris pour la conservation et la restauration des populations (suivis des stocks, des flux transitant par les dispositifs de franchissement, etc.) ;
- Maintien de la libre circulation dans les deux sens.

Propositions relatives à l'espèce :

- Poursuite des repeuplements ;
- Suivi des migrations, de la reproduction naturelle et des niveaux d'abondance de la population sur le bassin ;
- Information des usagers sur l'espèce.

Espèce 1095 - La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Voir fiche complète espèce 1095 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Bouche de lamproie marine (Veyssière ©)



Lamproies marines (ECOGEA ©)

Description :

La Lamproie marine est un parasite prédateur des poissons. Elle possède une ouverture buccale circulaire servant de ventouse, armée de dents, qui perfore la peau de l'hôte qui les transporte. C'est le cas des aloses et des saumons. Les lamproies pondent au printemps sur des fonds graveleux. Il existe ensuite un stade larvaire, qui dure 5 à 7 ans, durant lequel les larves « ammocètes », planctonophages, vivent enfouies dans des substrats sablo-vaseux.

Les données de présence de la lamproie marine sur le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » sont obtenues par comptabilisation du nombre d'individus transitant par la station de contrôle de Mauzac et par les premiers recensements de frayères réalisés en amont de cet obstacle.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques : faciès de plat courant (>40 cm/s) et profond (> 50 cm), avec un substrat constitué de galets et de graviers. Les œufs se collent sous les pierres du nid. Les zones cartographiées correspondent généralement à des alternances de bief lent et de bief rapide.

La localisation précise des habitats de croissance des larves (ammocètes) est très mal connue. La littérature indique que les larves gagnent rapidement après l'éclosion des zones abritées sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant plusieurs années (5 à 7 ans). Des inventaires par pêche électrique, sur le site Natura

2000 de la Dordogne en Aquitaine ont permis de commencer à recenser ces zones qui se situent à proximité des frayères, en bordure de lit mineur, près des berges (études en cours).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort (habitat de reproduction et de croissance des larves d'ammocètes)

Etat :

La Lamproie marine est une espèce classée vulnérable du fait de la régression de leurs populations en Europe au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, La Lamproie marine fréquente le cours de la Dordogne et des plus grands axes (Dronne, Vézère, Cère). Confinée à l'aval du barrage de Bergerac jusqu'en 1985, elle bénéficie aujourd'hui des passes à poissons qui lui ont permis de recoloniser une partie du bassin.

La lamproie marine apparaît comme la seule espèce dont la population semble se maintenir. Son abondance est néanmoins très variable d'une année à l'autre, avec des effectifs faibles ces dernières années.

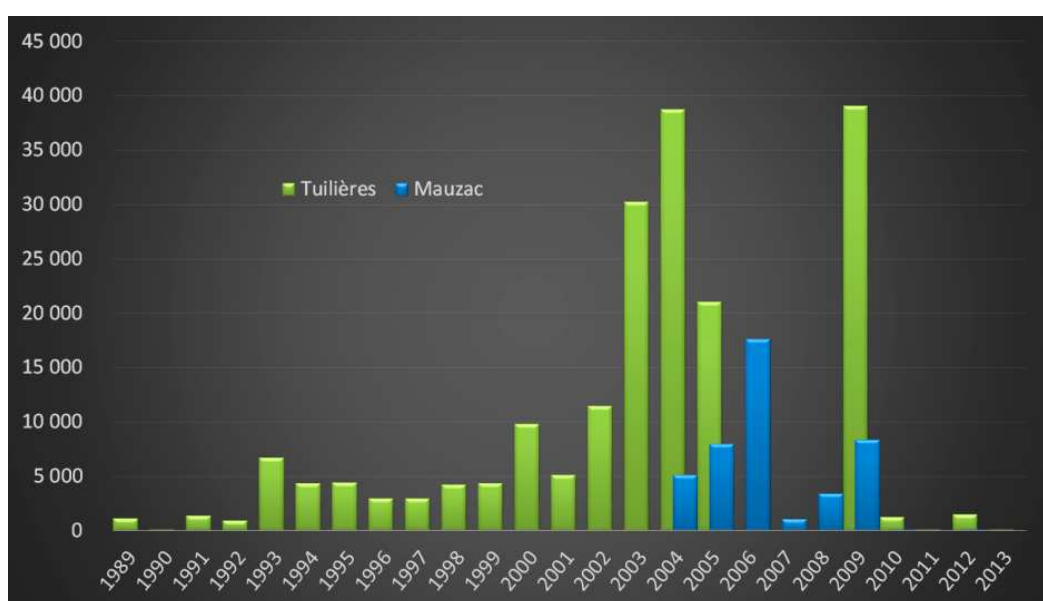


Figure 86 : Effectifs de Lamproies marines parvenant à franchir les barrages de la moyenne Dordogne (secteur Bergerac) depuis la mise en place de stations de comptage dans les passes à poissons.

Sur le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur tout son cours et ses affluents », on trouve pour cette espèce des habitats de reproduction et de croissance.

Habitat de reproduction (avril-juin) :

La reproduction a lieu de fin-avril à fin-mai à des températures de 15 à 18°C, en France sur des zones typiques comme les faciès de « plat courant » relativement profond (vitesse > 40 cm/s et profondeur >50 cm) et les têtes de radiers. La Lamproie marine construit un vaste nid en forme de cuvette (diamètre pouvant atteindre 2 m), les mâles remaniant en premier le substrat constitué majoritairement de cailloux graveleux et blocs. La femelle, cramponnée par la bouche sur une pierre devant le nid, est couverte de multiples fois par le mâle qui est fixé sur sa tête. La ponte s'étale sur plusieurs jours. Les œufs très nombreux (230 000/kg) se collent sous les pierres du nid. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les œufs éclosent après 10 à 15 jours.

Habitat de croissance :

Les larves, appelées ammocètes, de 5 mm s'enfouissent dans le sable du nid. Après 35-40 jours (10 mm), elles gagnent les « lits » d'ammocètes, zones abritées et sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant 5 à 7 ans. La métamorphose a lieu à une taille de 130-150 mm (août-octobre). Les sub-adultes, dévalent la rivière la

nuit en automne et gagnent la mer en hiver. Leur croissance marine, rapide, dure probablement 2 ans, en parasitant diverses espèces de poissons (citées plus haut). A la fin de l'hiver, les adultes quittent les eaux côtières et remontent, la nuit, dans les rivières (jusqu'à plus de 700 km de la mer dans le bassin de la Loire).

Les habitats favorables à la croissance sont généralement localisés dans les dépôts de matières fines (sables, limons, matières organiques) eux-mêmes localisés dans les zones de courants plus lentes en aval des zones de radiers, dans les bras secondaires ou les bras morts ainsi que dans les intrados de méandres.

Les données de présence de la lamproie marine sur le site 'Vallée de la Dordogne sur tout son cours et affluents' sont obtenues par le nombre d'individus transitant par la station de contrôle de Mauzac et par les premiers recensements de frayères réalisés en amont de cet obstacle. Les passages des adultes aux stations de contrôle sont fluctuants d'une année sur l'autre.

Le suivi des zones de frayères a été mis en place en 2009 et n'est pas exhaustif ; en effet, il concerne des inventaires annuels réalisés sur des portions de linéaire.

Toutefois, les données indiquent que l'espèce est bien présente sur ce site Natura 2000, concerné par la présence de frayères réelles et potentielles sur la partie aval : de la limite interrégionale au barrage du Sablier sur la Dordogne et sur l'aval de la Maronne jusqu'au barrage de Hautefage.

Il est important de signaler que les sites favorables peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des mouvements sédimentaires (phénomènes de crues) et surtout des niveaux d'eau lors de la période favorable.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site :

Un certain nombre de menaces listées ne sont pas présentes sur ce site Natura 2000 (localisées en amont ou en aval) mais impactent de manière directe l'espèce ou son habitat. Ces dernières sont présentées ci-après :

- Les barrages, empêchant la migration et l'accès aux zones de frayères. Les capacités de franchissement des obstacles sont variables en fonction notamment de la taille de l'individu, de son état de santé ou encore de la température de l'eau et de la vitesse du courant. D'après Applegate (1950, in Taverny and Elie, 2010), une Lamproie marine de 45 cm ne pourrait pas franchir un obstacle vertical de plus de 0,6 m. Plus généralement, elle ne franchit rarement un obstacle de plus de 1,4 fois sa taille (Taverny & Elie, 2010). A noter que les lamproies utilisent assez facilement les ouvrages de franchissement et en particulier les passes à ralentisseurs ;
- Les aménagements à l'échelle des bassins de la Dordogne et de la Maronne pour la production d'hydroélectricité et l'exploitation actuelle de l'outil de production induisent les effets suivants :
 - condamnation et destruction des habitats de fraie ;
 - Réalisation d'éclusées qui peuvent avoir un impact négatif sur les ammocètes ; les écarts de hauteur d'eau pourraient notamment avoir un impact important sur le taux de survie des ammocètes de l'année ;
 - perturbation du transit sédimentaire ;
 - disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes ;
 - transparences et vidanges de retenue qui créent des apports nuisibles de limons pouvant provoquer un colmatage des frayères et potentiellement contaminés par des polluants.
- Les pollutions ponctuelles ou diffuses. L'espèce est très sensible aux pollutions notamment sur les zones de frayères, le stade larvaire étant très vulnérable en raison de sa sensibilité à l'accumulation des pollutions ;
- Un risque de piétinement des zones de frayères et des zones de grossissement des ammocètes en cas de sur-fréquentation des secteurs concernés par des pratiquants de sports de pleine nature (pêche, canoë, aqua-rando). Actuellement ce risque est négligeable ;
- Le manque de débits morphogènes depuis la construction des complexes hydroélectriques à l'échelle du bassin (ce manque de débits morphogènes associé à un transport sédimentaire grossier altéré ou absent ne permet pas de créer de nouveaux habitats et provoque au contraire un pavage des habitats et un colmatage)

- Les opérations de transparences sédimentaires provoquent des colmatages d'habitats
- Dégradation des milieux due aux activités humaines passées comme l'extraction de granulats dans le lit mineur de la Dordogne provoquant une incision et a abouti au pavage du lit mineur et donc d'une part la perte d'habitats à fort potentiel de production comme les bras secondaires ou les secteurs de tresse et d'autre part l'apparition d'un substrat benthique incompatible avec les besoins biologiques de l'espèce (pavage et colmatage) ;
- Les larves, enfouies pendant plusieurs années dans les dépôts sableux, sont particulièrement sensibles à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle (toxiques, métaux lourds, pollution diffuse...). Une certaine concentration de matières organiques dans les sédiments peut être favorable et servir de nourriture aux jeunes lamproies microphages qui se nourrissent essentiellement d'algues. Cependant, un excès de matière organique entraîne une désoxygénation (milieu réducteur) peu favorable à ces espèces. De plus, concernant les individus en dévalaison ou en montaison lorsqu'ils passent dans la partie aval de la Dordogne peuvent être perturbés par le bouchon vaseux présent dans l'estuaire de la Gironde (turbidité, diminution du taux d'oxygène).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau sur le linéaire de rivière concerné.

Les lamproies ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie, de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.

Propositions relatives à l'habitat :

- Préserver et restaurer les habitats naturels de l'espèce en apportant une attention particulière aux zones de reproduction. La lamproie a des exigences particulières en termes de granulométrie de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.
- Préserver le biotope naturel en ayant une attention particulière lors des travaux en berge ou dans le lit de la rivière
- Veiller à maintenir une bonne qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) pour les ammocètes qui vivent enfouies plusieurs années ;
- Assurer la libre circulation dans les deux sens afin de permettre la remontée des géniteurs venant de l'océan et la descente des sub-adultes vers ce dernier;
- Restaurer le transit sédimentaire et des débits morphogènes qui permettent de garantir la présence de sédiments grossiers favorables à la reproduction de l'espèce.

Propositions relatives à l'espèce :

- Suivi des migrations ;
- Suivi de la reproduction naturelle en fonction des passages à la station de Mauzac ;
- Suivi des zones de grossissement des ammocètes ;
- Suivi de l'impact des éclusées sur les ammocètes ;

Espèce 1102 - La Grande alose (*Alosa alosa*)

Voir fiche complète espèce 1102 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 87 : Illustrations Espèce 1102, Grande alose – Photographie Grande alose (MIGADO ©)

Description des habitats utilisés :

La Grande alose est un poisson amphibiotique vivant en alternance en eau douce où elle se reproduit et en mer (sur le plateau continental) où elle assure la plus grande partie de sa croissance. Une libre circulation entre ces deux pôles est indispensable à l'accomplissement de son cycle biologique. Le temps d'incubation des œufs est très court (4 à 8 jours) et les alosons se déplacent activement dès qu'ils ont entre 15 et 20 jours. La dévalaison est également rapide, puisqu'elle se situe en été et en automne de l'année de naissance et dure de 3 à 6 mois.

La Grande alose vient pondre fin mai, dans les zones courantes et graveleuses de la Dordogne. Au début de l'automne, les alevins se rassemblent et dévalent vers l'océan. Ils y passeront 3 à 4 années avant de retrouver l'embouchure du fleuve, pour revenir en eau douce et frayer.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques caractérisées par une plage de substrat grossier délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide avec une qualité d'eau convenable. Les sites de reproduction des aloses s'organisent au niveau d'une mouille (zone de fraie) suivie immédiatement à l'aval par une zone de radiers (zone d'incubation des œufs).

Habitat de reproduction (avril-juillet): Les adultes viennent frayer sur des zones typiques caractérisées par une plage de substrat grossier délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide avec une qualité d'eau convenable. Les sites de reproduction des aloses s'organisent au niveau d'une mouille (zone de fraie) suivie immédiatement à l'aval par une zone de radier (zone d'incubation des œufs). Les deux zones historiquement connues où les aloses venaient frayer sur ce site sont localisées à Beaulieu-sur-Dordogne. L'ensemble des secteurs présentant les caractéristiques des zones de frayères ont été cartographiés comme étant des zones de frayères potentielles.

Habitat de croissance : après éclosion, les larves restent localisées sur le fond à proximité de la frayère puis les alosons se déplacent rapidement dans le lit mineur de la Dordogne à la recherche de nourriture. La migration en bancs se situe en été et en automne de l'année de naissance et dure de 3 à 6 mois.

La population de grande alose présentait des niveaux d'abondance sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne parmi les plus importants d'Europe avec une estimation à 500 000 du nombre moyen de géniteurs par an. Depuis la fin des années 1990, on observe une baisse puis un effondrement des stocks reproducteurs estimés grâce aux suivis des passages des aloses au niveau de la station de contrôle de Tuilières combinés au suivi de la reproduction de l'espèce en aval de cette station de contrôle.

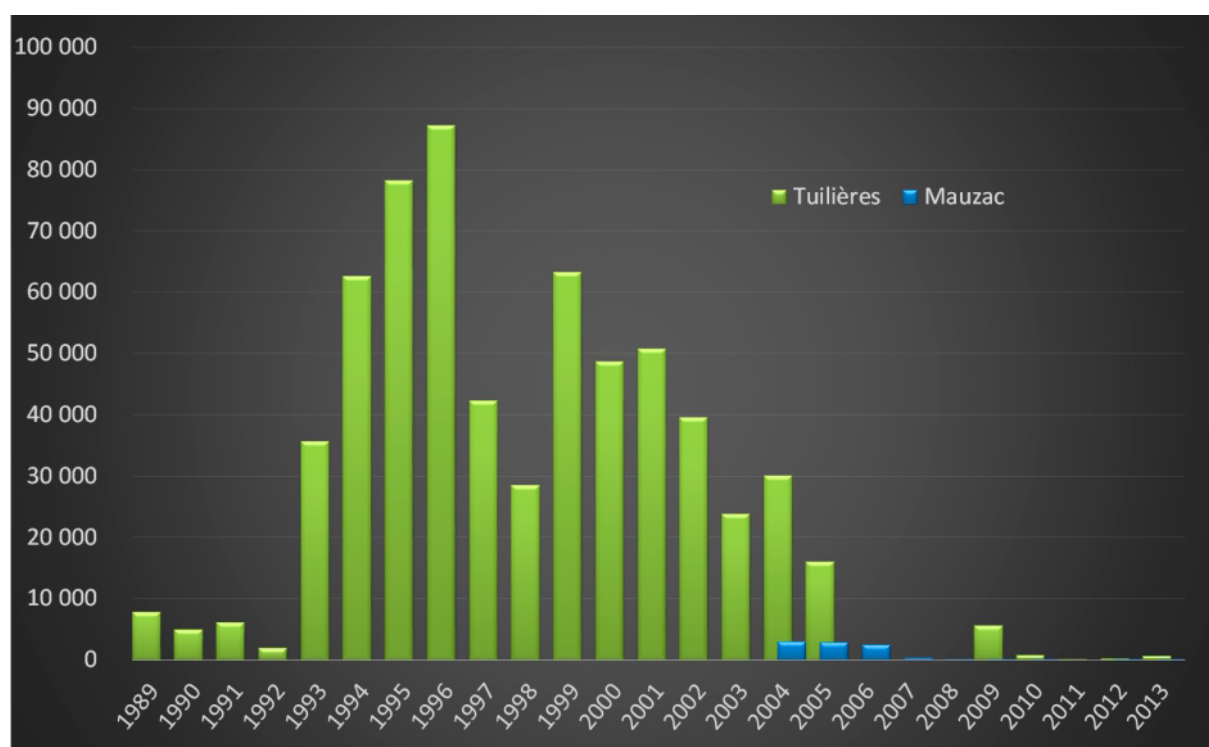


Figure 88 : Effectifs de Grande alose parvenant à franchir les barrages de la moyenne Dordogne (secteur Bergerac) depuis la mise en place de stations de comptage dans les passes à poissons.

Un certain nombre de géniteurs, même s'il est faible, en particulier ces dernières années, transite par le site de Mauzac (amont Tuilières) et peut se reproduire en amont, sur la Dordogne lotoise mais également sur ce site.

L'espèce est donc potentiellement présente sur ce site Natura 2000, plus particulièrement sur sa partie aval, en raison de la présence de grands barrages infranchissables (le barrage du Sablier sur la Dordogne et le barrage de Hautefage sur la Maronne) et à la possibilité de s'y reproduire. Les zones de frayères potentielles ont été listées à partir de la cartographie des faciès d'écoulement et les zones historiquement connues de la reproduction de cette espèce (Beaulieu-sur-Dordogne) ont été également répertoriées. Aucun suivi de frayères n'a été mené en amont de Mauzac en raison du faible nombre d'individus ayant transité par cette station de contrôle ces dernières années, ce qui explique qu'aucune frayère réelle n'ait été répertoriée hormis les frayères historiquement connues.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

La Grande alose est une espèce classée vulnérable en Europe, dont les populations ont fortement régressé au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, même si avant 1985 la grande alose restait confinée en aval du barrage de Bergerac, elle a toujours été présente. Grâce à l'équipement des principaux obstacles en passes à poissons, adaptées à ses capacités de franchissement modestes, elle a recolonisé une partie du bassin, et dans la fin des années 1990 sa population s'est développé de façon spectaculaire.

Malheureusement, la population, dont le fonctionnement doit s'aborder à l'échelle de l'ensemble Garonne-Dordogne, a connu une forte diminution au cours de la dernière décennie, pour atteindre un niveau critique à partir de 2007. Les causes de cette diminution sont supposées être : une surexploitation halieutique, une moindre performance des dispositifs de franchissement au niveau des barrages, des problèmes de fonctionnalité des milieux (sur la Garonne notamment) renforcés par des conditions climatiques estivales particulières.

Un plan de restauration est actuellement en cours, comprenant un moratoire sur la pêche, une évaluation et si nécessaire une amélioration de l'efficacité des dispositifs de franchissement des barrages, ainsi qu'une analyse des conditions environnementales des principales frayères de Garonne et Dordogne. Ces deux dernières actions sont menées dans le cadre d'un programme européen Life+, en partenariat avec le Rhin allemand.

La population, qui fonctionne à l'échelle de l'ensemble Garonne Dordogne, semble en relative stabilité.

Un certain nombre de menaces listées ne sont pas présentes sur ce site Natura 2000 (localisées en aval) mais impactent de manière directe l'espèce ou son habitat. C'est pour cela qu'elles sont mentionnées.

Dès le début du XIXème siècle et au cours du XXème, l'aire de répartition de la grande alose, plus anadrome et moins plastique que l'alose feinte, s'est fortement rétrécie.

Les causes en sont d'origine anthropique :

- Surexploitation de l'espèce à des fins commerciales qui a perduré jusqu'à l'application du moratoire « Grande Alose » sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne en 2008.
- Construction de barrages (non ou mal aménagés) qui a limité l'accès des adultes à certains bassins et en a stérilisé d'autres ; sur la Dordogne, ce sont les barrages de Bergerac, Tuilières et Mauzac localisés sur le site Vallée de la Dordogne en Aquitaine qui restent non optimisés et constituent des entraves à la libre circulation.
- Aménagement passé de site Natura pour la production d'hydroélectricité de pointe et exploitation actuelle de l'outil de production avec la réalisation d'éclusées qui dégradent fortement la qualité des écosystèmes aquatiques, la perturbation du transit sédimentaire et la disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes.
- Recalibrage et reprofilage des cours d'eau passés et aménagements et interventions actuelles qui peuvent impacter les zones de reproduction et de croissance de l'espèce.
- Extractions passées de granulats dans le lit mineur qui ont éradiqué les zones de reproduction et les zones de grossissement des alevins.
- Centrales électriques aspirant les alevins ; en particulier dans l'estuaire de la Gironde.
- Pollution au niveau des estuaires, zones de grossissement des alosons. Des interrogations sont de plus en plus prégnantes concernant l'impact du bouchon vaseux lors de la migration de dévalaison. Le bouchon vaseux se déplace de l'amont vers l'aval de l'estuaire au gré des apports hydrologiques amont et des marées. La dévalaison des alosons se déroule entre l'été et l'automne, en période d'étiage, dans ce cas, le bouchon vaseux a tendance à remonter en amont de l'estuaire. Le bouchon vaseux pourrait, dans certaines conditions d'anoxie, perturber également les migrations des géniteurs.

Actuellement, la grande alose est considérée comme une espèce vulnérable au niveau européen et français.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique afin de maintenir un habitat de qualité non colmaté au niveau des zones de frayères et de grossissement des juvéniles et de la qualité de l'eau ; réduction des altérations liées aux éclusées hydroélectriques provenant de l'amont ; amélioration de la libre circulation sur l'aval (Bergerac/Tuilières/Bergerac) pour permettre aux géniteurs d'atteindre dans de bonnes conditions les frayères localisées sur ce tronçon de Dordogne.

Préserver le biotope naturel :

Propositions relatives à l'habitat :

- Maintenir la stabilité et la qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes : en évitant toute variation brutale de température (un refroidissement de l'eau par des lâchers de barrage peut être fatal aux reproducteurs prêts à pondre) ;
- Assurer une bonne qualité des eaux (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) et surveillance de la pollution au niveau de l'estuaire (bouchon vaseux) ;
- Garantir la libre circulation des géniteurs lors de leur remontée des rivières. De ce côté, des efforts ont été faits lors de la création de nouvelles passes à poissons pour permettre aussi le passage des aloses qui possèdent de moins bonnes capacités natatoires que les salmonidés. Des améliorations dans les dispositifs de franchissement des ouvrages peuvent permettre aux aloses de recoloniser rapidement des zones de frayères de bonne qualité, permettant l'augmentation du taux de recrutement de l'espèce. Pour ce faire, il est indispensable d'améliorer l'efficacité du franchissement de Bergerac, Tuilières et de Mauzac sur le site 'Vallée de la Dordogne' et rester vigilant sur l'efficacité du franchissement de la passe de Beaulieu-sur-Dordogne ;

Propositions concernant l'espèce :

- Maintien du moratoire « Grande Alose » sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne et limiter l'impact des captures accidentelles dans la partie estuarienne et fluviale ;
- Poursuivre et généraliser les programmes d'actions pour la conservation et la restauration des populations : suivi des stocks, des flux transitant par les dispositifs de franchissement, de leur progression dans l'espace et dans le temps, évaluer le recrutement par pêche sur zone de frai durant l'étiage estival suivant la reproduction et améliorer les connaissances des facteurs pouvant limiter le recrutement.

L'espèce semble suffisamment prolifique pour se développer, mais le facteur limitant, à l'heure actuelle, reste les capacités de circulation dès le premier obstacle et l'accès à de plus vastes zones de reproduction. Il s'agit de permettre la colonisation des sites où ces conditions du milieu sont compatibles avec le développement des larves et des alosons (en particulier les températures estivales).

4.2.2.2. Les poissons sédentaires

Espèce 1096 - Lamproie de planer

Voir fiche complète espèce 1096 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 89 : Espèce 1096, Lamproie de Planer sur frayère (source : E.CO.G.E.A.)

Description des habitats utilisés :

La lamproie de Planer, contrairement à la lamproie de rivière et à la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de la vie larvaire, soit environ 6 ans.

La larve ammocète enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose (septembre-novembre), qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Au printemps suivant, les géniteurs effectuent une courte migration vers l'amont pour se reproduire en mars-avril sur un substrat de gravier et de sable, dans des eaux de 8 à 11°C. La frayère est un nid en forme de cuvette de 10 à 30 cm de diamètre et 10 cm de profondeur, élaborée avec du gravier et du sable.

La période de frai s'étale d'avril à juin. On peut observer jusqu'à une trentaine de géniteurs sur une même frayère. Une fois l'activité de reproduction achevée, les lamproies meurent.

L'habitat de cette espèce est bien caractérisé sur le site. La lamproie de Planer affectionne les cours d'eau morphologiquement diversifiés avec des berges naturelles et des zones de dépôt de sédiments fins favorables à son stade larvaire. Ce stade de développement apprécie un sédiment constitué de sable fin à granulométrie moyenne (0,2 à 0,3 mm) et de limons avec présence de dépôts de matière organiques en surface, dans des courants de vitesse < 10 cm/s. L'adulte quant à lui, recherche les fonds graveleux (graviers) pour se reproduire, dans des vitesses préférentiellement comprises entre 10 et 25 cm/s.

Sur le site, les caractéristiques d'habitat de la lamproie de Planer sont plus favorables sur les parties basses de certains affluents (Pont Aubert, Glane de Malesse, Chavanon) et les zones de bras des grands cours d'eau (Dordogne, Maronne) qui présentent à la fois des sédiments favorables au développement du stade ammocète et des fonds graveleux (graviers) pour la reproduction.

L'habitat 3260 de l'annexe I de la Directive, intitulé : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (Cor. 24.4) présent sur le site Natura 2000, est susceptible d'être colonisé par la lamproie de Planer.

L'acquisition de données permet de confirmer la présence de la lamproie de Planer sur le site. Son aire de distribution et les délimitations amont aval sont connues. La lamproie de Planer est présente naturellement sur les grands axes Dordogne, Maronne ainsi que sur le Chavanon. Certaines parties d'affluents situées en aval de grandes chutes naturelles infranchissables sont colonisées par cette espèce.

Contrairement au chabot (jusqu'à plus amples informations), la lamproie de Planer semble avoir pu coloniser l'amont de certaines chutes naturelles comme sur la Glane de Malesse.

Valeur patrimoniale :

Le site FR 7401103 présente donc une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

Les informations ne sont pas assez nombreuses pour statuer sur l'état de conservation de cette espèce.

Plusieurs facteurs peuvent impacter ou contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site. Ce sont par ordre d'importance :

- les barrages sur la Dordogne et la Maronne (110 km de linéaire noyé) qui ont sérieusement impactés les populations de lamproie de Planer en amont du site. Les populations ont été fragmentées et certaines se retrouvent aujourd'hui isolées sur les parties basses de quelques affluents,
- les brusques fluctuations de niveaux (éclusées) qui portent atteintes aux frayères (phénomène d'exondation de fraie) et aux larves qui se font piéger (phénomène d'exondation de leur habitat de vie) sur le secteur aval du site (Dordogne, Maronne),
- les divers obstacles même petits sur les affluents (passages busés mal calés, seuils...) qui bloquent la migration de l'espèce vers ces zones de frayères, réduisent son habitat de reproduction et cloisonnent les populations,
- les aménagements (travaux de rectification, de curage, de chenalisation) qui banalisent et uniformisent les cours d'eau et qui détruisent les habitats de reproduction de l'espèce et les zones de grossissement des larves,
- l'interruption par les chaînes de barrage du substrat utilisé par l'espèce pour se reproduire (graviers et petits galets),

- Enfin, l'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible aux polluants stockés dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Contrôler les variations de niveaux de débit en aval des aménagements hydroélectriques pour limiter leurs impacts sur la population larvaire et sur les frayères du cours principal.
- Eviter la fragmentation des populations et la réduction de l'habitat de l'espèce et améliorer la connectivité des cours d'eau à lamproie de Planer pour augmenter les possibilités de reproduction de l'espèce.
- Maintenir une dynamique fluviale sur la partie aval du site (Dordogne et Maronne Corrézienne) qui assure la bonne fonctionnalité des systèmes latéraux (bras secondaires et annexes), garante de la conservation de l'espèce et de son stade « larve ammocète ».
- Veiller à ce que la qualité physico-chimique des sédiments (habitat de vie de la larve) sur le site ne se détériore pas.

Propositions relatives à l'habitat

- Limiter les fortes fluctuations de niveau en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeages des larves et les exondations de frayères,
- Interdire les créations de nouveaux aménagements et aménager les obstacles existants sur les cours d'eau à lamproies de Planer qui présentent des secteurs de frai potentiels et/ou avérés,
- Maintenir une bonne qualité des sédiments en adéquation avec les exigences de l'espèce,
- Veiller à ce que l'habitat de reproduction de l'espèce ne se détériore pas (colmatage des zones de frayères et des zones de grossissement, désoxygénation du substrat de vie des ammocètes) notamment dans le cadre d'opérations de vidanges de plans d'eau qui sont nombreux en périphérie du site (tête de bassin),
- Interdire les rectifications et curages (particulièrement sur les affluents du site) qui détruisent les habitats de reproduction des géniteurs et de vie des ammocètes.

Espèce 1163 - Chabot

Voir fiche complète espèce 1163 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 90 : Espèce 1163, Chabot de la Dordogne Quercynoise (source : E.CO.G.E.A)

Description des habitats utilisés :

Le chabot est une espèce d'accompagnement des salmonidés. Il affectionne les eaux fraîches et bien oxygénées. Espèce pétricole, il vit au ras du fond à l'abri des blocs ou gros galets qui le protègent des courants violents. Sa morphologie est parfaitement adaptée à son environnement : grosse tête, corps aplati, nageoire caudale peu développée, traduisant de piètres capacités de nage.

Il se reproduit durant les mois de mars et avril. Le mâle invite une à plusieurs femelles à coller leurs œufs au plafond d'une cavité servant d'abri. Le mâle ventile et protège ses œufs durant toute l'incubation (120 °/jours). L'alevin mesure 7,2mm à l'éclosion. Prédateur de tout ce qui vit sur le fond, il se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques mais également d'alevins de truite et peut même s'en prendre à ses propres œufs en cas de disette.

L'habitat de cette espèce est bien identifié sur le site. Ce poisson occupe de préférence les faciès d'écoulement relativement rapides (radiers, rapides, plats courants), sur des substrats minéraux grossiers, de type blocs et galets, bien oxygénés, appartenant le plus souvent aux rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (Code Natura EUR 15/2 3260, code Cor.24.4).

L'espèce est observée régulièrement depuis 1984 sur le site. Le chabot est présent naturellement sur les grands axes Dordogne, Maronne ainsi que sur le Chavanon. On le trouve également sur certains affluents, en aval des grandes chutes naturelles infranchissables comme sur le Pont Aubert.

Cette espèce présente des abondances assez fortes en aval des chaînes de barrages sur la Dordogne et la Maronne. Certains facteurs comme le régime thermique modifié de la Dordogne (eaux froides en provenance des barrages amont) favorisent la population en place.

Les populations sont par contre plus isolées et donc plus vulnérables en amont des barrages du Sablier sur la Dordogne et de HautePAGE sur la Maronne.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt du site pour la conservation de l'espèce est fort. La Dordogne et ses affluents, en Corrèze, accueillent un peuplement piscicole dont le chabot est théoriquement une des espèces dominantes.

Le site FR 7401103 présente donc une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

Plusieurs facteurs peuvent impacter ou contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site. Ce sont par ordre d'importance :

- Les barrages sur la Dordogne et la Maronne (110 km de linéaire noyé) qui ont sérieusement impacté les populations de chabot en amont du site. Les populations ont été fragmentées et certaines se retrouvent aujourd'hui isolées sur les parties basses de quelques affluents,
- Les nombreux plans d'eau situés en tête d'affluents inclus dans le site, peuvent impacter lors des vidanges, les populations de chabot localisées en aval par des phénomènes de pollution des eaux, de désoxygénation et de colmatage de l'habitat,
- Les populations d'écrevisses de Californie qui colonisent aujourd'hui une grande partie du réseau hydrographique inclus dans le site, sont des concurrentes directes du chabot pour les abris et la ressource trophique et peuvent entraîner à terme la disparition locale de certaines populations de chabot,
- Enfin, les brusques fluctuations de niveau (éclusées) sur le cours de la Dordogne et de la Maronne en aval des grands barrages impactent la fraie du chabot (exondation de frayères et des mâles qui gardent les nids).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Eviter la fragmentation des populations et la réduction de l'habitat du chabot particulièrement pour les populations situées en amont des chaînes de barrages et sur les affluents.
- Veiller à ce que la qualité physico-chimique de l'eau sur le site ne se détériore pas.
- Lutter contre l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) présente sur les cours d'eau à chabot.
- Contrôler les variations de débit en aval des aménagements hydroélectriques pour limiter leurs impacts sur la fraie du chabot.

Propositions relatives à l'habitat :

- Eviter les créations de nouveaux seuils, barrages sur des cours d'eau où l'espèce est présente pour éviter la fragmentation des populations et la réduction de son habitat,
- Mieux encadrer les vidanges de plans d'eau de manière à limiter leurs impacts sur l'habitat de l'espèce et sur la qualité physico-chimique des eaux,
- Contrôler l'expansion de l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) qui rentre en compétition avec le chabot pour les abris et la ressource trophique,
- Supprimer par démodulation complète en fin de chaîne les fortes fluctuations de débit en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeages et les exondations de frayères.

Propositions relatives à l'espèce :

- Améliorer les connaissances sur l'écologie, la biologie et la dynamique de population des espèces de chabot. En effet, selon les récentes descriptions de nouvelles espèces de Chabot en France (Freyhof, Kottelat et Nolte, 2005), il est possible que sur le site Natura 2000 7401103 coexistent deux espèces de chabot :
 - ⇒ le chabot fluviatile (*Cottus perifretum*), le plus commun, qui occuperait la très grande majorité du réseau hydrographique couvert par Natura 2000 ;
 - ⇒ le chabot d'Auvergne (*Cottus duranii*), espèce montagnarde dont des populations pourraient être présentes en tête de bassin.

4.2.4. Les mammifères

4.2.4.1. Les mustélidés

Espèce 1355 – La Loutre

Voir fiche complète espèce 1355 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 91 : Espèce 1355, Loutre d'Europe (Lutra lutra), CATICHE PRODUCTION

Description des habitats utilisés :

L'espèce est présente sur l'intégralité du réseau hydrographique du secteur du site Natura 2000.

Pour qu'une population de loutres puisse se maintenir durablement au sein d'un secteur donné, trois conditions doivent être nécessairement réunies :

- les gîtes (couches, abris et catiches) maintenus à l'écart du dérangement.
- les eaux et l'habitat aquatique et rivulaire doivent être de suffisamment bonne qualité, afin d'assurer le maintien des proies principales de la loutre en diversité et en quantité suffisante, et de limiter les phénomènes d'accumulation d'éléments toxiques,
- enfin, la liberté de circulation doit être totale, tant pour les individus territorialisés que pour les erratiques à la recherche d'un territoire, pour qui la continuité des corridors écologiques est vitale.

Ces exigences concernent donc les milieux aquatiques au sens le plus large, depuis l'eau jusqu'à leur végétation, en passant par les berges et les abords immédiats des rivières.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

Dans le bassin d'une grande rivière comme la Dordogne, au peuplement piscicole abondant et diversifié, la ressource alimentaire n'est pas limitante pour un super-prédateur comme la loutre. La quantité de proies disponibles, en toutes saisons, est suffisante pour les besoins de l'espèce, sauf catastrophe environnementale majeure entraînant une mortalité massive de poissons. Les paramètres principaux influençant la pérennité de la loutre sur le bassin de la Dordogne seront donc ceux directement liés à l'habitat, c'est-à-dire la disponibilité de gîtes et la liberté de circulation.

En ce qui concerne l'habitat (potentiel ou effectivement occupé) de la loutre dans le site Natura 2000, la rivière et ses affluents offrent un habitat globalement favorable à la loutre : la ripisylve, et dans une moindre mesure la forêt alluviale, sont encore bien implantées, en contact direct avec les rivières sur des linéaires importants. De nombreux bras morts, reculées, secteurs en tresses et îles boisées sont disponibles pour l'espèce. L'urbanisation et l'aménagement de voies de circulation au plus près de l'eau restent limités. Les gîtes potentiels sont nombreux et bien répartis sur le linéaire. L'axe de la Dordogne et les connexions avec les affluents sont fonctionnels vis-à-vis du déplacement des individus. Lorsque les cours d'eau présentent des aménagements de type grands barrages, les nombreuses zones humides, réseaux de fossés présents aux alentours permettent à la Loutre de contourner les obstacles en franchissant les bassins versants au niveau de ces réseaux de zones humides.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir et préserver la forêt alluviale et la ripisylve
- Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivière les plus sauvages
- Favoriser des chemins sinueux aux accès linéaires trop proche du bord de l'eau. L'aménagement de chemins linéaires passant en continu au plus près du bord de l'eau (« voies vertes ») n'est pas favorable à la conservation de l'habitat d'espèces comme la loutre (mais aussi de nombreux oiseaux). Les chemins doivent présenter un faciès sinueux, ne s'approchant que ponctuellement du bord de l'eau avec des aménagements les plus légers possibles.
- Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et Isle, zones humides)
- Maintenir ou restaurer la qualité des eaux

4.2.4.2. Les chiroptères

Les inventaires menés en août et septembre 2012 sur 21 localités ont recensé les cinq espèces de chiroptères à l'origine de la désignation du site :

- la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*),
- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
- le Grand Murin (*Myotis myotis*),
- le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Précisons toutefois que le Grand Murin n'a pas pu être identifié avec certitude. Il est associé au Petit Murin en raison de la similarité importante de leurs signaux. La bibliographie révèle une présence anecdotique du Petit Murin au niveau de la Vallée de la Dordogne alors que le Grand Murin est bien représenté : ce dernier est alors davantage susceptible d'être inventorié ce qui justifie sa prise en compte sur le site.

Le tableau suivant fait état des habitats utilisés par les différentes espèces de chiroptères sur le site.



Figure 92 : La Dordogne – depuis le belvédère de Sérandon (©ECH/BIOTOPE)

Tableau 8 : Espèces de Chiroptères présentes sur le site Natura 2000 Vallée de la Dordogne et affluents en Limousin (n°FR7401103)

<i>Nom d'espèce</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Statut sur le site Natura 2000</i>	<i>Informations recueillies dans le FSD</i>	<i>Représentativité sur le secteur prospecté</i>	<i>Habitats associés avérés</i>
Barbastelle d'Europe	1308	Hibernant, résident	Citée au FSD	42 %	<p>Lande sèche acidiphile à Callune, Genêt poilu et Bruyère cendrée, faciès à voile de Fougère aigle</p> <p>Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé</p> <p>Hêtraie-chênaie acidiphile, variante à Châtaignier</p> <p>Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile à neutrocline, variante sur blocs rocheux</p> <p>Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, type générique</p> <p>Ourlet en nappe à Fougère aigle</p> <p>Forêt de ravin sèche sur blocs</p> <p>Prairie mésohygrophile non caractérisée soumise aux inondations</p>
Grand Rhinolophe	1304	Reproducteur, hibernant, résident	Citée au FSD	5 %	<p>Forêt de ravin sèche sur blocs</p>
Petit Rhinolophe	1303	Reproducteur, hibernant, résident	Citée au FSD	21 %	<p>Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé</p> <p>Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, type générique</p> <p>Forêt de ravin sèche sur blocs</p> <p>Prairie mésohygrophile non caractérisée soumise aux inondations</p>
Grand Murin	1324	Reproducteur, hibernant, résident	Citée au FSD	21 %	<p>Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé</p> <p>Plantation de conifères</p> <p>Hêtraie-chênaie acidiphile, variante à Châtaignier</p> <p>Ourlet en nappe à Fougère aigle</p>
Murin à oreilles échancrées	1320	Reproducteur, hibernant, résident	Citée au FSD	11 %	<p>Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, type générique</p> <p>Prairie mésohygrophile non caractérisée soumise aux inondations</p>

Pour chaque espèce de chiroptère identifiée, une fiche descriptive a été rédigée. Elle précise, pour chaque espèce, les informations suivantes :

- sa position dans la classification taxonomique ;
- ses statuts de protection et de conservation (sources : Arrêté du 23/04/2007, Liste rouge nationale de 2009, liste des espèces déterminantes ZNIEFF du Limousin, Atlas des mammifères, reptiles et amphibiens du Limousin) ;
- son aire de répartition européenne et nationale (source : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Mèze);
- sa biologie et son écologie (source : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Mèze) ;
- les menaces pesant sur l'espèce (source : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Mèze) ;
- sa population et ses habitats sur le site issus des observations de terrain ;
- les mesures de gestion conservatoire.

Les fiches sont présentées dans leur totalité dans le tome 2 du document d'objectif. Le tome 3 rassemble les cartographies des habitats des espèces. Ci-après, on trouvera des fiches de synthèse moins exhaustives.

Voir fiche complète espèce 1303 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 93 : Espèce 1303, Petit Rhinolophe, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Le Petit Rhinolophe fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : les terrains de chasse préférentiels du Petit Rhinolophe sont composés de linéaires arborés (haies) ou de lisière buissonnante, de prairies pâturées et prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante des habitats préférentiels de chasse ;

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue ;

Gîtes de mise-bas : bâtis et volumes sombres et chauds accessibles en vol comme les granges, les combles, les cabanons, les caves chaudes. Certains bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.

En période de reproduction, il fréquente des gîtes variés, naturels ou artificiels : grottes, caves, greniers, combles de bâtiments. En période d'hivernage, il s'installe dans des grottes ou des cavités artificielles (mines, caves, cheminées, etc.). La présence d'un linéaire de haies boisées jouant le rôle de corridor est indispensable sur les secteurs de chasse. En outre, le Petit Rhinolophe semble avoir besoin de la présence de zones humides pour la quantité d'insectes que ces milieux procurent.

Très sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et gîtes d'hiver. L'espèce est fidèle à ces gîtes de reproduction et d'hivernage mais certains individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de gîtes.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

- Espèce commune en Limousin, mais effectifs faibles.

Etat :

Lors des inventaires réalisés par Biotope, L'espèce a été détectée sur 4 des 19 points d'échantillonnage dont 9 présentent des espèces d'intérêt communautaire. Le Petit Rhinolophe chasse aussi bien au coeur des boisements qu'au sein de milieux ouverts et semi-ouverts. Il utilise également ces milieux lors de ses transits. L'activité de chasse de l'espèce la plus intense a été identifiée au niveau d'une prairie mésohygrophile. L'espèce est connue pour se reproduire au niveau du barrage du Chastang (jusqu'à 160 individus). Il est alors évident que les individus identifiés en chasse au niveau de la Hêtraie chênaie collinéenne acidiphile appartiennent à la colonie de Chastang. En effet, le Petit Rhinolophe chasse en moyenne dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et l'habitat de chasse précédemment cité est distant de 250 m du barrage. De même, les individus contactés aux lieux-dits Bois du Pic et Le Prévent situés à moins de 4 km du barrage sont probablement issus de cette même colonie de reproduction puisque certains individus peuvent se déplacer jusqu'à 8 km de leur gîte. De plus, en période d'allaitement et d'élevage des jeunes, chaque femelle a besoin d'un vaste domaine vital afin de répondre à ses besoins et éviter d'entrer en compétition avec les autres individus, d'où la nécessité de s'éloigner davantage.

Aucun site d'hibernation de l'espèce n'est connu au sein du secteur étudié.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les milieux forestiers et les zones humides présents dans un rayon de 5 km autour des colonies de reproduction avec une protection plus forte dans les 2,5 km, notamment à proximité du barrage du Chastang ;
- Gérer de manière adaptée les boisements de feuillus, territoires de chasse de l'espèce notamment en limitant le développement des espèces invasives et en éclaircissant les sous-bois afin de maintenir de grandes ouvertures entre le sol et les premières branches, appréciées par le Petit Rhinolophe lors de la chasse ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;
- Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts qui évoluent naturellement vers les stades boisés et y favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux ;
- Conserver les boisements alluviaux en bordure de cours d'eau (habitats de chasse) et éviter leur reconversion en peuplements monospécifiques ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agro-pastoraux présents en bord de gorges par des mesures incitatives (ex : MAEc) ;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas ;
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains ;
- Conserver les vieux arbres ;
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.

Voir fiche complète espèce 1304 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.



Figure 94 : Espèce 1304, Grand Rhinolophe, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Le Grand Rhinolophe fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : milieux présentant un paysage très structuré tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous-bois...) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts). L'absence de ces structures paysagères est souvent discriminante pour l'espèce.

Gîtes de reproduction : greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage. Précisons que l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles. Les mâles ont un comportement plus erratique

Gîtes d'hivernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Le Grand Rhinolophe est une espèce sédentaire susceptible de se déplacer jusqu'à 180 km. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. La chasse est pratiquée en vol dès le crépuscule, moment où la densité de proies est maximale. Puis en cours de nuit l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Pendant le printemps et l'été : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage.

De fin octobre à mi-avril : les individus hibernent en essaims au sein de sites cavernicoles, la température optimale pour de grands rassemblements étant comprise entre 7 et 9 °C.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Cette espèce semble bien répartie sur le périmètre Natura 2000 de la vallée de la Dordogne et ses affluents. Ce site revêt une responsabilité locale dans la conservation des populations de l'espèce puisque plusieurs colonies et sites de reproduction (gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes) sont connus dans le secteur. Ils font d'ailleurs l'objet de mesures de gestion et de suivis par les naturalistes locaux. Le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées sont régulièrement contactés dans des colonies mixtes, notamment pour les gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes.

L'espèce a été détectée sur un seul des 19 points d'échantillonnage dont 9 présentent des espèces d'intérêt communautaire. Ceci s'explique par le fait que l'espèce est difficile à détecter car ses émissions ultrasonores sont de faible intensité et deviennent imperceptibles au-delà d'une dizaine de mètres.

Le Grand Rhinolophe a ainsi été recensé à proximité de la forêt de ravin lors de son transit. Cependant, il est possible qu'il exploite les milieux ouverts et semi-ouverts de l'aire d'étude qui constituent ses habitats de chasse préférentiels.

Deux colonies de reproduction de l'espèce sont connues au niveau des Tours de Merle (jusqu'à 145 individus) et au lieu-dit Saleix (jusqu'à 40 individus) situés à 8 km environ du contact de l'espèce. Il est ainsi possible que cet individu provienne d'une de ces colonies puisque l'espèce peut se déplacer au maximum jusqu'à 14 km de son gîte.

Aucun site d'hibernation n'est avéré au sein du site Natura 2000.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;

- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Préserver ses gîtes de reproduction bâtis en accord avec les propriétaires et mettre en place une surveillance de ces colonies avec conseils aux propriétaires en cas de travaux ;
- Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts proches du gîte, qui évoluent naturellement vers les stades boisés, et y favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux ;
- Maintenir les milieux humides présents à proximité de ses gîtes ;
- Conserver et favoriser l'élevage extensif ;
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas ;
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains ;

Voir fiche complète espèce 1308 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.



Figure 95 : Espèce 1308, Barbastelle, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

La Barbastelle fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : forêt de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates, le long des lisières extérieures (écotones, canopées) et dans les couloirs intérieurs (allées, layons forestiers) principalement des chênaies, châtaigneraies et hêtraies. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

Gîtes de reproduction : écorces décollées, cavités arboricoles, à proximité du bois dans les gîtes anthropiques (poutres, charpente, arrières de volets).

Gîtes d'hibernation : caves, ouvrages militaires, ruines, souterrains, tunnels, ponts, entrées de grottes, arrières de volets et sous les écorces décollées.

Les colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m).

Pendant l'été : les colonies sont arboricoles ou anthropiques mobiles, les individus se logeant dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les cavités ou les fissures des arbres ou à l'entrée des grottes. Les adultes reproducteurs se dispersent la fin de l'été.

D'octobre à avril : les individus hibernent et s'installent alors dans les fissures de falaises, à l'entrée de galeries de mines et de grottes, sous les ponts ou encore dans les anciens tunnels ferroviaires. A cette période, les animaux sont souvent notés isolément ou en très faibles effectifs.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Espèce présente partout en Limousin mais rare.

Etat :

L'espèce a été détectée sur 8 des 19 points d'échantillonnage dont 9 présentent des espèces d'intérêt communautaire. Elle chasse autant dans les milieux ouverts que forestiers. Une activité de chasse exceptionnellement intense a été notée dans le secteur du Bois du Pic, au sud-ouest de Servières-le-Château où une mosaïque d'habitats prairiaux et forestiers et la présence de lisières lui sont favorables. Une activité de transit assez importante a été notée au niveau d'un versant abrupt à proximité de la Chapelle N-D du Roc.

Aucun gîte de reproduction ou d'hibernation de l'espèce n'est avéré au sein du secteur prospecté mais il est possible que l'espèce utilise les arbres les plus mûres disséminés au sein des boisements du site.

Plusieurs types de menaces ont été identifiés sur le site :

- Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des micro-lépidoptères et l'intoxication des animaux ;
- Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes ;
- Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes) ;
- Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux ;
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ;
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gérer de manière adaptée les boisements de feuillus, territoires de chasse de l'espèce
- Conserver les arbres sénescents afin de laisser le temps aux écorces de se décoller et de créer des gîtes propices
- Maintenir les sous-strates naturelles en veillant à ne pas entraîner l'embroussaillage
- Eviter le traitement des massifs aux insecticides qui entraînent la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères qui représentent 90% de son régime alimentaire ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux successives aux coupes rases par des mesures incitatives ;
- Maintenir les milieux forestiers entrecoupés de zones ouvertes présents dans un rayon de 5 km autour des colonies de reproduction ;
- Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts qui évoluent naturellement vers les stades boisés et y favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux.
- Conserver les vieux arbres.

Voir fiche complète espèce 1321 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 96 : Espèce 1321, Murin à oreilles échanquées

Description des habitats utilisés :

Le Murin à oreilles échanquées est relativement sédentaire. Les déplacements connus entre gîtes d'été et d'hiver excèdent rarement plus de 40 km. Espèce peu lucifuge, les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité.

Habitats de chasse : le Murin à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés péri-urbains, les jardins.

Gîtes de reproduction : cavités arboricoles, sites anthropiques (combles, charpentes).

Gîtes d'hibernation : des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

En période estivale : hors région méditerranéenne, les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires. Au sud, l'espèce occupe aussi les cavités souterraines.

En période hivernale : espèce est essentiellement cavernicole. Les individus en hibernation peuvent être observés seuls ou rassemblés en petites grappes voire en essaims.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Espèce de répartition mal connue en Limousin, rare

Etat :

L'espèce a été détectée sur 2 des 19 points d'échantillonnage dont 9 présentent des espèces d'intérêt communautaire. Le Murin à oreilles échancrées a tout d'abord été contacté en lisière entre une prairie mésohygrophile et une hêtraie-chênaie. Ce milieu doit être utilisé comme corridor lors de son transit entre ces deux territoires de chasse favorables. Ensuite, il doit s'alimenter au sein de la hêtraie-chênaie du Chastang.

L'espèce est connue pour se reproduire au sein de trois gîtes présents à moins de 11 km des secteurs où il a été recensé : au niveau du bourg de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (50 individus), des Tours de Merle (jusqu'à 60 individus) et au lieu-dit Saleix (jusqu'à 350 individus). L'espèce ayant un rayon de dispersion maximal d'une quinzaine de kilomètres, les individus contactés proviennent probablement des colonies précédemment citées. Aucun gîte d'hivernation n'est par contre connu dans le secteur d'étude.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains) ;
- Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes ;
- Collision routière ;
- Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutifs à la modification des paysages par l'agriculture intensive (destruction des haies, des talus, etc...), à l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux), au développement des zones urbanisées ou industrielles ou des zones de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles), à l'assèchement des zones humides et à la destruction des ripisylves, à la conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Préserver ses trois gîtes de reproduction bâtis en accord avec les propriétaires et mettre en place une surveillance de ces colonies avec des conseils aux propriétaires ;
- Limiter des traitements chimiques de leurs combles et charpente ;
- Maintenir l'accès pour les chiroptères à tous leurs gîtes ;
- Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts, qui évoluent naturellement vers les stades boisés, et y favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux.
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agropastoraux présents en bord de gorges par des mesures incitatives (ex : MAEc) ;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles où l'espèce peut installer ses colonies de mise bas

Voir fiche complète espèce 1324 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 97 : Espèce 1324, Grand murin, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Le Grand Murin est considéré comme un migrateur à l'échelle régionale, qui effectue des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.

Le Grand murin fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chêne, pinède, ...) et les secteurs à végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pelouses,...). La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 10 à 25 km autour de la colonie. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin.

Gîtes de reproduction : charpentes chaudes des bâtiments, charpente, poutre, cavité arboricole et nichoir, falaises, corniches, ponts.

Gîtes d'hibernation : grottes, mines, carrières, souterrains, falaises, forts, tunnels, caves, ponts.

Pendant l'été : les colonies se situent dans des sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C (hors régions méditerranéennes). Les combles d'églises et autres bâtiments, les greniers et les granges sont les gîtes de reproduction les plus couramment signalés.

D'octobre à avril : les individus hibernent et peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. Ses gîtes d'hibernation sont constitués par les cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Espèce présente en Limousin, assez commune

Etat :

Le Petit Murin et le Grand Murin, deux espèces très proches, sont difficilement différenciables sur enregistrement acoustique. Ainsi, ces deux espèces sont regroupées. Cependant, la bibliographie révèle une présence anecdotique du Petit Murin au niveau de la Vallée de la Dordogne alors que le Grand Murin est bien représenté : ce dernier est alors davantage susceptible d'être inventorié.

Ce groupe d'espèce a été inventorié sur 4 des 19 points d'échantillonnage dont 9 présentent des espèces d'intérêt communautaire. L'activité la plus intense a été identifiée au niveau d'un milieu ouvert, l'Ourlet en nappe à Fougère aigle, territoire de chasse favorable au Grand Murin. Cependant, il fréquente également les milieux forestiers et a même été inventorié au sein d'une plantation de conifères, alors qu'il était en transit.

Trois gîtes de reproduction abritant de très importantes colonies de Grand Murin sont connus et distants de 20 km maximum des points de présence du groupe d'espèces : le Barrage du Chastang (jusqu'à 958 individus), le Barrage de Hautefage (152 individus) et les Tours de Merle (jusqu'à 32 individus). Le Grand Murin et le Petit Murin étant des espèces au fort pouvoir de dispersion, avec des déplacements avérés à 25 km de leur gîte, il est ainsi fort probable que les individus contactés proviennent d'une de ces colonies.

Aucun gîte d'hibernation n'est présent au sein du secteur prospecté.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangeant dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...);
- Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements ;
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) ;
- Destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Préserver les gîtes de reproduction du Grand Murin tels que les barrages du Chastang et de Hautefage en proposant au concessionnaire des conventions avec une association de protection de la nature telle que le GMHL ;
- Gérer de manière adaptée les boisements de feuillus, territoires de chasse de l'espèce notamment en évitant la fermeture de la sous-strate, défavorable au Grand Murin qui chasse au sein de boisements présentant des sous-bois dégagés ;
- Favoriser la régénération des plantations de résineux en boisements de feuillus ;
- Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts qui évoluent naturellement vers les stades boisés et y favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) afin d'assurer la continuité entre les milieux.
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;

4.2.5. Les insectes

4.2.5.1. Les libellules (Odonates)

Espèce 1041 – Cordulie à corps fin

Voir fiche complète espèce 1041 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 98 : Espèce 1041, Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), ARVENSIS (avec l'aimable autorisation de Benoît GUILLON, <http://www.meslibellules.fr>, Image non libre de droit)

Description des habitats utilisés :

Oxygastra curtisii est une espèce des eaux courantes, localisées dans les parties calmes des rivières, bordées de zones plus ou moins boisées (forets, prairies, friches, haies...). L'espèce fréquente également des milieux lenticules, tels que des canaux, des lacs, des grands étangs, d'anciennes carrières inondées ou encore des étangs littoraux et des lagunes, mais les populations y sont souvent en effectif plus réduit. Les habitats fréquentés, s'étageant des régions de plaines et des zones littorales jusqu'aux reliefs accentués, ne dépassent cependant pas 1 300 m d'altitude en France. La présence de végétations aquatiques est également indispensable à l'établissement d'une population, en particulier pour la ponte et le développement larvaire. Les espèces typiques sont des héliophytes (joncs, laïches, roseaux, etc) mais également des hydrophytes (potamots, renoncules, etc.)

L'espèce est souvent associée à un cortège odonatologique varié, avec notamment pour les zones d'eaux courantes, *Onychogomphus forcipatus*, *Gomphus pulchellus*, *G. graslinii*, *G. simillimus*, *G. vulgatissimus*,

Boyeria irene et parfois Macromia splendens (vis à vis de laquelle *O. curtisii* présente un comportement très agressif lors de la défense de territoire). En zone d'eaux stagnantes le cortège est représenté par des espèces inféodées à ces milieux telles qu'*Anax imperator*, *Orthetrum cancellatum*, *Sympetrum striolatum*...

La larve d'*Oxygastra curtisii* se développe dans les parties calmes, vaseuses ou limoneuses, à proximité des berges (souvent retrouvée sur les racines d'aulnes).

Dans les rivières aux eaux plus vives, les secteurs préférentiels qu'elle fréquente sont constitués par des eaux calmes favorisées par des retenues naturelles ou artificielles (seuils) et pourvues d'une végétation aquatique composée d'hélophytes (potamots, renoncules...).

La ponte a lieu entre la fin juin et la fin août. Les femelles pondent furtivement en vol désordonné, en tapotant l'extrémité de leur abdomen de façon répétée à la surface de l'eau, sur les portions calmes en recoins de berge. L'éclosion a lieu entre 2 et 10 semaines après la ponte. Les larves, vivant et chassant dans les débris végétaux entre les racines d'arbres immergés, établissent leur cycle de développement sur deux ou trois ans. Elles chassent à l'affût des proies aquatiques (larves de diptères, d'éphémères, de zygoptères, de trichoptères, de mollusques, d'oligochètes...) mais vraisemblablement proportionnelles à sa taille à chaque stade larvaire.

Au terme de leur croissance larvaire, l'émergence se fait à parti de la fin mai jusqu'à la mi-juin suivant la latitude. L'individu recherche un support souvent proche de l'eau tel qu'une branche ou un tronc, afin d'établir sa métamorphose. La mue marginale s'effectue souvent en fin de nuit ou au cours de la matinée.

Le jeune adulte s'éloigne alors des bordures d'eau pendant une dizaine de jours afin d'atteindre sa maturité sexuelle. Il s'établit dans des zones souvent boisées mais ouvertes, à l'abri du vent mais ensoleillées, et se nourrit des insectes volants à proximité.

A partir de la mi-juin, l'adulte mâle se rapproche du milieu aquatique à la recherche d'un territoire favorable à l'alimentation et à la reproduction. D'une taille généralement de 6 à 15 m de diamètre, ces zones bien marquées sont caractérisées par une anse envahie par une ripisylve dense (saules, bouleaux, peupliers, broussailles...). L'individu quadrille son territoire afin d'en chasser les autres anisoptères et de capturer les proies qui y pénètrent (Diptères, éphémères...) ou qui s'y posent (papillons, odonates...). Lorsqu'il fait beau et chaud, il vole ainsi pendant longtemps sans se poser. Il s'accroche ensuite à une branche ou une tige, le corps pendant verticalement.

Le soir, les imagos se retirent afin de passer la nuit à l'abri dans une broussaille, dans une zone arbustive ou autre.

Oxygastra curtisii a fait l'objet de quelques observations sur le site d'étude. Les zones de présence avérées ont en commun d'être des portions de cours d'eau à écoulements lents à moyens et présentant chacune une ripisylve plus ou moins étendue et dense à proximité. La végétation aquatique est globalement peu abondante (cortège de *Callitriche hamulata*, *Callitriche platycarpa*, *Sparganium emersum* et *Myriophyllum spicatum* notamment pour le secteur de Liourdres, le plus en aval du site d'étude – Observation de W. RATEL). Ces aires d'observation de l'espèce sont également pas ou peu soumises à l'influence des barrages hydroélectriques.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces sont bien identifiées.

C'est le cas des modifications anthropiques dans le lit mineur de la Dordogne comme par exemple les travaux d'aménagements et/ou d'artificialisation des berges qui nuisent au développement des larves s'abritant dans le système racinaire, les travaux de défrichement de la ripisylve qui réduisent la surface en habitat de chasse des adultes ou encore toute autre action sur le lit mineur entraînant une modification du fond (extraction de granulats) mais aussi une modification des conditions d'écoulement.

La dégradation de la qualité des eaux induite par les pollutions diffuses ou ponctuelles des eaux (produits phytosanitaires substances d'origine industrielle, rejets de station d'épuration) est également limitante pour le développement de l'espèce.

Les phénomènes de marnage (variation du niveau de l'eau due à l'exploitation des barrages) sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le développement des larves en induisant leur dispersion vers l'aval.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce sur le site. Ces actions sont principalement orientées sur :

- La préservation de la qualité et de la ressource en eau ;
- L'absence de défrichement et la restauration des boisements rivulaires dans des secteurs favorables à la Cordulie à corps fin ;
- La préservation de la végétation rivulaire, habitats des larves et des individus en métamorphose,
- Le maintien et l'encouragement à des pratiques agricoles extensives (conservation de prairies, de friches) dans le lit majeur
- Eviter les éclusées sur la Dordogne : il est important de signaler que les phénomènes de marnage, induits par les éclusées des grands barrages situés en amont, sont susceptibles d'induire la destruction des odonates en phase d'émergence.
- Maintien des bras morts et couasnes

Voir fiche complète espèce 1044 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 99 : Espèce 1044, Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), ARVENIS (avec l'aimable autorisation de Jean-Michel FATON, Image non libre de droit)

Description des habitats utilisés :

Coenagrion mercuriale affectionne les zones d'eaux courantes ensoleillées de faible importance et donc à débit modéré. L'eau doit cependant être de bonne qualité, oxygénée mais de minéralisation variable (principalement alcaline mais des stations acides voir saumâtres sont connues). Cette espèce semble généralement absente des zones d'altitude supérieure à 700 mètres marquant ainsi des préférences pour les habitats alluviaux de plaine. La végétation des milieux préférentiels est ainsi liée à ce type de cours d'eau à savoir les menthes, les laiches, les cressons, les joncs, les callitriches ou encore les glycéries, lesquelles sont favorables pour la ponte dans la mesure d'une densité et d'une hauteur peu importante. Les larves vivent ensuite entre les tiges et les racines immergées de cette végétation, dans les zones aquatiques calmes.

C. mercuriale est souvent associée à *Orthetrum coerulescens* et *Cordulegaster boltonii* et au genre *Calopteryx*.

L'émergence des adultes a lieu vers les mois d'avril à juin et le vol s'étend jusqu'en septembre ou octobre, période généralement plus longue suivant la latitude et les conditions climatiques. Les adultes, ne s'écartant que très peu du site de reproduction et d'émergence, volent près de l'eau à la recherche de nourriture. Le régime alimentaire de cette espèce est exclusivement carnassier et ainsi composé d'insectes de petites tailles et de bord d'eau (diptères...). Après la période de maturation d'une dizaine de jours suivant l'émergence, les adultes souvent en grand nombre sur un petit périmètre, s'accouplent en formant un cœur copulatoire. Ils

restent ainsi en tandem durant la ponte où la femelle insère ses oeufs dans les tiges des végétaux tendres des plantes aquatiques ou riveraines (*Nasturtium officinale*, *Callitriche* sp. *Berula erecta*, *Apium nodiflorum*...).

Les larves naissent 3 à 6 semaines après la ponte. Vivant dans la vase et au sein de la végétation immergée, les larves se nourrissent de zooplancton et de micro-invertébrés divers, changeant suivant le stade et la période de l'année. Leur développement, strictement aquatique, dure une vingtaine de mois et comporte 12 ou 13 mues successives. Au terme de cette phase aquatique et après une période sans alimentation, la larve quitte l'eau en grimpant sur un support fixe. Les larves se tiennent dans les secteurs calmes parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des héliophytes et autres plantes riveraines. Elle se stabilise en position sub-verticale et entame la métamorphose jusqu'à la sortie de l'enveloppe larvaire.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Les inventaires 2012 n'ont pas permis de définir des zones de présence sur le site d'étude. Il est donc difficile de caractériser son habitat sur le territoire considéré. Le lit mineur de la Dordogne semble ainsi peu adéquat pour cette espèce.

Toutefois, certains ruisseaux d'eaux courantes de bonnes qualités, ensoleillés et à la végétation adéquate, affluents de la Dordogne mais souvent non inclus au site Natura 2000, pourraient être favorable à l'établissement de population de *Coenagrion mercuriale*.

L'essentiel des populations se concentrent sur les petits ruisseaux à eau courant, en connexion directe avec la Dordogne. Ces petits ruisseaux se caractérisent par la présence d'une végétation aquatique abondante, un ensoleillement régulier et une forte oxygénation. Ils constituent ainsi des habitats de qualité pour l'Agrion de Mercure.

L'Agrion de Mercure est principalement sensible à la qualité de l'eau ainsi qu'aux phénomènes de ruptures de débit pouvant entraîner une dégradation de ses habitats de vie. En effet, les larves d'Agrion de Mercure peuvent être menacées par les phénomènes de pollution (ponctuelle ou diffuse) mais aussi par l'assèchement brutal des milieux aquatiques.

L'abandon de gestion ou l'évolution des pratiques de gestion influe également sur la conservation de l'espèce. En effet, la fermeture des milieux aquatiques découlant de l'absence de gestion est néfaste pour cette espèce des milieux ouverts qui nécessite un bon ensoleillement. A une échelle plus globale, les modifications de l'assolement en tête de bassin versant dans le sens de la régression des prairies au profit de cultures sont défavorables à l'Agrion de Mercure du point de vue de la qualité de ces habitats de chasse mais aussi de la qualité des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (risque de pollution diffuse).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La conservation et la restauration des ruisseaux et ruisselets pour préserver voire améliorer la qualité des eaux dans les habitats favorables à l'Agrion de Mercure ;

- La gestion conservatoire de la végétation aquatique et riveraine des ruisseaux et des bras morts pour maintenir un bon ensoleillement sur les masses d'eau;
- La gestion des habitats situés en tête de bassin versant pour conserver des habitats de chasse favorables pour l'espèce. (les modifications de l'assolement en tête de bassin versant dans le sens de la régression des prairies au profit de cultures sont défavorables à l'Agrion de Mercure du point de vue de la qualité de ces habitats de chasse mais aussi de la qualité des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (risque de pollution diffuse).

4.2.5.2. Les papillons (Lepidoptères)

Espèce 1060 - Cuivré des marais

Voir fiche complète espèce 1060 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 100 : Espèce 1060, Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*), T. Lafranchis

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans la plupart des prairies naturelles de fond de vallée.

Le Cuivré des marais affectionne particulièrement les prairies humides relevant de la classe des *Agrostietea stoloniferae*, mais il peut aussi se rencontrer dans d'autres types de prairies, plus mésophiles.

Les prairies pâturées relevant du *Cynosurion cristati* ou celles, fauchées, relevant de *Arrhenatherion elatioris* ou du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* (habitat 6510) accueillent donc aussi l'espèce qui peut y trouver sa plante hôte de prédilection : le Rumex crépu (*Rumex crispus*).

Les oeufs, déposés à la même période que celles de vols des adultes (mai-juin et juillet-août), sont pondus isolément, parfois en groupe très réduit, sur la face supérieure des feuilles de la plante hôte. Toujours du genre Rumex, les plantes hôtes connues sont *R. aquaticus*, *R. obtusifolius*, *R. conglomeratus*, *R. pulcher* et parfois *R. hydrolapathum*. À chaque période de ponte, la femelle dépose entre 120 et 180 oeufs, parfois même plus de 400. La période d'incubation dure dix à douze jours pour la première génération (en mai) et cinq à neuf jours pour la deuxième (août).

À l'éclosion, les jeunes chenilles se dirigent vers la base des feuilles afin de se nourrir du parenchyme et cela pendant les trois premiers stades larvaires. Une diapause hivernale interrompt cependant cette phase de nourrissage au premier ou au deuxième stade larvaire pour les individus de la deuxième génération. Les chenilles hivernent dans des feuilles flétries de la plante hôte et peuvent ainsi supporter de longues immersions. Elles reprennent alors leurs activités à partir de la mi-avril si les conditions climatiques sont

adéquates. À partir du quatrième stade larvaire, les chenilles se nourrissent alors de la feuille dans toute son épaisseur.

La durée de vie des chenilles qui 'effectuent pas de diapause est ainsi d'environ 25 jours.

Vers la fin-juillet / début-août pour les individus de la première génération et vers le mois de mai pour les individus de deuxième (ou troisième) génération de l'année précédente, les chenilles entament leur nymphose. Réalisée contre les tiges, à la base de la plante ou de la nervure centrale de la feuille, la métamorphose dure alors entre 12 et 16 jours.

Les adultes s'observent ensuite à partir du 15 mai jusqu'à la fin juin pour la première génération, ceux de la deuxième vers la fin du mois de juillet jusqu'à la fin août. La durée de vie du papillon est en moyenne de huit à dix jours. Les adultes de la première génération sont en effectif moindre que ceux de la deuxième génération mais sont plus grands et plus colorés.

Leur régime alimentaire est strictement floricole. Ils ont été observés sur les Menthes (*Mentha* sp.), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), le *Lythrum salicaria* (*Lythrum salicaria*), le Cresson amphibie (*Rorippa amphibia*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), la Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*), l'Origan (*Origanum vulgare*) et plus rarement sur le Silène dioïque (*Silene dioica*), le Chardon des champs (*Cirsium arvense*) et la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*).

Les adultes volent de façon rapide par temps ensoleillé, parfois sur de grandes distances afin de coloniser de nouveaux milieux. Le mâle a un comportement territorial, en repoussant tous les autres mâles pénétrant dans un rayon de 20 mètres autour d'une plante haute où il se perche, dominant ainsi la zone ouverte.

Lycaena dispar fréquente les prairies humides, les zones marécageuses, les lacs et parfois les canaux, présentant une hauteur d'herbes variable (entre 20 et 150 cm) et bordés de zones à Roseau commun (*Phragmites australis*). Généralement, l'espèce s'observe en plaine jusqu'à 500 mètres d'altitudes. Les milieux doivent être ouverts et bien ensoleillés.

Lycaena dispar a été identifié en une seule localité du site Natura 2000. La caractérisation de l'habitat de l'espèce se fait donc à partir de la description des habitats de cette localité (Site de Laygues – Monceaux sur Dordogne - informations en grande partie collectées par W. Ratel).

Aucun autre site prospecté ne présente d'ailleurs les mêmes caractéristiques. Ce site est particulièrement intéressant notamment par la présence de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Il présente en effet une dominante de mégaphorbiaies, caractérisées notamment par du *Phalaris* et des *Carex*. Quelques gazons amphibies, des herbiers des eaux calmes et à *Nitella*, des herbiers des eaux courantes, des assemblages du *Chenopodium rubri* sont également présents sur le site. Le reste de l'habitat est composé de zones de végétation mésophile à méso-hygrophile de pâture et d'une ceinture à *Eleocharis palustris*. Ce site présente par ailleurs de nombreuses espèces végétales protégées et/ou d'importance communautaire :

Carex brizoides, *Pycnus flavescens*, *Apium nodiflorum*, *Myriophyllum verticillatum*, *Eleocharis acicularis*, *Ludwigia palustris*, *Euphorbia cyparissias*.

De plus, ce site est géré de façon extensive par pâturage bovin. Cette pratique semble ici favorable au maintien de la plante hôte présente (*Rumex conglomeratus*) et à la non fermeture du milieu.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles. Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillage (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

Les menaces autour des habitats de l'espèce sont :

- La fermeture du milieu
- les pratiques mal appropriées du pâturage (mauvaise période, trop forte pression)
- le fauchage de la parcelle trop intense et à la mauvaise période
- l'assèchement de la zone humide (urbanisation, drainage...)
- la disparition de la plante hôte (notamment à cause des facteurs précédents mais également de l'apport en nitrate)

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est la condition sine qua non de la présence de l'espèce.

Le caractère relictuel de sa population demanderait plusieurs efforts de gestion :

- préférer les fauches tardives (hors période de développement des chenilles) et les pressions de pâturage faibles,
- instaurer, si nécessaire, des zones de mise en défend temporaire de la végétation (fauchée ou pâturée extensivement en novembre-décembre).

Le maintien de corridors écologiques entre les biotopes permettra à cette espèce, qui a gardé un certain pouvoir de colonisation, de conserver une structure métapopulationnelle et d'assurer sa stratégie d'expansion :

- préservation des zones humides,
- entretien de la diversité botanique des milieux ouverts...

Voir fiche complète espèce 1065 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 101 : Espèce 1055, Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans les biotopes humides où se développe la plante hôte, à savoir les prairies humides et les tourbières (prairies à Molinie et communautés associées).

Le Damier de la Succise (écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*) fréquente également les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres et pelouses calcaires subatlantiques semi-arides du *Mesobromion* (Cor. 34.32), ainsi que les prairies calcaires subatlantiques très sèches du *Xerobromion* (Cor. 34.33).

On peut aussi l'observer dans des bas-fonds humides de faible surface comme les bords de route et de chemin. Généralement, son habitat reste très fragmenté ; la dynamique des populations étant de type métapopulation, avec des phases successives d'extinction et de recolonisation locale.

Les œufs, de couleur jaune brillant à brun, sont pondus par paquets au revers de la plante hôte. Le nombre d'œufs est conséquent et peut atteindre 300 lors de la première ponte. Les chenilles évoluent au sein d'un nid de soie durant leurs trois premiers stades larvaires qui est déplacée au fur et à mesure de la consommation de la plante hôte. Les espèces végétales connues du régime alimentaire de la chenille sont *Succisa pratensis* (Succise des prés), *Scabiosa columbaria* (Scabieuse colombarie) et *Knautia arvensis* (Knautie des champs). Au quatrième stade larvaire, une phase de diapause généralement déclenchée en fin d'été est observée jusqu'au printemps suivant (période variable suivant les conditions climatiques, notamment en altitude ou dans les zones plus méridionales). En fin de diapause, les chenilles sortent de leur loge et se dispersent afin de s'alimenter et de s'exposer au soleil, et ce jusqu'au sixième stade larvaire. Entre la fin mars et le mois de juillet, suivant les zones géographiques, la chenille s'établit non loin du sol et effectue sa nymphose souvent sur les feuilles de la plante hôte. L'individu restera alors entre quinze jours et trois semaines en chrysalide.

La sortie du stade nymphale s'effectue entre mi-avril et août suivant l'altitude et la zone géographique. L'imago vole alors durant trois ou quatre semaines (de la fin avril à la mi-juin), uniquement par temps ensoleillé (lors du passage d'un nuage, l'individu s'immobilise les ailes relevées). Les adultes sont exclusivement floricoles,

notamment observés sur les espèces des genres *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Potentilla*, *Polygonum*. La reproduction dure entre 4 à 6 heures et de façon unique pour les femelles. La ponte aura alors lieu entre un et quelques jours suivant l'accouplement, sur la plante hôte.

L'espèce dispose de préférence pour les zones humides telles que les prairies humides et les tourbières, où se développent ses plantes hôtes. La Succise semble être déterminante dans l'établissement de la population. Si l'habitat est généralement très fragmenté, *E. aurinia* se rencontre généralement en lisière de bois de feuillus ou de résineux, dans les pentes fleuries ou encore en bordure de route et de chemin, jusqu'à une altitude maximale de 2 600 mètres.

La chenille d'*Eurydryas aurinia* est parasitée par certains diptères et hyménoptères (*Cotesia melitaearum*, *Cotesia bignelli*). Egalement, les chenilles subiraient une prédation assez intense par des Hémiptères Pentatomidae.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

En Limousin, le Damier de la Succise est cité dans tous les départements (Lafranchis, 2000), et est considéré comme assez commun.

Etat :

Assez répandue, cette espèce n'en est pas moins rare et localisée car ses stations peuvent être très éloignées les unes des autres.

Ses chenilles sont parasitées par deux hyménoptères (*Cotesia melitaearum*, *Cotesia bignelli*), responsables des fluctuations de population observées d'une année à l'autre.

Le Damier de la Succise souffre de la déprise agricole, mais également de l'intensification de la gestion agropastorale dans certains secteurs (assèchement des zones humides, pâturage intensif, amendement des prairies en nitrates...).

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles.

Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillage (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

Si la disparition de ses habitats lui a été néfaste, leur fragmentation a accéléré son déclin en isolant les dernières populations et en rendant fort difficile toute recolonisation après une extinction locale. Ceci expliquerait l'absence de l'espèce sur certains habitats pourtant favorables.

Des individus ont été caractérisés en contexte de prairies alluviales, sur le secteur d'Estresse (commune de Beaulieu sur Dordogne) en 2015.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Une relative abondance de plantes hôtes (succises ou scabieuses) est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'existence locale d'une colonie de Damier de la Succise.

Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est une condition *sine qua non* à la présence de l'espèce.

Maintien des milieux semi-naturels herbacés maigres, interconnectés, riches en plantes nourricières (succises et scabieuses) et fleurs nectarifères, avec des lisières arborées étendues.

La gestion par le pâturage ovin est déconseillée car générateur d'une trop forte pression sur la plante hôte *Succisa pratensis* : préférer le pâturage bovin extensif (charge < 0,5 UGB / ha / an).

Les fauches tardives (hors période de développement larvaire) sont vivement recommandées. Il en va de même pour l'entretien des bords de route et des fossés.

Que la gestion des habitats de l'espèce soit assurée par le pâturage ou le fauchage, il peut s'avérer nécessaire d'instaurer des zones de mise en défend temporaire de la végétation pour permettre à l'espèce de terminer sa vie larvaire (zones fauchées ou pâturées extensivement ensuite à partir du mois d'août).

Espèce 1078 – Ecaille chinée

Voir fiche complète espèce 1078 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 102 : Espèce 1078, Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), ARVENSIS, (POMPOGNE (47) – 07/08/2009 avec l'aimable autorisation de Jacques TABUREL (<http://www.taburel.com>)
Image non libre de droit

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans de nombreux habitats naturels ;

L'ensemble du site d'étude est susceptible d'accueillir des populations d'*Euplagia quadripunctaria*. Cette espèce, très ubiquiste, se retrouve en effet dans des habitats très variés et a notamment été identifiée dans des boisements humides perturbés ou non du site d'étude.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

Cette espèce est commune et répandue.

La grande variété des milieux qu'elle fréquente, sa faible exigence écologique et la polyphagie de sa chenille permettent d'estimer que la population lotoise de l'Escale chinée n'est pas en danger sur le département. Aucune menace potentielle n'est connue sur le site d'étude concernant cette espèce.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

En France, on estime que cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières. Il en est de même au niveau local, sur le site considéré.

4.2.5.3. Les insectes du bois (Coléoptères)

Espèce 1083 - Lucane Cerf-volant

Voir fiche complète espèce 1083 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 103 : Espèce 1083, Lucane Cerf-volant mâle (*Lucanus cervus*), ARVENNIS (LES ABRETS (38) – 07/06/2009
Avec l'aimable autorisation de Gérard CUCHET
Image non libre de droit

Description des habitats utilisés :

Plus grand coléoptère d'Europe pour une taille qui varie de 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Il y a un dimorphisme sexuel marqué, le mâle étant pourvus de mandibules rappelant les bois d'un cerf. La coloration générale de l'espèce est à dominante noire (tête, pronotum, pattes) avec des élytres brunes (parfois noires chez les femelles).

Cycle de développement : L'espèce est saproxylophage c'est-à-dire qu'elle se nourrit de bois mort ou sénescents. La larve vit dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants, plus rarement dans d'autres essences comme le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne. Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats subissent des changements rapides. Elle a en outre une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus. A noter que le stade adultes est relativement court et vise principalement à assurer la reproduction.

Activité : La nymphe loge dans une grande cavité souterraine. L'adulte vole le soir au crépuscule ou la nuit ; de jour il est sur les troncs où il lèche la sève.

Régime alimentaire :

Stade larvaire : saproxylophage (bois mort).

Adultes : Peu de besoin nutritionnels mais alimentation possible par ingurgitation de sève ou de fruits.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Localement, son abondance diminue au fur à mesure que l'altitude augmente et que le Chêne est remplacé par le Hêtre.

Etat :

Le site d'étude présente de nombreuses zones d'habitat potentiellement favorables à l'espèce. C'est le cas pour la quasi-totalité du site d'étude puisqu'une grande partie est constituée de forêts de différentes natures présentant des essences favorables à l'espèce (Chêne, Chataigner, Frêne, Aulne...).

Les populations de *Lucanus cervus* sont liées aux vieux boisements déperissants, une gestion inadaptée de l'habitat d'espèce peut remettre rapidement en cause la dynamique locale d'une population (ex : remembrement et suppression des haies, bosquets composés de vieux chênes), par suppression des habitats de ponte et de développement larvaire de l'espèce (Bois morts).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce au sein du périmètre vallée de la Cère, et visent à conserver l'habitat de ponte et de développement larvaire :

- Conserver les habitats présents relatifs à cette espèce (zones de vieille chênaie et arbres morts) sur le site ;
- Pour les arbres abattus accidentellement (tempêtes ou autre) ou intentionnellement, laisser dans la mesure du possible les souches et les grumes sur place ;
- Sensibiliser les propriétaires forestiers au maintien du bois mort au sénescents ;
- Sensibiliser les agriculteurs à la conservation des haies et des vieux chênes ;
- Conventionner et mettre en œuvre une gestion adaptée des peuplements forestiers ;

Voir fiche complète espèce 1084* dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 104 : Pique Prune (*Osmoderma eremita*), ARVENSIS (LE TEMPLE (41) – 01/08/2010
Avec l'aimable autorisation de Mickael BLANC
Image non libre de droit

Description des habitats utilisés :

L'habitat de prédilection, très caractéristique, se résume aux arbres très âgés comportant de grandes cavités de volume de carie supérieur à 10 litres. Les arbres taillés en têtard et/ou émondés, pratique courante dans les milieux sylvopastoraux et agricoles, sont également favorables à l'établissement de population d'*Osmoderma eremita*. Ces techniques permettent en effet la formation de cavités. Les creux les plus adéquats semblent par ailleurs orientés vers le sud, assurant ainsi pour les cavités profondes une stabilité de la température nécessaire au développement des larves.

La Société entomologique du Limousin affiche sur son site internet quatre points de localisation en Corrèze (<http://www.selweb.fr/osmodermaeremita.php>), dont un à proximité ou sur le site Natura 2000 FR7401103.

Le site d'étude présente en effet de nombreuses zones d'habitats potentiellement favorables à l'espèce, en particulier dans les massifs forestiers âgés de Chênaies-Hêtraies. Toutefois, peu d'arbres à grandes cavités ont pu être observés et aucun indice de présence de l'espèce n'a été relevé. Il est donc impossible de caractériser plus précisément l'habitat d'*Osmoderma eremita* sur le site d'étude.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Les principales menaces liées à l'habitat du Pique prune sont :

- Les activités sylvicoles (coupe rase, plantation d'arbres à croissance rapide, abattage des individus âgés, nettoyage des forêts)
- La disparition des haies en milieux bocagers
- L'arrêt des pratiques de taille des arbres bénéfiques à la formation de cavité

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Aucune mesure de gestion ne peut être réellement appliquée sur le site d'étude puisqu'aucune population n'est à ce jour connue. Toutefois, afin de favoriser le développement de l'espèce sur le territoire considéré, il serait intéressant de valoriser les arbres paraissant adéquats à la formation de cavité et donc d'habitat pour l'espèce. Si une cartographie des arbres présentant un fort potentiel semble en premier lieu indispensable, il pourrait également être proposé différentes actions sur le long terme telles que :

- Conservation d'îlots de vieillissement dans les massifs forestiers adéquats soumis aux activités sylvicoles
- Favoriser le maintien des haies des systèmes sylvo-pastoraux et agricoles tout en relançant les pratiques anciennes de la taille en têtard ou d'émondage.

Voir fiche complète espèce 1087 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 105 : Espèce 1087*, Rosalie des Alpes, ARVENSIS (SAINT LAMBERT DU LATTAY (49) – 02/07/2011
Avec l'aimable autorisation de Franck Buron-Mousseau
Image non libre de droit

Description des habitats utilisés :

Les larves de la Rosalie des Alpes sont xylophages et se nourrissent de bois mort. En montagne, elles se développent sur le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Pour les populations de plaine, des observations ont été réalisées principalement sur Saules (*Salix spp.*) et Frênes (*Fraxinus spp.*).

Les adultes sont souvent observés aspirant la sève s'écoulant des plaies des arbres. Lorsque le soleil brille, les insectes se tiennent sur les troncs et parfois sur des plantes ou des fleurs (ombellifères). Les adultes s'alimentent aussi du feuillage des houppiers.

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux à trois ans.

Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des troncs, de préférence dans la partie exposée au soleil, favorisant le développement des larves

Les larves creusent d'abord des galeries sous l'écorce et dans l'aubier, puis jusqu'au bois de cœur. Elles se développent de préférence dans un bois sec et peu moisi, mais elles peuvent aussi coloniser un bois où l'humidité, la pourriture et les champignons se sont installés au cours du temps. Les larves n'éjectent pas la sciure issue de leur forage, mais elles la compactent dans la galerie. Le développement complet dure entre deux et quatre ans, selon l'ensoleillement et la qualité du bois. Avant la dernière hibernation, les larves se rapprochent de la surface de l'écorce sous laquelle elles construiront, au printemps ou au début de l'été, une logette de nymphose et une galerie de sortie qu'elles bouchent à nouveau. Chez les nymphes, les longues antennes et les pattes sont déjà bien visibles. Les jeunes insectes émergent généralement entre juillet et début septembre avec une pointe en août.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial forte.

Espèce commune en Limousin, mais effectifs faibles.

Etat :

Le site Natura 2000 présente à priori de nombreuses zones d'habitat favorables à l'espèce, en particulier dans les massifs forestiers âgés de Hêtraies acidophiles. Toutefois, il est à ce jour impossible de caractériser de façon plus précise l'habitat de *Rosalia alpina* puisqu'aucun individu n'a pu être identifié.

Principales menaces :

- Coupes rases des peuplements forestiers mûres ;
- Gestion forestière inadaptée (suppression systématique des arbres morts, malades) ;
- Reconversion des peuplements forestiers en plantations monospécifiques de résineux.
- Développement d'espèce envahissante telle que l'Érable négundo, modifiant sur le long terme les caractéristiques des habitats favorables à l'espèce par la disparition des espèces endémiques.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conserver les boisements alluviaux en bordure de cours d'eau et éviter leur reconversion en peuplements monospécifiques,
- Éviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Éviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives de régénération naturelle ;
- Identifier des placettes de suivis, sans intervention de gestion sylvicole ;
- Marquer les troncs colonisés par l'espèce ;
- Sensibiliser exploitants forestiers ;

Voir fiche complète espèce 1088 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 106 : Espèce 1088, Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), ARVENSIS (POMPOGNE (47) – 28/07/2012
Avec l'aimable autorisation de Jacques TABUREL (<http://www.taburel.com>)
Image non libre de droit

Description des habitats utilisés :

Lié aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Le développement de l'espèce s'échelonne sur trois ans. Les œufs sont déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. Ils éclosent peu de jours après la ponte. La durée du développement larvaire est de 31 mois. La première année, la larve reste dans la zone corticale. La seconde année, la larve s'enfonce dans le bois où elle creuse des galeries sinueuses. A la fin du dernier stade, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Ce stade se déroule à la fin de l'été ou en automne et dure cinq à six semaines.

A la suite de l'émergence (métamorphose), l'adulte reste à l'abri dans la loge nymphale durant l'hiver qui suit la métamorphose. La période de vol des adultes s'étale entre juin et septembre. Elle dépend des conditions climatiques et de la latitude. Les adultes ont une activité généralement crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, ils peuvent être observés au cours de la journée.

La période de ponte s'échelonne du mois de juin au début du mois de septembre.

Les larves de *Cerambyx cerdo* sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : *Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*. Elles consomment le bois sénescant et dépérissant. Les adultes ont

été observés s'alimentant de sève au niveau de blessures fraîches. Ils sont souvent observés s'alimentant de fruits mûrs.

Les principaux prédateurs de l'espèce sont les oiseaux (rapaces, corvidés) et les chiroptères.

Cerambyx cerdo est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées. Ce *Cerambycidae* peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

Le site d'étude présente de nombreuses zones d'habitat potentiellement favorables à l'espèce, en particulier dans les massifs forestiers âgés de Chênaies-Hêtraies.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce au sein du périmètre vallée de la Cère, et visent à conserver l'habitat de ponte et de développement larvaire :

- Conserver les habitats présents relatifs à cette espèce (zones de vieille chênaie et arbres morts) sur le site ;
- Pour les arbres abattus accidentellement (tempêtes ou autre) ou intentionnellement, laisser dans la mesure du possible les souches et les grumes sur place ;
- Sensibiliser les propriétaires forestiers au maintien du bois mort au sénescence ;
- Sensibiliser les agriculteurs à la conservation des haies et des vieux chênes ;
- Conventionner et mettre en œuvre une gestion adaptée des peuplements forestiers ;

4.2.6. Les crustacés

Espèce 1092 – Ecrevisse à pattes blanches

Voir fiche complète espèce 1092 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 107 : Espèce 1092, illustration Ecrevisse à pattes blanches (source E.CO.G.E.A.)

Description des habitats utilisés :

L'écrevisse à pattes blanches affectionne les eaux douces pérennes plutôt fraîches et bien renouvelées. Son optimum correspond aux « eaux à truites ». Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial.

Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux. Elle a besoin d'une eau très bien oxygénée (une concentration de 5 mg/l d'O₂ semble être le minimum vital pour l'espèce), neutre à alcaline (un pH compris entre 6,8 et 8,2). La concentration en calcium sera de préférence supérieure à 5 mg/l. L'écrevisse à pattes blanches est une espèce sténotherme d'eaux froides, c'est-à-dire qu'elle a besoin d'une température de l'eau relativement constante pour sa croissance (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été.

Les accouplements ont lieu au début de l'automne (entre fin septembre et fin octobre, voire en novembre), lorsque la température de l'eau descend en dessous de 10°C et que la photopériode baisse. La ponte a lieu une à quatre semaines après l'accouplement. La durée moyenne d'incubation est de 1640 degrés-jours (soit 6 à 8 mois en fonction de la température). Les éclosions ont lieu, en fonction de la température, entre début avril et début août. Une femelle porte entre 5 œufs (première année de reproduction) et jusqu'à 90 à 100 œufs pour les records, la moyenne se situant autour de 60-70. Trois semaines après l'éclosion, les juvéniles s'émancipent et ont l'apparence d'une écrevisse miniature. Ils mesurent alors environ 11 mm.

Son activité est essentiellement nocturne et crépusculaire. C'est une opportuniste. Elle consomme de tout : des débris végétaux, des insectes, des poissons morts, des invertébrés aquatiques et terrestres. On peut la considérer comme l'éboueur de nos cours d'eau. De par son régime alimentaire, elle contribue grandement à l'équilibre du milieu.

Habitat de reproduction et de croissance : L'accouplement a lieu à l'automne, les œufs pondus sont portés par la femelle pendant plusieurs mois d'incubation. L'éclosion a lieu au printemps suivant. Les juvéniles restent liés à leur mère jusqu'à leur deuxième mue.

Un cours d'eau salmonicole exempt de toute forme de pollution, qui présente des substrats diversifiés comme des cavités sous-berges, des souches, des gros blocs et galets et des racines semble prépondérant à l'installation pérenne d'une population d'écrevisse à pattes blanches.

La nature des berges est également cruciale pour l'établissement d'une forte population. Des berges avec une ripisylve fournie, riche en aulnes, avec des racines dépassant dans l'eau sont favorables à cette espèce. Des berges de ce type fournissent protection contre les crues, nourriture par rétention de la matière organique et nurseries. Un couvert végétal riverain dense est également favorable à l'installation des populations de cette espèce à activité nocturne privilégiant les milieux ombragés. L'absence de caches semble être le principal facteur limitant de l'abondance de cette espèce d'écrevisse.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Cependant, l'intérêt du site pour la conservation de l'espèce est faible. Le site d'étude correspond théoriquement à l'optimum typologique de cette espèce. Cependant, au regard des faibles populations présentes actuellement sur le secteur d'étude, le site FR 7401103 ne présente donc plus une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

La compilation des informations sur cette espèce confirme sa présence récente (2008, 2009) sur deux ruisseaux partiellement inclus dans le site Natura 2000.

Alors que cette espèce occupait par le passé l'ensemble du réseau hydrographique du site Natura 2000, on assiste, depuis 50 ans, à une régression importante des populations d'écrevisses à pattes blanches. Les dernières populations se retrouvent aujourd'hui cantonnées en tête de bassin.

On observe donc une forte fragmentation des linéaires colonisés. Les populations d'écrevisses à pattes blanches sont donc très vulnérables sur le site.

A l'heure actuelle, la principale cause de disparition de cette espèce est due à la prolifération d'espèces d'écrevisses invasives plus compétitives et qui peuvent être vecteur de contamination (peste de l'écrevisse, maladie de la porcelaine) telle que l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*). On assiste en effet à une progression très importante de cette écrevisse depuis une dizaine d'années sur l'aire d'études, qui élimine systématiquement l'écrevisse à pattes blanches lors d'une mise en contact.

Une autre menace avérée sur le site est la détérioration de l'habitat de l'écrevisse à pattes blanches et de la qualité physico-chimique des eaux, par les diverses transformations physiques des cours d'eau (calibrages, curages, drainage, déboisement, vidanges d'étangs). Les nombreux plans d'eau situés en tête de bassin ont certainement largement contribué à la disparition de populations situées en aval, lors des vidanges, par des phénomènes de pollution des eaux, de désoxygénation et de colmatage de l'habitat. Certaines pratiques agricoles (eaux de ruissellement, épandages agricoles) et sylvicoles (traitements du bois) peuvent également altérer la physico-chimie des eaux et impacter les populations d'écrevisses à pattes blanches.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Avant toute préconisation de gestion conservatoire, il est indispensable de réactualiser l'état des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le site. Etant donné le très mauvais état de conservation de cette espèce sur le site, une protection plus stricte des dernières populations d'écrevisses à pattes blanches doit être préconisée.

- Contrôler l'expansion de l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) et éviter à tout prix la colonisation par cette écrevisse des derniers cours d'eau refuges à écrevisses à pattes blanches.
- Maintien d'une bonne qualité de milieu adaptée aux exigences de l'écrevisse à pattes blanches, en diminuant les intrants (engrais et pesticides) et les apports en nutriments et toxiques vers la rivière (création de zones tampons continues par le biais de bandes enherbées, de corridors forestiers (ripisylve) sans exploitation forestière...),
- Lutter contre la propagation des maladies avec mise en place de mesures sanitaires strictes lors d'opérations de terrain sur des secteurs à écrevisses à pattes blanches.
- Veiller au maintien du bon état des habitats de l'espèce (reproduction et de croissance).
- Encourager la poursuite des pratiques agricoles extensives (limitation des intrants phytosanitaires et engrais), favorables à la conservation des habitats ;
- Veille active / surveillance des milieux quant à la présence d'espèces d'écrevisse exotiques ;
- Sensibilisation active à entamer sur fragilité de l'espèce, notamment aux risques introduction d'espèce exotique (panneaux grand public, propriétaire d'étang, propriétaires à proximité, profiter des assemblées des pêcheurs pour en parler (AAPPMA, Fédération de pêche) ;
- Toutes actions de protection de la ressource en eau, notamment d'un point de vue qualitatif doivent être réalisées dès que l'opportunité se présente notamment sur les secteurs situés en amont des stations de présence de l'espèce ;
- Restauration des habitats par restauration (reméandrage du lit, restauration d'une ripisylve fonctionnelle (lacis racinaire favorable à la présence de l'espèce) (la partie amont du ruisseau de Laprade peut être concerné par ce type d'action) ;
- Une protection très stricte des dernières stations existante doit être mise en œuvre (mise en place d'Arrêté de Protection de Biotope par exemple) ;
- Suppression de certaines pratiques agricoles et forestières sur les secteurs de cours d'eau à écrevisses tels que les labours et les plantations de résineux.
- Lutter contre l'introduction accidentelle ou volontaire d'écrevisse exotique (respect de la législation en vigueur arrêté du 21/07/1983) et contre l'introduction d'agents pathogènes dans le milieu en proscrivant les actions de rempoissonnement et désinfectant de manière systématique tout le matériel susceptible de se trouver en contact avec le milieu aquatique (bottes, waders, filets, matériels de pêche, bathyscopes etc.).
- Préserver les abords des cours d'eau (ripisylve) en favorisant par exemple des essences comme l'aulne dont le système racinaire est favorable aux écrevisses,

4.2.7. Les mollusques

Espèce 1029 – Mulette perlière

Voir fiche complète espèce 1029 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 108 : Espèce 1029, illustration Mulette perlière, (source M.E.P. 19)

Description des habitats utilisés :

La Mulette perlière affectionne tout particulièrement les cours d'eau qui s'écoulent sur substratum siliceux, de faible profondeur, avec des eaux courantes et une eau oligotrophe (très peu chargée en éléments nutritifs) transparente. La concentration en calcium doit y être inférieure à 10 mg/l. Dans la classification de Huet, l'espèce est présente dans la zone salmonicole (zone à truites / zones à ombres). Une bonne qualité d'eau et relativement fraîche est indispensable à l'espèce pour accomplir son cycle biologique complet.

Les habitats favorables sont variés puisque seule un peu de substrat sableux à graveleux est nécessaire à l'espèce pour se fixer dans le sédiment. Les cours d'eau sableux sont appréciés de même ceux plus pentus où l'eau circule en cascade entre des blocs rocheux.

La Mulette perlière est une espèce filtreuse qui se nourrit des particules de matières organiques en suspension dans l'eau. La filtration est passive, l'espèce a donc besoin de se positionner préférentiellement dans le sens du courant à la vertical du substrat pour pouvoir s'alimenter.

Les sexes sont séparés mais dans certains individus peuvent devenir hermaphrodite (en cas de stress et/ou de très faible densité). Les gamètes mâles sont libérés en pleine eau et sont naturellement filtrés par les femelles qui une fois la fécondation et l'incubation des larves réalisées expulsent les glochidies (plusieurs millions en moyenne) en pleine eau. Ces dernières doivent alors s'enkyster dans les branchies d'un poisson hôte de type salmonidé (Truite de rivière ou Saumon Atlantique) et se développent pendant une durée comprise entre une

vingtaine de jours et quelques mois. Une fois le développement larvaire en phase parasitaire/symbiose réalisé la dissémination de l'espèce est rendu possible grâce aux déplacements du poisson hôte. L'espèce, qui mesure alors 0,5 mm et qui s'est transformé en véritable bivalve va s'enfouir dans le sédiment pendant 4/5 ans (développement dans le sous écoulement) pour ensuite, une fois la taille de 15/20 mm atteinte, se développer en surface.

Habitat de reproduction et de croissance : L'espèce accomplit son cycle biologique complet au sein du même habitat. Ce dernier est caractérisé par une eau de bonne qualité, oligotrophe, préférentiellement sur socle siliceux, avec des eaux courantes et préférentiellement peu profondes.

La moule perlière est donc exigeante en termes d'habitat. Le fond du cours d'eau doit être suffisamment meuble pour qu'elle puisse s'enfouir. La présence de courant (gamme de vitesse préférentielle allant de 25 à 75cm/s) est également indispensable pour éviter le colmatage du sédiment. Le substrat est le plus souvent composé de graviers mais aussi de sable. Les plus belles populations sont toujours situées sur des fonds graveleux très stables à l'abri des grosses crues et à l'écart des zones soumises aux étiages sévères.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial est fort. Cette espèce est présente sur le Chavanon et de nombreux affluents, en Corrèze, en périphérie et connectés au site natura 7401103 accueillent également des populations de moules perlières.

Etat :

En France métropolitaine, la majeure partie des populations de moules perlières sont localisées dans le Massif Central. A ce titre l'espèce a fait l'objet d'un DOCOB spécifique au sein de la ZSC FR 83302094 « Rivières à Moules perlières ».

La synthèse des informations sur cette espèce confirme bien sa présence sur le site Natura 2000. Ce mollusque occupe le Chavanon en Corrèze jusqu'à sa confluence avec la Dordogne. En outre, un indice de présence récent (une coquille vide en 2009) a été trouvé sur la Maronne révélant certainement l'existence d'une autre population sur le site. Même si des indices de reproduction ont été constatés, la population de moules du Chavanon présente de faibles effectifs et est donc très vulnérable.

L'espèce a fortement régressé au cours des décennies passées du fait de la pollution des eaux, de la destruction des milieux et d'un fort ramassage.

Sur le site Natura 2000, actuellement, les nuisances les plus importantes sont dues aux barrages et seuils qui ont noyé des linéaires (100 km sur la Dordogne) propices à cette espèce et empêchent le déplacement des poissons-hôtes et le transport des matériaux solides (sédiments).

Un autre facteur anthropique, l'eutrophisation, phénomène d'enrichissement du milieu en éléments nutritifs tend à se généraliser sur beaucoup de cours d'eau à moule perlière par les apports de nitrates et de phosphates. Cette pollution trophique est à l'origine de réductions d'effectifs et de la diminution, voire l'absence de reproduction de l'espèce. Toutefois, sur le Chavanon, la qualité des eaux montre un niveau trophique encore acceptable pour la moule.

D'autres perturbations liées aux activités humaines sur le bassin du Chavanon, peuvent également impacter les populations de moule perlière sur le site comme :

- Les diverses transformations physiques des cours d'eau (calibrages, curages, construction de seuils) qui bouleversent de manière très importante le biotope très fragile des moules perlières,
- Les pratiques agricoles (labours, remembrements) et les travaux forestiers (débardages) qui perturbent le substrat de vie des moules par colmatage ou déstabilisation,

- Enfin, les entretiens de rivières pratiqués sans discernement, qui entraînent une forte mortalité soit par piétinement des individus, soit par modification des écoulements.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Veiller au maintien des aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau conforme aux exigences écologiques de l'espèce ;
- Veiller au maintien du bon état des habitats de l'espèce (vitesse, substrat, température, profondeur etc.) ; Veiller notamment à ce que la qualité physico-chimique de l'eau et la qualité du substrat de vie de la mulette sur le Chavanon ne se détériorent pas.
- Favoriser la présence de poissons-hôtes, indispensables à l'accomplissement du cycle biologique complet de l'espèce.
- Encourager la poursuite des pratiques agricoles extensives (limitation des intrants phytosanitaires et engrais), favorables à la conservation des habitats ;
- Toutes actions de protection de la ressource en eau, notamment d'un point de vue qualitatif doivent être réalisées dès que l'opportunité se présente ;
- Favoriser la libre circulation des poissons et des sédiments ;
- Restauration des habitats par restauration (reméandrage du lit, restauration d'une ripisylve fonctionnelle ;
- Adapter les pratiques susceptibles de nuire à l'espèce (mise en place d'abreuvoirs permettant de limiter le piétinement des bovins dans le lit mineur qui favorise la déstructuration des berges et le colmatage).
- Une protection très stricte des individus de Mulettes perlières et des habitats associés (mise en place d'Arrêté de Protection de Biotope par exemple) ;
- Suivi visant à évaluer l'état de conservation des populations de mulettes perlières (recherche de glochidies dans les branchies des poissons-hôtes, recherche spécifique de juvéniles sur des stations témoins pour évaluer le taux de réussite du recrutement de l'espèce) ;
- Intégration au zonage Natura 2000 d'autres cours d'eau à moules perlières comme la Méouzette (affluent du Chavanon en Limousin). L'intérêt du site pour cette espèce serait grand si il était possible d'intégrer ces cours d'eau à moule perlière dans le zonage Natura 2000.

CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale

5.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire.

5.1.1. Représentativité

19 habitats génériques sont identifiés comme étant d'intérêt communautaire. Parmi ces 19 habitats reconnus comme d'intérêt communautaire, 4 habitats génériques sont prioritaires.

Ces 4 habitats communautaires prioritaires occupent une surface de 72 hectares dans le site. Parmi les groupements d'intérêt communautaire prioritaires, la forêt galerie à saules blancs et forêt alluviale (91EO) est la mieux représentée avec 44 hectares.

Vient ensuite les forêts de pente et de ravins au sens strict du terme (code 9180*) avec 25 hectares. Cependant, ces groupements occupent une surface bien moindre que celles estimées dans le FSD (15% de couverture). On observe plus fréquemment des groupements à cortèges appauvris notamment en espèces nomades (*Acer* spp., *Tilia* spp., ...) relevant des hêtraies-chênaies collinéennes acidoclines (Carpino-Fagion) sur blocs rocheux, habitat hors Directive. En effet, la seule présence de pente forte et de blocs rocheux ne suffit pas à caractériser ce type de forêt qui doit être très pauvre en essences typiques des boisements stabilisés (Charme, Hêtre, chênes, ...).

Les 15 autres habitats d'intérêt communautaire occupent 991 hectares, soit 12,77 % de la surface totale du site.

Au total, les habitats relevant de la Directive occupent 1063 hectares soit un peu plus de 13% de la surface totale du site Natura 2000.

Parmi les groupements d'intérêt communautaire, l'habitat le plus représenté est l'habitat liée à la Chênaie-Hêtraie à Houx (9120) avec près de 698 hectares, soit 8,9 % du site Natura 2000 vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin. A cette surface s'ajoutent également près de 230 hectares occupés par de la hêtraie acidiphile avec faciès à Châtaignier (habitat non communautaire). Cette espèce archéonaturalisée a en effet été largement cultivée dans le département notamment dans les zones d'évolution potentielle de la hêtraie-chênaie acidiphile.

	Nombre d'habitats	Surface dans le site (ha)	%/ surface totale du site
Habitats génériques d'intérêt communautaire non prioritaires	15	992	12,77
Habitats génériques d'intérêt communautaires prioritaires	4	72	0,92
Total habitats génériques d'intérêt communautaire	19	1064	13,69
Habitats ne relevant pas de la Directive		6709	86,32
Total		7772	100

Tableau 9 : Synthèse des surfaces des types d'habitats du site Natura 2000

Le détail des surfaces et des pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive est donné dans le tableau suivant.

Habitats naturels	Statut	Code Natura 2000	FSD initial	Surface	
				ha	%
Habitats des secteurs d'eaux calmes					
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto Nanojuncetea	IC ⁽¹⁾	3130		0,6	0,008
Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à characées Charetea fragilis	IC ⁽¹⁾	3140		0,008	0,0001
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition	IC ⁽¹⁾	3150		0,11	0,0015
Habitats des secteurs des eaux courantes					
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC ⁽¹⁾	3260		57,51	0,74
Végétations annuelles des berges vaseuses Chenopodion rubri et du Bidention des rivières montagnardes	IC ⁽¹⁾	3270		2,25	0,03
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC ⁽¹⁾	6430		5,95	0,07
Forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales	PR ⁽²⁾	91E0*	x	44,43	0,57
Forêts mixtes des grands fleuves	IC	91F0	X	78,45	1,009
Habitat des sources et suintements					
Sources pétifiantes avec formation de tufs (Cratoneurion)	PR ⁽²⁾	7220*		0,02	0,0003
Habitats des milieux agro-pastoraux – Landes					
Landes sèches européennes	IC ⁽¹⁾	4030	x	97,4	1,25
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussaillage du Festuco Brometalia	IC ⁽¹⁾	6210		0,25	0,003
Formations herbeuses à Nardus	PR ⁽²⁾	6230*		2,67	0,03
Habitats des milieux agro-pastoraux - Pelouses et prairies					
Prairies à Molinia	IC ⁽¹⁾	6410		0,74	0,096
Prairies maigres de fauche de basse altitude	IC ⁽¹⁾	6510		15,1	0,19
Habitats des milieux rocheux					
Eboulis médio-européen des régions hautes	IC ⁽¹⁾	8150		8,58	0,11
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC ⁽¹⁾	8220	x	12,52	0,16
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sédoscleranthion ou de Sedo albi-Veronicion dilenii	IC ⁽¹⁾	8230		13,46	0,17
Habitats des Forêts de versant					
Hêtraie- chênnaie collinéenne à Houx	IC ⁽¹⁾	9120		697,95	8,98
Forêt de ravins du Tillio-acerion	PR ⁽²⁾	9180*	x	25,20	0,32
Total surface habitats d'intérêt communautaire				1064	13,69

⁽¹⁾ IC : intérêt communautaire – ⁽²⁾ PR : prioritaire

Tableau 10 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

5.1.2. Etat de conservation

Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Surface	
	ha	%
Inconnu	531	42
Bon	285	23
Moyennement dégradé	404	32
Fortement dégradé	33	3
TOTAL	1253	100

Tableau 11 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

23 % des habitats sont jugés en bon état de conservation.

32 % des habitats relevant de la Directive sont jugés en état moyen.

3 % des habitats relevant de la Directive sont jugés fortement dégradés.

5.1.3. Influence des activités humaines

Habitats naturels	Code Natura 2000	Activités humaines							
		Impacts grands barrages		Seuils	enrochement, extraction, comblement, travaux	Eaux usées (Industrie/habitation)	Agriculture et Elevage	Tourisme et loisirs	Sylviculture/forêt
		Eclusées	Manque de crues						
Habitats des secteurs d'eaux calmes									
Gazons amphibies	3130				Protection de berges	Eutrophisation	Eutrophisation Piétinement	Piétinement	Plantation /fermeture
Herbiers à characées	3140				Protection de berges	Eutrophisation	Eutrophisation Piétinement	Piétinement	Plantation /fermeture
Végétation des eaux stagnantes	3150								
Habitats des secteurs des eaux courantes									
Végétation à renoncules des rivières	3260					Eutrophisation	Eutrophisation	Piétinement	
Habitats des milieux alluviaux									
Végétations des berges vaseuses	3270				Protection de berges	Eutrophisation	Piétinement par le bétail, eutrophisation, assèchement, défrichage et conversion grande culture	Piétinement, aménagements sur berges	Plantation /fermeture
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430				Protection de berges	Eutrophisation			Plantation /fermeture
Forêts alluviales à saules	91E0*					Eutrophisation			Déboisement : changement d'essence
Forêt alluviale à bois dure	91F0								
Habitats des sources et suintements									
Sources pétrifiantes	7220*				Exploitation tuf	Eutrophisation	Eutrophisation, assèchement		
Habitats des milieux agro-pastoraux - landes									
Landes sèches européennes	4030								Boisement / Accrue/incendie
Pelouses sèches	6210								
Formation herbeuses à Nardus	6230*						Conversion / abandon		Boisement / Accrue
Prairies à Molinia	6410								
Prairies maigres de fauche	6510								
Habitats des milieux rocheux									
Eboulis rocheux	8150				Peu menacé sur le site			Peu menacé sur le site	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220				Peu menacé sur le site			Peu menacé sur le site	
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion	8230				Peu menacé sur le site			Peu menacé sur le site	
Habitats des forêts de versant									
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180*							Aménagement des chemins	Coupe,
Hêtraie- chênaie collinéenne à Houx	9120						Conversion	Aménagement des chemins	Coupe et changement d'essence,

Impact potentiel faible
 Impact potentiel moyen
 Impact potentiel fort

Tableau 12 : Influence des activités humaines sur les habitats du site Natura 2000 vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin

5.1.4. Hiérarchisation des enjeux liés à la valeur patrimoniale des habitats

Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site doivent être classés en fonction de leur valeur patrimoniale mais aussi de l'urgence des mesures à prendre sur ces milieux.

L'intérêt de cette hiérarchisation réside dans le fait qu'il est impossible de tout protéger avec le même niveau d'ambition ; elle est issue de la combinaison de plusieurs critères issus de l'analyse écologique :

- Le statut d'espèce ou d'habitat prioritaire au titre de la directive (critère majeur).
- L'état de conservation.
- La typicité / l'exemplarité par rapport à une situation optimale sur le plan floristique et faunistique.
- La représentativité des habitats (part que représente l'habitat dans le site).
- La dynamique d'évolution de l'habitat (régression ...) face aux menaces représentées co-latéralement par les activités humaines et la dynamique naturelle.
- Les possibilités de restauration.
- L'intérêt des espèces : rareté, niveau de menace, taille de l'aire de répartition, importance de l'espèce pour l'habitat, degrés d'isolement (limite d'aire, isolement génétique...), caractère emblématique (à valeur culturelle ou économique).

Cette analyse qualitative s'appuie sur les recommandations des cahiers d'habitats, les conclusions du rapport sur l'état de conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitat Faune Flore au niveau biogéographique national du Museum National D'Histoire Naturelle. Elle intègre des paramètres de rareté et de vulnérabilité (menaces, état de conservation...) des habitats et des espèces sur le site et des considérations à des échelles plus larges (portée locale, régionale..).

Habitats naturels	Code Natura 2000	Représentativité sur le site (%)	Intérêt patrimonial pour le site	Enjeu de conservation pour le site	Priorité d'actions
Habitats des secteurs d'eaux calmes					
Gazons amphibies	3130	0,008	Fort	Fort	1
Herbiers à Characés	3140	0,0001	Moyen		2
Végétation des eaux stagnantes	3150	0,0015	Moyen		2
Habitats des secteurs des eaux courantes					
Végétation à renoncules des rivières	3260	0,74	Fort	Fort	1
Habitats des milieux alluviaux					
Végétations des berges vaseuses	3270	0,03	Fort	Fort	1
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430	0,07	Fort	Fort	1
Forêts alluviales à Saules et Aulnes	91E0*	0,57	Fort	Fort	1
Forêt alluviales à Chêne et Frênes	91F0	1	Fort	Fort	1
Habitats des sources et suintements					
Sources pétrifiantes	7220*	0,0003	Fort	Faible	2
Habitats des landes					
Landes sèches européennes	4030	1,25	Fort	Fort	1
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies					
Pelouses sèches	6210	0,003	Moyen	Faible	2
Formation herbeuses à Nardus	6230*	0,03	Fort	Fort	1
Prairies à Molinia	6410	0,096	Fort	Fort	1
Prairies maigres de fauche	6510	0,19	Fort	Fort	1
Habitats des milieux rocheux					
Eboulis rocheux	8150	0,11	Moyen	Faible	2
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	0,16	Moyen	Faible	2
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sêdo-Scleranthion ou de Sêdo albi-Veronicion dilenii	8230	0,17	Moyen	Faible	2
Habitats des forêts de versant					
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180*	0,32	Fort	Faible	2
Hêtraie- chênâie collinéenne à Houx	9120	8,98	Fort		1

Tableau 13 : Intérêt patrimonial, enjeux de conservation pour le site et priorité d'actions autour des habitats d'intérêt communautaires pour le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur tout son cours et ses affluents ».

Sur les 19 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, 13 habitats présentent un enjeu patrimonial fort pour le site vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents en Limousin. 6 habitats présentent un enjeu moyen.

5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires

Les espèces d'intérêt communautaires sont des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C)

La bibliographie et les prospections de 2012 à 2013 ont permis de mettre en évidence 22 espèces d'intérêt communautaire. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant.

11 espèces ont été rajoutées au Formulaire Standard de Données (FSD), à savoir :

- 4 poissons : La Lamproie marine, la Lamproie de planer, la Grande Alose, le Chabot
- 4 insectes : la Cordulie à corps fin, l'Agrion de mercure, le Cuivré des marais et le Pique Prune

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura 2000	Espèce présente dans le Formulaire standard initial
5 Poissons			
Saumon atlantique	IC ⁽¹⁾	1106	X
Lamproie marine	IC ⁽¹⁾	1095	
Grande Alose	IC ⁽¹⁾	1102	
Lamproie de planer	IC ⁽¹⁾	1096	
Chabot	IC ⁽¹⁾	1163	
6 Mammifères			
Loutre	IC ⁽¹⁾	1355	X
Petit Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1303	X
Grand Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1304	X
Murin à oreilles échancrées	IC ⁽¹⁾	1321	X
Barbastelle	IC ⁽¹⁾	1308	
Grand murin	IC ⁽¹⁾	1324	
9 Insectes			
Cordulie à corps fin	IC ⁽¹⁾	1041	
Agrion de mercure	IC ⁽¹⁾	1044	
Cuivré des marais	IC ⁽¹⁾	1060	
Damier de la Succise	IC ⁽¹⁾	1055	X
Ecaille chinée	IC ⁽¹⁾	1078	X
Pique Prune	PR ⁽²⁾	1084*	
Rosalie des Alpes	PR ⁽²⁾	1087*	X
Grand capricorne	IC ⁽¹⁾	1088	X
Lucane Cerf-volant	IC ⁽¹⁾	1083	X
1 crustacé			
Ecrevisse à pattes blanches	IC ⁽¹⁾	1092	
1 mollusque			
Moule perlière	IC ⁽¹⁾	1029	X

Tableau 14 : Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

5.2.1. Représentativité

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura	Présence sur le site
5 Poissons			
Saumon atlantique	IC ⁽¹⁾	1106	Linéaire Dordogne et ses affluents à l'aval d'Argentat
Lamproie marine	IC ⁽¹⁾	1095	Linéaire Dordogne et ses affluents à l'aval d'Argentat
Grande Alose	IC ⁽¹⁾	1102	Linéaire Dordogne et ses affluents à l'aval de Brivezac
Lamproie de planer	IC ⁽¹⁾	1096	Linéaire Dordogne et ses affluents
Chabot	IC ⁽¹⁾	1163	Linéaire Dordogne et ses affluents
6 Mammifères			
Loutre	IC ⁽¹⁾	1355	Tout le réseau hydrographique et les zones humides du site
Petit Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1303	4 contacts en 2012.- effectue tout son cycle biologique sur le site
Grand Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1304	1 contact en 2012 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Murin à oreilles échancrées	IC ⁽¹⁾	1321	2 contacts en 2012 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Barbastelle	IC ⁽¹⁾	1308	8 contacts en 2012 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Grand murin	IC ⁽¹⁾	1324	4 contacts en 2012 – 3 gîtes de mise bas connus
9 Insectes			
Cordulie à corps fin	IC ⁽¹⁾	1041	Secteur de Liourdres
Agrion de mercure	IC ⁽¹⁾	1044	affluents
Cuivré des marais	IC ⁽¹⁾	1060	Monceaux su Dordogne
Damier de la Succise	IC ⁽¹⁾	1055	Secteur de Beaulieu sur Dordogne (prairies alluviales)
Ecaille chinée	IC ⁽¹⁾	1078	Sur l'ensemble du site
Pique Prune	PR ⁽²⁾	1084*	Vielles chênaies – hêtraies – haies bocagère
Rosalie des Alpes	PR ⁽²⁾	1087*	Sur le site dans les Forêts de hêtre et forêts alluviales
Grand capricorne	IC ⁽¹⁾	1088	Vielles chênaies – hêtraies – haies bocagère
Lucane Cerf-volant	IC ⁽¹⁾	1083	Vielles chênaies – hêtraies – haies bocagère
1 crustacé			
Ecrevisse à pattes blanches	IC ⁽¹⁾	1092	Quelques affluents (secteurs amont)
1 mollusque			
Moule perlière	IC ⁽¹⁾	1029	Chavanon – Meouzette - Maronne

Tableau 15 : Présence des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

5.2.2. Influence des activités humaines

Espèces	Code N 2000	Activités humaines							
		Impacts grands barrages		Seuils, infrastructures, Bâti	enrochement, extraction, comblement, travaux	Eaux usées (Industrie/habitation)	Agriculture et Elevage	Tourisme et loisirs (chasse, pêche)	Sylviculture
		Eclusées	Manque de crues						
Poissons									
Saumon atlantique	1106								
Grande alose	1102								
Lamproie marine	1095								
Lamproie de planer	1096								
Chabot	1163								
Mammifères									
Loutre	1355								
Grand Rhinolophe	1304								
Petit Rhinolophe	1303								
Murin à oreilles échanquées	1321								
Barbastelle	1308								
Grand murin	1324								
Insectes									
Cordulie à corps fin	1041								
Agrion de Mercure	1044								
Cuivré des Marais	1060								
Damier de la Succise	1065								
Ecaille chinée	1078								
Pique prune	1084*								
Rosalie des Alpes	1087*								
Grand capricorne	1088								
Lucane Cerf-volant	1083								
Mollusques									
Mulette perlière	1029								
Crustacés									
Ecrevisse à pattes blanches	1092								

Impact potentiel faible Impact potentiel moyen Impact potentiel fort

Tableau 16 : Influence des activités humaines sur les espèces de la Directive Habitat pour le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne et ses affluents » en Limousin

5.2.3. Hiérarchisation des enjeux liés à la valeur patrimoniale des espèces

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial pour le site	Enjeu pour le site	Priorité d'actions
5 Poissons					
Saumon atlantique	IC ⁽¹⁾	1106	Fort	Fort	1
Lamproie marine	IC ⁽¹⁾	1095	Fort	Fort	1
Grande Alose	IC ⁽¹⁾	1102	Fort	Faible	2
Lamproie de planer	IC ⁽¹⁾	1096	Fort	Fort	1
Chabot	IC ⁽¹⁾	1163	Fort	Fort	1
6 Mammifères					
Loutre	IC ⁽¹⁾	1355	Fort	Faible	2
Petit Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1303	Fort	Fort	1
Grand Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1304	Fort	Fort	1
Murin à oreilles échancrées	IC ⁽¹⁾	1321	Fort	Fort	1
Barbastelle	IC ⁽¹⁾	1308	Fort	Fort	1
Grand murin	IC ⁽¹⁾	1324	Fort	Fort	1
9 Insectes					
Cordulie à corps fin	IC ⁽¹⁾	1041	Fort	Fort	1
Agrion de mercure	IC ⁽¹⁾	1044	Moyen		2
Cuivré des marais	IC ⁽¹⁾	1060	Fort	Fort	1
Damier de la Succise	IC ⁽¹⁾	1055	Moyen		2
Ecaille chinée	IC ⁽¹⁾	1078	Moyen		2
Pique Prune	PR ⁽²⁾	1084*	Fort	Fort	1
Rosalie des Alpes	PR ⁽²⁾	1087*	Fort	Fort	1
Grand capricorne	IC ⁽¹⁾	1088	Moyen		2
Lucane Cerf-volant	IC ⁽¹⁾	1083	Moyen		2
1 crustacé					
Ecrevisse à pattes blanches	IC ⁽¹⁾	1092	Fort	Fort	1
1 mollusque					
Moule perlière	IC ⁽¹⁾	1029	Fort	Fort	1

Tableau 17 : Intérêt patrimonial, enjeux de conservation et priorité d'actions autour des espèces d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin

Sur les 22 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, 17 espèces présentent un enjeu patrimonial fort pour le site vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin. 6 espèces présentent un enjeu moyen.

5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains

Tous les habitats alluviaux (3130, 3140, 3150, 3260, 3270, 6430, 91E0, 91F0) sont liés à la qualité de la dynamique fluviale qui s'exprime sur le site. L'état de conservation est la plupart du temps moyennement dégradé. Aussi, afin de garantir un état de conservation pour ces habitats, il est nécessaire de pouvoir travailler à la fois sur les conditions d'amélioration de cette dynamique (débit, transport solide) et sur la possibilité pour la rivière de travailler dans son espace de fonctionnalité (l'espace rivière).

La restauration de débits morphogènes sur la Dordogne à l'aval du Sablier et pour la Maronne à l'aval d'Hauteffage ne peut se faire sans travailler sur les conditions d'exploitations des grandes chaîne de production hydroélectrique à l'amont (chaîne de barrages entre Bort les Orgues et Argentat, chaîne de barrages de la Maronne). Cet enjeu ne peut donc être travaillé à l'échelle du site mais relève d'une responsabilité de l'Etat dans le cadre du renouvellement de concession des barrages. En effet, l'Etat propriétaire des ouvrages peut dans le cadre du cahier des charges d'exploitation pour le renouvellement de la concession prévoir la prise en compte d'un tel enjeu pour fixer des conditions d'exploitation cohérentes avec le maintien d'un bon état de conservation des habitats à l'aval des chaînes hydroélectriques.

Vis-à-vis du débit solide qui constitue aussi un moteur pour la régénération et le bon état des habitats, des possibilités peuvent être offertes sur le site en restaurant des espaces alluviaux propices à la divagation de la rivière. Il s'agit ici de respecter un espace alluvial fonctionnel pour la rivière. Le respect de cet espace peut passer par la restauration d'espaces fonctionnels dégradés (travaux de restauration écologique d'espace alluviaux sur les anciens sites d'exploitation de gravières à proximité du cours d'eau, restauration de couasnes et de chenaux latéraux).

Les habitats liés aux bras mort sont par ailleurs conditionnés aussi par la qualité de la dynamique fluviale qui s'exprime sur la rivière. Le manque de débit morphogène peut justifier le besoin d'intervention pour éviter des fermetures trop rapide qui impacte aussi la fonctionnalité piscicole de ces milieux en lien avec la rivière.

Un espace rivière peut aussi être restitué en désanthropisant un espace minimum autour de la rivière (mise en place de zones tampons, recul de pressions qui nécessitent souvent la mise en œuvre de protections (captage d'eau dans la nappe alluviale, zones de loisirs trop proches de la rivière (emplacement de campings).

Les mégaphorbiaies ne couvrent que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers, les fossés... sur lesquels la pression anthropique ne s'exerce que peu (entretien par fauchage/giroyage des bords de route et fossés).

D'autres formations peuvent occuper de grandes surfaces : c'est notamment le cas des mégaphorbiaies qui se développent suite à l'abandon du fauchage ou du pâturage des prairies de fond de vallée. C'est aussi le cas de celles qui occupent les peupleraies du site et qui se retrouvent brusquement en situation héliophile, lorsque les arbres sont coupés.

On privilégiera l'évolution naturelle de telles végétations vers des boisements naturels. Les mégaphorbiaies viendront alors en occuper les marges et les trouées. A contrario, on conservera les éléments linéaires de cet habitat (fossés, bords de route, lisières forestières) en pratiquant un entretien léger et peu impactant (fauche ou giroyage hivernal, si possible pas tous les ans).

La Hêtraie- chèneie collinéenne à houx (9120) est très bien représentée sur le site (698 hectares). Ces massifs boisés sont en bon état de conservation et constituent un ensemble remarquable. A ce jour, peu de menaces pèsent sur cet habitat car les contions d'implantation (secteur pentu, problème de stabilité des sols, morcellement des parcelles) ne permettent pas une exploitation forestière facile. Il est cependant important de

garantir la continuité de ce massif boisé de qualité sur l'ensemble des gorges car il constitue l'habitat support pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire comme les chiroptères mais aussi des coléoptères d'intérêt prioritaire comme la Rosalie des Alpes ou le Pique Prune. La plus grande menace pour cet habitat et le réchauffement climatique notamment sur le versant sud des gorges. L'enjeu autour de ce milieu forestier est de maintenir le caractère remarquable des hêtraies collinéennes à houx dans les gorges de la Dordogne et ses affluents tant en surface, qu'en continuité territoriale et qualité de massif.

Les habitats de prairies naturelles (6510) sont menacés par la conversion en grandes cultures ou en noyers ainsi que l'abandon de la fauche. Ces prairies sont aujourd'hui en mauvais état de conservation. Leur état est intimement lié aux pratiques agricoles. Il est important de mettre en œuvre des outils incitatifs pour restaurer et maintenir ces habitats.

Le choix des landes (4030), Prairies à Molinie (6410) et Formations herbeuses à *Nardus* (6230*) en enjeu prioritaire tient à la diversité d'habitat qu'elles proposent au sein des massifs boisés. Ces habitats constituent des habitats ouverts particulièrement intéressants pour la faune aviaire, les chiroptères (territoire de chasse), les lépidoptères (reproduction). Leur état de conservation est dégradé. Leur plus grande menace est l'abandon des pratiques pastorales. Ces habitats risquent, à moyen terme, d'être progressivement abandonnés et colonisés par les espèces arborées du fait de l'abandon des pratiques agricoles.

Parmi les espèces piscicoles, 4 représentent un enjeu fort pour le site, il s'agit du saumon, de la Lamproie marine, de la Lamproie de planer et du Chabot. Il faut signaler que pour le saumon, le site Natura 2000 vallée de la Dordogne et ses affluents constitue le support de 80% des habitats de frayères accessibles et disponibles aujourd'hui à l'échelle de tout le bassin versant de la Dordogne. Il est donc nécessaire de rester très vigilant pour le maintien d'une bonne qualité des eaux sur ce secteur et de travailler à la bonne fonctionnalité des habitats d'espèces (suppression des variations brusques de débits par une vraie démodulation à l'aval des chaînes de barrages pour lutter contre le risque d'assèchement des frayères et de piégeage des larves et des alevins), vigilance autour de la thermie des eaux restituées à l'aval des chaînes de barrage.

La Mulette perlière est encore présente sur le Chavanon, il convient de veiller au maintien de cette espèce particulièrement patrimoniale en garantissant des habitats de qualité pour le long terme (qualité trophique et thermique des eaux, bonne continuité sédimentaire et piscicole pour limiter le colmatage ou le pavage des habitats et favoriser la circulation des poissons hôtes (salmonidés)). Il paraîtrait intéressant d'étudier la possibilité d'intégrer la Méouzette (affluent du Chavanon) au réseau Natura 2000 car cette rivière présente aussi des habitats propices et des populations vivantes.

Parmi les insectes, les odonates et les papillons représentent un enjeu fort, leur maintien est lié au respect des zones humides et à des pratiques extensives sur les prairies humides. Le stade larvaire des odonates sur la Dordogne peut être impacté par les phénomènes d'éclusées.

Les chiroptères sont également un enjeu prioritaire puisque 5 espèces d'intérêt communautaire (Barbastelle, Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe) sont présentes. Les chiroptères sont particulièrement bien représentés sur ce site du fait de l'important massif forestier, de la mosaïque des milieux naturels et des possibilités de gîte dans des secteurs de tranquillité très favorables à ces espèces.

D'autres habitats naturels ou habitats d'espèces ont été classés comme enjeu de conservation secondaire : ceux-ci ne présentent soit aucune menace potentielle ou sont banaux (et ceci malgré leur caractère communautaire ou prioritaire au titre de la Directive habitats).

La vallée de la Dordogne présente une forte concentration d'activités humaines diverses qui se recoupent dans leur aire d'action.

Les terrains valorisés pour l'agriculture sur le site Natura 2000 représentent une très faible proportion. La menace réside surtout dans le changement de destination des prairies de fauche, avec à la clef, davantage de culture, de vergers voire de monocultures.

D'autres activités peuvent également avoir un impact sur les milieux fragiles d'intérêt communautaire.

Le tourisme reste une activité qui amène un grand nombre de personnes sur des sites très sensibles du territoire Natura 2000. Il entraîne un grand nombre d'activités de pleine nature sur la vallée de la Dordogne et de la Maronne (canoë-kayak, baignade, VTT, ...).

Cette activité a aujourd'hui un impact assez limité sur le territoire du site Natura 2000, son impact le plus fort se trouve surtout sur la partie des habitats fluviaux, qui restent les plus fréquentés.

5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces

A l'issu du diagnostic, plusieurs orientations générales ont pu être proposées avec les groupes de travail et le comité de pilotage pour répondre aux enjeux de conservation. Le but est de conserver, voir restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces tout en maintenant les activités humaines sur le territoire.

L'un des grands enjeux au niveau de la rivière sur le site vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin est de garantir une dynamique fluviale sur la rivière en permettant au processus de régénération des habitats de se mettre en œuvre. Ces processus peuvent être favorisés en respectant l'espace fluvial et en favorisant l'expression des débits morphogènes tout en facilitant la recharge alluviale.

L'un des grands enjeux sur les versants boisés est de garder des massifs forestiers de qualité ainsi que des milieux ouverts au niveau des landes sur les versants.

Pour l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, les orientations sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 18 : Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de type habitats aquatiques, agro-pastoraux et milieux rocheux.

Habitats naturels	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion	
Habitats des secteurs d'eaux calmes		<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer des débits morphogènes à l'aval des barrages dans le respect de l'acceptabilité des activités humaines • Promouvoir des bonnes pratiques de gestion des berges de rivières et des fossés respectant les habitats d'intérêt communautaire et permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives. • Protéger les espaces alluviaux les plus typiques • Encourager la mise en place et la préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables • Limiter les risques de piétinement des habitats en assurant la création ou l'entretien de mobilier agricole adapté • Veiller à préserver, restaurer des mosaïques d'habitats dans les secteurs où se développent les formes les plus typiques des habitats existants. • Lutter contre l'eutrophisation et les pollutions • Limiter les facteurs externes de perturbation des milieux aquatiques pouvant générer la destruction des plantes caractéristiques de l'habitat. • Restaurer les habitats remarquables dégradés (notamment au niveau des annexes hydrauliques ou des mares) • Adapter les aménagements et la fréquentation du site à la sensibilité des milieux • Améliorer les connaissances sur la dynamique des habitats sur le site 	
Gazons amphibies	3130		
Végétation des eaux stagnantes	3150		
Habitats des secteurs des eaux courantes			
Végétation à renoncules des rivières	3260		
Habitats des milieux alluviaux			
Végétations des berges vaseuses	3270		
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430		
Forêts galeries alluviales	91E0*		
Forêts mixtes des grands fleuves	91F0		
Habitats des sources et suintements		<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de l'intégrité physique des formations • Préservation de la qualité des eaux 	
Sources pétrifiantes	7220*		
Habitats des landes		<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les principales entités de landes colonisées par des espèces arbustives, par bucheronnage, décapage et/ou fauche selon les situations. Cette restauration n'est cependant utile que si elle peut être prolongée par des pratiques agro-pastorales régulières (fauche, pâturage,...). • Le maintien des prairies et landes par une gestion agro-pastorale : pâturage extensif, entretien mécanique • Limiter la fertilisation pour disposer de prairies diversifiées au niveau des cortèges floristiques • Eviter le drainage de la zone occupée par la prairie à Molinie • Favoriser la maîtrise foncière par les collectivités pour maintenir des milieux ouverts (prairies, les landes d'intérêt communautaire) 	
Landes sèches européennes	4030		
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies			
Pelouses sèches semi-naturelles	6210		
Formations herbeuses à Nardus	6230*		
Prairies à Molinia	6410		
Prairies maigres de fauche	6510		
Habitats des milieux rocheux			<ul style="list-style-type: none"> • La non-intervention • L'information et la sensibilisation de tous.
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220		
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sédó-Scléranthion ou de Sedo albi-Veronicion dilinii	8230		
Eboulis médio-européens	8150		

Tableau 19 : Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin » de type habitats des milieux de forêts de versant.

Habitats des forêts de versant		
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180*	<ul style="list-style-type: none"> • La non- intervention • Eviter la création d'aménagements au sein de cet habitat • L'information et la sensibilisation de tous.
Hêtraie à houx	9120	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité des hêtraies à houx • Diversifier les traitements et encourager les peuplements pluristratifiés • Eviter la monoculture des chênes, surtout celle du Chêne pédonculé, en maintenant un mélange principal avec dominance du Chêne sessile, puis secondairement le Chêne pédonculé et en conservant au moins 30 % de Hêtre. • Lors des coupes, laisser des semenciers de Hêtre afin de privilégier l'ensemencement naturel. Ces semenciers seront, si possible, des arbres de gros diamètre. • Maintenir la présence significative du houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement. Lors de travaux de coupe et de plantation, maintenir des taches de Houx ainsi que de vieux pieds de grosse dimension. Un recépage, une coupe ou des débroussailllements localisés du Houx seront possibles lorsqu'il est très gênant pour les semis. • Privilégier des interventions dynamiques (éclaircies), afin de maintenir la diversité d'essences, mais aussi pour assurer le développement de la flore associée (besoin important de lumière). • Restaurer les bois non d'intérêt communautaire en effectuant des éclaircies au profit des hêtres qui apparaîtront naturellement dans divers sylvo-faciès feuillus ou résineux dont ils pouvaient avoir disparu : monocultures de chênes et/ou de Châtaigner, plantations de résineux, taillis simples. Au préalable, un léger travail du sol (crochetage) pourra être bénéfique et favoriser une régénération naturelle. • L'information et la sensibilisation de tous.

Pour les habitats des espèces d'intérêt communautaire, ces orientations sont :

Tableau 20 : Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » pour les poissons, mollusques et crustacés

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
5 Poissons		
Saumon atlantique	1106	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la libre circulation dans les deux sens (équipement et efficacité des passes) Aménager les obstacles sur les affluents Protéger les secteurs de frayères Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments Favoriser la restauration des sites dégradés en diversifiant l'habitat Améliorer la connaissance sur les impacts de l'hydroélectricité et désartificialiser le régime des débits en aval d'Argentat et de Hauteffage, en se rapprochant des variations climatiques naturelles, dans le respect des activités humaines Limiter la fragmentation des habitats par le maintien ou la restauration de corridors écologiques Restaurer des débits morphogènes à l'aval des barrages dans le respect de l'acceptabilité des activités humaines Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions Information et sensibilisation de tous
Grane Alose	1102	
Lamproie marine	1095	
Lamproie de planer	1096	
Chabot	1163	
Mollusques		
Mulette perlière	1029	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les stations les plus remarquables Eviter les pratiques de labours et plantation - exploitations forestières aux abords directs des cours d'eau pour éviter le colmatage Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions Information et sensibilisation de tous
Crustacés		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les stations les plus remarquables Eviter les pratiques de labours et plantation - exploitations forestières aux abords directs des cours d'eau pour éviter le colmatage Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions Information et sensibilisation de tous

Tableau 21 : Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 pour les mammifères et insectes

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
6 Mammifères		
Loutre	1355	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir, préserver et restaurer l'espace rivulaire (végétation des berges, forêts alluviales) Eviter la fragmentation des habitats par le maintien de corridors écologiques et d'espaces de tranquillité Préserver et restaurer les zones humides Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et îlots, zones humides) Installer des ouvrages de transparence sous les chaussés Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutte contre les pollutions
Grand Rhinolophe	1304	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les habitats de gîtes par la mise en défens Maintien et restauration d'habitats Maintenir, préserver ou restaurer haies, bois, bosquets, forêt, ripisylves Privilégier la mise en place de contrats Natura 2000 « îlots de senescence » plus favorables aux chiroptères Privilégier des futaies irrégulières ou taillis sous-futaie, avec des îlots d'arbres vieux à chaque fois que le peuplement le permet Après coupe rase de résineux, utiliser des essences de reboisement adaptées à la station en privilégiant, chaque fois que possible, des feuillus, tout en tenant compte des contraintes liées au changement climatique Préserver les pré-bois : un sous-bois pâturé peut apporter de la diversité alimentaire pour les chauves-souris Maintenir des milieux forestiers entrecoupés de zones ouvertes présents dans un rayon de 5 km autour des colonies de reproduction. Préserver les gîtes de reproduction par convention de gestion, conseils aux propriétaires en cas de travaux Ne pas utiliser de traitements chimiques (phytotoxiques, insecticides et fongicides) sauf dans le cas de l'Hylobe, après avis de l'animateur Remplacer ou modérer l'utilisation d'ivermectines Eviter l'implantation des lampadaires en dehors des zones urbaines
Murin à oreilles échanquées	1321	
Barbastelle	1308	
Grand murin	1324	
Petit murin	1307	
6 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les pollutions chimiques (pesticides, insecticides..) Protéger et restaurer un espace rivulaire pour assurer un espace de vie pour les odonates. Préserver et restaurer des zones humides Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutte contre les pollutions L'amélioration des connaissances par rapport à l'impact des éclusées sur le stade larvaire
Agrion de Mercure	1044	
Cuivré des marais	1060	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien des prairies humides La limitation de la fertilisation Le pâturage extensif et la fauche tardive La mise en défens de site
Damier de la Succise	1065	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien et la restauration des prairies et des zones humides Adapter la fauche des prairies et bords de fossés (report, alternance, mise en défens temporaire) en fonction du cycle de développement de l'espèce La limitation de la fertilisation
Ecaille chinée	1078	<ul style="list-style-type: none"> Aucune orientation particulière
Pique Prune	1084*	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les modes d'exploitation en vue de maintenir les lisières, les haies Conservé des zones de vieilles chênaies et d'arbres morts sur le site Le maintien des arbres ou d'îlots de sénescence
Rosalie des Alpes	1087*	
Grand capricorne	1088	
Lucane Cerf-volant	1083	

CHAPITRE 6. Objectifs de conservation généraux et opérationnels

6.1. Objectifs de conservation généraux

Les objectifs de conservation ont pour but d'aider à identifier les actions de conservation qui seront engagées durant la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Leur définition s'est appuyée sur l'analyse des facteurs ayant une influence sur l'état de conservation et sur les connaissances relative à chaque habitat et à chaque espèce, issues de la bibliographie et des contributions des naturalistes et experts. Les orientations générales de gestion discutées lors des groupes de travail et lors des comités de pilotage ont servi à définir ces objectifs.

Les objectifs de conservation listés dans les tableaux ci-dessous déclinent donc, pour chacun des habitats naturels, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaires les objectifs généraux suivant :

- 1/ éviter la destruction et la dégradation des habitats
- 2/ favoriser le développement voire la restauration des habitats
- 3/ promouvoir des pratiques adaptées au maintien des habitats
- 4/ informer et sensibiliser
- 5/ évaluer les résultats

L'objectif final de la démarche Natura 2000 est la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, des objectifs généraux ont été définis. Ils ont été sélectionnés et approfondis dans les différents groupes de travail :

Objectif 1 : Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel 1.1 : Assurer la pérennité des hêtraies-chênaies à houx

Objectif opérationnel 1.2 : Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels.

Objectif opérationnel 1.3 : Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et landes par une gestion agro-pastorale (milieux ouverts herbacés).

Objectif opérationnel 1.4 : Maintenir des espaces boisés, un réseau de haies et des bosquets.

Objectif 2 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Objectif opérationnel 2.1 : Maintenir et restaurer des habitats à chiroptères

Objectif opérationnel 2.2 : Protéger ou restaurer les secteurs de frayères et de croissance des poissons

Objectif 3 : Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel 3.1 : Assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des mammifères

Objectif opérationnel 3.2 : Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces végétales indésirables

Objectif opérationnel 3.3 : Préserver la qualité des habitats et lutter contre l'eutrophisation et les pollutions

Objectif 4 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

Objectif opérationnel 4.1 : Intéresser et motiver le public : sensibiliser les acteurs – usagers et les élus aux enjeux du site

Objectif 5 : Amélioration des connaissances, évaluation des résultats et animation du site

Objectif opérationnel 5.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site

Objectif opérationnel 5.2 : Evaluer les résultats

Objectif opérationnel 5.3 : Animer le site

6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action

Les objectifs de conservations généraux, peuvent être déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels qui ressortent de l'analyse écologique et des activités humaines présentes sur le site sont :

Objectifs de conservation opérationnels	Habitats concernés (code Natura 2000)	Types d'actions ou mesures à engager
Assurer la pérennité des hêtraies-chênaie à houx	9220, 1304, 1303, 1321, 1308, 1324, 1083, 1084, 1087, 1088	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bonne gestion des milieux par les propriétaires surtout sur le volet régénération - Mise en œuvre de régénérations dirigées - Investissements non productifs en milieux forestiers - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
Maintenir et restaurer des habitats à chiroptères	1304, 1303, 1321, 1308, 1324	<ul style="list-style-type: none"> - Création ou rétablissement de clairières ou de landes - Mise en défends d'habitat ou de station d'espèce d'intérêt communautaire - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques - Contrats de sylvo-pastoralisme. - Dispositif favorisant le maintien d'ilots de sénescence - Aménagements artificiels en faveur des espèces - Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets

Objectifs de conservation opérationnels	Habitats concernés (code Natura 2000)	Types d'actions ou mesures à engager
Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels.	3130, 3140, 3150, 3260, 3270, 6430, 91E0, 91F0 1355, 1041, 1044, 1065, 1096, 1096, 1163 1106, 1095, 1102	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité et expérimenter la restitution de débits morphogènes en fin de chaînes de barrage au moment où les intrants naturels le permettent pour l'auto-entretien des annexes hydrauliques et la dynamique du transport solide - Restauration d'annexes hydrauliques ou travaux de reconquêtes d'espaces alluviaux dégradés. - Démontage enrochements - Maîtrise publique et gestion conservatoire par acquisition foncière de terrains érodables et de terrains remarquables par les habitats présents - Conventions de gestion avec riverains - Promotion d'outils de protection (classements EBC, APB, RNV, ENS) - Travaux de reconversion ou revégétalisation d'espaces rivulaires dégradés - Mise en place de zones tampons végétalisées (maintien de bandes enherbées ou de couverts en gel, augmentation de la largeur des bandes enherbée, amélioration des couverts déclarés en gel) - Rechercher à maintenir, lorsqu'il existe, un corridor d'au moins 10 m de végétation arbustive ou arborescente le long du cours d'eau, ce qui favorisera des zones de refuge pour les populations - Création ou entretien d'un mobilier agricole en cas de besoin pour l'abreuvement (clôtures, points d'abreuvement). - Faciliter des accès à la rivière dans des secteurs adaptés. - Mise en défens de secteurs remarquables - Pour les seuils sans usages et inopérants, réaliser des arasements ou des dérasements. - Pour les seuils devant être équipés, mettre en place des passes de type rampe lorsque la hauteur de chute est faible (plus favorable au transport solide). - Etudier la possibilité de suivre le débit naturel de septembre à octobre dans les modalités d'exploitation hydroélectrique et de restitution en fin de chaîne pour éviter la destruction des espèces au moment de leur floraison et de leur fructification - Travaux de recherche pour améliorer les connaissances et mieux évaluer l'influence de l'artificialisation des débits (éclusées – perte de débits morphogènes) dans l'évolution des habitats.

Objectifs de conservation opérationnels	Habitats concernés (code Natura 2000)	Types d'actions ou mesures à engager
Assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des mammifères	1106, 1095, 1102, 1096, 1029, 1092	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les seuils de passes à poisson fonctionnelles - Favoriser l'arasement ou le dérasement des seuils lorsque c'est possible - Maintenir la continuité piscicole par une surveillance et un entretien - Travaux sur les ouvrages de franchissements pour améliorer, maintenir et assurer la transparence des infrastructures pour les mammifères
Protéger ou restaurer les secteurs de frayères et de croissance des espèces aquatiques	1106, 1095, 1126, 1096, 1163, 1041	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter une désartificialisation du régime des débits en aval d'Argentat et de Hautefrage, en se rapprochant des variations climatiques naturelles, dans le respect des activités humaines (démodulation en fin de chaîne pour restituer des débits qui suivent les variations liée à l'hydrologie naturelle du bassin versant notamment en période de reproduction et de croissance des jeunes stades des espèces sensibles) - Restaurer et entretenir les frayères potentielles (dont apport de granulats pour les secteurs pavés ou en TCC et restauration hydraulique de bras vifs) - Engagement d'opérations de reconnections d'annexes hydrauliques - Eviter l'implantation d'ouvrages dans le lit, les travaux à proximité des zones de reproduction - Veiller au bon fonctionnement des ouvrages de décantation des gravières pour éviter le colmatage des frayères - Création ou entretien d'un mobilier agricole en cas de besoin pour l'abreuvement (clôtures, points d'abreuvement). - Veiller au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, industriels et agricole aux abords immédiats des secteurs de frayères
Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives	3130, 3150, 3270, 6430, 91E0, 91F0	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les riverains, les collectivités et les entreprises - Résorber les dépôts sauvages de produits de fauches et de remblais - Limitation de la prolifération des espèces végétales aquatiques et terrestres envahissantes par des chantiers d'élimination
Préserver la qualité des habitats et lutter contre la contamination des chaînes alimentaires.	3130, 3150, 3260, 7220, 1355, 1041, 1060, 1065, 1078, 1088, 1083, 1303, 1304, 1321, 1308, 1324, 6210, 6510	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des rejets directs - Traitements des rejets domestiques, industriels et agricoles dans le cours d'eau - Maîtrise de la fertilisation sur les terrains riverains (Privilégier la valorisation agronomique – éviter le ruissellement des effluents) - Augmentation des zones tampons - Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires et herbicides (Promotion d'opérations zéro phyto), respect Zone non traitée en bord de cours d'eau

Objectifs de conservation opérationnels	Habitats concernés (code Natura 2000)	Types d'actions ou mesures à engager
Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et landes par une gestion agro-pastorale (milieux ouverts herbacés))	1324, 1065, 1060, 4030, 6230, 6410, 6510, 1355, 1041	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et maintien de landes sèches - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Gestion des landes par entretien ou pâturage - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact - Engager une action d'entretien mécanique (débroussaillage, fauche) ou un pâturage extensif. - Maintien des prairies et habitats remarquables fauchés ou pâturés légèrement avec limitation ou absence de fertilisation - Gestion extensive des prairies par fauche et/ou pâturage léger avec notamment l'engagement de mesures de type prairies fleuries, limitation de la charge en bétail. - Mise en défens de secteur de prairies - Report de fauche - Travaux de génie écologique de restauration des zones humides - Entretien des canaux et fossés dans les zones humides (méthodes respectant la prairie humide) – Gestion adaptée des fossés - Équipement de point d'abreuvement. - Reconversion de plantations ou grandes cultures en prairies
Maintenir des espaces boisés un réseau de haies, bosquets	1303, 1304, 1321, 1308, 1324, 1078, 1088, 1083, 1087, 1308, 1323, 1083, 1088, 1084	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et maintenir les haies et bosquets - Conservation d'arbres et d'ilots de senescence
Limiter la mortalité des loutres par collision à la traversée des chaussées	1355	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des services des routes - Sensibilisation des chasseurs-piégeurs

Niveaux d'enjeu pour priorités d'actions : fort ■ moyen ■

Tableau 22 : Objectifs de conservation opérationnels et type d'actions pour les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents ».

Tableau 23 : Objectifs de conservation, actions et priorisation pour le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents ».

Signification des sigles dans le tableau :

CN 2000 : Contrat Natura 2000 ni forestier ni agricole

CN 2000 Forestier : Contrat Natura 2000 forestier

HC : action hors contrat Natura 2000

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatique

Objectifs de conservation	Types d'actions ou mesures à engager	Outils, code de la mesure	Priorité
Assurer la pérennité des hêtraies-chênaies à houx	Favoriser la bonne gestion des milieux par les propriétaires surtout le volet régénération	CN 2000 forestier, <u>F227 03</u> , <u>F227 05</u> et <u>F227 13</u>	1
	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	CN 2000 forestier, <u>F227 14</u> CN 2000, <u>A32326 P</u>	1
Maintenir et restaurer des habitats à chiroptères	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	CN 2000 forestier, <u>F 227 01</u>	1
	Mise en défens d'habitat ou de stations d'espèces d'intérêt communautaire	CN 2000 Forestier, <u>F 227 10</u>	1
	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	CN 2000 forestier, <u>F 227 05</u>	1
	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers	CN 2000 forestier, <u>F 227 15</u>	1
	Réalisation de dégagements ou débroussaillage manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques	CN 2000 forestier, <u>F227 08</u>	1
	Contrats de sylvo-pastoralisme	MAEc, <u>HERBE 09</u> et <u>HERBE 10</u>	1
	Aménagements artificiels en faveur des espèces	CN 2000, <u>A32323 P</u>	1
	Inciter à l'utilisation de produits vétérinaires à faible rémanence	HC	1

Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels	En fin de chaîne de barrage, étudier et expérimenter la possibilité de laisser passer des débits morphogènes au moment où les intrants naturels à l'amont du complexe hydraulique le permettent pour l'auto-entretien des annexes hydrauliques et la dynamique du transport solide.	HC	1
	Restauration d'annexes hydrauliques ou travaux de reconquête d'espaces alluviaux dégradés	CN 2000, <u>A 323 16-P</u>	2
	Maîtrise publique et gestion conservatoire par acquisition foncière de terrains érodables et de terrains remarquables par les habitats présents	HC	2
	Convention de gestion avec propriétaire	HC	2
	Promotion d'outils de protection (classement EBC, APB, RNV, ENS)	HC	2
	Travaux de reconversion ou revégétalisation d'espaces rivulaires dégradés pour restaurer des corridors	HC et CN 2000 CN 2000, <u>A32311-P et R</u> MAEc, <u>LINEA 03</u> MAEc, <u>COUVER-06</u> CN 2000 forestier, <u>F 227 03</u> CN 2000 forestier, <u>F 227 06</u> CN 2000 forestier, <u>F 227 15</u>	2
	Mise en place de zones refuges – zones tampons végétalisées	MAEc, <u>LINEA-08</u>	2
	Création d'un mobilier agricole en cas de besoin pour l'abreuvement (points d'abreuvement, clôtures) et mise en défend de secteurs remarquables	MAEc, <u>MILIEU-01</u> CN 2000, <u>A 32324-P</u>	1
	Etudier la possibilité de suivre le débit naturel de septembre à octobre dans les modalités d'exploitation hydroélectrique et de restitution en fin de chaîne pour éviter la destruction des espèces au moment de leur floraison et de leur fructification	HC	1

Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels	Travaux de recherche pour améliorer les connaissances et mieux évaluer l'influence de l'artificialisation des débits (éclusées, perte de débits morphogènes) dans l'évolution des habitats	HC	1
	Pour les seuils sans usages et inopérants, réaliser des arasements ou des dérasements. Pour les seuils devant être équipés, mettre en place des passes de type rampe lorsque la hauteur de chute est faible (plus favorable au transport solide)	CN 2000, <u>A 323 16-P</u> CN 2000, <u>A 323 17-P</u>	
Assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des mammifères	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	CN 2000, <u>A 323 16-P</u> CN 2000, <u>A 323 17-P</u>	2
	Maintenir la continuité piscicole par une surveillance et un entretien.	HC	1
	Travaux sur les ouvrages de franchissements pour améliorer, maintenir et assurer la transparence des infrastructures pour les mammifères.	CN 2000, <u>A 323 25-P</u>	2
Protéger ou restaurer les secteurs de frayères et de croissance des espèces aquatiques	Restaurer et entretenir les frayères potentielles (dont apport de granulats pour les secteurs pavés ou en TCC et restauration hydraulique de bras vifs)	CN 2000, <u>A 323 1-P</u>	1
	Eviter l'implantation de nouveaux ouvrages dans le lit, les travaux à proximité des zones de reproduction	HC	1
	Engagement d'opérations de reconnections d'annexes hydrauliques	CN 2000, <u>A 323 15-P</u> CN 2000, <u>A 323 09-R et P</u> CN 2000, <u>A 323 13-P</u>	1

Protéger ou restaurer les secteurs de frayères et de croissance des espèces aquatiques	Expérimenter une désartificialisation du régime des débits en aval d'Argentat et de Hauteffage, en se rapprochant des variations climatiques naturelles, dans le respect des activités humaines.	HC	1
	Veiller au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, industriels et agricole aux abords immédiats des secteurs de frayères	HC	2
	Mise en place de zones tampon aux abords des secteurs sensibles (frayères, présence d'espèces protégées)	MAEc, <u>LINEA-08</u>	2
	Création d'un mobilier agricole en cas de besoin pour l'abreuvement ou prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, voir mise en défens de secteurs remarquables	MAEc, <u>MILIEU-01</u> CN 2 000, <u>A 32324-P</u> CN 2000 forestier, <u>F 227 09</u>	2
Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives	Sensibiliser les riverains, les collectivités et les entreprises à la connaissance des espèces invasives	HC	2
	Résorber les dépôts sauvages de produits de fauches et de remblais	HC	2
	Limitation de la prolifération des espèces végétales aquatiques et terrestres envahissantes par des chantiers d'élimination	CN 2000, <u>A 323 20-P et R</u> CN 2000 forestier, <u>F 227 11</u>	2

Préserver la qualité des habitats, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions	Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires et herbicides (Promotion d'opérations zéro phyto), respect de zones non traitée en bord de cours d'eau.	HC MAEc, <u>PHYTO</u>	2
	Traitement des rejets domestiques, industriels et agricoles dans le cours d'eau	HC	2
	Maitrise de la fertilisation sur les terrains riverains (Privilégier la valorisation agronomique en évitant le ruissèlement des effluents)	HC	2
	Augmentation des zones tampons	MAEc, <u>LINEA-08</u> MAEc, <u>MILIEU-01</u> MAEc, <u>LINEA-09</u> CN 2000, <u>A32311-P et R</u>	2
	Prendre les précautions et les mesures nécessaires à la préservation des habitats lors des vidanges de plan d'eau	HC	2
Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et landes par une gestion agro-pastorale (milieux ouverts herbacés)	Restauration et maintien de landes	CN 2000 <u>A 32301P</u> , <u>A32307 P, A 32308 P</u> CN 2000 forestier, <u>F22701</u>	1
	Conserver ou restaurer des milieux ouverts herbacés	MAEc, <u>OUVERT-01</u> MAEc, <u>OUVERT-02</u> MAEc, <u>SHP-01</u> MAEc, <u>HERBE-09</u> MAEc, <u>HERBE-07</u> CN 2000, <u>A32301-P</u> CN 2000, <u>A32303-R et P</u> CN 2000, <u>A32304-R</u> CN 2000, <u>A32305-R</u>	1
	Promotion et engagement de pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	<i>Limitation ou absence de fertilisation</i> MAEc, <u>HERBE-03</u> ; MAEc, <u>HERBE-04</u> <i>Report de fauche</i> MAEc, <u>HERBE-06</u> <i>Mise en défend de secteurs de prairies</i> , MAEc, <u>MILIEU-01</u> <i>Augmentation bandes enherbées ou entretien de bandes refuges</i> MAEc, <u>COUVER-06</u> , MAEc, <u>LINEA-08</u>	1

		<p><i>Création d'un mobilier agricole en cas de besoin pour l'abreuvement</i></p> <p>MAEc, <u>MILIEU-01</u></p> <p>CN 2000, <u>A 32324-P</u></p> <p>Entretien des canaux et fossés dans les zones humides (méthodes respectant la prairie humide) – gestion adaptée des fossés</p> <p>CN 2000, <u>A 323 12 P et R</u></p> <p>MAEc, <u>LINEA-06</u></p>	
Maintenir des espaces boisés, un réseau de haies, bosquets	Restaurer et maintenir les haies bosquets	<p>MAEc, <u>LINEA-01</u></p> <p>MAEc, <u>LINEA-04</u></p> <p>MAEc, <u>LINEA-09</u></p> <p>CN 2000, <u>A 323 06-P et R</u></p>	2
	Conservation d'arbres sénescents et d'îlots de senescence	<p>CN 2000 forestier, <u>F 227 12</u></p> <p>MAEc, <u>LINEA-02</u></p>	1
Améliorer les connaissances	<p>Favoriser la collecte d'informations sur les espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Evaluer les actions du DOCOB</p> <p>Etudier la possibilité de réorganiser le territoire du site Natura 2000 autour du Chavanon et de la Dordogne avec les sites Auvergnats et liés aux enjeux chiroptères, écrevisses à pattes blanches et moules perlières</p>	HC	2
Informier et sensibiliser	<p>Intéresser et motiver le public : sensibiliser les acteurs – usagers et les élus aux enjeux du site</p> <p>Plan de communication et formation : grand public (dont touristes), riverains, élus, acteurs socio-économique.</p> <p>Réaliser des fiches de bonnes pratiques à destination des usagers du site</p>	HC	1
Animer	Animer le site	HC	1
	Réaliser des diagnostics environnementaux avant contractualisation	HC	1

Bibliographie

Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information

- ARTHUR L., LEMAIRE M. (2009).** Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.
- BARDAT J. et al.,** 2004, Prodrôme des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, MNHN, Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, 177p.
- BAS E & E. (2011).** Chiroptères et naturalité des peuplements forestiers - Les chauves-souris pour inspirer un plan de restauration des forêts. 50 p.
- BEAU F.,** 2008. Plan d'action pour la préservation des populations de Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) sur la Communauté de Communes de Cognac, Rapport intermédiaire : 1ère année. Association Perennis. 52p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.),** 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cd-rom.
- BENSETTITI F. et al.,** 2002, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 271p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.),** 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cd-rom.
- BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ,** 2009, Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats, Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48p."
- BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. et MACIEJEWSKI L. (2012).** Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 76 p.
- BIOTEC,** 2011, Schéma de gestion des berges de la Dordogne entre Girac et Mauzac, Epidor
- BIOTOPE/ALPHEE,** 2001, Etudes Bras morts, Epidor
- BONHOMME M., 2011.** Guide de gestion des landes, retour d'expériences en Limousin. Conservatoire Régional des E
- BŒUF R., 2010.** Le référentiel des types forestiers d'Alsace : apports phytosociologiques. Revue Forestière Française, LXII, n°3/4, 331-359 pp.
- BOTINEAU M., GEHU J.-M.,** 1996. Les landes atlantiques – données pour un prodrôme des végétations de France. Colloques phytosociologiques, XXVI, 20 p.
- BOTINEAU M.,** 1985. Contribution à l'étude botanique de la haute vallée de la Vienne (phytogéographie, phytosociologie). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, NS, 6, 1-352.
- BOUCHARDY C.,** 2001. *La loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde.* Catiche Productions, Nohanent, Libris, Seyssinet-Pariset, 32 p.
- BOUZILLE JB.,** 2007, Gestion des habitats naturels et biodiversité : concepts, méthodes et démarches, Lavoisier, Tec & Doc, 331p.
- BOYER S., GUERRI O. & PUSTELNIK G.,** 2000. Situation des programmes migrateurs sur l'ensemble des bassins versants Garonne et Dordogne. Bull. Fr. Pêche Piscic. : 357-358 : 323-344.

BRU Florian Etude des usages touristiques et des loisirs sur les retenues hydrauliques du haut bassin de la Dordogne - Analyse des usages, de leurs exigences et de leur compatibilité avec l'exploitation hydroélectrique [Rapport] : Rapport de stage - Université de Limoges. - Mauriac : EPIDOR, 2009.

BRUNERYE (2002). Compte-rendu de la sortie botanique du 9 septembre 2001 à Liourdes et Astailac (Corrèze) – Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, Tome 33, pp. 243-248.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2001, Habitats forestiers, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, Volumes 1 et 2, 423+339P.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002, Habitats humides, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 457p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000– Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Cottus gobio* (L., 1758) : Le Chabot. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 216-217.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Salmo salar* (L., 1758) : Le saumon atlantique. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 189-192.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Petromyzon marinus* (L., 1758) : La lamproie marine. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 171-173.

CAHIERS D'HABITATS 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Alosa alosa* (L., 1758) : La grande alose. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 183-185.

CARMIE H. & PARANT L., 1998. Présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) en Limousin. Propositions de sites Natura 2000. CSP/DR6-DIREN Limousin, juillet 1998.

CARNINO N. (2009). Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site -Méthode d'évaluation des habitats forestiers. Museum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forêts, 49 p.

CARNINO N. (2009). Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Guide d'application de la méthode d'évaluation des habitats forestiers. Museum National d'Histoire Naturelle /Office National des Forêts, 23 p.

CASSOU-LEINS F. & CASSOU-LEINS J.J., 1981. Recherches sur la biologie et l'halieutique des migrateurs de la Garonne et principalement de l'alose: *Alosa alosa*, L. Thèse Doctorat 3e cycle, INP Toulouse: 382p.

CAUDRON A. & CHEVRE P., 1999. Suivi de la reproduction naturelle du Saumon Atlantique (*Salmo salar* L.) sur le bassin de la Dordogne dans le département de la Corrèze durant l'hiver 98-99 et cartographie des zones de frai. Rapport MI.GA.DO.

CAUT I., CARRY L., GRACIA S. & FILLOUX D., 2009. Les poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Dordogne. Rapport MIGADO n°15D-09-RT, 68 p.

CAUT I. 2009. Suivi de la reproduction naturelle de l'alose vraie et la lamproie marine – Suivi de la population de l'alose feinte (*Alosa fallax*) du bassin Gironde-Garonne-Dordogne, 43 p.

CAZENEUVE L. & LASCAUX J.M., 2010a. Impact du fonctionnement par éclusées du barrage du Sablier sur la Dordogne et de l'usine hydroélectrique de Hautefage sur la Maronne : suivi des échouages-piégeages d'alevins de salmonidés en 2010. Rapport E.CO.G.E.A. pour MI.GA.DO. n° 33D-10-RT. 20 p.

CAZENEUVE L ; LASCAUX J.M. & KARDACZ J., 2011. Suivi de la reproduction naturelle des grands salmonidés migrateurs sur le bassin de la Dordogne en aval du Sablier (Départements de la Corrèze et du Lot) Automne Hiver 2010-2011. 26 p + annexes cartographiques.

CAZENEUVE L. & LASCAUX J.M., 2011. Etude de l'impact écologique des éclusées sur le bassin de la Dordogne. Synthèse des observations réalisées en 2010 sur la Dordogne, la Maronne et la Cère pour les espèces autres que les salmonidés. Rapport E.CO.G.E.A pour EPIDOR.

CAZENEUVE L. & LASCAUX J.M., 2012. Etude de l'impact écologique des éclusées sur le bassin de la Dordogne. Synthèse des observations réalisées en 2011 sur la Dordogne, la Maronne et la Cère pour les espèces autres que les salmonidés. Rapport E.CO.G.E.A pour EPIDOR.

- CAZENEUVE L. & LASCAUX J.M.**, 2013. Etude de l'impact écologique des éclusées sur le bassin de la Dordogne. Synthèse des observations réalisées en 2012 sur la Dordogne, la Maronne et la Cère pour les espèces autres que les salmonidés. Rapport E.CO.G.E.A pour EPIDOR.
- CAZENEUVE L. & LASCAUX J.M.**, 2014. Etude de l'impact écologique des éclusées sur le bassin de la Dordogne. Synthèse des observations réalisées en 2013 sur la Dordogne, la Maronne et la Cère pour les espèces autres que les salmonidés. Rapport E.CO.G.E.A pour EPIDOR.
- CBNMP**, 2000-2009, Données géolocalisation grpt et flore, CBNMP, CD
- CBNMP**, 2007, Inventaire et cartographie des habitats naturels, des habitats d'espèces végétales et des espèces animales (faune de la directive « Habitats » et oiseaux de la directive « Oiseaux ») dans les sites Natura 2000 de la Région Midi-Pyrénées, CBNMP, Annexe 3, Cahier des charges DOCOB, 36p.
- CBNMP**, 2007, Traitement sous SIG des données naturalistes des DOCOBS - outil de saisie Excel, CBNMP, Annexe 4, Cahier des charges DOCOB, 43p.
- CEMAGREF/IRSTEA**, Hydroécotérritoires, Cemagref
- CEMAGREF**, Hydrobiologie de la Dordogne, 1980, 251p
- CHABROL L. et REIMRINGER K.**, 2011. Catalogue des végétations du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Conservatoire botanique national du Massif central / Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, 240 p.
- Hiérarchie supérieure des types de milieu en France (mésotypes) issue de "SOPHY" : Banque de données Botaniques et Ecologiques. [<http://sophy.u-3mrs.fr/ECO/M2057/H817.HTM> Page consultée en janvier 2013.]
- CHABROL, GUERBAA, RAYNARD** (2007). Espèces nouvelles et remarquables observées en Limousin depuis 2000. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, tome 38.
- CHOISNET G., SEYTRE L.**, 2003. Les hêtraies atlantiques à Houx de la Directive « Habitats » en Auvergne. Direction régionale de l'environnement Auvergne. 67 p.
- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE**, Nov. 2009, Évolution de la qualité des cours d'eau : volet macropolluants, Études & documents n°13, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , 51p
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** Schéma départemental des espaces naturels et des paysages remarquables [Rapport]. - Tulle : CG 19, 2007.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL**, atlas en ligne Chloris de la flore du Limousin.
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL et ONF (2010)**. Plan de gestion, premier aménagement forestier (2010-2024) des forêts du Conservatoire du littoral autour du lac de Bort-les-Orgues. 97 p.
- CORINE biotopes**, 1997, Types d'habitats français - Version originale, Engref Nancy, 217p.
- CORRIOL G.**, 2008. Essai de clé typologique des groupements végétaux de Midi-Pyrénées et des Pyrénées françaises – I. Introduction et pelouses acidophiles (*Nardetea* et *Caricetea curvulae*). Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées/conservatoire botanique pyrénéen. Le Monde des plantes, n°495 : 3-13 (2008)
- CORRIOL G., PRUD'HOMME F., ENJALBAL M.**, 2008. Essai de clé typologique des groupements végétaux de Midi-Pyrénées et des Pyrénées françaises – III. Prairies (*Agrostio – Arrhenatheretea*). Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées/conservatoire botanique pyrénéen. Actes de colloque : 3èmes rencontres naturalistes en Midi-Pyrénées, 143-153 pp.
- CORRIOL G., CHANEY M.**, 2010. Contribution à l'étude phytosociologique des forêts de ravins des Pyrénées, validation de quelques syntaxons nouveaux. Revue Forestière Française, LXII, n°3/4
- COSTE (1900-1906)**. Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie Scientifique et Technique Albert Blanchard, Paris : 3 volumes.
- CREN Limousin (2002)**. Etude écologique de bois de pente : bois de pente de Bouzabias (Gorges de la Triouzoune), bois de pente des Rochers noirs (Gorges de la Luzège)
- DARNIS, CHABROL, BONHOMME (2009)**. Cartographie des groupements végétaux du site Natura 2000 FR7401103 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents ». Office National des forêts / Direction régionale de l'environnement du Limousin, 80 p.
- DARNIS (2010)**. Document d'Objectifs actualisé de la Zone Spéciale de Conservation, Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène (Cantal), Site Natura 2000 FR8301057. 96 p. + annexes

- DELARZE R., GONSETH Y.,** 2008, Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie, menaces et espèces caractéristiques, Rossolis, Busigny, 2ème édition, 424p.
- DIREN Limousin** Paysages en Limousin - De l'analyse aux enjeux [Rapport] : Etude réalisée conjointement par la région Limousin, la DIREN Limousin et l'Université de Limoges. - Limoges : [s.n.], 2008.
- DIJKSTRA K.-D. B. & LEWINGTON R.,** 2007. Guide des Libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris. 320 p.
- DUELLI P. & WERMELINGER B.,** 2005. La rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), un cérambycide rare et emblématique. Not. Prat. 35. <http://www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/6494.pdf>
- DULUDE P., BACH J.M. & BRUGEL C.,** 1992. Etude de la reproduction des saumons atlantique (*Salmo salar*) dans la rivière Dordogne en aval du barrage d'Argentat. Département de la Corrèze. Rapport C.S.P. et MI.GA.DO.
- ECOGEA,** avril 2008. Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne. Rapport final de la phase 1, EPIDOR, 74 p.
- ECOGEA,** février 2009. Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne. Rapport final de la phase 2, EPIDOR, 50 p.
- ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, EPIDOR, ÉTAT,** 2009, Convention pluriannuelle (2008-2012) en vue de la régulation des débits sur les rivières Dordogne, Maronne et Cère, 15p.
- EPIDOR,** 2012, Schéma de cohérence entre la production d'Hydroélectricité et le bon état des milieux aquatiques, EAUCEA, 111p.
- EPIDOR,** 2011, Renouveau de la concession hydroélectrique Haute-Dordogne : attentes et propositions pour concilier production d'hydroélectricité, autres usages de l'eau et préservation des milieux aquatiques sur le bassin de la Dordogne, 81p.
- EPIDOR,** 1992. Charte de la Vallée de la Dordogne. Analyses et problèmes identifiés ayant servi de base à la recherche de consensus. Bergerac, 76 p.
- EPIDOR,** juin 2006. Reconquête de la qualité bactériologique des eaux du bassin versant de la Dordogne. Programme d'actions pour sécuriser la pratique des loisirs aquatiques. Etudes et rapports, 33 p.
- EPIDOR,** juillet 2008. Plan de gestion d'étiage du bassin Dordogne Vézère. Engagement partenarial et protocole. 56 p.
- EPIDOR, IMAGE-Consult,** 2009, Zones potentiellement humides, Epidor
- EPIDOR, IMAGE Consult,** janvier 2007. Cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne. Rapport final, EPIDOR, 42 p.
- F.D.A.A.P.M.A DE LA CORREZE,** 2003. Plan pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles de la Corrèze 2003-2007.100 p.
- FELZINES J-C,** 2004, Introduction et naturalisation d'espèces dans les groupements végétaux aquatiques et alluviaux de la Dordogne quercynoise : situation actuelle et modifications au cours du XXème siècle, Le Monde des Plantes, CBNMP, N°484
- FELZINES J-C, LOISEAU J-E Et PORTAL R.,** 2002, Observations sur les groupements pionniers herbacés des alluvions du lit apparent de la Dordogne quercynoise, Le Monde des Plantes, CBNMP, n°476
- FELZINES J-C, LOISEAU J-E,** 2005, Les groupements fluviatiles des Bidentetea de la Loire moyenne, du bas Allier et de la Dordogne moyenne. Modifications apportées à la synsystème de la classe des Bidentetea, Bulletin de la SBCO - nouvelle série, Tome 36
- FERREZ Y.,** 2004, Connaissance des habitats naturels et semi-naturels de Franche-Comté : Référentiels et valeur patrimoniale, Conservatoire Botanique de Franche Comte, Diren Franche-Comté, Conseil Régional Franche Comte, Version 1.0, 57p.
- FOUCAULT (de) B.,** 2012. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Nardetea strictae* Rivas Goday in Rivas Goday & Rivas-Mart. 1963. Journal de Botanique n°59, Société Botanique de France : 241-344 (2012).
- Freyhof J., Kottelat M., Nolte A.,** 2005. Taxonomic diversity of European Cottus with description of eight new species (Teleostei: Cottidae). Ichthyol. Explor.Freshwaters, 16(2): 107-172.
- GEGOUT J.-C., RAMEAU J.-C., RENAUX B., JABIOL B., BAR M., MARAGE D,** 2008. Les habitats forestiers de la France tempérée ; typologie et caractérisation phytoécologique. AgroParisTech-ENGREF, Nancy.720 pages, 6 annexes. Version provisoire nov. 2008. Document financé par l'Office National des Forêts et l'ADEME spaces Naturels du Limousin, Saint-Gence (France), 124 p.

- GIRARDIN M., CASTELNAUD G. & BEULATON L., 2005.** Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde: Suivi des captures 2003 ; Etude de la faune circulante 2004; CEMAGREF, 183p.
- GIVORD J., 2009,** Bilan des 5 années de suivi de la revégétalisation de berges à Angélique des estuaires (Condat, Libourne – Gironde) - Rapport de stage, Université de Montpellier II, 70p.
- GMHL (2000).** Mammifères, reptiles, amphibiens du Limousin. 214 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006.** Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, Collection Parthénope. 480 p.
- HAULME Vincent, 2006,** Etude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise : Etude, Conseil Général Lot
- HAULME Vincent, 2006,** Etude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise : inventaire flore, Conseil Général Lot
- HAULME Vincent, 2006,** Présentation des types de végétation et de la flore associée extrait de l'étude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise, Conseil Général Lot
- HAULME Vincent, 2009,** Couasne de Floirac, Conseil Général Lot
- INPN, 2014,** <http://inpn.mnhn.fr/>
- KEITH P., ALLARDI J. & MOUTOU B. 1992.** Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 10. SFF, MNHN, CSP, CEMAGREF, ministère de l'Environnement, Paris, 111 p.
- Keith P., Persat H., Feunteun E. & Allardi J., 2011.** Les poissons d'eau douce de France. Coll. Inventaires et biodiversité. Biotope-Muséum National d'Histoire Naturelle, 552 p.
- LEBLANC (2003).** Diagnostic patrimonial des rives des cours d'eau de la Communauté de Communes du Pays de Tulle. 199 p.
- LACROIX P., HARDY F., LE BAIL J., GUITTON H., THOMASSIN G., 2010.** Aide à la reconnaissance et à l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire des prairies maigres de fauche de basse altitude (code Natura 2000 : 6510) en région Pays-de-la-Loire. Revue Forestière Française, LXII, 3-4 : 387-396 pp.
- LAFRANCHIS T., 2007.** Papillons d'Europe. Editions Diatheo. 379 p.
- LAMOTHE M.-C., 1907,** Plantes de la vallée de la Dordogne dans sa partie appartenant au département du Lot, Congrès des sociétés savantes 1907, CBNMP, p261-287
- Lot Nature (Ratel W.), 2009,** Données ZNIEFF complémentaires vallée Dordogne quercynoise, Lot Nature
- LARRIEU L. (2005).** Etude Biodiversité Hèches – Inventaire de Chiroptères. CRPF Midi-Pyrénées. 25 p.
- LASCAUX, J.M, CAZENEUVE L., et ROBE A., 2006.** Etude de l'impact des éclusées sur la rivière Dordogne. Analyse des pressions exercées par les phénomènes d'éclusées sur les écosystèmes de la Dordogne et proposition de solutions susceptibles de les atténuer. Rapport d'étape de la phase 1. 22 pages.
- LEGE (2011).** Proposition d'extension du site Natura 2000 FR 830 2011 « Tunnels des Gorges du Chavanon ». DREAL Auvergne. 28 pages. CEN Auvergne – Riom.
- LÉPI'NET ;** Les Carnets du Lépidoptériste Français : <http://www.lepinet.fr/>
- LEQUET A.** Les pages entomologiques d'André Lequet : <http://www.insectes-net.fr/>
- LUGINBUHL Y., PLEKHOFF K., SIGG K., 1994.** Plan paysage de la vallée de la Dordogne : dynamiques et propositions d'actions. EPIDOR et SEGESA/CNRS-STRATES, 100 p.
- MERLET F. & HOUARD X., 2012.** Synthèse bibliographique sur les traits de vie de l'agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Office pour les insectes et leur environnement & Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 5 p.
- MNHN, Fédération CBN, 2006,** Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 66p.
- MICHALET et AL.,** Influence de la composition fonctionnelle des communautés alluviales et de l'histoire des perturbations sur l'invasion d'Acer negundo : l'exemple des vallées du Haut-Rhône français et de la Basse-Garonne - Rapport final, Programme Invabio, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)
- MI.GA.DO.** Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2014
- NICOLAS S., PUSTELNIK G., GUERIN J.-F., 1996.** *Les milieux naturels remarquables de la vallée de la Dordogne. Document de synthèse.* EPIDOR, 20 p + Annexes.

OPIE, 2012. Plan National d'action en faveur des Odonates : <http://odonates.pnaopie.fr/>

Pays de la Vallée de la Dordogne corrèzienne Charte forestière de territoire - Pays de la Vallée de la Dordogne corrèzienne [Rapport] : Diagnostic et Plan d'actions. - 2008 (mise à jour 2010).

PETETIN A., 2002. Caractérisation des habitats de la Directive 92/43/CEE en Auvergne : nardaies. Conservatoire Botanique National du Massif Central / Direction régionale de l'environnement Auvergne. 38 p.

PEUCH (2007). Préservation des gorges de la Dordogne et de ses affluents ; un objectif de gestion durable et multifonctionnelle – Mémoire de fin d'études. CREN Limousin.

PLERRON V., 2012. Pelouses et coteaux secs ... Paysages, biodiversité et pastoralisme, Cahiers techniques. Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces naturels. 40 p.

PNR Plateau de Millevaches Charte forestière du parc naturel régional de Millevaches en Limousin [Rapport] : Diagnostic et plan d'actions. - Meymac : [s.n.], 2010.

PONT B., 2007, Les forêts alluviales des grands cours d'eau, les Cahiers Techniques des espaces naturels de Rhône-Alpes, 23 p.

PUSTELNIK G., 1979. Rapport préliminaire sur les frayères des migrateurs de la basse Dordogne. Rapport CSP, 8p + annexes.

PUSTELNIK G., 1984. Hydrobiologie de la rivière Dordogne. Document de synthèse. 186 p + annexes.

PUSTELNIK G., 1987. Etude écologique préalable à l'aménagement piscicole de la rivière Dordogne. Thèse de doctorat (dynamique des milieux naturels et humains), Université Bordeaux III, 104 p + Annexes.

RAMEAU JC, GAUDERVILLE C., DRAPIER N., 2000, Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire (France : domaine Atlantique), France domaine Atlantique, Engref, IdF, ONF, 199p + monographies

RATEL W, 2009/2012, Données naturalistes personnelles.

REIMRINGER K., HARDEGEN M., LE DEZ M., 2010. Synthèse des connaissances sur les landes bretonnes. Conservatoire botanique national de Brest, antenne de Bretagne. Support de présentation pour le colloque phytosociologie de Brest

ROMAO Carlos (compil.), 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Commission européenne DG XI, Version EUR15, 109p.

ROUAUD Romain La forêt comme marqueur de l'identité territoriale des "pays coupés" [Rapport] / Université de Limoges - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. - Limoges : Géolab UMR-6042-CNRS, 2009. - Colloque : La Xaintrie : identité(s) d'un pays aux marges du Limousin et de l'Auvergne.

ROYER J.-M, FELZINES J.-C, MISSET C., & THEVENIN S., 2006, Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne, Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle série, N° spécial 25, 394 p.

SANDRE, Zone hydrographiques, SANDRE

SAULES ET EAUX, 2010. État de l'art de l'Écrevisse à pattes blanches dans le cadre de l'élaboration du site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches » (8301096). DREAL Auvergne, 22 p.

SEGESA et CNRS Laboratoire STRATES La Vallée de la Dordogne des Paysages à mettre en valeur [Rapport] : Etude de Plan de Paysage. - [s.l.] : DIREN & EPIDOR, 1993.

SEYTRE L., 2007. Caractérisation des végétations chasmophytiques des falaises collinéennes à montagnardes relevant de la directive Habitats en Auvergne (8210, 8220). Conservatoire Botanique National du Massif Central, DIREN Auvergne, 109 p.

SEYTRE L., CHOISNET G., CLOITRE F., 2004. Les forêts de pente, d'éboulis et de ravins du Tilio-Acerion (9180) en Auvergne. CBNMC, Direction Régionale de l'Environnement en Auvergne. 97 p.

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, 2011. Document d'objectifs du site n°FR7200809 « Réseau hydrographique de la Haute Dronne », tome III Annexes techniques et administratives. 418 p.

Taverny C., Elie P., 2010. Les Lamproies en Europe de l'Ouest. Ecophases, espèces et habitats. Editions Quæ. 111 p.

TINEL C., 1983. Eléments pour la réintroduction du saumon atlantique dans la rivière Dordogne. Rapport ENSA Toulouse.

TOLMAN T., LEWINGTON R. & LERAUT P., 2010. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé. 384 p.

IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris (France).

BLANC L., 2002. Les hydroécotones de France métropolitaine, approche régionale de la typologie des eaux courantes et éléments pour la définition des peuplements de référence d'invertébrés. CEMAGREF, 190 p.

VAN HALDER I. & JOURDAIN B., 2010. Les plantes-hôtes du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) dans le Sud-Ouest de la France (Lepidoptera, Nymphalidae). Bull. Soc. Linn. Bordeaux, Tome 145, (N.S.) n°38 (1). pp. 23-30.

WASSON J.-G., CHA IUCN (2007) - 2007 IUCN Red List of Threatened Species. <http://www.iucnredlist.org>

Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16 sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages - Annexes I à IV. NDESRI A., PELLA H.,

WATTEZ (2008). Observations sur les Bryophytes effectuées pendant la 143^{ème} session de la Société Botanique de France en Limousin. Annales Scientifiques du Limousin, 2009, 20, 27-31.

Liste des sigles

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Associations communales de chasse agréée
AEAG	Agence de l'eau Adour-Garonne
AEP	Alimentation en eau potable
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
CEN	Conservatoire régional des espaces naturels
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCR	Débit de crise
DDT	Direction départementale des territoires
DOE	Débit objectif d'étiage
DPF	Domaine public fluvial
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBC	Espace boisé classé
EDF	Electricité de France
EPIDOR	Etablissement public interdépartemental de la Dordogne
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDC	Fédération départementale des chasseurs
FDAAPPMA	Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MIGADO	Migrateurs, Garonne, Dordogne
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCS	Plans communaux de sauvegarde
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
RHP	Réseau hydrobiologique piscicole
RGA	Recensement général de l'agriculture
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale

SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIE	Système d'information sur l'eau
SIC	Site d'importance communautaire
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZSC	Zone spéciale de conservation

Table des figures et tableaux

Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » et des 45 communes concernées.....	4
Figure 2 : Escarpements rocheux avec déclivités importantes et roches friables au niveau de « le Renaudet » à Laval-sur-Luzège (BIOTOPE, 2012)	12
Figure 3 : Situation du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » sur le bassin Adour-Garonne.....	13
Figure 4 : Localisation des 45 communes traversées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »	14
Figure 5 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »	16
Figure 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »	17
Figure 7 : Relief à proximité du site Natura 2000 Vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin.	18
Figure 8 : Le réseau hydrographique du site Natura 2000 Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents en Limousin.....	20
Figure 9 : Débits journaliers maximum de la rivière Dordogne avant et après la construction des barrages de la haute Dordogne à Argentat (19)	23
Figure 10 : Monestier-Port-Dieu, site de la Vie.....	25
Figure 11 : Le port et les quais d'Argentat	26
Figure 12 : Représentation des ambiances paysagères en Limousin (Source : DREAL Limousin, 2008).....	27
Figure 13 : Représentation des unités paysagères en Limousin (DREAL Limousin, 2008)	27
Figure 14 : Unité paysagère « Les Gorges de la Dordogne » (DREAL Limousin, 2008).....	28
Figure 15 : Unité paysagère « La Vallée de la Dordogne » (DREAL limousin, 2008)	28
Figure 16 : Unité paysagère « La Xaintrie » (DREAL Limousin, 2008).....	29
Figure 17 : Localisation des 11 communautés de communes traversées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »	32
Figure 18 : Localisation des Pays traversés par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents ».....	35
Figure 19 : Représentation graphique de l'évolution démographique par classe de commune (Source : Insee 2009)	45
Figure 20 : Répartition des emplois au sein de la population des communes du site	47
Figure 21 : Les types d'entreprises sur les communes du site	47
Figure 22 : Types de logement dans les communes du site	48
Figure 23 : axes de communication sur et à proximité du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents en Limousin.....	50
Figure 24 : Les exploitations agricoles sur les communes du site Natura 2000	53

Figure 25 : Chartes forestières concernées par le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents en Limousin ».	64
Figure 26 : Barrage hydroélectrique et retenue de Bort-Les-Orgues.	73
Figure 27 : Complexe hydroélectrique concerné par le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents en Limousin ».	74
Figure 28 : les sites Natura 2000 à proximité du site FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin	93
Figure 29 : les périmètres ZNIEFF et ZICO à proximité du site Natura 2000 FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin	94
Figure 30 : Maitrise foncière et protection réglementaire sur le site Natura 2000 FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin	96
Figure 31 : Sites inscrits, sites classés et APB sur et autour du site Natura 2000 FR7401103 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin	98
Figure 32 : Périmètre du SAGE Dordogne Amont (Source : EPIDOR)	101
Figure 33 : Documents d'urbanisme sur le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents » en Limousin.	107
Figure 34 : Répartition des GAL en Limousin	109
Figure 35 : Répartition des habitats suivant un profil type de la Dordogne (d'après Felzines et al., 2002, mais modifié) : 1 – Forêt alluviale mature à bois dur (91F0) ; 2 – boisement à érable negundo dominant (91F0) ou saulaie blanche (91E0) ; 3 - formation annuelle de grèves limoneuses (<i>Bidention</i> - 3270) ; 4- mégaphorbiaies, ourlets d'hélophytes (6430) ; 5 – formation de friches sèches à armoise et/ou saponaire ; 6 – ourlets de saule pourpre et/ou peuplier ; 7 – Formation de grèves graveleuses (<i>Chenopodion</i> - 3270) ; 8 - formation des gazons amphibies (3130) ; 9 – habitats colonisés par les herbiers (3260)	115
Figure 36 : Ensemble de Characées, photographie prise hors site ©Biotope	117
Figure 37 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3140, herbiers à characées.	118
Figure 38 : Habitat 3150, Végétation avec herbiers à Potamot crépu, Callitriche à crochets, Myriophylle et Rubanier émergé – bras mort de Vaur, Bassignac-le-Bas (Wilfried RATEL, 2012).	119
Figure 39 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3150, herbiers à potamots.	121
Figure 40 : Herbier à Fausse Renoncule flottante <i>Ranunculus penicillatus</i> subsp. <i>pseudofluitans</i> (Argentat, Le Sablier - Wilfried RATEL, 2012).	123
Figure 41 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3260, herbiers à Renoncules.	126
Figure 42 : Gazon amphibie dominé par le Souchet brun sur berge de la Dordogne (Beaulieu-sur-Dordogne, Mage - N. Savine, 2012) et gazon vivace à Scirpe épingle dans bras de la Dordogne (Monceaux-sur-Dordogne, Laygues - W. Ratel, 2012).	127
Figure 43 : Répartition et étagement des groupements végétaux d'intérêt communautaires (selon leurs périodes de floraison), en fonction des débits caractéristiques de la Dordogne – source : adapté d'après Heaulmé V., 2006.	129

Figure 44 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3130, gazons amphibies.	131
Figure 45 : Habitat 3270, Chenopodion sur plage de galets (photographie de gauche - Liourdres) / Bidention sur vases et limons (photographie de droite - Argentat) (Wilfried RATEL, 2012 – bords de Dordogne).....	133
Figure 46 : Végétations sur berge de la Dordogne, Le Peyriget (Brivezac) – (Wifried RATEL, 2012)	134
Figure 47 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3270, végétation des grèves du bidention et du chenopodion.	136
Figure 48 : Mégaphorbiaie à Phalaris faux-roseau de bordure de Dordogne, sur plage de galets (Chamaillère, Chenailler-Mascheix - 20/08/2012) (Wilfried RATEL).	137
Figure 49 : Mégaphorbiaie proche du Thalictro – Filipendulion (image de gauche – août 2012) et franges de bords boisés de l'Aegopodion (image de droite – mai 2013) – BIOTEC – hors site).	137
Figure 50 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6430, mégaphorbiaie.	141
Figure 51 : Bois de Saules blancs sur la Dordogne, face au stade de Beaulieu-sur-Dordogne (N. Savine / Asconit Consultants - 2012).	143
Figure 52 : bois de Aulnes glutineux sur la Maronne, vers Gramont.	143
Figure 53 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91EO, forêt alluviale à bois tendre (saules et aulnes).	146
Figure 54 : Habitat 91FO, Plaine, Astaillac (Wilfried RATEL, 2012).	147
Figure 55 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91FO, forêt alluviale à bois durs (chênes et frênes).	150
Figure 56 : Habitat 7220, travertin tufeux à <i>Cratoneuron filicinum</i> et <i>Palustriella commutata</i> , (Wilfried RATEL, 2012)	151
Figure 57 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion).	153
Figure 58 : Habitat 4030, Landes sèches européennes, (BIOTOPE, 2012)	155
Figure 59 : De haut en bas, et de gauche à droite : variante à <i>Genêt purgatif</i> (Valette à AURIAC), lande sèche piquetée de <i>Pin sylvestre</i> (Gratte-Bruyère, SERANDON), landes sèches sub-primaires sur versants exposés au sud et sols squelettiques (à proximité du Jardin de Bardot à MARCILLAC-LA-CROISILLE ; belvédère de SERANDON)156	
Figure 60 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 4030, Landes sèches européennes.	158
Figure 61 : Habitat 6210, Pelouse sèche écorchée de bordure de Dordogne installée sur substrat rocheux, Monceaux-sur-Dordogne (Wilfried RATEL, 2012).	159
Figure 62 : Ilot dit « du Malpas » à Monceaux-sur-Dordogne : mosaïque de milieux sur rocher basaltique (photo Nicolas. SAVINE, août 2013).	160
Figure 63 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6210, Pelouses sèches.	162
Figure 64 : Habitat 6230*, Pelouses sèches vivaces (BIOTOPE, 2012)	163
Figure 65 : Différents aspects des pelouses méso-acidiphiles à acidiclinales (6230*) dans la vallée de la Maronne (BIOTOPE, 2012)	164

Figure 66 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6230*, Pelouses sèches vivaces.	166
Figure 67 : Habitat 6410, Prairies humides oligotrophes, (BIOTOPE, 2012)	167
Figure 68 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6410, Prairies acides à Molinies.	169
Figure 69 : Habitat 6510, Prairies de fauche de basse altitude, (BIOTOPE)	171
Figure 70 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6510, Prairie de fauche.	173
Figure 71 : Habitat 8150, éboulis rocheux, gorges de la Dordogne (BIOTOPE, 2012).....	175
Figure 72 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8150, Eboulis rocheux	177
Figure 73 : Habitat 8220, Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique, (BIOTOPE- aout 2012)	179
Figure 74 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8220, Pentes rocheuses à végétation chasmophytique.....	181
Figure 75 : Habitat 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii, (Wilfried RATEL- aout 2014).....	182
Figure 76 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8230, Végétation pionnière des dalles rocheuses du Sédo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilinii.....	184
Figure 77 : Habitat 9120, hêtraies-chênaies collinéennes à Houx, (BIOTOPE - 2012).....	185
Figure 78 : De gauche à droite : <i>Prenanthes pourpre</i> (<i>Prenanthes purpurea</i>), hêtraie-chênaie collinéenne sur pentes fortes (SERANDON), <i>Luzule blanc-de-neige</i> (<i>Luzula nivea</i>). © BIOTOPE.....	186
Figure 79 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 9120, hêtraies-chênaies collinéennes à Houx.....	189
Figure 80 : Habitat 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, (Wilfried RATEL-hors site)	191
Figure 81 : Habitat 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins, (BIOTOPE- gorges de la Dordogne).....	191
Figure 82 : De gauche à droite : formation de ravins submontagnarde à Scolopendre et Polystics sur la commune de SOURSAC, formation collinéenne à Frêne et Polystic à soie sur la commune de GROS-CHASTANG, Lunaire vivace (<i>Lunaria rediviva</i>). © BIOTOPE, 2012	193
Figure 83 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	194
Figure 84 : Espèce 1106, deux stades du cycle biologique d'un saumon atlantique: Tacon d'automne (illustration du haut), Smolt (illustration du milieu) (MIGADO ©), Saumon Antlatique adulte venant frayer (illustration du bas) (Biotope)	197
Figure 85 : Effectifs de saumons atlantiques parvenant à franchir les barrages de la moyenne Dordogne depuis la mise en place de stations de comptage dans les passes à poissons. La passe à poisson de Mauzac reste peu efficace puisque moins de 50% des poissons ne parviennent à franchir l'obstacle.	199
Figure 86 : Effectifs de Lamproies marines parvenant à franchir les barrages de la moyenne Dordogne (secteur Bergerac) depuis la mise en place de stations de comptage dans les passes à poissons.	204
Figure 87 : Illustrations Espèce 1102, Grande alose – Photographie Grande alose (MIGADO ©).....	207

Figure 88 : Effectifs de Grande alose parvenant à franchir les barrages de la moyenne Dordogne (secteur Bergerac) depuis la mise en place de stations de comptage dans les passes à poissons.	208
Figure 89 : Espèce 1096, Lamproie de Planer sur frayère (source : E.CO.G.E.A.)	211
Figure 90 : Espèce 1163, Chabot de la Dordogne Quercynoise (source : E.CO.G.E.A).....	215
Figure 91 : Espèce 1355, Loure d'Europe (Lutra lutra), CATICHE PRODUCTION	219
Figure 92 : La Dordogne – depuis le belvédère de Sérandon (©ECH/BIOTOPE).....	221
Figure 93 : Espèce 1303, Petit Rhinolophe, BIOTOPE.....	225
Figure 94 : Espèce 1304, Grand Rhinolophe, BIOTOPE	229
Figure 95 : Espèce 1308, Barbastelle, BIOTOPE.....	233
Figure 96 : Espèce 1321, Murin à oreilles échanquées	235
Figure 97 : Espèce 1324, Grand murin, BIOTOPE.....	237
Figure 98 : Espèce 1041, Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), ARVENSIS (avec l'aimable autorisation de Benoît GUILLON, http://www.meslibellules.fr , Image non libre de droit)	239
Figure 99 : Espèce 1044, Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), ARVENSIS (avec l'aimable autorisation de Jean-Michel FATON, Image non libre de droit).....	243
Figure 100 : Espèce 1060, Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>), T. Lafranchis	247
Figure 101 : Espèce 1055, Damier de la Succise (<i>Euphydrys aurinia</i>)	251
Figure 102 : Espèce 1078, Ecaïlle chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>), ARVENSIS, (POMPOGNE (47) – 07/08/2009 avec l'aimable autorisation de Jacques TABUREL (http://www.taburel.com).....	255
Figure 103 : Espèce 1083, Lucane Cerf-volant mâle (<i>Lucanus cervus</i>), ARVENSIS (LES ABRETS (38) – 07/06/2009	257
Figure 104 : Pique Prune (<i>Osmoderma eremita</i>), ARVENSIS (LE TEMPLE (41) – 01/08/2010.....	259
Figure 105 : Espèce 1087*, Rosalie des Alpes, ARVENSIS (SAINT LAMBERT DU LATTAY (49) – 02/07/2011 261	
Figure 106 : Espèce 1088, Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>), ARVENSIS (POMPOGNE (47) – 28/07/2012 263	
Figure 107 : Espèce 1092, illustration Ecrevisse à pattes blanches (source E.CO.G.E.A.)	265
Figure 108 : Espèce 1029, illustration Mulette perlière, (source M.E.P. 19).....	269

Table des matières

Sommaire	5
Préambule : le réseau Natura 2000	7
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB	10
Introduction	11
CHAPITRE 1. Présentation du site.....	13
1.1. Généralités	13
1.1.1. Périmètre du site et communes concernées.....	13
1.1.3. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés.....	15
1.1.3.1. Les habitats naturels :.....	15
1.1.3.2. Les habitats d'espèces :.....	17
1.2. Caractéristiques physiques du site.....	18
1.2.1. Contexte climatique	18
1.2.2. Contexte hydrologique	19
1.2.2.1. Le réseau hydrographique.....	19
1.2.2.2. Les crues	21
1.2.2.3. Les étiages	21
1.2.3. Contexte géologique et géomorphologique.....	22
1.2.3.1. Géologie.....	22
1.2.3.2. Géomorphologie et morpho-dynamique de la Dordogne.....	22
1.2.4. Contexte Paysager	24
1.2.4.1. Les paysages du plan paysage vallée de le Dordogne	24
Le lac de Bort-les-Orgues	24
Les lacs des barrages de Marèges et de l'Aigle	25
Le lac du barrage de Chastang	25
Le lac du barrage de Sablier, vers la Dordogne quercynoise	25
D'Argentat à Beaulieu, la Dordogne entre Massif Central et Quercy	26
1.2.4.2. L'Atlas des paysages des ambiances et unités paysagères sur le territoire Limousin.	26
Les ambiances paysagères	26
Les unités paysagères	27
Les gorges de la Dordogne.....	28

La vallée de la Dordogne	28
La Xaintrie 29	
Le paysage d'autrefois	29
1.3. Les acteurs du territoire.....	31
1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernée.....	31
1.3.2. Les services de l'Etat.....	36
1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture.....	36
1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt.....	36
1.3.5. Les acteurs liés à l'environnement :	37
1.3.6. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme	37
1.3.7. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie	37
CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs	39
2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes.....	39
2.1.1. Expertises selon 4 étapes	39
2.1.2. Précisions sur la cartographie des habitats	40
2.1.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces.....	41
2.1.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes.....	42
2.2. Des groupes techniques.....	42
2.3. Le Comité de pilotage (COPIL).....	43
CHAPITRE 3. Activités humaines et usages.....	45
3.1. Population, zones urbaines, emplois et logements.....	45
3.1.1. Population	45
3.1.2. Emploi.....	46
3.1.3. Le logement.....	48
3.2. Urbanisation.....	48
3.2.1. Les axes de communication	49
Les axes routiers.....	49
L'axe ferroviaire.....	50
3.2.2. Les seuils transversaux construits sur les linéaires de rivière	51
3.3. Agriculture	52
3.3.1. Les zones agricoles	52
3.3.2. Les exploitations agricoles dans le site.....	52
3.3.3. La Surface Agricole Utile (SAU) dans les 45 communes du site.....	53

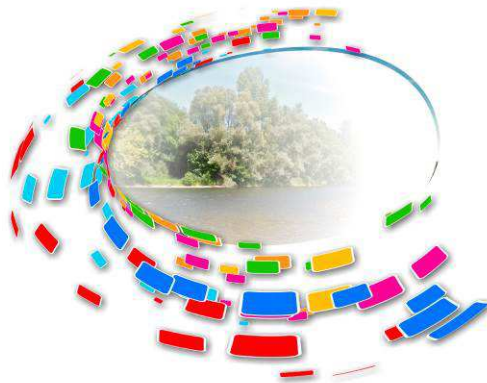
3.4. La forêt	54
3.4.1. La situation forestière.....	54
3.4.1.1. En Limousin	54
3.4.1.2. Dans les gorges de la Dordogne corrézienne	54
La forêt en amont du site	55
La forêt à proximité de Bort-les-Orgues	55
La forêt en aval du site	55
3.4.2. Les politiques et outils de gestion de la forêt.....	55
3.4.2.1. A l'échelle européenne.....	56
Stratégie forestière de l'Union européenne.....	56
Plan d'actions européen en faveur des forêts.....	56
3.4.2.2. A l'échelle nationale	56
Un protocole d'accords suite au Grenelle de l'environnement	56
Le programme forestier national (PFN).....	57
Le comité opérationnel (COMOP)	58
3.4.2.3. A l'échelle régionale et interrégionale	58
Les orientations régionales forestières du Limousin	58
La politique forestière régionale	59
Contrat de Projets Etat-Région (CPER)	60
Plan régional de développement de la filière bois	60
Programmes Massif Central	60
Les Plans de développement de Massifs (PDM)	61
Schéma Régional de Gestion Sylvicole	61
3.4.2.4. A l'échelle départementale et interdépartementale	61
Les aides du département de la Corrèze	61
3.4.2.5. A l'échelle intercommunale.....	62
Des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau tenant comptes de la problématique sylvicole ..	62
Les chartes forestières de territoire (CFT)	62
CFT du Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne.....	65
CFT Massif de la Rhue et du Haut-Cantal.	66
CFT du Parc Naturel régional de Millevaches en Limousin.....	66
3.4.2.6. A l'échelle communale	67
La réglementation des boisements communaux	67
3.4.2.7. A l'échelle de la parcelle.....	68
Les documents de gestion durable.....	68

Plan simple de gestion (PSG)	68
Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)	69
Règlement type de gestion (RTG)	69
Les certifications des Propriétés forestières.....	70
Programme européen des forêts certifiées (PEFC)	70
Forest Stewardship Council (FSC)	70
3.5. L'Hydroélectricité, la production et le transport	72
3.5.1 L'activité hydroélectrique et son influence dans le site Natura 2000	74
3.5.2 Le Réseau et le Transport d'Electricité :	78
3.6. Les activités de pleine nature	78
3.6.1. Chasse.....	78
3.6.2. Pêche	80
3.6.3. La navigation.....	81
3.6.4. La baignade.....	82
3.6.4.1. Les profils baignade	83
3.6.4.2. Le Pavillon bleu.....	86
3.6.5. La randonnée.....	86
3.7. Autres usages liés à l'eau	86
3.7.1. Approvisionnement en eau potable.....	86
3.8. Les projets de développement sur le site ou à proximité du site Natura 2000	87
3.9. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.	90
3.9.1. Régime juridique des cours d'eau	90
3.9.2. Les outils de protection des milieux.....	90
Les zones Natura 2000	92
La zone de protection spéciale (ZPS)	92
Les zones spéciales de conservation (ZSC).....	92
Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	92
Les zones pour la conservation des oiseaux (ZICO).....	95
Les Parcs Naturels régionaux.....	95
Les gestions de sites par maîtrise foncière.....	95
La labellisation UNESCO	97
Les sites inscrits et sites classés.....	97
Les arrêtés de protection de biotope	99
3.9.3. Les outils de gestion de l'eau.....	99
3.9.3.1. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne	99

3.9.3.2.	Le SAGE Dordogne amont	100
3.9.3.3.	Le Contrat territorial Chavanon.....	101
3.9.3.4.	Les actions de prévention des Inondations.....	101
	Les programmes nationaux.....	101
	Le programme Dordogne (PAPI Dordogne)	102
3.9.3.5.	Plan de Gestion des Etiages(PGE).....	103
3.9.4.	Les plans nationaux d’actions et plans de conservation des espèces	104
3.9.5.	Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).....	105
3.9.6.	Gestion des éclusées	105
3.9.7.	La gestion des sports de nature.....	105
3.9.8.	Les documents d’aménagement de l’espace : SCOT, PLU	106
3.9.8.1.	Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)	106
3.9.8.2.	Plans Locaux d’Urbanisme (PLU)	106
3.9.9.	Les outils de développement territoriaux	109
	Les groupes d’actions locales (GAL) et leur programme Leader +	109
	Le GAL du PNR Millevaches en Limousin	110
	Le GAL Corrèze-Ventadour.....	110
	Le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne	111
CHAPITRE 4.	Présentation et analyse des habitats	112
4.1.	Les habitats naturels	112
4.1.1.	Présentation des habitats naturels.....	113
4.1.2.	Habitats naturels liés à la dynamique fluviale	115
4.1.2.1.	Habitats des secteurs d’eau calme :	115
4.1.2.2.	Habitats alluviaux terrestres.....	127
4.1.3.	Habitat des sources et suintements	151
4.1.4.	Habitats agro-pastoraux - Landes.....	155
4.1.5.	Habitats rocheux.....	175
4.2.	Les Habitats d’espèces de la Directive Habitat	195
4.2.1.	Espèces concernées.....	195
4.2.2.	Les poissons.....	196
4.2.2.1.	Les poissons migrateurs	196
4.2.2.2.	Les poissons sédentaires	211
4.2.4.	Les mammifères	219
4.2.4.1.	Les mustélidés	219
4.2.4.2.	Les chiroptères	221

4.2.5.	Les insectes.....	239
4.2.5.1.	Les libellules (Odonates).....	239
4.2.5.2.	Les papillons (Lepidoptères).....	247
4.2.5.3.	Les insectes du bois (Coléoptères)	257
4.2.6.	Les crustacés.....	265
4.2.7.	Les mollusques	269
CHAPITRE 5.	Synthèse et analyse écologique globale	273
5.1.	Les habitats naturels d'intérêt communautaire.	273
5.1.1.	Représentativité	273
5.1.2.	Etat de conservation.....	275
5.1.3.	Influence des activités humaines	275
5.1.4.	Hierarchisation des enjeux liés à la valeur patrimoniale des habitats.....	277
5.2.	Habitats des espèces d'intérêt communautaires.....	279
5.2.1.	Représentativité	280
5.2.2.	Influence des activités humaines	280
5.2.3.	Hierarchisation des enjeux liés à la valeur patrimoniale des espèces.....	282
5.3.	Synthèse autour des enjeux écologiques et humains.....	283
5.4.	Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces	286
CHAPITRE 6.	Objectifs de conservation généraux et opérationnels	291
6.1.	Objectifs de conservation généraux	291
6.2.	Objectifs opérationnels de conservation et types d'action	293
Bibliographie		305
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information		305
Liste des sigles.....		312
Table des figures et tableaux		315
Table des matières.....		321

www.eptb-dordogne.fr



EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

